

LES CAHIERS
D'ETUDES
DU C.U.E.E.P.

**Travail social
et
travailleurs sociaux**

Coordination :
Christine Capelani et Jacques Hédoux

avril
1999

U.S.T.L.
C.U.E.E.P.

N° 39-40

LES CAHIERS D'ETUDES DU CUEEP

Membres fondateurs

J. Losfeld
P. Demunter

Comité de Direction

les Membres fondateurs
la Directrice du **CUEEP-USTL**
le Directeur du Laboratoire TRIGONE
la Secrétaire de Rédaction

Comité de Lecture

E. Charlon	C. D'Halluin	D. Forestier	M. Mébarki
J. Clenet	D. Delache	J. Hédoux	D. Poisson
P. Carré	A. Derycke	G. Leclercq	A. Tarby
R. Coulon	P. Demunter	V. Leclercq	M-R. Verspieren

Secrétaire de Rédaction

V. Leclercq

Conception, Gestion et Diffusion

V. Leclercq
I. Logez
N. Masclef

Commande et courrier à adresser à :

Mme Isabelle Logez
Cahier d'Etudes du CUEEP
Cité Scientifique - Bât. B6
59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Tél. : 03 20 43 32 70 – Fax : 03 20 43 32 79
e-mail : isabelle.logez@univ-lille1.fr



LES CAHIERS
D'ETUDES
DU C.U.E.E.P

**Travail social
et travailleurs sociaux**

Coordination :

Christine CAPELANI et Jacques HEDOUX

avril
1999

U.S.T.L
C.U.E.E.P N° 39-40

Travail social

et travailleurs sociaux

Coordination : Christine Capelani, Jacques Hédoux

Ont contribué à l'élaboration de ces Cahiers d'études du CUEEP :

Véronique Billiau, Conseiller en formation continue à l'Institut CUEEP,

Christine Capelani, Maître de conférences au département de Sciences de l'éducation de l'Institut CUEEP,

Jacques Hédoux, Maître de conférences à l'UFR des Sciences de l'éducation de l'Université de Lille III,

Jean-François Le Cerf, Directeur-adjoint de l'Ecole d'Educateurs Spécialisés de Lille,

Eric Marteau, Formateur de travailleurs sociaux à l'Ecole d'Educateurs Spécialisés de Lille,

Alberto Di Mattéo, Educateur spécialisé à la Protection Judiciaire de la Jeunesse,

Armelle Thierry, Educatrice spécialisée, responsable d'une composante de l'ADNSEA.

SOMMAIRE

INTRODUCTION par Jacques Hédoux	p. 3
<u>PREMIERE PARTIE</u> : Les évolutions de la société française et du travail social	p. 8
Les évolutions démographiques de la société française de 1948 à 1994 - Christine Capelani	p. 10
Les évolutions socio-économiques de la France, 1968 - 1997 - Christine Capelani	p. 23
Travail social et société salariale, une fonction salariale historiquement produite - Eric Marteau	p. 49
Les évolutions juridiques dans le travail social : points de repères- Armelle Thiery	p. 65
<u>DEUXIEME PARTIE</u> : Les travailleurs sociaux. Besoins, offres et itinéraires de formation	p. 89
Les métiers de l'intervention sociale. Besoins et offres de formation - Christine Capelani	p. 91
Les intérêts stratégiques des éducateurs spécialisés et les besoins de formation - Armelle Thiery	p. 119
Les enjeux contemporains de qualification sociale et professionnelle en travail social et éducation spécialisée - Eric Marteau	p. 137
Effets sociaux des modes de recrutement des éducateurs de la P.J.J. - Alberto Di-Matteo	p. 159
Entre le travail social et l'enseignement universitaire, la formation continue comme trait d'union - Véronique Billiau	p. 175

TROISIEME PARTIE : Fiches de lecture p. 189

L'assistance en démocratie, Colette Bec, 1998, Paris, Editions Belin, 254 p. - Eric Marteau p. 191

Les métamorphoses de la question sociale, Robert Castel, 1995, Paris, Editions Fayard, 490 p. - Jean-François Le Cerf p. 195

Devenir éducateur, une affaire de famille, Alain Vilbrod, 1995, Paris, Editions l'Harmattan, 302 p. - Jacques Hédoux p. 197

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES p. 201

OUVRAGES ET NUMÉROS SPECIALISES p. 201

LISTE DES REVUES SPECIALISEES p. 205

CENTRES DE RECHERCHES ET FONDS DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES p. 206

INTRODUCTION

Les auteurs de ce Cahier des études du CUEEP, comme c'était le cas pour le numéro double (37 & 38) publié en décembre 1998 sont membres de l'équipe MEGADIPE (Méthodologie Générale, Analyse de Dispositifs et des Pratiques Educatives) du laboratoire TRIGONE (Laboratoire pluridisciplinaire de l'Institut CUEEP, Université des Sciences et Technologies de Lille). Ils travaillent plus spécifiquement au sein du sous-groupe de recherche intitulé "*Agents éducatifs, identités, itinéraires, situations, pratiques et formations professionnelles*" co-animé par Christine Capelani et Jacques Hédoux. Leurs travaux portent sur les formateurs d'adultes, les travailleurs sociaux et, plus récemment, sur les personnels de santé en ce que ceux-ci développent des dimensions éducatives.

Les participants sont des professionnels de la formation d'adultes ou du travail social et poursuivent, en maîtrise, en études doctorales, des recherches en Sciences de l'éducation. Les membres de ce sous-groupe se réunissent depuis 1992 et ils ont décidé, en 1997, de stabiliser leurs travaux et de les publier en privilégiant, dans l'écriture, les étudiants de Sciences de l'Education et les professionnels de la formation d'adultes et du travail social. Les auteurs ont ici en commun d'être titulaires d'un DEA, d'être doctorants ou enseignants-chercheurs.

Les orientations de recherche du sous-groupe sont en dominante sociologiques et, dans ce Cahier d'Etudes, l'on trouvera des développements socio-économiques, socio-politiques et, dans une moindre mesure, socio-pédagogiques. D'un point de vue conceptuel, les contributions renvoient en particulier aux analyses marxistes de la formation, aux apports de Pierre Bourdieu et à des explorations empiriques et statistiques.

Dans sa conception initiale, ce Cahier d'Etudes visait à mener une analyse des besoins de formation des travailleurs sociaux en s'attachant plus précisément aux éducateurs spécialisés. Les besoins de formation s'inscrivant dans des construits historiques, dans des rapports sociaux, il convenait de saisir des évolutions sociétales lourdes (démographiques et socio-économiques) et leurs traductions socio-politiques et socio-juridiques dans le champ du travail social. Ceci a constitué la première partie de ce Cahier.

Ces évolutions sociales sont porteuses d'enjeux professionnels et de formation et, par là, de besoins de formation correspondant aux intérêts stratégiques des éducateurs spécialisés abordés ici comme groupe professionnel. Deux articles sont consacrés à cette approche.

La poursuite de l'analyse, dans la deuxième partie des Cahiers, aurait consisté en une comparaison systématique des besoins de formation actuellement satisfaits et des besoins à satisfaire. Ce troisième moment du raisonnement, faute de données empiriques suffisantes sur les offres de formations initiales et continues, n'a pu être mené à bien malgré la contribution de Christine Capelani à propos du déficit persistant en formations qualifiantes (diplômes d'état en

particulier). Il y aurait donc ici place pour des recherches nouvelles à engager ou à prolonger en particulier par Eric Marteau et Armelle Thierry.

S'il est important de souligner le sens d'une démarche méthodologiquement incomplète, il est tout aussi utile de présenter le chemin parcouru sans minorer une troisième partie, faite d'annexes, qui présente des fiches de lectures d'ouvrages récents (Colette Bec, Robert Castel, Alain Vilbrod), des éléments bibliographiques, une liste de revues spécialisées et les adresses de centres de recherche et de documentation.

PARTIE I : LES EVOLUTIONS DE LA SOCIETE FRANCAISE ET DU TRAVAIL SOCIAL¹

Christine Capelani, dans un premier article, "*Evolutions démographiques de la société française*." isole, pour des périodes couvrant le siècle ou le demi siècle, les principaux phénomènes qui affectent le travail social. L'auteur relève l'augmentation globale de la population française et la part qui revient à l'immigration, la prolongation de l'espérance de vie et le vieillissement qui en découle, les transformations des pratiques familiales (taux de nuptialité, de fécondité, naissances hors mariages, émergence de familles mono-parentales.).

Christine Capelani, dans un second article, "*Evolutions socio-économiques de la société française*", retrace les transformations de la population active (tertiarisation de l'économie), la montée irrésistible du chômage, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes ainsi que les mutations du marché du travail et de l'emploi qui questionnent le modèle salarial. Ces évolutions économiques ont des répercussions fortes sur les revenus des ménages, sur la fragilisation de pans entiers de la population (quand il ne s'agit pas de précarité ou de pauvreté) mais aussi sur les violences sociales enregistrées statistiquement ou perçues subjectivement par les français.

Eric Marteau, "*Travail social et société salariale, une fonction politique historiquement produite*", articule, par une analyse socio-historique, l'émergence du travail social actuel avec le développement de la société salariale. L'auteur rappelle que la révolution de 1789 invente le travailleur "libre" de vendre sa force de travail. Les excès et tensions produits par le capitalisme conduiront à faire de la question sociale un enjeu politique central en particulier sous les Républiques successives. La régulation politique agit en s'appuyant sur trois piliers : le droit du travail, l'assistance, la sécurité sociale. L'assistanciel évoluera, sur un demi siècle, vers l'assurantiel et l'histoire du travail social peut être lue comme une suite de compromis entre les intérêts de classes des

¹ Nous savons que cette expression courante, autant que celle de travailleurs sociaux, est critiquable. Elle relève d'une construction sociale qui englobe des réalités éparses, différenciées, hiérarchisées et qui tend, en outre, à faire du social une sphère spécifique d'intervention supposée être déconnectée de l'économique et du politique.

fractions patronales et du mouvement ouvrier.

Armelle Thierry, "*Les évolutions juridiques dans le travail social*", explore, depuis 1975, les réponses législatives accompagnant les évolutions démographiques et socio-économiques. Dans les années 1980 et 1990 l'auteur relève différentes dispositions concernant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes puis des adultes, les lois de décentralisation, la création du RMI, le développement des politiques de la ville, des mesures concernant la maîtrise des dépenses de santé (entre autre : apparition des Agences Régionales Hospitalières) et, enfin, la dernière loi de lutte contre les exclusions. Ces dispositions dessinent, pour le travail social et les travailleurs sociaux, des modes d'intervention renouvelés qui seraient territorialisés, conduits en partenariat ou en réseaux, étroitement contractualisés avec les financeurs et soumis à évaluations.

Au terme de cette première partie le lecteur dispose d'une synthèse des principales évolutions de la société française et, par là, de grilles de lecture des enjeux et inflexions du travail social qui conditionnent la définition et la satisfaction des besoins de formation des travailleurs sociaux.

PARTIE II : LES TRAVAILLEURS SOCIAUX. BESOINS, OFFRES ET ITINÉRAIRES DE FORMATION

Christine Capelani, "*Les métiers de l'intervention sociale. Besoins et offres de formation*", analyse, à partir d'études et de données statistiques, ce qu'il peut en être des travailleurs sociaux aujourd'hui et de leurs besoins de formation professionnelle qualifiante. L'auteur relève les imprécisions statistiques qui président à la comptabilisation des "travailleurs sociaux". A l'intérieur de la nébuleuse, les assistants de service social et les éducateurs spécialisés, en position dominante d'un point de vue professionnel, sont, en terme d'effectifs et d'accroissement quantitatif, loin derrière les Aides Médico-Psychologiques et les Travailleuses Familiales qui, situés au niveau V, sont somme toute peu formés. L'auteur signale aussi, pour les éducateurs techniques et moniteurs-éducateurs, bon nombre de non-diplômés au sens de non titulaires d'un diplôme d'état. Ainsi, en référence à l'offre de formation professionnelle initiale et continue, des besoins de qualification professionnelle importants seraient encore aujourd'hui non satisfaits dans la Région Nord-Pas-de-Calais.

Les interventions "nouvelles", non-répertoriées, dans le champ de l'insertion et de la politique de la ville seraient, en suivant Michel Autès, assurées majoritairement par des travailleurs sociaux ayant connu une mobilité professionnelle et fonctionnelle.

Armelle Thierry, "*Les intérêts stratégiques des éducateurs spécialisés et leurs besoins de formation*", après avoir rappelé les analyses de Paul Demunter concernant les besoins "objectifs" de formation, conduit son analyse en terme d'intérêts stratégiques. Les éducateurs spécialisés, comme groupe

professionnel, auraient à passer alliance avec leurs usagers pour rompre avec les régulations néo-libérales dominantes, plus modulées que combattues par un état républicain aux capacités d'interventions affaiblies. Dans cette perspective de transformation ou d'inflexion des rapports sociaux, trois grands types de besoins de formation, déjà identifiés à propos de publics non qualifiés seraient à satisfaire : des besoins de qualification professionnelle, de qualification sociale, de maîtrise des principaux langages sociaux constitués. Cette analyse conduit à présenter succinctement des offres de formation possibles.

Eric Marteau, *"Les enjeux contemporains de qualification sociale et professionnelle en travail social et éducation spécialisés"*, recoupe bon nombre d'analyses antérieures pour souligner que les éducateurs spécialisés auraient à résister aujourd'hui aux risques de déqualification professionnelle mais aussi à s'affirmer, individuellement et collectivement, face aux concurrences intra, inter, extra-professionnelles qui les menacent. Dans le premier cas, à l'intra, le développement du nombre d'agents précarisés (CES, emplois-jeunes..) questionne la professionnalité et il en va de même, en inter, quant il s'agit de s'engager, avec compétence, dans des dispositifs complexes, territorialisés, d'intervention sociale. Enfin, en extra-professionnel, les éducateurs spécialisés connaissent une double concurrence émanant du secteur lucratif d'une part et du secteur bénévole et caritatif d'autre part. S'adapter de façon critique à ces concurrences supposerait de se dégager de la *"petite misère de position"* évoquée par Pierre Bourdieu et de revendiquer et s'approprier de nouveaux savoirs.

En continuité et rupture avec ces contributions inscrites dans une logique de détermination et de satisfaction des besoins de formation des éducateurs spécialisés, deux apports, de recherche empirique, d'auto-analyse biographique, réfractent, chacun à leur manière, des questionnements sociologiques du travail social.

Alberto Di-Matteo, *"Effets sociaux des modes de recrutement des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse"*, explore une crise institutionnelle et de recrutement. Jusqu'en 1991 les éducateurs de la PJJ devaient être titulaires du baccalauréat. Depuis, ils doivent être diplômés à bac + 2 sachant que l'emploi proposé, après deux années de formation, situe ces éducateurs dans le cadre B de la fonction publique. L'auteur relève, entre autre, que 81% des stagiaires en formation en 1997/1999 sont titulaires de diplômes égaux ou supérieurs à bac + 3 et que l'accès au métier résulte de l'abandon, provisoire, d'autres projets. Deux profils d'éducateurs, tous aussi insatisfaits de leurs conditions professionnelles (à l'exception de minorités) co-existeraient : des hommes, expérimentés, âgés, titulaires initialement du bac et issus de familles d'ouvriers rencontreraient des femmes, jeunes, diplômées de l'université et issues de familles d'enseignants ou de cadres moyens de la fonction publique. Bref, deux cultures sociales, scolaires, professionnelles, seraient en présence, conduiraient à diverses formes de désinvestissement professionnel manifestant et révélant en cela une institution en crise.

Véronique Billiau, *"Entre le travail social et l'enseignement universitaire, la*

formation continue comme trait d'union", retrace un itinéraire professionnel et de formation en le situant au sein de conjonctures et d'évolutions sociales. Du DUT Carrières Sociales, option animateur socio-culturel, vers des études de second et troisième cycles en Sciences de l'Education, l'auteur aura parcouru différents champs professionnels : animatrice en Centre social, agent d'accueil et d'orientation en Mission Locale, conseiller en formation continue au sein de l'Institut CUEEP ayant en charge l'action collective de Sallaumines-Noyelles avant d'intégrer le département de Sciences de l'Education de ce même Institut. Ce cheminement professionnel conduit l'auteur à souligner la permanence d'une ligne de conduite, issue du travail, social et consistant "à servir les intérêts stratégiques à long terme des usagers (..) pour qu'ils puissent, avec davantage de sens critique, de connaissances, de savoirs, influencer leur destinée".

PARTIE III

Cette partie, déjà présentée, dans son contenu et son intention, n'appelle guère de commentaires spécifiques sauf à rappeler une volonté informative et pédagogique forte. Sans cette volonté que signifierait, fondamentalement, la référence au titre de ces cahiers d'**études**².

Jacques HEDOUX

² Nota :

* nous espérons avoir restitué, globalement et pour chacun, le sens d'écritures plurielles d'une part et questionnées, remaniées d'autre part. Que les auteurs soient remerciés ici pour leur patiente coopération. Je dois une mention spécifique à Christine Capelani qui, outre son rôle de co-animatrice et de coordinatrice, a assuré en urgence les corrections et l'harmonisation éditoriale finales.

* nous remercions les éditions Contradictions et l'Harmattan qui ont autorisé la reprise, dans ces cahiers, des articles d'Eric Marteau. Cf., N° 87, 1998, *Les mutations du Travail Social*. Bruxelles, Paris, 152 p.

PREMIERE PARTIE :

LES EVOLUTIONS DE LA SOCIETE FRANCAISE

ET DU TRAVAIL SOCIAL

LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE 1948 A 1994

Par Christine CAPELANI

INTRODUCTION

De 1948 à 1996, la société française va connaître une triple transformation : sa population augmente, vieillit, et sa structuration se modifie.

C'est ce que montrent les trois développements qui suivent. Le matériau de base utilisé provient de l'Annuaire Rétrospectif de la France, 1948-1988³, des Tableaux de l'économie française 1997-1998⁴ et des Données Sociales 1996⁵, publiés par l'INSEE.

Nous avons choisi comme périodisation 1948-1994 afin d'harmoniser les matériaux recueillis ; néanmoins quand ce sera nécessaire, quelques rappels permettront de présenter la situation de la population française au début du XX^{ème} siècle ou de préciser les évolutions de 1994 à nos jours (par projections). Des encarts (p. 3 et 4) définissent les principaux termes utilisés dans ce texte.

1. UNE POPULATION QUI AUGMENTE

1.1 Les évolutions de la population française de 1948 à 1994

Du début du XX^{ème} siècle à la Libération, la population française a oscillé autour de 40 Millions d'habitants.

Après la Seconde Guerre mondiale, la population augmente rapidement : de 1948 à 1994, comme le montre le tableau ci-dessous, elle s'est accrue de dix-sept millions d'habitants soit une augmentation de 41% (+ 8% en moyenne annuelle).

Tableau n°1 - Evolution de la population totale de 1948 à 1994,

³ Annuaire Rétrospectif de la France, Séries Longues, 1948-1988, INSEE, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, Imprimerie Nationale, 658 p., Dans la suite du texte et dans les tableaux, pour citer ces travaux, on parlera de l'Annuaire Rétrospectif.

⁴ Tableaux de l'économie, INSEE, Août 1997, 199 française, 1997-1998p.

⁵ Données Sociales 1996, La Société Française, INSEE 1996, 535 p., ici encore, pour citer ce travail, on parlera des Données Sociales.

**tableau réalisé d'après l'Annuaire Rétrospectif de la France,
INSEE, p. 26 et Tableaux de l'Economie Française,
1997-1998, pour l'année 1994, p. 35**

Année Population	1948	1958	1968	1978	1988	1994
Population au 1^{er} janvier	40 919 569 100	44 563 043 109	49 723 072 121	53 271 566 130	55 750 317 136	57 779 000 141
Naissances	21,2 867 158 100	18 808 560 93	16,7 832 847 96	13,8 737 062 85	13,8 771 000 89	12,3 711 000 82
Décès	12,4 509 532 100	11,1 496 941 97	11 550 492 108	10,3 546 919 107	9,4 524 600 103	9 520 000 102
Excédent Naturel	357 626 100	311 619 87	282 355 79	190 143 53	246 400 69	191 000 53

Depuis le début du siècle, les naissances ont presque toujours été supérieures aux décès sauf au cours des périodes de guerre et de la seconde moitié des années trente⁶ ; néanmoins comme le montre le tableau ci-dessus, elles diminuent, passant de 867 158 en 1948 à 711 000 en 1994 soit d'un indice 100 à un indice 82.

Le nombre des décès se situe, pour la même période, autour de 500 000 décès par an (sauf entre 1968 et 1978, où il atteint 550 000 décès). Pour près des deux tiers, la progression de l'effectif de la population depuis le début du siècle est due à l'excédent naturel.

Le baby-boom d'après-guerre conjugué avec une mortalité en recul constant, a entraîné une hausse notable de l'accroissement naturel après 1948, qui a été de l'ordre de 300 000 personnes par an jusqu'au début des années 1970. A partir de 1975, l'excédent naturel a diminué avec la baisse de la natalité, tout en restant voisin de 200 000.

Cependant, il est resté largement positif, d'autant que les générations nombreuses nées durant le baby-boom parvenaient aux âges de pleine fécondité.

Sur longue durée, on assiste à une baisse conjointe de la fécondité et de la mortalité.

⁶ Données Sociales, p. 17 et figure 8, p. 19.

Définitions

Recensement de la population : Opération consistant, d'après la définition retenue par l'Organisation des Nations Unies (ONU), à "recueillir, grouper, évaluer, analyser et publier les données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays".

Population totale : La population totale comprend toutes les personnes (Français ou étrangers) résidant sur le territoire métropolitain, à l'exception des personnes en séjour de courte durée (touristes, travailleurs saisonniers) ; elle comprend aussi des personnes momentanément absentes mais appelées à rentrer à plus ou moins brève échéance (militaires en service hors métropole).

Population immigrée : La notion d'immigré est liée au lieu de naissance. Un immigré en France est une personne née étrangère, hors de la France, mais qui y vit. Il peut soit quitter sa nationalité et devenir français par acquisition, soit rester étranger.

Population étrangère : La notion d'étranger est fondée sur le critère de la nationalité. Un étranger est une personne qui n'a pas la nationalité française. Les personnes nées en France de parents étrangers sont étrangères ; la plupart d'entre elles prennent la nationalité française à leur majorité.

Accroissement naturel (ou excédent naturel) de la population : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots excédent ou accroissement sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et l'excédent naturel est alors négatif. Le taux d'accroissement naturel est le rapport de l'excédent naturel à la moyenne des populations aux deux 1^{er} Janvier successifs.

Solde migratoire : Différence au cours d'une période entre le nombre de personnes venant résider dans un pays (immigration) et le nombre de celles allant résider à l'étranger (émigration). La notion de solde migratoire s'applique aussi à toute circonscription (région, département, commune etc.) mais prend alors en compte non seulement les échanges avec l'étranger, mais aussi les échanges avec les autres circonscriptions (migrations intérieures).

Taux de natalité : Rapport du nombre de naissances vivantes au cours d'une période (en général l'année) à la population totale au milieu de la période.

Taux de fécondité général : Rapport du nombre de naissances au cours d'une période (en général l'année) à la population de femmes fécondes en milieu de période. Les femmes dites fécondes sont celles âgées de 15 à 49 ans.

Taux de mortalité infantile : Proportion d'enfants qui meurent avant l'âge d'un an, calculé pour 1000 naissances vivantes.

Taux de nuptialité : Rapport du nombre de mariages au cours de la période (en général l'année) à la population totale au milieu de la période.

Divorces : Les jugements de divorce consistent soit en un divorce direct prononcé sur demande, soit en une conversion d'un jugement de séparation de corps.

Ménage : Ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage, au sens statistique, peut ne comprendre qu'une seule personne.

Ne font pas partie des ménages, les personnes vivant dans des habitations mobiles (nomades, marinières) et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

Famille : Partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple de fait et, le cas échéant, de ses enfants célibataires (eux-mêmes sans enfant). Un ménage peut comporter plusieurs familles.

Les membres d'un ménage n'appartenant pas à une famille sont dénommés "personnes isolées".

En 1990, le concept de famille, au sens du recensement, a été modifié : la limite d'âge de 25 ans pour être enfant d'une famille a été supprimée.

Famille monoparentale : Elle comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires de moins de 25 ans, n'ayant pas d'enfant.

Couple : Couple de fait, légitime ou non.

Personne de référence de la famille : Il s'agit de l'homme du couple ou du parent dans le cas d'une famille monoparentale.

1.2 La baisse de la fécondité et de la mortalité

Tableau n° 2 - Le mouvement naturel de la population de 1948 à 1988, Annuaire Rétrospectif, INSEE, 658 p., p. 28-29 et Tableaux de l'Economie française, 1997-1998 pour l'année 1994, p. 31-35

	Unité	1948	1958	1968	1978	1988	1994
Population au milieu de la période	millier de personnes	41 112	44 789	49 915	53 376	55 632	57 779
		100	109	121	130	135	140
Taux de natalité	pour mille	21,2	18,1	16,7	13,8	13,8	12,3
		100	86	79	65	65	58
Taux de mortalité	pour mille	12,4	11,1	11	10,3	9,4	9
		100	89	88	82	76	73
Mortalité infantile	pour mille	55,9	31,5	20,4	10,7	7,8	5
		100	56	36	19	14	0,9

Comme on le constate à la lecture de ce tableau, la population française connaît entre 1948 et 1994, une double modification :

- d'une part, son augmentation due à la baisse de mortalité qui passe de 12,4 pour mille en 1948 à 9 pour mille en 1994 et plus spécifiquement à la baisse de la mortalité infantile qui passe de 55,9 à 5 pour mille dans la même période ;
- d'autre part, la diminution de son taux de natalité qui passe de 21,2% en 1948 à 12,3 en 1994.

La baisse de la fécondité : En France, la fécondité a commencé à baisser exceptionnellement tôt, dès le milieu du XVIII^{ème} siècle. Aussi était-elle relativement faible au début de ce siècle ; l'indice conjoncturel de fécondité ne s'élevait qu'à 2,8 enfants par femme en 1900.

Tableau n° 3 - Indicateurs généraux de la situation démographique : Taux de fécondité de 1946 à 1985, INSEE, Données Sociales 1996, p. 16 et Tableaux de l'Economie française, 1997-1998, pour l'année 1995, p. 31

	1946	1955	1965	1975	1985	1995
Indicateur conjoncturel de fécondité	2,98	2,67	2,83	1,93	1,81	1,7

Au cours du XX^{ème} siècle, la fécondité a globalement baissé en France : près de 2 enfants par femmes à la veille de la Seconde Guerre mondiale, environ 1,8 à la fin des années quatre-vingts.

Néanmoins, comme le montre le tableau n°3, le recul global de la fécondité a été interrompu par un net redressement de 1946 à 1965 (l'indicateur de fécondité passe de 1,99 en 1940 à 2,98 en 1946 et à 2,83 en 1965). Pour cette période, l'indice de fécondité s'élève à plus de 2,6 enfants par femme. Il s'agit des enfants des hommes et des femmes du baby-boom.

Mais à partir de 1965 et plus brusquement à partir de 1972, la fécondité diminue pour atteindre 1,9 enfant en 1975, puis 1,7 en 1995. L'indicateur conjoncturel de fécondité qui avait atteint son "*minimum historique*"⁷ en 1993 et 1994 - respectivement 1,63 et 1,65 - devrait être proche de 1,72 en 1996. Cette régression est directement liée aux lois Weil (libération de l'avortement) et à la crise économique.

La baisse de la mortalité : Au cours du XX^{ème} siècle, les progrès médicaux et l'amélioration des conditions de vie ont permis un recul sensible de la mortalité. Les risques de décès se sont réduits à tout âge et l'espérance de vie à la naissance a fait un bond d'une trentaine d'années : elle est passée de 45,9 ans en 1900 à 74 ans en 1996 pour les hommes et de 49,5 ans à 82 ans pour les femmes.

Tableau n° 4 - Espérance de vie à la naissance (en années), sources ONU, Annuaire INSEE, p. 43

	1946	1955	1965	1975	1985	1990	1996
Espérance de vie à la naissance hommes	59,9	65,2	67,5	69,0	71,3	72,7	74
Espérance de vie à la naissance femmes	65,2	71,5	74,7	76,9	79,4	80,9	82
Espérance de vie moyenne	62,5	68,3	71,1	72,9	75,3	76,8	78

Outre les progrès médicaux et les améliorations des conditions de vie, ce gain de trente ans s'explique pour un quart par la baisse de la mortalité infantile (cf., tableau n° 2, ci-dessus) et pour un autre quart par la baisse de la mortalité de 1 à 15 ans.

Au total, le taux de mortalité, sur une période de 90 ans, a été divisé par deux, passant de 21,9 pour mille en 1900 (890 000 décès) à 9 pour mille en 1996 (536 000 décès).

La mortalité à chaque âge n'a pas reculé de façon uniforme tout au long du siècle écoulé. Jusqu'en 1960 environ, la baisse de la mortalité a surtout concerné les personnes de moins de 60 ans, et tout particulièrement les

⁷ Tableau de l'Economie française 1997-1998, p. 30.

enfants et les jeunes adultes, en raison des progrès dans la lutte contre les maladies infectieuses.

Depuis les années soixante-dix, les gains d'espérance de vie sont au contraire acquis aux âges élevés et s'expliquent notamment par le recul de la mortalité cardio-vasculaire.

La plupart des décès sont désormais concentrés dans un intervalle d'âge restreint. En 1996, les décès survenus sont estimés à 536 000, soit 4000 de plus qu'en 1995. Cependant, la hausse des décès en 1996 est inférieure à celle qui résulterait des seuls effets du vieillissement de la population. Si les conditions de mortalité de 1995 s'étaient maintenues, 6 000 décès supplémentaires auraient été dénombrés en 1996. La baisse tendancielle de la mortalité se poursuit donc mais à un rythme beaucoup plus modéré.

Si, pour les deux tiers de la population globale, l'excédent naturel est dû à la baisse de la mortalité, il est dû pour un autre tiers au mouvement migratoire.

1.3 Le mouvement migratoire

Au XX^{ème} siècle, l'évolution de la population française a été largement tributaire des courants migratoires.

**Tableau 5 - Population selon la nationalité entre 1946 et 1990,
Tableaux de l'Economie française, p. 35**

Année	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990
Population en milliers	39 848 100	42 781 107	46 459 116	46 655 117	52 599 132	54 296 136	56 625 142
Français % de naissance	93,5	93,4	92,6	92,1	90,8	90,5	90,5
Français par acquisition	2,1	2,5	2,8	2,7	2,6	2,6	3,1
Etrangers	4,4	4,1	4,7	5,3	6,5	6,8	6,3

De 1901 à 1931, la population étrangère était passée de 2,7% à 6,6% ; elle est redescendue à 4,4 en 1946 pour remonter à 6,5% en 1975. Depuis cette date, elle est pratiquement stable (6,3% en 1990), soit 3,4 millions en 1975 et 3,6 millions en 1990.

Le pourcentage de français de naissance stabilisé depuis près de dix ans autour de 90,6, manifeste une capacité d'intégration aujourd'hui questionnée autour du débat sécuritaire (Pasqua, Chevènement).

La population française qui augmente, qui voit à la fois se stabiliser ses mouvements migratoires et son taux de fécondité et augmenter son espérance de vie, constitue une population qui vieillit.

2. UNE POPULATION DONT LE VIEILLISSEMENT S'ACCENTUE

Tableau n° 6 : Structure par sexe et âge de la population de 1948 à 1988, Annuaire, INSEE, p. 27 et pour l'année 1995, Tableaux de l'Economie française 1997-1998, p. 25

	1948	1958	1968	1978	1988	1995
- de 20 ans	12 178 334 29,8	14 121 442 31,7	16 788 946 33,8	16 612 734 28,1	15 726 138 28,2	15 201 240 26,1
20 - 59 ans	22 114 366 54	23 122 838 51,9	24 057 277 48,4	27 358 707 46,2	29 584 042 53,1	29 584 042 53,9
60 ans et +	6 617 869 16,2	7 318 763 16,4	8 876 849 17,8	9 300 125 15,7	10 440 137 18,7	14 123 375 20
Total	40 910 569 100 100	44 563 043 100 109	49 723 072 100 123	53 271 566 100 132	55 750 317 100 140	58 020 000 100 142

Depuis le début du siècle, la population française a vieilli :

- ainsi, les personnes âgées de 60 ans et plus formaient 12,7% de la population en 1901, 16,2 % en 1948 (soit un peu plus de 6 millions et demi) et 20% en 1995 (soit 14 millions de personnes) ;
- parallèlement, la population des jeunes de moins de vingt ans est passée de 34,3% en 1901, à 29,8% (12 178 334 personnes) en 1948 à 26,1% en 1995 (15 201 240 personnes) ;
- la part des adultes âgés de 20 à 59 ans, qui est celle des actifs potentiels, est aujourd'hui proche du niveau atteint au début du siècle : elle s'élève à 53,9% (soit 31 272 780 personnes) en 1995 contre 54% (soit 22 114 366 personnes) en 1948.

La cause essentielle du vieillissement de la population est la baisse de la fécondité : elle a entraîné une diminution de la part des jeunes dans la population, ce qui a conduit à l'augmentation de la proportion des personnes âgées.

Jusqu'aux années soixante-dix, le recul de la mortalité n'a pas été un facteur de vieillissement car il a permis des gains en vie humaine : la baisse de la mortalité ne contribuait guère à modifier la répartition par âge de la population.

Cependant, depuis les années soixante-dix, la mortalité baisse surtout aux âges avancés : elle est ainsi devenue un facteur de vieillissement de la population⁸.

En terme de prospective, Didier Blanchet⁹ souligne que la croissance rapide du nombre de personnes âgées jusqu'au milieu du siècle prochain est un phénomène "*quasiment certain*".

Comme signalé précédemment, cette évolution a deux causes : l'allongement de la durée de vie et la baisse de la fécondité.

L'effectif des personnes âgées de 80 ans et plus fléchira autour de l'an 2000, quand passeront par cet âge les générations creuses nées durant la Première Guerre mondiale et sa croissance s'accélère en 2025 lorsqu'arriveront à ce même âge les premières générations du baby-boom.

Pour les générations de 60 ans et plus, la même rupture se produira en 2025.

Quant à la population d'âge actif, à long terme, elle connaîtra, au mieux, une faible croissance.

Les conséquences du vieillissement de la population font l'objet d'interprétations divergentes de la part des économistes et des démographes : pour certains, le vieillissement est perçu comme négatif en terme économique et de protection sociale ; pour d'autres, c'est le concept même de vieillissement des sociétés qui serait à mettre en question.

Les tenants de cette seconde thèse avancent que les différences de comportements socio-économiques entre classes d'âge ne sont plus guère marqués et que ces comportements évoluent rapidement. Ainsi, la croissance des dépenses de santé tient davantage à l'augmentation de la consommation globale de ces dépenses qu'au seul vieillissement de la population.

Le problème est pourtant différent en ce qui concerne l'âge de la retraite : avec un âge de retraite inchangé, voire abaissé d'une part, avec le retardement de l'entrée en activité des jeunes d'autre part, les perspectives démographiques impliquent l'aggravation du poids des retraites et des pré-retraites.

Ceci pose le vrai problème de la retraite, à savoir gérer la contradiction entre une durée de vie qui s'allonge et une durée de vie active qui se raccourcit.

3. LES MODIFICATIONS STRUCTURELLES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

De 1900 à nos jours, la structure familiale s'est modifiée d'une triple manière : on assiste à une baisse de la nuptialité, à une augmentation des divorces et enfin à une augmentation des familles monoparentales et des enfants nés hors mariage.

⁸ Fabienne DAGUET, Le bilan démographique du siècle, Données Sociales 1996, pp. 12-20, p. 17-18.

⁹ Didier BLANCHET, Le vieillissement, Données Sociales 1996, pp 20-21.

3.1 Les transformations de la famille

Tableau 7 - Le mouvement naturel de la population de 1948 à 1988,
Annuaire Rétrospectif INSEE, pp. 28-29,
Tableaux de l'Economie française 1997-1998, pp. 27-35

	Unité	1948	1958	1968	1978	1988	1994
Population au milieu de la période	millier de personnes	41 112	44 789	49 915	53 376	55 632	57 779
		100	109	121	130	135	140
Mariages	millier de personnes	370,8	312,1	356,6	354,8	265,2	253,7
		100	84	96	98	71	68
Divorces prononcés	millier de personnes	45,9	31,3	36,1	74,4	106,5	115,7
		100	68	79	162	232	252
Taux de nuptialité	pour mille	9	7	7,1	6,6	4,8	4,4
		100	78	79	73	53	49

Entre 1948 et 1994, le nombre de mariages passe de 370 800 à 253 700 , soit un taux de nuptialité de 9% en 1948 et de 4,4% en 1994 (d'une base 100 pour 1948, on passe à un indice 49 pour 1994).

Parallèlement, le nombre de divorces passe de 45 900 en 1948 à 115 700 en 1994 après avoir connu une baisse en 1958 (31 300 divorces prononcés) et en 1968 (36 100 divorces).

Sur une période de quarante ans, le nombre de divorces a connu une augmentation de 252 %. Les tableaux ci-dessous présentent le troisième phénomène de transformation de la société française, l'augmentation des familles monoparentales et des naissances hors mariage.

3.2 Les familles mono-parentales

Tableau n°8 - Familles monoparentales de 1968 à 1990,
Données Sociales 1996, p. 298

Années	1968	1975	1982	1990
Nombre de ménages en milliers	15 778	17 745	19 589	21 542
	100	112	124	136
Familles monoparentales	461	526	709	989
	100	114	154	214
Pourcentage	2,9	3,0	3,6	4,6

En 1990, près d'un million de ménages sont constitués de familles monoparentales contre près de 500 000 en 1968.

Leur nombre a doublé entre ces deux années ; 87% d'entre eux sont composés d'une femme et de ses enfants ; les pères seuls étant très peu nombreux¹⁰. Ces familles se situent en grand nombre dans les départements les plus urbanisés : région parisienne, Nord-Pas-de-Calais, littoral méditerranéen, Rhône.

Parmi les mères et les pères de ces familles monoparentales, 45% sont divorcés : la carte des familles monoparentales est très semblable à la carte du divorce.

En outre, aujourd'hui, comme les divorces et les séparations sont plus fréquents, de nombreux enfants ne vivent pas avec leurs parents biologiques. Beaucoup vivent en familles monoparentales ; dans les autres cas, quand le parent gardien forme un nouveau couple, on parle de "familles recomposées".

3.3 Les naissances hors-mariages

Tableau n° 9 - Evolution des naissances hors mariage de 1946 à 1988, INSEE, Etat civil, Données Sociales 1996, p. 23 et, pour l'année 1994, Tableaux de l'Economie française 1997-1998, p. 31

	1946	1955	1965	1975	1985	1988	1994
Nombre de naissances	840 247 100	802 303 95	862 333 103	745 065 88	768 431 91	771 268 92	711 000 85
Part des naissances hors mariage	8,7	6,4	5,9	8,5	19,6	28,3	36,1

Du début du siècle au milieu des années soixante, la proportion de naissances hors mariage a eu tendance à baisser (hors périodes de guerre) ; ainsi, on comptait 9% de naissances hors mariage en 1900, 8,7% en 1946 et 5,9% en 1965.

Depuis cette période, elle ne cesse d'augmenter, passant de 8,5% en 1975 à 19,6% en 1985, pour atteindre 36,1 en 1994.

Mais ce phénomène de procréation hors mariage ne présente plus les mêmes caractéristiques; en effet, il s'agit moins de naissances survenant chez des femmes seules - selon les résultats de l'enquête INED de 1988 sur la régulation des naissances, elles ne représentent que 3 à 4% des naissances hors mariage

¹⁰ Jacques LAVERTU, La famille dans l'espace français, Données Sociales 1996, pp. 294-302.

depuis la fin des années soixante - que de naissances survenant dans des couples non mariés.

La procréation hors mariage n'est plus, comme le souligne Christine Couet ¹¹, le fait de femmes "*séduites et abandonnées*" mais elle traduit un choix délibéré des deux parents.

Les naissances hors mariage sont le plus souvent le fait de femmes jeunes : en 1993, un enfant sur trois né hors mariage a une mère âgée de moins de 25 ans contre seulement un sur sept né d'une femme mariée.

En outre, les naissances hors mariage, bien que présentes dans toutes les catégories socio-professionnelles, se différencient selon celles-ci.

On observe que :

- depuis une vingtaine d'années, la procréation hors mariage s'est largement diffusée parmi les ouvrières, les employées et les femmes inactives (Allocation de Parent Isolé). De façon traditionnelle, la proportion de naissances hors mariage est élevée chez les employées et le personnel féminin de service ; elle atteint plus de 35% en 1993 ;
- pour l'année 1975, 18% des enfants nés de mères appartenant au monde de l'artisanat et du commerce étaient des enfants naturels, soit une proportion qui se situait largement au-dessus de la moyenne. Ce n'est plus le cas en 1993 où elle se situe à un niveau inférieur à la moyenne;
- de leur côté, les agricultrices-exploitantes, issues d'un milieu plus traditionnel, ont été peu perméables à cette évolution ;
- enfin, la proportion de naissances hors mariage parmi les femmes cadres, bien que demeurant inférieure à la moyenne, a fortement augmenté, passant de 4% en 1975 à 25 % en 1993. Cette augmentation reste néanmoins inférieure à celle des professions intermédiaires, lesquelles passent pour la même période de 4 à 31%. Par ailleurs, Christine Couet souligne que ce sont les étudiantes qui mettent le plus souvent au monde des enfants en dehors du mariage (58% des naissances).

En conclusion, d'un point de vue démographique, la société française enregistre, en près de cinquante ans, d'importantes transformations.

Sa population augmente et passe de 40 millions de personnes en 1948 à près de 60 millions en 1996.

Cette augmentation est due pour les deux tiers à l'accroissement naturel de la population (et plus spécifiquement à la baisse de la mortalité qui passe de 21,9% en 1900 à 9% en 1996) et pour un tiers au solde migratoire.

¹¹ Christine COUET, Les naissances hors mariage, Données Sociales 1996, 535 p., pp22-29

Dans le même temps, cette population vieillit. Le pourcentage de personnes âgées passe de 16% en 1946 à 20% en 1995, soit une augmentation de près de 4 millions de personnes. L'espérance de vie de la population augmente : pour la population masculine, elle passe de 45,9 ans en 1900 à 74 en 1996 et de 49,5 ans à 82 ans pour sa population féminine.

Enfin, ce sont aussi les mœurs, les familles, qui se transforment :

- le nombre de mariages diminue ; il passe de 623 000, soit un taux de nuptialité de 16,2% en 1920 à 250 000 mariages en 1994, soit un taux de nuptialité de 4,4%;
- dans la même période, le nombre de divorces augmente, il passe de 45 900 en 1948 à 115 700 en 1994 ;
- les familles monoparentales doublent en près de 30 ans ; elles sont près d'un million en 1990 et les familles dites "recomposées" augmentent sans que n'existent, dans les sources mobilisées, de statistiques permettant de les dénombrer ;
- le taux de naissances hors mariage passe de près de 9% en 1946 à 36% en 1994.

L'ensemble de ces phénomènes contribuent, avec les évolutions socio-économiques étudiées dans le prochain article, à modifier le profil structurel de la société française et les conditions de vie de sa population ce qui va générer des modifications de ses besoins et de la législation, tant en matière de prise en charge financière (système de retraite, prise en charge des "personnes isolées" etc.), qu'en matière de santé publique ou de réglementation de l'immigration.

LES EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA FRANCE 1968-1997

par Christine CAPELANI

INTRODUCTION

L'étude développée dans l'article précédent des évolutions démographiques a fait apparaître des transformations profondes de la société française ; celle-ci a augmenté, vieilli et ses mœurs comme ses structures familiales se sont modifiés.

Il s'agit, dans l'espace restreint de ce second article, de présenter les évolutions et situations sociales et socio-économiques majeures qui donnent sens aux transformations du travail social.

A partir des sources déjà utilisées et en y ajoutant un dépouillement systématique de la revue de l'INSEE "Economie et statistiques", on a sélectionné six thèmes majeurs :

- les évolutions de la population active et des catégories socio-professionnelles (devenues professions et catégories sociales, PCS, en 1984) qui montrent les transformations profondes des caractéristiques et de la répartition du salariat et du non-salariat, l'affaiblissement des populations ouvrières et le renforcement des professions intermédiaires et des employés ;
- les montées du chômage et les caractéristiques spécifiques des chômeurs ;
- les difficultés rencontrées par les jeunes pour s'insérer sur le marché du travail ;
- les évolutions du marché du travail et des emplois qui attestent de la montée d'instabilités et de précarités et justifient un questionnement sur le devenir du modèle salarial (Robert Castel) ;
- les évolutions des revenus des ménages et le développement de la fragilité économique et sociale et de la "pauvreté";
- la montée d'une violence sociale enregistrée diversement (police, justice) au gré des définitions statistiques mais perçue fortement par différentes populations.

1 LES EVOLUTIONS DE LA POPULATION ACTIVE ET DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

1.1 Les évolutions contrastées de la population active

Plusieurs définitions et mesures de la population active coexistent en France. Elles dressent chacune un portrait particulier de cette population et de son évolution.

Selon l'approche dite "au sens du recensement de la population" et d'après la mesure de l'enquête Emploi de l'INSEE, il y aurait en mars 1995, 22,1 millions d'actifs occupés, alors que si l'on retient les critères du Bureau International de Travail (BIT), on en compterait dans la même enquête 22,3 millions. A la même date, on dénombrait, selon la mesure de la Comptabilité nationale, 22,4 millions d'emplois. On retient, dans cet article, la définition du BIT (cf., Définitions, encart p.25).

En France, depuis le milieu des années soixante, la population active a augmenté à un rythme régulier (200 000 personnes par an), en raison de l'arrivée sur le marché du travail des générations nombreuses nées pendant le baby-boom.

Tableau n°1 - Population active, taux d'activité et population totale de 15 ans et plus par sexe, en moyenne annuelle (unités : effectifs en milliers, taux en pourcentage), INSEE, Annuaire Rétrospectif, p. 51 et pour l'année 1996, Tableaux de l'Economie française 1997-1998, p. 73

	Actifs	Taux d'activ.	Pop. totale masc.	Actives	Taux d'activ.	Pop. totale fém.	Les deux sexes	Taux d'activ.	Pop. totale
1968	13 553 100	74,7	18 133	7 317 100	37,2	19 654	20 870 100	55,2	37 787
1976	14 010 103	71,1	19 715	8 594 117	40,7	20 118	22 604 108	55,4	40 832
1986	13 912 102,6	65,4	21 282	10 087 138	43,9	22 956	23 999 115	54,3	44 238
1996	14 070 104	62,7	28 371	11 520 157	47,6	29 885	25 590 123	54,8	58 256

Le taux d'activité moyen de la population âgée de plus de 15 ans est resté stationnaire en près de trente ans : il était de 55,2% en 1968, il est de 54,8% en 1996.

Néanmoins, cette moyenne masque des transformations profondes tant en ce qui concerne le sexe qu'en ce qui concerne l'âge des actifs.

Définitions

BIT : Bureau international du travail.

Chômeurs au sens du BIT : En application de la définition internationale adoptée en 1992 par le Bureau international du travail, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans et plus) qui répond simultanément aux conditions suivantes :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Enquête sur l'emploi : Elle est réalisée chaque année par l'INSEE, habituellement au mois de mars. Utilisée notamment pour déterminer le chômage au sens du BIT, elle touche environ 75 000 ménages (voir la définition dans l'article précédent), soit 150 000 personnes de 15 ans et plus.

Population active : La population qui regroupe la population active occupée et les chômeurs "au sens du BIT".

Population active occupée : Elle est mesurée chaque année par l'enquête sur l'emploi. Elle comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, au travail au cours de la semaine de référence de l'enquête, qu'elles soient salariées, à leur compte ou qu'elles aident un membre de leur famille dans son travail. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais temporairement absentes la semaine de référence pour un motif tel que maladie (moins d'un an), déplacement, congé payé, formation, conflit du travail, etc. ainsi que les appelés du service national (depuis 1990).

Taux d'activité : Rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs à la recherche d'un emploi) et la population totale correspondante.

Taux de chômage : Proportion du nombre de chômeurs par rapport au nombre d'actifs (actifs occupés, militaires du contingent, apprentis et chômeurs).

Catégories socio-professionnelles : Cette nomenclature a été remplacée en 1984 par celle des "professions et catégories socioprofessionnelles". Il s'agit d'une refonte complète du système des nomenclatures d'emploi. Elle comprend 24 postes issus du niveau détaillé en 42 postes et 7 postes spécifiques et présente quelques particularités par rapport à la nomenclature précédente : un poste regroupe les ouvriers qu'aucune mention ne permet de classer avec précision ; un poste regroupe les apprentis et les stagiaires et les catégories non salariées ou propres à la fonction publique changent de titre.

Définitions (suite) :

Emploi intérieur : Il comprend toutes les personnes physiques (résidentes ou non) ayant un emploi dans une unité de production résidente. Chaque personne compte pour une unité quelle que soit la durée ou le type d'emploi. On distingue l'emploi civil et l'emploi militaire, l'emploi salarié et non salarié.

Services marchands et non marchands : Les services dans l'acception française du terme regroupent l'ensemble des activités tertiaires, à l'exception des activités de commerce et de transport. Parmi les services figurent des activités pour l'essentiel non marchandes (au sens de la Comptabilité nationale), à savoir les services d'administration et les services d'éducation, de santé et d'action sociale. Les autres services dits services marchands non financiers se décomposent selon les regroupements de la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF) en : services aux entreprises (dont les Postes et télécommunications, les services de conseil, les services opérationnels et la recherche) ; la promotion et la gestion immobilière ; et les services aux particuliers (qui comprennent les hôtels-restaurants, les activités récréatives, culturelles et sportives et les services personnels et domestiques).

Revenu primaire : Revenus que les ménages tirent de leur contribution à l'activité économique, soit directement (revenus d'activité salariée et non salariée), soit indirectement (revenus de placements mobiliers et immobiliers).

Revenu disponible : revenu primaire augmenté des transferts reçus (prestations sociales) et diminué des impôts et cotisations sociales versées.

Revenu fiscal déclaré : Revenu porté par les ménages dans leur déclaration fiscale, par nature imposable au titre de l'impôt sur le revenu, avant abattement et déductions diverses.

Déciles de revenu : Les déciles de revenu sont les seuils de revenus entre lesquels se situent le dixième des ménages ; ainsi, un dixième des ménages ont des revenus inférieurs au premier décile, un dixième ont des revenus compris entre le premier et le deuxième décile etc.

Crimes et délits : Il s'agit de faits bruts portés pour la première fois à la connaissance des services de police et de gendarmerie et retenus en raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer. Leur qualification peut être modifiée par l'autorité judiciaire.

Taux de criminalité : Rapport entre le nombre de crimes et délits et la population considérée par fraction de 1000 habitants.

Depuis la fin des années soixante, la croissance de la population active a été presque exclusivement le fait des femmes. Les hommes qui représentaient en 1968, 74,7% de la population active, soit 13 millions de personnes, ne sont plus que 62,7% en 1996, soit 14 millions d'actifs ; dans le même temps, la population active féminine passe de 37,2% soit, 7 millions de femmes actives à 47,6%, soit 11 millions d'actives.

Cette progression de l'activité féminine s'est amorcée au milieu des années soixante avec l'arrivée sur le marché du travail des générations nombreuses nées après-guerre. A partir de cette époque, un nouveau modèle d'activité féminine caractérisé par un niveau élevé de participation au marché du travail s'impose et se diffuse.

En outre, l'activité s'est concentrée aux âges intermédiaires : les hommes et les femmes de 25-54 ans constituent 81% des actifs en 1996. La situation des femmes de 25-49 ans a progressé plus particulièrement : leur taux d'activité passe de 45% en 1968 à 79% en 1996.

Dans le même temps, les taux d'activité ont chuté aux deux extrémités de la vie active :

- celui des jeunes de 15-24 ans est passé de 54% à 32%. Cette baisse est due pour une bonne part à la progression irréversible de la formation initiale.

L'objectif affiché à partir de 1985 de mener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat a conduit à retarder chaque année l'arrivée de plus de 100 000 jeunes sur le marché du travail.

Mais, à la même époque, les risques élevés de chômage et la multiplication des contrats précaires (cf. ci-dessous, §3) ont induit une demande supplémentaire de formation ; la poursuite d'études apparaît comme un refuge et, pour les familles, comme la seule garantie possible pour assurer l'avenir professionnel des jeunes.

- celui des personnes de plus de 55 ans qui passe dans la même période de 32% à 17%. Le recul des taux d'activité des travailleurs les plus âgés a des origines structurelles profondes : le déclin de la population agricole, l'abaissement de l'âge de la retraite et la multiplication des préretraites avec la montée du chômage. Ainsi, en 1983, le nombre de départs en préretraite a atteint son maximum (environ 700 000 personnes).

Parallèlement aux transformations de la population active et des taux d'activité, se sont également modifiées les catégories socio-professionnelles.

1.2 Les évolutions des catégories socio-professionnelles

Comme il a été souligné dans l'encart concernant les définitions, les CSP - catégories socio-professionnelles - deviennent des PCS - professions et catégories sociales - en 1984.

Tableau n°2 : Population active de 15 ans et plus, selon la catégorie socio-professionnelle, Tableaux de l'économie française 1997-1998, (en milliers), p. 73.

Année Catégories socio-profession.	Mars 1986			Mars 1996		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Agriculteurs, exploitants	883	537	1 420 100	495	277	772 54
Art., commerçts, chefs d'ent.	1 167	648	1 815 100	1 163	530	1 693 93
Cadres, prof. intell. sup.	1 550	586	2 136 100	2 017	1 038	3 055 143
Prof. Intermédiaires	2 668	1 882	4 550 100	2 740	2 267	5 007 110
Employés	1 536	4 916	6 452 100	1 719	5 775	7 494 116
Ouvriers	5 699	1 547	7 246 100	5 562	1 418	6 980 96
Chôm. n'ayant jamais travaillé	138	224	362 100	144	213	357 99
Appelés au service national ¹²	///	///	///	230	2	232 ///
Total	13 641 57	10 340 43	23 981 100	14 070 55	11 520 45	25 590 100

Comme le montre le tableau, le nombre d'agriculteurs exploitants a été divisé par deux en dix ans. Ils étaient près d'un million et demi en 1986 et ils ne sont plus que 770 000 en 1996. Toutefois, cette chute ne concerne que les petits exploitants car le nombre des gros exploitants augmente : ils passent de 350 000 en 1986 à 402 000 en 1996.

Parmi les actifs, les cadres, les professions intermédiaires et les employés sont de plus en plus nombreux (respectivement indice 143, 110 et 116) contrairement aux ouvriers dont le nombre diminue (indice 96).

En 1996, les employés constituent le groupe social le plus important parmi les actifs (ils sont 7,5 millions contre 7 millions d'ouvriers).

L'accroissement du travail féminin est une des données majeures, on l'a déjà souligné, des évolutions sociales des trente dernières années : en 1996, 45%

¹² Depuis 1990, les appelés au service national sont inclus dans la population active en tant que salariés.

des femmes de 15 ans et plus sont actives contre 43% en 1986 et 36% en 1962.

Si la participation des femmes à l'activité se généralise, elles sont essentiellement embauchées dans le secteur tertiaire et certaines professions sont restées typiquement féminines ; ainsi, les femmes sont largement majoritaires chez les employés (77%), les professions intermédiaires de la santé et du travail social (77%) et les instituteurs (65%).

Elles sont, par contre, peu représentées parmi les chefs d'entreprises (16%), les ouvriers (20%) et les artisans (25%), mais, si les hommes occupent toujours les deux-tiers des emplois parmi les cadres et les professions intellectuelles supérieures, le nombre de femmes cadres a doublé entre 1986 et 1996 (passant de 586 000 à un peu plus d'un million).

Ainsi, en près de trente ans, la population active s'est fortement modifiée : elle s'est féminisée et tertiariée. Elle a modifié à la fois son âge moyen d'entrée et son âge moyen de sortie d'activité. Le premier passe de 17 ans et demi en 1969 à 20 ans et demi en 1993 et le second, de 62 ans à 58 ans et demi pour la même période.

Elle a également vu augmenter le nombre de ses cadres, de ses employés et diminuer le nombre de ses ouvriers ; mais on a souligné précédemment les transformations des modalités de classification des catégories sociales.

2. LES EVOLUTIONS DE LA POPULATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

2.1 Les modes de comptage de la population demandeur d'emploi

Comme précédemment pour la population active, les modes de comptage de la population des demandeurs d'emploi posent problème.

En matière de chômage, deux indicateurs sont communément utilisés : le chômage au sens du BIT et les demandes d'emploi enregistrées par l'ANPE.

Le chômage du BIT est obtenu à partir de l'enquête sur l'emploi réalisée par l'INSEE en mars de chaque année (cf., encart, p.25).

L'indicateur retenu par l'ANPE est le nombre de demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1, qui constitue l'une des cinq catégories d'emploi répertoriées par l'ANPE jusqu'en juin 1995¹³, c'est-à-dire la catégorie la plus importante des personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein.

¹³ A partir du mois statistique de juin 1995, trois nouvelles catégories ont été créées concernant les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité de plus de 78 heures au cours du mois.

Sur la période 1975 à 1986, le chômage au sens du BIT et les DEFM ont évolué de façon parallèle, mais à partir de 1986, les deux mesures se sont mises à diverger :

- entre 1986 et 1991, les DEFM augmentent de 150 000 alors que le chômage BIT diminue de 240 000 ;
- de 1993 à 1994, les DEFM augmentent de 270 000 et le BIT de 334 000 ;
- à l'inverse, de mars 1994 à mars 1995, le chômage du BIT diminue plus rapidement (- 194 000 personnes) que les DEFM (- 35 000 personnes).

Ainsi, pour ne reprendre qu'une année, celle de 1995, l'enquête Emploi de l'INSEE comptabilisait 2 935 000 chômeurs BIT et l'ANPE annonçait 3 999 000 inscrits. Il faut souligner que dans ce dernier chiffre sont comptabilisés les inscrits des catégories 1, 2 et 3 et une partie des inscrits des catégories 4 et 5.

2.2. Les évolutions de la répartition des demandeurs d'emploi par âge et par sexe :

Tableau n° 3 - Chômage au sens du BIT par sexe, (unités : effectifs en milliers, taux en pourcentage), INSEE, Annuaire Rétrospectif, p. 71 et à partir de 1995, Tableaux de l'Economie française 1997-1998, p. 75

	DE masc.	Pop. active masc.	Taux de chô. masc.	DE fém.	Pop. active fém.	Taux de chô. fém.	Les deux sexes	Pop. active	Taux de chô. global
1968	240 100	13 553	1,8	345 100	7 317	4,7	585 100	20 870	2,8
1976	458 191	14 010	3,3	654 190	8 594	7,5	1 112 190	22 604	4,9
1986	1 221 509	13 912	8,8	1 4 02 406	10 087	13,8	2 623 448	23 999	10,9
1997	1 523 635	14 070	10,8	1 628 472	11 520	14,2	3 151 539	25 590	12,3

Entre 1968 et 1997, le nombre de chômeurs passe de près de 600 000 à plus de 3 millions de personnes. En mars 1997, le taux de chômage est de 12% de la population active contre 3% en 1968 (+ 9%) et 11% en 1986 (+ 1%).

Interrompue du printemps 1994 à l'été 1995, la progression du chômage observée depuis le début des années quatre-vingt se poursuit.

Il concerne 3 151 000 personnes en 1997 et l'augmentation des chômeurs, au sens du BIT, serait de 53 000 personnes pour cette seule année. Le chômage touche en majorité les femmes : le taux de chômage féminin est de 14% en 1997 contre 11% pour les hommes.

**Tableau n°4 - Taux de chômage au sens du BIT, par âge et par sexe,
INSEE, Annuaire Rétrospectif, p. 71 et
Tableaux de l'économie française pour l'année 1997**

	% chôm. masc. - 25 ans	25-49	50 ans +	Total pop. masc.	% chôm. fém. - 25 ans	25-49	50 +	Total pop. fém.
1968	3,1	1,2	2,1	1,8	8,3	3,1	3,8	4,7
1976	7,5	2,1	2,9	3,3	15,2	5,3	4,4	7,5
1986	18,2	6,5	7,1	8,8	27,7	11,1	8,3	13,8
1997	24,6	9,9	8,0	10,8	32,8	13,4	9,2	14,2

Entre 1968 et 1997, la hausse du chômage a surtout touché les jeunes de moins de 25 ans : pour les jeunes gens, le taux de chômage passe de 3% en 1968 à 25% en 1997 (x 8) et pour les jeunes femmes, de 8% à 33% (x 4).

Le taux de chômage des hommes a légèrement progressé entre 1996 et 1997 (10,8 en 1997 contre 10,4 en 1996) tandis que celui des femmes s'est stabilisé. En période d'accroissement du chômage, on observe une certaine tendance au resserrement des taux de chômage masculin et féminin alors que le phénomène inverse semble se produire lorsque le chômage diminue.

2.3 Les évolutions de la répartition des demandeurs d'emploi par catégories socio-professionnelles

Entre 1995 et 1996, la hausse du chômage a surtout touché les ouvriers : leur taux de chômage (15,3% en mars 1996) redevient supérieur à celui des employés (14,8%). Il avoisine le niveau de mars 1994 (16,1%).

Le taux de chômage des professions intermédiaires (7%) augmente par rapport à 1995, tout comme celui des cadres et des artisans (respectivement + 2,8, + 1,8 et + 2%).

**Tableau n°5 - Chômeurs par catégories socioprofessionnelles
en mars 1996, au sens du BIT,
Tableaux de l'Economie française 1997-1998, p. 75**

Catégories Socioprofessionnelles	Effectifs milliers	Taux %	Rappel taux 1995
Agriculteurs Exploitants	3	0,4	0,3
Artisans comm Chefs d'entreprises	73	4,3	2,5
Cadres, prof. intel. sup.	140	4,6	2,5
Professions Intermédiaires	349	7,0	4,2
Employés	1 106	14,8	10,3
Ouvriers	1 070	15,3	12,9
N'ayant jamais travaillé	356	///	///
Total	3 098	12,1	9,3

2.4 Les évolutions de la durée du chômage

La durée du chômage a augmenté et sa durée est plus longue pour les femmes que pour les hommes : 15,5 mois pour les femmes en 1997 contre 14,4 mois pour les hommes.

**Tableau n°6 - Durée du chômage de 1968 à 1997
(nombre de mois), INSEE, Annuaire, p. 78 et
Tableaux de l'économie française 1997-1998, p. 75, pour l'année 1997**

	Hommes durée en mois	Femmes durée en mois	Ensemble durée en mois
1968	8,8	8,8	8,8
1976	8,4	9,3	9,0
1986	14,8	16,6	15,7
1997	14,4	15,5	15,0

Pour les hommes comme pour les femmes, la durée du chômage a pratiquement doublé en près de trente ans ; égale en 1968 pour les deux sexes, elle augmente plus tôt et davantage pour les femmes. Pour celles-ci, elle augmente dès 1976 et restera supérieure à celle des hommes (plus de 15 mois en 1997 contre plus de quatorze mois pour les hommes).

Par ailleurs, la proportion de personnes au chômage depuis plus d'un an augmente d'année en année : de 36% en 1994, elles sont passées à 39% en 1997 et cette proportion est considérable pour les femmes et les hommes de plus de 50 ans (respectivement 61 et 59% de cette classe d'âge).

En outre, pour les jeunes, l'entrée dans la vie active devient de plus en plus difficile.

3. L'ENTREE DES JEUNES "DEBUTANTS" DE 17 A 29 ANS DANS LA VIE ACTIVE

Pour une proportion croissante de "débutants" - jeunes qui se présentent pour la première fois sur le marché de l'emploi ; ils sont 755 000 en 1991 et 780 000 en 1995 - l'entrée sur le marché du travail passe par le chômage et est marquée par la précarité.

Tableau n°7 - Taux de chômage des débutants entre 1991 et 1995, Economie et Statistiques, n° 304-305, p. 39

	1991	1995
Population globale de jeunes Entrant sur le marché du travail	755 000	780 000
Selon le sexe		
Hommes	24,5	36,5
Femmes	29,8	40,1
Selon le diplôme		
Supérieur 3° cycle	18,4	26,2
Supérieur 2° cycle	22,4	34,2
Supérieur 1° cycle	13,4	26,9
Baccalauréat	21,8	34,1
CAP-BEP	24,4	39,0
BEPC	29,3	41,9
Aucun	44,2	63,1
Selon la situation en n-1		
Elèves, étudiants	27,8	37,6
Apprentis	25,7	42,4
Stagiaires ¹⁴	38,1	47,7
Militaires du contingent	21,7	35,1
Ensemble	26,9	38,2

En mars 1995, 38% des débutants connaissent une période de chômage à leur entrée dans la vie active contre 27% en mars 1991. Cette progression a été plus rapide que dans l'ensemble de la population active (pour laquelle le taux de chômage est passé de 9 à 12% dans la même période).

Plus ou moins prononcée, la hausse du taux de chômage n'a épargné aucune catégorie mais elle est particulièrement sensible pour les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme - 63,1% connaissent une période de chômage à

¹⁴ Stagiaires de la Formation professionnelle continue ayant achevé leurs études initiales.

l'entrée dans la vie active en 1995 contre 44,2% en 1991 - mais aussi pour les jeunes apprentis - 42,4% d'entre eux connaissent le chômage en 1995 contre 25,7% quatre ans avant -. Mais elle a été forte aussi, et c'est une situation nouvelle, pour les titulaires d'un diplôme de bac+2 - 26,9% connaissent des difficultés en 1995 contre 13,4% en 1991 -.

Le taux de chômage comparé des différents groupes indique toutefois les mêmes facteurs de fragilité : l'absence ou la faiblesse du diplôme joue un rôle important, de même que le sexe, les jeunes femmes étant plus souvent au chômage que les jeunes gens.

Ensuite, la diffusion des emplois à durée déterminée à temps partiel¹⁵ est la principale caractéristique de l'évolution des conditions d'emploi des débutants : entre 1991 et 1995, les chances d'obtenir un emploi stable se sont réduites et la probabilité d'avoir un emploi à temps partiel est devenue plus forte.

Tableau n°8 - Statuts et types d'emplois en mars 1991 et mars 1995, Economie et statistique, n° 304-305, p. 41

Contrat	Mars 1991	Mars 1991	Mars 1995	Mars 1995
	Ensemble des contrats	Part des emplois à temps complet	Ensemble des emplois	Part des emplois à temps complet
Population globale	755 000		780 000	
A durée indéter.	58,1	84,0	45,8	72,0
Privé	54,7	83,9	42,0	71,7
Public	3,4	86,1	3,8	75,6
A durée déter.	42,9	67,0	54,2	67,0
CDD privé	18,4	77,7	24,9	72,2
Intérim privé	4,3	89,4	7,8	89,2
CDD public	11,9	61,0	14,7	63,1
Emplois aidés ¹⁶	8,3	41,5	6,7	32,6
Ensemble	100,0	77,0	100,0	70,0

Entre mars 1991 et mars 1995, la proportion de débutants bénéficiant d'un emploi stable à l'entrée dans la vie active passe de 58 à 46% et parmi ceux-ci 72% seulement vont obtenir un emploi à temps plein contre 84% quatre ans auparavant.

¹⁵ Cf., ci-dessous tableau n° 10. Les évolutions du marché du travail et plus spécifiquement les situations particulières "nouvelles" d'emploi, p.

¹⁶ Contrats d'aide à l'emploi : contrats emploi solidarité (CES), SIVP jusqu'en 1993, contrats d'adaptation et de qualification, à partir de 1993, contrats d'orientation.

Pour ce qui concerne les contrats à durée déterminée (43% en 91 et 54% en 1995), la part des emplois à temps complet est restée stable entre les deux années (67%). Mais elle enregistre des variations importantes, ainsi, pour 1995, elle varie de 90% pour les intérimaires privés à 33% pour les contrats aidés (on reviendra sur ce type de contrats dans le §4).

En outre, les salaires moyens nets moyens des débutants de 1995 étaient, en francs constants, inférieurs de 7% à celui des débutants de mars 1991.

Le salaire moyen des débutants s'est également dégradé en termes relatifs : de 35% inférieur au salaire moyen de l'ensemble des salaires de 1991, il leur est inférieur d'environ 45% en 1995.

Durée de travail plus incertaine, rémunération plus faible : les débutants qui se présentent sur le marché du travail en 1995 ont trouvé, par rapport à ceux qui débutaient quatre ans plus tôt, à la fois des conditions d'entrée plus difficiles et des emplois le plus souvent associés à la précarité. On verra ultérieurement que cette situation va peser lourdement sur les conditions de vie de ces jeunes.

4. LES EVOLUTIONS DU MARCHE DU TRAVAIL

Pour présenter l'évolution de l'emploi entre 1980 et 1996, on utilise la notion "d'emploi intérieur" qui comprend toutes les personnes physiques (résidentes ou non) ayant un emploi dans une unité de production. Il s'agit d'une population évaluée en moyenne annuelle où chaque personne compte pour une unité quelle que soit la durée de son travail.

Tous les types d'emplois sont comptabilisés, y compris les emplois précaires (cf. encart p. 26).

**Tableau n°9 - Evolution de l'emploi intérieur par secteur,
(effectifs en millions),
Tableaux de l'Economie française 1997-1998, p. 131**

	1980	1985	1990	1996	1980-1996
Agriculture	1 882 100	1 547 82	1 262 67	997 53	- 885
Industrie	5 630 100	5 082 90	4 833 86	4 208 75	- 1 422
Bâtiment GCA ¹⁷	1 865 100	1 579 85	1 662 89	1 426 76	- 439
Services marchands	7 682 100	8 036 105	9 101 105	9 360 122	+ 1 679
Services non-marchands	4 788 100	5 364 112	5 620 117	6 296 131	+ 1 508
Ensemble de l'économie	21 846 100	21 608 99	22 478 103	22 287 102	+ 441

¹⁷ Bâtiment, Génie Civil et Agricole.

En France, l'emploi intérieur stagne, voire régresse. Le niveau des effectifs entre 1990 et 1996 a baissé, par contre, il a légèrement augmenté de 3 900 postes entre 1995 et 1996. Le nombre de salariés augmente en moyenne de 0,3% alors que le l'emploi non salarié continue de diminuer (-2,4%).

Entre 1980 et 1996, l'agriculture, l'industrie et le bâtiment, génie civil et agricole ont perdu 2 millions 700 000 emplois ; pour la même période, les services marchands et non marchands en ont gagné plus de 3 millions.

En 1996, l'agriculture représente 4,5% des effectifs totaux ; l'industrie, 18,8% ; le bâtiment et le génie civil et agricole, 6,4%, ; le tertiaire marchand 42% et les services non marchands, 28,2%.

L'agriculture représente un des secteurs dont les effectifs salariés ont augmenté, mais il représente aussi 58% des pertes de non-salariés (35 000 agriculteurs ont cessé leur activité en 1996). L'industrie (y compris l'énergie) perd 97 000 salariés et le secteur tertiaire en gagne 158 000.

En près de cinquante ans, l'activité économique française s'est fortement modifiée :

- l'agriculture forte de près de 6 millions d'emplois en 1949 en compte moins d'un million en 1996 ;
- l'industrie et le bâtiment, après une augmentation en 1974 voient diminuer leurs effectifs et occupent près de 5 millions 600 000 personnes en 1996.
- Par contre, les services marchands et non marchands qui représentaient 7 millions d'emplois en 1949 en occupent 16 millions et demi, cinquante ans après.

L'activité économique a ainsi connu des évolutions contrastées et profondes : augmentation massive du chômage par disparition d'emplois mal compensés par les créations ; instabilité de la situation économique avec alternance de périodes de croissance et de périodes de récession économique ; féminisation et tertiarisation de la main d'œuvre.

Evolutions auxquelles il convient d'ajouter celle du développement, à côté des emplois salariés à temps plein et à durée indéterminée, d'emplois temporaires, à durée déterminée et intérimaire (cf., ci-dessus : L'entrée des jeunes "débutants" dans la vie active).

L'existence de situations d'emploi "particulières" n'est pas nouvelle. Il y a cinquante ans, ces formes d'emploi se définissaient plutôt vis-à-vis de l'emploi indépendant ; elles désignaient alors les aides familiaux, les ouvriers agricoles, les saisonniers, les travailleurs à domicile, les apprentis etc. Aujourd'hui, les formes particulières d'emploi le sont au regard de l'emploi salarié à temps plein et à durée indéterminée.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'emplois à durée limitée : contrat à durée déterminée, missions d'intérim, apprentissage, stages de la formation

professionnelle rémunérés, contrats "aidés" mis en place par les dispositifs pour l'emploi¹⁸.

Tableau n°10 - Les situations particulières "nouvelles" d'emploi en 1993, INSEE, Données Sociales 1996, p. 105

Type de contrat	Effectif
Contrats à durée déterminée (CDD)	628 000
Intérim	177 000
Temps partiel	2 685 000
Mesures jeunes	790 000
Non-titulaires de la Fonction publique	396 000
Ensemble	4 666 000

Sous la rubrique situations particulières "nouvelles", on recense en 1993, 4,7 millions de personnes auxquelles s'ajoutent les 1 044 000 situations particulières d'emploi dites "anciennes", citées ci-dessus, soit au total un cinquième de la population active.

Si l'on examine le cas des seuls salariés, CDD, intérim, stages et temps partiel concernent 3,9 millions de personnes : ainsi, 20% du salariat se trouve en dehors de la norme du contrat à durée indéterminée à temps plein.

Le recours aux CDD et à l'intérim a fortement augmenté ces dernières années (les CDD ont représenté 72% des embauches dans les entreprises de plus de 50 salariés en 1994) et le temps partiel s'est également considérablement développé (il concerne 15,4% des salariés et 14,9% des actifs occupés, soit 3,2 millions de personnes en 1994).

Ces situations constituent un écart par rapport à la norme de référence du CDI à temps plein.

C'est en ce sens que Robert Castel parle "*d'effritement*" ou "*d'ébranlement de la société salariale*"¹⁹. En effet, ces nouvelles formes d'emploi apparaissent remettre en cause la stabilité induite par le CDI dans la mesure où elles consistent à déterminer la durée du lien, l'objet de l'échange entre salarié et employeur et parfois la prestation elle-même au sens le plus strict, c'est-à-dire exactement ce dont l'entreprise a besoin. Ainsi pourrait réapparaître le "*travail au jour la journée*"²⁰ et donc l'insécurité. La question se pose d'autant plus aujourd'hui qu'un certain nombre d'études et de recherches mettent en

¹⁸ Dominique MEDA, Travail, emploi, activité : de quoi parle-t-on ?, Données Sociales 1996, pp. 104-109.

¹⁹ Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1994, cité par Dominique MEDA, op. cit., p.104.

²⁰ Le "travail au jour la journée" était la prestation déterminée qui faisait l'objet du contrat de louage de services.

évidence qu'il ne s'agirait pas d'un phénomène conjoncturel mais peut-être "de la face émergée d'un nouveau modèle d'emploi"²¹.

Dans son étude sur les grandes entreprises européennes²², Bernard Bruhnes Consultants a montré qu'on pouvait "schématiser le fonctionnement des grands groupes en décrivant une entreprise comportant un noyau dur d'emplois, puis des couronnes successives d'emplois périphériques, considérés comme atypiques, voire marginaux".

La considération de ces trois cercles, un noyau dur de CDI, une couronne de nouvelles formes d'emploi et un troisième cercle constitué de sous-traitance, de travail indépendant et d'externalisation de services, bouleverserait alors non seulement l'emploi salarié mais également l'emploi indépendant.

Dès lors, on comprend mieux ce que signifie l'expression d'ébranlement de la société salariale. C'est non seulement l'apparition de nouvelles formes d'emploi au sein du salariat mais également de nouvelles modalités du travail indépendant ou d'exercice de la sous-traitance et l'augmentation du nombre de chômeurs, tout ensemble, qui remettent en cause la société salariale, au sens où celle-ci s'appuyait sur la notion de prestation de travail accompagnée de protections, garantissant indistinctement une place à tous et permettant "d'asseoir la citoyenneté sociale sur la citoyenneté économique"²³.

Cet ébranlement signifie à la fois pour certains la perte de cette place et pour d'autres, un retour à la prestation de travail simple, accompagnée d'une protection sociale moindre, non inscrite dans une relation stable.

Autrement dit, c'est peut-être l'ensemble de la société salariale, c'est-à-dire non pas le seul travail salarié, mais bien plutôt l'emploi - travail salarié et travail indépendant - défini comme le montage spécifique de travail et de protection déterminant une situation de sécurité, qui apparaît remis en cause.

Ces nouvelles situations salariales créent, en outre, des inégalités profondes au sein de la société française et sont facteurs de précarité.

²¹ Dominique MEDA, op. cit., p106.

²² Bernard Bruhnes Consultants, *L'Europe de l'emploi*, Editions d'Organisation, 1994, cité par Dominique MEDA, op. cit., p. 106.

²³ Dominique MEDA, op. cit., p.107.

5. INEGALITES, REVENUS DES MENAGES ET PRECARITE

5.1 Les inégalités se creusent en France depuis le début de la décennie

Le rapport du Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (CSERC) remis au premier ministre en décembre 1996 dément l'idée reçue selon laquelle l'écart entre *"les riches et les pauvres"*²⁴ se serait accru dans les années 80 et se réduirait dans les années 90.

Cette étude, consacrée aux *"inégalités d'emploi et de revenus"* prend le contre-pied du constat habituel et souligne que : *"Les principales caractéristiques macro-économiques des années 90 (croissance faible, taux d'intérêt élevés, chômage en hausse) ont des conséquences sur l'évolution des revenus. En moyenne, ceux-ci augmentent peu, la part des revenus d'activités se réduisant au profit de celles des revenus du patrimoine et des transferts. De plus, les inégalités s'accroissent, phénomène qui n'était pas observé dans les années 80"*.

Pour formuler ce jugement, le CSERC se fonde sur la constatation de quatre inégalités :

La première inégalité, la plus flagrante, est celle qui oppose les revenus d'activité aux revenus du patrimoine. Les revenus d'activité du ménage moyen ont en effet chuté en moyenne de 0,5% par an entre 1989 et 1994 alors que les revenus du patrimoine ont progressé de 3,9% l'an.

Cette première inégalité en entraîne deux autres : le creusement de l'écart entre les niveaux de vie des différentes couches de la population selon les CSP. Ainsi, en dix ans, *"le niveau de vie des ménages d'ouvriers non qualifiés a diminué de 5%, celui des employés n'a pas bougé et celui des cadres a augmenté de 13%. En 1984, le niveau de vie d'un cadre était 2,5 fois plus élevé que celui d'un ouvrier non qualifié ; en 1994, il l'est 3 fois plus"*.

Enfin, le revenu des ménages connaît des fluctuations divergentes selon l'âge. Il a fortement augmenté pour les 40-59 ans, il augmente de manière moindre pour les 30-39 ans et pour les 25-29 ans mais, après avoir stagné pour les 20-24 ans de 1984 à 1989, il chute considérablement et leur niveau de vie baisse de 15 à 20%.

Bref, les inégalités se sont effectivement accrues fortement depuis le début de la décennie et, de surcroît, elles ont pris des formes multiples.

²⁴ Laurent MAUDUIT, Le Monde, Mercredi 8 janvier 1997, p.6

5.2 Les inégalités selon les types de ménage

On a précisé, dans l'encart de définitions, que l'on nomme "décile" les seuils de revenus entre lesquels se situent un dixième des ménages.

Tableau n°11 - Données de cadrage sur le revenu des ménages en 1990, INSEE, Enquête Revenus fiscaux 1990, Données Sociales 1996, p. 339

Tranche de revenu fiscal	Limite supérieure de la tranche (en francs)	Revenu fiscal moyen déclaré	Revenu disponible (en % du revenu fiscal)
1° décile	43 141	24 900	181,5
2° décile	63 773	54 200	116,3
3° décile	81 143	72 600	108,5
4° décile	98 143	89 500	106,0
5° décile : rev. médian	117 336	107 800	102,0
6° décile	139 109	128 000	99,4
7° décile	165 614	152 300	97,8
8° décile	203 013	182 900	95,4
9° décile	267 230	230 800	92,4

La distribution des revenus des ménages présente une forme asymétrique²⁵ :

- la moitié des ménages ont déclaré aux services fiscaux des revenus inférieurs à 117 336 Francs (revenu médian) pour l'année 1990 ;
- 10% des ménages disposant des revenus les plus bas (premier décile) ont déclaré moins de 43 141 Francs
- et 10% ayant les revenus les plus élevés ont déclaré plus de 267 230 Francs (neuvième décile).

Le rapport entre le neuvième et le premier décile est de 6,2.

La prise en compte d'une part de l'apport des prestations sociales (allocations familiales, aide au logement; RMI, minimum vieillesse) estimées à l'aide des divers éléments de la déclaration fiscale et d'autre part du prélèvement fiscal direct (impôt sur le revenu et taxe d'habitation) permet de reconstituer un bilan redistributeur.

Ce bilan est positif pour la moitié des ménages affichant les revenus fiscaux les plus bas et négatif pour l'autre moitié. En effet, l'effet redistributif est fort pour les 10% des revenus les plus faibles : il augmente leur revenu de fiscal de 81,5%. L'effet redistributif est ensuite rapidement dégressif et les 10% de ménages déclarant des revenus fiscaux les plus élevés font l'objet d'un prélèvement net de 21,8% en moyenne.

Le système redistributif réduit donc globalement les inégalités de revenus, ce qui n'empêche pas des disparités de revenus selon les types de ménage. Ainsi, si certaines formes d'inégalités ont disparu au début des années quatre-vingts,

²⁵ Chantal CASES, Jean-Michel HOURIEZ et Bernard LEGRIS, "Les revenus des ménages", Données Sociales 1996, pp. 338-346.

par exemple, la situation des personnes âgées s'est améliorée ; par contre, le niveau de vie des familles monoparentales ne cesse de se détériorer et les familles nombreuses (3 enfants et plus) restent relativement pauvres durant la période 1980-1990.

Et c'est, principalement, la situation de chômage qui génère, dans les familles, de graves situations de précarité et d'exclusion.

5.3 La situation des ménages et le chômage

Les chômeurs sont les plus nombreux²⁶ dans les familles monoparentales et dans les familles nombreuses :

- en 1993-1994, les chômeurs sont proportionnellement deux fois plus nombreux à vivre dans une famille monoparentales que les actifs ayant un emploi - c'est, respectivement, le cas, de 11,4% et de 5,9% d'entre eux - ;
- pour la même période, 16% des chômeurs vivent dans une famille nombreuse contre 13% des actifs occupés - il n'y avait pas de différence huit ans plus tôt -.

L'instabilité des situations professionnelles et la montée du chômage sont de plus en plus souvent à l'origine des situations de précarité et d'exclusion ; en 1994, 14% des ménages sont touchés par le chômage et 26% de ces ménages ont des revenus qui les situent parmi les ménages les plus pauvres, c'est-à-dire dans les 10% des ménages dont les revenus sont inférieurs au 1er décile (revenus fiscaux déclarés inférieurs à 43 141 Francs).

La présence de deux chômeurs et plus dans le même foyer (1,4% de l'ensemble des ménages) accentue encore les difficultés financières.

En outre, l'influence du chômage sur les ressources du ménage est manifestement plus importante quand il touche la personne de référence :

- dans ce cas, quatre ménages sur dix se situent en bas de l'échelle des revenus. En outre, dans plus de la moitié des cas où le chef de famille est au chômage, aucun autre membre du ménage n'a d'emploi. Globalement, dans 40% des ménages comprenant au moins un chômeur, il n'y a aucun actif occupé ;
- dans le cas des familles nombreuses, près de trois familles nombreuses sur quatre se situent dans les 10% de ménages dont les revenus sont les plus faibles ;

²⁶ Cécile LEFEVRE, Maria-Térésa PIGNONI, "Du chômage à la pauvreté", Données Sociales 1996, pp. 498-505.

- de même les familles monoparentales sont 60% dans ce cas lorsque le chef de famille, le plus souvent une femme, est au chômage ;
- enfin, un tiers des jeunes chômeurs vivant chez leurs parents, se situent dans des ménages où il n'y a aucun actif occupé.

Tableau n°12 : Chômage, poids des prestations sociales dans le revenu et source principale de revenu, INSEE, Enquête Conditions de vie, 1993-1994, Données Sociales 1996, p.500

	Part des prestations sociales dans le revenu		Première source de revenu			
	Supérieure à 60%	Entre 40 et 60%	Salaires	Allocations de chômage	Prestations familiales	Retraites et préretraites
Ménages selon la présence ou non de chômeurs						
Ménages avec 1 chô. ou +	20,1	9,8	55,1	20,5	4,4	10,1
Ménages sans chô. et 1 pers. occupée	1,3	2,2	84,6	0,0	0,4	4,6
Ménages d'inactifs	3,1	1,4	3,8	0,0	1,7	86,9
Ensemble	4,4	3,0	55,5	2,9	1,4	30,3
Place du chômeur dans le ménage						
Personnes de référence	38,4	13,1	34,2	41,1	8,1	
Conjoint de la pers. de réf.	10,9	8,5	72,7	11,9	1,3	
Enfant de la pers. de réf.	7,1	6,0	56,6	6,0	2,0	
Le tableau se lit ainsi : parmi les ménages comprenant un chômeur ou plus, 20,1% ont des revenus composés à plus de 60% par des prestations sociales (hors retraites et préretraites) ; pour 55,1 % d'entre eux, la première source de revenus du ménage est constitué de salaire (s).						

La part des prestations sociales dans le revenu des ménages est un indicateur de précarité de leur situation. Leur poids est en effet variable selon le type de ménage.

Globalement :

- pour près du tiers des ménages comprenant au moins un chômeur, plus de 40% du revenu est constitué de prestations sociales, hors retraites et préretraites mais y compris les allocations de chômage ;
- pour un cinquième de ces ménages, les prestations sociales procurent au moins 60% des revenus ;
- ces prestations sociales ont plus souvent un poids élevé lorsque c'est la personne de référence elle-même qui est au chômage ;
- enfin, les allocations de chômage constituent la principale ressource d'un ménage sur cinq dont au moins une personne est au chômage et pour près de la moitié des ménages comprenant deux chômeurs.

Ces ménages peuvent en outre se trouver dans des situations financières très précaires ; en effet, d'une part, l'octroi et le niveau de l'allocation dépendent de la durée du travail et du salaire brut antérieur ; d'autre part, les allocations de chômage sont versées pendant une durée limitée et leur montant est dégressif. En 1994, le plancher de l'allocation unique dégressive (AUD) était fixé à 2 593 Francs par mois. Plus le salaire de référence est faible, plus vite de plancher est atteint. Au total, les travailleurs les plus précaires se retrouvent rapidement exclus de l'indemnisation.

Enfin, et pour compléter cette présentation, on peut montrer la montée de la violence dans une société précarisée et fortement inégalitaire.

6. LES EVOLUTIONS DES DELITS ET DE LA CRIMINALITE

L'année 1963 a été choisie comme année de référence car elle correspond à la présentation de statistiques destinées à la connaissance du phénomène criminel et non au seul bilan des actes de justice et des résultats.

L'année 1965 ne sera pas positionnée dans les calculs d'évolution dès lors que les "délits divers" n'ont pas été inclus dans les statistiques de 1963 à 1971.

Un nouveau système mis en place en 1972 comprend la totalité des crimes et délits connus de la Police et de la Gendarmerie, à l'exception toutefois des délits routiers et des contraventions de toutes sortes.

L'INSEE calcule que, par ces nouvelles catégorisations, le nouveau système recense, à partir de 1973, 10% de crimes et de délits de plus que n'en comptabilisait le système précédent.

Tableau n°13 - Evolution des crimes et délits en France de 1963 à 1996, INSEE, Annuaire Rétrospectif, p. 630-632 et Tableaux de l'Economie française, pour les années 1995 et 1996, (en milliers), p. 69

	1963	1965	1975	1985	1995	1996
Vols y c. recels	369 100	432 117	1233 334	2302 624	2401 651	2331 632
Infractions éco et financ.	70 100	88 126	314 448	682 (974)	357 510	311 441
Crimes et délits	58 100	63 109	87 150	118 203	191 329	198 341
Autres dt stupéfts	70 100	86 (-)	276 342	478 683	716 1023	720 1028
Ensemble	568 100	(874) (-)	1 912 337	3 579 630	3 665 645	3 560 627
Population totale	45 573 100	48 562 106	52 600 115	55 062 121	58 020 127	58 256 (p) 128
Taux de criminalité pour mille	12	(-)	36,4	65	63,2	61,1

Comme on le constate, le nombre de délits augmente considérablement en France de 1963 à 1996. Tandis que la population globale augmente de 28%, les délits sont multipliés par 4 ; et ceci se remarque plus particulièrement pour les vols et recels (x 6) et les crimes et délits (x 3,5). Par contre, la diminution globale, à partir de 1985, des infractions de nature économique et financière est due à des modifications de la législation en matière de libération des prix et des variations dans l'activité des services.

En dix ans (de 1985 à 1996), les crimes sanctionnés ont augmenté de 19% (en raison notamment de la progression des condamnations pour viols) et les délits de 11% ; ce sont les infractions relatives aux stupéfiants, au Code du Travail et de la Sécurité sociale, et à l'alcool au volant, qui ont connu la plus forte augmentation, en effet, ils ont plus que doublé sur la période.

Tableau n°14 - Population pénale en milieu fermé en France de 1965 à 1996, INSEE, Annuaire, p. 639 et p. 69, Tableaux de l'Economie française 1997-1998, pour l'année 1996

	1965*	1975	1986	1996**
Ensemble des détenus	31 245	26 032	42 937	58 606
Par statut en %				
Prévenus	40	50,2	50,5	38,5
Condamnés	60	49,8	49,5	61,5
Par sexe en %				
Hommes	96,2	97,3	96,4	95,9
Femmes	3,8	2,7	3,6	4,1
Par nationalité en %				
Français	84,2	82,2	72,4	71,6
Etrangers	15,8	17,8	27,6	28,4
* Métropole				
** + DOM				

La population détenue augmente en France entre 1965 et 1996 : elle passe de 31 245 personnes en 1965 à 58 606 personnes en 1996 ; mais, il convient de souligner que les départements d'Outre Mer ont été comptabilisés à partir de 1995.

Dans cette population, les taux respectifs des prévenus et des condamnés, tout comme les taux des hommes et des femmes, enregistrent peu de changement ; par contre les pourcentages de personnes détenues d'origine étrangère augmentent et passent de 16% en 1968 à 28% en 1996.

Mais ces deux tableaux qui présentent la population pénale en France et le nombre de crimes et de délits "au sens strict" n'apparaissent pas représenter la situation réelle de la violence en France.

Ainsi, en 1994 et 1995, l'INSEE²⁷ s'est attaché à recenser tous les actes "vécus comme des agressions", y compris les cas de violences verbales.

Cette étude menée auprès d'un échantillon de ménages habitant en France métropolitaine montre que 5% des français de plus de 25 ans et plus affirment avoir été victimes d'une agression ou de violences.

Les actes de "violence ordinaire", y compris entre membres d'une même famille, ont été comptabilisés et étudiés.

Contre toute attente, 10% des personnes agressées l'ont été dans leur logement et 13% sur leur lieu de travail ; dans le premier cas, l'agresseur est identifié neuf fois sur dix et cinq fois sur dix dans le second cas.

Un tiers seulement des personnes atteintes dans leur intégrité physique a le réflexe de porter plainte et cette proportion décroît encore quand l'agresseur est connu.

²⁷ Aude DASSONVILLE, Le Monde, 18 Décembre 1996.

L'INSEE précise que les cités, les grands ensembles sont plus sévèrement touchés que les zones d'habitat individuel. Les personnes aux revenus les plus modestes sont les plus exposées aux violences entre familles : elles connaissent donc le plus souvent leur agresseur.

A l'opposé, les agressions dont sont victimes les plus favorisés ne sont pas physiques mais dirigées contre leurs biens (vols à la roulotte, vols de voiture, cambriolages).

Logiquement, le sentiment d'insécurité croît avec *"l'exposition objective à la violence"*. La peur augmente avec l'expérience de l'agression, chez la victime comme chez le témoin, et 13% des personnes interrogées assurent avoir peur de sortir seules le soir.

Enfin, alors que rien ne les désigne plus que les autres à subir la violence, la peur semble toucher davantage les plus démunis et les moins diplômés.

De ces différents développements, on peut retenir que :

- la population active a augmenté et s'est modifiée en trente années : le nombre d'actifs passe de près de 4 millions de personnes en 1968 à près de 6 millions en 1996 et cette croissance est due à l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail ; ainsi, on comptait 7 millions d'actives en 1968 et on en compte aujourd'hui 11 millions. En outre, les taux d'activité diminuent pour les jeunes (poursuite d'études) et pour les personnes âgées de 55 ans et plus ;
- les catégories socio-professionnelles se transforment : le nombre d'ouvriers, d'exploitants agricoles et de travailleurs indépendants diminue tandis qu'augmente le nombre d'employés, de cadres et les professions intermédiaires ;
- le nombre de chômeurs augmente considérablement ; il passe de 600 000 en 1968 à plus de 3 millions en 1997 ; il touche plus particulièrement les jeunes de moins de 25 ans et plus spécifiquement les femmes. En 1996, il atteint surtout les ouvriers (15,3) et les employés (14,8). En outre, la durée du chômage augmente ; entre 1968 et 1997, elle passe de 8,8 mois à 15 mois ;
- la situation des jeunes "débutants" apparaît se précariser au long des années. Ainsi, en 1995, à leur entrée dans la vie active, 38% des débutants connaissent une période de chômage contre 27% en 1991. En outre, ils bénéficient plus souvent de contrats à durée déterminée : ils sont 54% en 1995 contre 43% en 1991. Ces situations de travail se multiplient ; on compte en 1993, près de 5 millions de contrats précaires (intérim, durée déterminée, mesures jeunes et emplois aidés) ;
- les revenus des ménages présentent des disparités très fortes : ainsi, 10% des ménages déclarent aux services fiscaux moins de 43 000 Frs de revenu par an et, à l'autre extrême, 10 % des ménages déclarent

plus de 267 000 Frs par an. Enfin, plus de la moitié des ménages déclarent des revenus inférieurs au revenu médian (120 000 Frs par an). En outre, des inégalités se sont développées entre 1975 et 1990 ; elles concernent plus spécifiquement les familles monoparentales et les familles nombreuses.

Les prestations sociales constituent 60% des revenus de 20% des ménages comptant un chômeur et les allocations de chômage sont la principale ressource de la moitié des ménages comprenant deux chômeurs ;

- enfin, les délits et crimes sont passés de 12 pour mille en 1963 à 61 pour mille en 1996 et, dans la même période, le nombre de détenus est passé de 30 000 à 58 000.

En outre, une récente enquête de l'INSEE (1994-1995) montre que les actes de "*violence ordinaire*" sont beaucoup plus nombreux et atteindraient 5% de la population métropolitaine de 15 ans et plus.

En guise de remarques conclusives, on peut souligner :

- que la conjoncture économique en 1997-1998 paraît à nouveau favorable mais sans doute aussi fragile que les reprises antérieures, à moyen terme (crise financière asiatique, mondialisation, bulle spéculative) ;
- que la baisse du taux de chômage (données de l'ANPE, plus que du BIT) est d'abord due au développement de la demande d'intérimaires, soutenue secondairement par les emplois précaires ;
- que le calcul ANPE modifié en 1995 (suppression de tout DE ayant travaillé 78 heures dans le mois) et les sorties et nettoyages réguliers des fichiers font que, si l'effectif global du chômage est descendu à moins de 3 millions de chômeurs plus ou moins indemnisés, le nombre de RMIstes ne diminue guère et que la paupérisation touche vraisemblablement entre 6 et 7 millions de français et qu'il y a également, comme aux Etats Unis, apparition d'une nouvelle catégorie de "*salariés pauvres*" ;
- que les enjeux politiques et statistiques sont intimement liés et que les catégorisations sont aisément manipulées et manipulables même si ce qui a pu être présenté ici constitue un effort d'objectivation, à partir de sources à géométries variables, et que bien des phénomènes ont été occultés faute de place (on pense, par exemple, à l'économie parallèle).

"Explorer et dire les nouvelles souffrances caractéristiques d'un ordre social", telle fut l'ambition du sociologue Pierre Bourdieu au tournant des années quatre-vingt-dix dans son ouvrage *La Misère du monde*²⁸. Le retentissement de

²⁸ Pierre BOURDIEU, (1993), *La Misère du monde*, Paris, Fayard, 954 p.

l'ouvrage fut peut-être dû à une prise de conscience de la société française dans son ensemble.

Celle-ci, et plus particulièrement les classes moyennes, les ouvriers, les jeunes, se pense, se vit désormais en état d'instabilité et toute entière menacée de précarisation.

La conscience d'une "*sourde dislocation sociale*" est à l'œuvre.

Face à cette situation, à cette précarisation, à cette insatisfaction, à cette insécurité grandissantes, le législateur réagit dès les années quatre-vingts.

En 1981, ce fut le rapport de Bertrand Schwartz sur l'Insertion sociale et professionnelle des jeunes, la création des Missions Locales et des PAIO²⁹, les premiers TUC³⁰, la création de la Commission nationale de Développement social des quartiers (DSQ devenu ensuite DSU : Développement social urbain) qui donne naissance à la délégation interministérielle à la ville (DIV), puis au ministère de la ville en 1990 et met en place les Contrats-villes.

Le 22 juillet 1983, ce fut la loi de décentralisation qui fixe les nouvelles prérogatives des régions et des collectivités territoriales en matière de gestion économique et sociale.

En 1988, ce fut l'adoption du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) avec la création des Commissions locales d'insertion, des programmes locaux et départementaux d'insertion, puis ce fut également la création des Contrats Emplois Solidarité (CES) et de nombreux "*emplois aidés*".

Ce furent aussi plus récemment les lois sur la Cohésion sociale devenues lois de lutte contre les exclusions en 1998.

Et également les lois de contrôle et de sécurité (lois Pasqua-Debré en 1993 et 1997).

Ce furent enfin, en ce qui nous concerne plus spécifiquement, l'ensemble des textes qui viendront légiférer et modifier le fonctionnement du Travail social (dont les décrets d'application des Annexes XXIV, la mise en place des CAFS, des CHRS, des CCPD, la loi particulière de janvier 1986 avec la création des CNOSS et des CROSS³¹ etc.).

Ce sont ces nouvelles législations et les modifications qu'elles induisent dans le travail social qui seront présentées dans l'article d'Armelle Thierry "*les évolutions juridiques dans le travail social*".

²⁹ PAIO : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation.

³⁰ TUC : Travaux d'utilité collective.

³¹ CAFS : Centre d'accueil familial spécialisé; CHRS : Centre d'hébergement et de réadaptation sociale ; CCPD : Conseil communal de prévention de la délinquance ; CNOSS et CROSS : Comité national et régional de l'organisation sanitaire et sociale.

TRAVAIL SOCIAL ET SOCIÉTÉ SALARIALE, UNE FONCTION POLITIQUE HISTORIQUEMENT PRODUITE³²

Par Eric MARTEAU

INTRODUCTION

On se propose ici de tenter d'appréhender la fonction politique du travail social (en France) par une analyse socio-historique qui conjugue le développement du travail social et celui de la société salariale.

Quelques remarques préliminaires s'imposent.

Le travail social entretient avec sa (ses) propre(s) histoire(s), un rapport particulier qui semble plus tenir du mythe que de l'analyse historique. Des lumineux récits des origines aux hagiographies des pionniers du secteur, en passant par les chronologies "des principaux textes", le travail social se raconte de mille et une manières par lui-même, pour lui-même, à partir de lui-même. Prendre ici le travail social comme objet de recherche suppose que l'on tente de rompre avec sa doxa historique, que l'on élargisse la perspective, que l'on essaye à penser ses évolutions en extériorité.

Opter pour une approche socio-historique du développement du travail social, soit, mais encore faut-il choisir un point de départ, une borne temporelle à partir de laquelle engager l'analyse.

L'exploration de la littérature grise offre une diversité de dates et/ou d'événements fondateurs : Verdès-Leroux (1978), par exemple, inaugure sa "genèse des fonctions objectives du service social"³³ fin XIX^e début XX^{ème}, Chauvière lie l'émergence d'une forme du secteur éducatif à l'entreprise pétainiste³⁴, tandis que Foucault, insistant sur l'entreprise de normalisation de l'Etat, fait de 1656 (Hôpital Général) une date phare de "l'enfermement"³⁵.

C'est que ces auteurs semblent tous interroger la (ou) les fonctions du travail social. Leur projet commun, même s'ils s'affrontent (voir le duel Donzelot - Verdès-Leroux), les oblige à ré-explore les savoirs historiques à partir d'une problématique, d'une question (à travers les formes et les figures historiques que prennent la délinquance, l'assistance, l'inadaptation scolaire, la déviance

³² Cet article est tiré d'un mémoire de D.E.A des Sciences de l'Education, réalisé sous la responsabilité scientifique de P. DEMUNTER et dirigé par J. HEDOUX.

³³ Chapitre I, "Pouvoir et assistance, genèse et fonctions objectives du service social", in *Le travail social*, Paris, Editions de Minuit, 1978.

³⁴ CHAUVIERE, M., (1980), *L'enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, Paris, Editions Ouvrières.

³⁵ FOUCAULT, M., (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.

etc., par exemple). Ce faisant, leur approche socio-historique se démarque nettement du travail des historiens classiques qui procèdent par chronologie et périodisation.

Comme le dit si justement Colette Bec, dans ce type de démarches, *"traiter d'une question et non d'une période ne nous soumet pas aux mêmes obligations méthodologiques et nous autorise à effectuer un travail de classement des données. Les critères de choix retenus sont fonction de la pertinence des données au regard des questions posées"*³⁶.

La question que l'on se pose ici est celle de la **fonction politique du travail social dans la société salariale**. Question d'actualité à l'heure où la crise de cette société salariale est disputée et discutée par l'ensemble des forces politiques du pays. Question d'histoire, également, puisque cette société ne peut advenir qu'à partir du moment, celui de la Révolution de 1789, où le travail est "libéré", dévolu en "marché", et réglé "librement en contrat" sous la forme du salariat³⁷.

Question d'actualité et d'histoire si l'on considère que le travail social est largement adressé à ces "exclus" du travail³⁸. C'est donc à partir de la question sociale, de ses transformations ("métamorphoses", dirait Castel) qu'on tentera de saisir les origines du Travail Social, les contradictions, les enjeux, notamment politiques, dont il est porteur.

³⁶ BEC, C., (1994), *Assistance et République*, Paris, l'Atelier/Éditions Ouvrières, p. 17.

³⁷ Les décrets des 14-17 juin 1791, dits Loi LE CHAPELIER, par exemple, interdisent toutes coalitions, tant ouvrières que patronales ; et l'article 4 (les "conventions") les déclarent "attentatoires à la liberté et à la déclaration des droits de l'homme".

³⁸ Nous tenons ici à nous démarquer de la définition de l'exclu que donne R. LENOIR, *Les exclus*, Le Seuil, 1974. Dans son essai, R. LENOIR qualifie "d'exclus" et "d'inadaptés" "les mineurs en danger, délinquants, drogués, fugueurs, malades mentaux, suicidaires, alcooliques délinquants adultes, marginaux ou asociaux, une fraction des Français musulmans" et "adultes refusant les règles de la société industrielle et organisés en petites communautés qui arrivent à subvenir à leurs besoins" (pages 13 à 16). Près de 20 ans après cet essai R. LENOIR récidive "Les inadaptés sociaux et les exclus, catégories hétérogènes comprenant les alcooliques dépendants, les drogués, les délinquants, les suicidaires, les illettrés, les isolés dans la ville, les gens dont le comportement s'effondre" (*Le Monde*, 9 juillet 1993).

1. LES FONDEMENTS POLITIQUES DU SOCIAL : APPROCHE HISTORIQUE

1.1 Travail libéré et première mise en forme de l'assistance

Avec la Révolution Française, le travail est libéré : R. Castel³⁹ a montré comment à travers cet événement on quittait un monde dans lequel régnait massivement des formes de "travail réglé" et/ou de "travail forcé".

Lorsque les révolutionnaires libéraux suppriment les réglementations qui encadraient le travail (corporations, jurandes, règlements municipaux des métiers, etc.) et instaurent le "contrat de louage", ils amorcent la généralisation du salariat. A mesure qu'il s'étend, fin XVIII^{ème} - début XIX^{ème} en accompagnant l'industrialisation, il génère un phénomène social d'ampleur, le "paupérisme", qui interroge profondément les conceptions de la pauvreté et des interventions sur celle-ci.

Un retour aux sources de la Révolution de 89 s'impose pour saisir l'importance et la portée de ces interrogations. Le Comité pour l'Extinction de la Mendicité (de l'Assemblée Constituante) *"clarifie les options de l'ancien système (sous l'ancien régime) et dessine pour les Temps Modernes un programme d'ensemble de distribution des secours aux pauvres et d'organisation du travail"*⁴⁰. L'état de pauvreté est directement lié au non travail⁴¹. Deux catégories de pauvres sont alors distinguées (distinction déjà opérante sous l'ancien régime) : les pauvres inaptes au travail : ceux qui ne peuvent durablement (l'âge, l'infirmité) ou momentanément (la maladie) accéder et exercer un travail ; et les pauvres aptes au travail, ceux qui sont valides mais qui ne travaillent pas. Les deux catégories réclament deux traitements différenciés de la pauvreté. Les inaptes au travail seront désormais pris en charge par la puissance publique, au titre du droit à l'assistance conformément aux principes fondamentaux des Droits de l'Homme⁴².

Les indigents valides quant à eux ne relèvent plus du travail forcé ; en cassant les formes archaïques du travail réglé, en légiférant pour que le travail se constitue en marché, la puissance publique leur permet d'accéder au travail pour s'extirper de l'indigence. Dès lors l'indigence/la pauvreté des "valides" peuvent être socialement décodées comme des états qui découlent quasiment d'une volonté individuelle, et qui doivent à ce titre être réprimées comme un

³⁹ CASTEL, R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris ,Fayard.

⁴⁰ CASTEL, R., *op. cit.*, p.183.

⁴¹ On ne peut à cette époque parler de " chômage " au sens moderne du terme.

⁴² Un principe simple mais de portée universelle, permet de reconstruire sur des bases solides le double édifice de la distribution des secours et de la réorganisation du travail : " tout homme a droit à sa subsistance ". CASTEL R., *op.cit.*, p.184.

comportement antisocial (légitimation de l'existence de "mauvais pauvres"⁴³ et d'un dispositif juridique répressif à l'égard de l'ancestrale figure du vagabond).

L'assistance érigée (les secours publics sont une dette sacrée)⁴⁴, il existe désormais une catégorie de citoyens qui faute de pouvoir exercer un travail sera prise en charge par la puissance publique. Il faudra cependant attendre la III^{ème} république pour que l'assistance se déploie véritablement (on y reviendra) et que des politiques sociales assistantielles préfigurent, par les catégorisations qu'elles opèrent (vieillards, handicapés, orphelins⁴⁵), une partie des futurs "publics cibles" du travail social.

En attendant, en ce début du XIX^{ème} le salariat s'étend et loin d'être un remède à la pauvreté des "valides", il précarise massivement les populations ouvrières. La bourgeoisie, advenue dominante avec 1789, entend que le travail soit traité comme une marchandise dans un marché qui s'autorégule par l'offre et la demande. La doctrine libérale cantonne en effet l'Etat dans son rôle de gendarme, garant de la sécurité du pays, des biens privés et des personnes. L'intervention de l'Etat sur la question du travail et sur celle de la Pauvreté heurte de front la pensée libérale. Pourtant l'effroyable misère dans laquelle sont plongés les prolétaires⁴⁶ n'avait pas été anticipée par le capitalisme utopique du XVIII^{ème} siècle et le phénomène, après le 1^{er} Empire, inquiète la classe dominante⁴⁷ et va être ressenti comme une véritable menace intérieure, à plusieurs titres. Il conjoint (on pourrait dire il synthétise) en effet une extrême misère matérielle, une profonde dégradation morale, et une disposition à la révolte⁴⁸.

La réponse libérale à cette nouvelle donne de la question sociale passe nécessairement par les initiatives privées : celle qu'engage le religieux : la charité, et celles qu'engage le patronat : la philanthropie et l'œuvre paternaliste. L'Etat limite ici son intervention (hors répression judiciaire et policière) à l'aménagement de cadres légaux qui permettent l'expression de ces initiatives.

Il faut de cette confrontation à la misère de masse dans cette moitié de siècle, retenir deux principes clefs, constitutifs de l'héritage de ce qui sera bien plus tard le Travail Social. Le premier concerne les rudiments d'une pratique qui allie le secours matériel (financier et/ou en nature) à un projet éducatif au sens large

43 C'est par des raisonnements analogues que certaines commissions locales d'insertion du Nord de la France suspendent l'attribution du Revenu minimum d'Insertion (R.M.I.) aux "bénéficiaires" qui sont dans l'incapacité de faire la preuve de recherche effective de travail ...

44 Article 21 de la Constitution de juin 1793.

45 Les "vieilles handicapologies" dirait CASTEL R.

46 "Tout homme qui ne vit que de son salaire", définition du Littré, Universitaire, Paris, 1963.

47 Le rapport du docteur VILLERME, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de laine, de soie et de coton*, en 1838, témoigne d'une inquiétude, mélange de peur et de volonté de comprendre.

48 Cette perception sans nier aucunement la réalité de la condition ouvrière, est alimentée par tout un imaginaire social, héritage pré- et post-révolutionnaire : jacquerie paysanne, émeute du pain, épidémie de vérole, activité propagandiste des socialistes, répression armée.

(ici le relèvement moral de l'ouvrier, là sa régénération spirituelle). Le second principe cadre esquissé de cette pratique, installe des scénarii d'alliance entre la puissance publique et l'initiative privée (ici le laisser-faire, là l'incitation).

1.2 Le social comme enjeu politique

Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, la misère s'accroît. A la faiblesse des salaires ouvriers s'ajoute un "chômage" quasi chronique (concentration des unités de production, saturation de certains marchés, progrès technique du machinisme, concurrence, etc. font partie intégrante du capitalisme en expansion).

L'insécurité et la misère de la condition salariale (essentiellement ouvrière) acquièrent une qualité d'objet politique et scientifique, dans le débat et l'action⁴⁹.

Les associations ouvrières qui se forment autour de la nécessité d'une représentation de leurs intérêts s'affrontent fondamentalement au legs de la Révolution de 1789 : en tant qu'associations elles sont subversives de l'individualisme politique (refus des corps intermédiaires entre gouvernement et citoyens) en tant que coalitions ouvrières, elles sont subversives du libéralisme économique (entrave au libre jeu du marché du travail)⁵⁰.

La question sociale acquiert une nouvelle dimension en s'inscrivant dans le champ politique, durablement et quasiment comme pivot. Si les luttes ouvrières, dans le sang versé, dans les espoirs et organisations qu'elles font naître et la crainte qu'elles génèrent, contribuent fortement à faire du social un enjeu politique majeur, c'est aussi que la question politique se recompose différemment après la révolution de 1848.

Cela mérite que l'on s'y arrête car c'est là que "s'invente le social" pour reprendre le terme de Donzelot⁵¹. La Révolution de 1789 pénétrée de l'esprit des lumières renverse l'ordre établi en faisant du sujet un citoyen dépositaire également de la souveraineté nationale par le suffrage universel et son expression républicaine. L'expérience démocratique (le suffrage universel est supprimé en 1793) républicaine est réduite, la terreur lui succède et avec elle disparaît toute perspective républicaine jusqu'en 1848.

Les républicains expliquent la terreur par la puissance de la réaction conservatrice, les conservateurs agitent le spectre de la terreur pour ne pas étendre au peuple la capacité politique. A la veille des événements de Février

⁴⁹ Les penseurs libéraux (LEPLAY) et socialistes (MARX) entrent dans le débat, tandis que mouvements ouvriers naissent et les politiques (Louis Napoléon BONAPARTE) installent, par l'action et le discours, le problème au centre des préoccupations contemporaines.

⁵⁰ Le communisme est sur ce point, littéralement un contre-modèle (l'union fait bien plus que la force). Sur les coalitions ouvrières et la représentation des intérêts, voir REYNAUD, J.D., *Le syndicalisme*. Sur les affrontements politiques et physiques, voir COLLIN A., (1977) *Les dossiers d'histoire populaire : Luttes Ouvrières*, Floréal, Conflans Ste Honorine,.

⁵¹ DONZELOT, J., (1984), *L'invention du social*, Paris, Le Seuil,.

1848 (la revendication du droit au travail est l'un de ces puissants moteurs)⁵² ; la république fondée sur le suffrage universel apparaît "comme une réponse globale aux problèmes de la vie en société"⁵³, et donc en partie à la question sociale⁵⁴. "Mettre fin à la minorité politique du peuple doit entraîner son affranchissement social", dit Castel⁵⁵.

La désillusion est d'ampleur, lorsqu'en juin 1848, la jeune république fait donner du canon contre le peuple qui proteste de la fermeture des ateliers nationaux, symbole de la reconnaissance du droit du travail.

En conséquence, après 1848, l'idée républicaine démocratique est violemment critiquée et cette fois à gauche comme à droite. A droite (conservateurs libéraux), la république continue d'être perçue comme un régime instable, fauteur de troubles sociaux, et suspect de développer (d'une manière ou d'une autre) un Etat interventionniste sur le terrain du travail ; la république ferait obstacle au marché. A gauche (socialistes), la république apparaît maintenant comme un artifice politique déployé par la bourgeoisie pour dissimuler le service de ses intérêts (par un Etat répressif et/ou tutélaire) et occulter la nature économique de la lutte des classes (antagonisme entre CAPITAL/TRAVAIL). Une partie des républicains eux-mêmes doutent, non pas tant de la démocratie que d'un traitement possible de la question sociale fondée dans l'idéal républicain. Les conséquences n'en sont pas minces.

La question sociale occupe dès lors une place centrale dans le champ et le jeu politique qui restera acquise jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle (même si la question se transforme)⁵⁶. Elle s'accompagne conjointement de fortes critiques et interrogations sur le rôle que l'Etat joue ou devrait jouer (ou pas) dans la résolution de la question. L'ensemble porte "en creux" les termes des conjuguais modernes de l'Etat et du social.

Jusqu'à la III^{ème} République, la condition salariale n'évolue guère : pauvreté, insécurité, précarité massive caractérisent la vie ouvrière⁵⁷. A l'intérieur des entreprises et du travail, le livret ouvrier, le règlement intérieur continuent de dominer l'ouvrier et sont les piliers du paternalisme tutélaire qu'exerce le chef d'entreprise. A l'extérieur ce sont les œuvres confessionnelles ou

⁵² Sur le droit au travail, Cf. § " Le droit au travail : histoire d'un problème " pages 131 à 162 P. ROSANVALLON P., (1995), *La nouvelle question sociale*, Paris, Seuil,.

⁵³ DONZELOT, *op.cit.*, p 18.

⁵⁴ En Février et Mars 1848 le gouvernement provisoire de la Seconde République instaure le suffrage universel, organise l'élection de la constituante, abolit l'esclavage, détruit la guillotine, restitue les objets au mont de piété, transforme les Tuileries en asile des invalides du travail avec des ateliers nationaux pour les ouvriers sans travail, raccourcit la journée de travail, etc. Sur ces moments de bonheur ouvrier lire *L'histoire n° 195*, janvier 1996, et AGULHON, *Les quarante huitards*, Gallimard, Paris 1992.

⁵⁵ CASTEL, R., *op. cit.*, p 271.

⁵⁶ " *Tous les partis s'accordent pour faire du social l'objectif déclaré de leur politique, le critère commun sur lequel décider de son échec ou de sa réussite. L'adhésion à cette mission sociale constitue un brevet de républicanisme....* ", DONZELOT, *op. cit.*, p.17.

⁵⁷ L'Etat impérial reconnaît le droit de grève en 1864 mais on est encore loin de l'idée du droit du travail qui s'applique partout et à tous.

philanthropiques qui interviennent socialement⁵⁸, le "secteur public de l'assistance, quant à lui n'est pas seulement le secteur, archaïque, dominé, non légitime, il est en grande partie dépendant des ressources privées et prisonnier de rapports de forces locaux qui dénaturent les orientations nationales dont il devrait être le représentant", précise C. Bec⁵⁹.

On l'a dit, à droite, les conservateurs libéraux se satisfont d'un Etat minimaliste tandis qu'à gauche les socialistes aspirent à son dépérissement par la révolution. Les républicains s'emploient alors à abstraire le projet républicain démocratique de cette tenaille par un projet politique et social réformateur. Son centre de gravité reposera sur la SOLIDARITE (Durkheim en sera le théoricien). Sa philosophie puisqu'elle connaît/reconnait les effets de l'industrialisation (division sociale du travail/ interdépendance) autorise une finalité humaniste à l'action politique : l'intégration (notamment l'intégration sociale de la classe ouvrière) ; et légitime une technologie politique : un Etat producteur d'un droit social.

Aux droits politiques et aux droits civiques s'ajouteront des droits sociaux réducteurs d'inégalités, répartiteurs de risques, correcteurs de conditions, producteurs de sécurité qui rendront la République acceptable en dégageant un horizon de progrès social et économique stable.

1.3 Emergence d'une politique sociale

A. Technologie assistantielle et régulation de la relation salariale

Lorsque les républicains accèdent au pouvoir les enjeux sont cruciaux : il s'agit de rompre définitivement avec les anciens régimes (la royauté et l'empire) et (l'un et l'autre sont liés) de conjurer valablement la menace révolutionnaire⁶⁰⁻⁶¹. La pratique de la réforme⁶² dans le traitement de la question sociale en représente un moyen privilégié ; le paupérisme n'a pas disparu.

⁵⁸ " Du premier empire au milieu du second (1860) la promotion d'une religion socialement utile induit, provoque un déploiement des congrégations féministes qui investissent outre le secteur traditionnel de l'enfance, trois secteurs prioritaires : prisons, enseignement, soins des malades à domicile et hospitalisation des vieillards ", .BEC C., *op. cit.*, p.46.

⁵⁹ BEC. C, *op. cit.*, p.50.

⁶⁰ Fortement réprimé en 48 et en 71, malgré les déportations, emprisonnements et exécutions de nombres de ses cadres, le mouvement ouvrier se développe et tente son unification. La commune de Paris écrasée dans le sang fait prendre à la bourgeoisie la mesure de sa combativité.

⁶¹ On ne retient pas ici les enjeux coloniaux, commerciaux, internationaux et européens ...

⁶² Comme l'a fort bien analysé BEC.C. la négociation est un ressort puissant. Elle s'étend non seulement à l'activité parlementaire classique mais prend également compte des corps professionnels constitués (fonctionnaires de hauts rangs, magistrats, médecins, etc.) et ouvre des marges de manœuvre aux acteurs en présence.

La III^{ème} république s'attelle avec une remarquable continuité dans l'effort⁶³ à produire une politique sociale ; c'est sa réponse à la question sociale. Elle s'organise en deux axes distincts autour du travail "élément pivot de la socialité"⁶⁴. L'héritage de 89 et du comité de lutte contre la mendicité fait socle, comme en 48, de la politique sociale, mais, cette fois, il est réinterprété/réaménagé à la lumière des leçons historiques et perspectives théoriques explorées dans l'après 48. Qu'en résulte-t-il ?

De 89 est retenue la centralité du travail et de la partition des pauvres entre ceux qui y sont aptes et ceux qui y sont inaptes. Par contre, si en 89 il fallait, comme on l'a vu, libérer le travail de toutes les entraves réglementaires, un siècle plus tard, la liberté qui règne (quasiment sans régulation) est alors appréhendée par les républicains comme une source de désocialisation, comme un obstacle à l'établissement du pacte républicain, comme une production de misère. Et il devient possible et souhaitable de réguler, d'encadrer la liberté du travail. C'est sur ces nouvelles bases que se met en œuvre une politique sociale en diptyque en quelque sorte.

D'une part, dans l'échafaudage d'un large volet assistantiel qui s'adresse principalement aux anciennes "handicapologies" qui s'actualisent sous de quadruple effets :

- de la prolifération réglementaire et de la rationalité administrative (catégorisation opérationnelle des aides...);
- des progrès scientifiques (médecine notamment mais aussi sociologie, urbanisme, etc.);
- des principes philosophiques (en matière de pauvreté la république considérera que beaucoup de coupables ne sont que des victimes) ;
- d'une forme d'opportunisme assistantiel qui consiste à se doter de moyens d'intervention auprès d'individus marginaux, par rapport au travail, mais susceptibles d'être intégrés⁶⁵.

L'assistance se donne ici pour projet l'intégration des individus dans la communauté sociale, ou leur maintien. Elle symbolise le lien social républicain et apparaît, à la fois en terme de finalité et de moyen, comme une véritable tentative de gouverner la misère⁶⁶.

⁶³ L'ouvrage de BEC.C. montre comment cette continuité politique s'exerce dans la permanence du pouvoir administratif de hauts fonctionnaires d'Etat, et en dépit des changements des ministres et des cabinets.

⁶⁴ BEC.C., *op. cit.*, p.112, " *La II^{ème} République réhabilite le travail, en fait une valeur centrale. Facteur de progrès matériels libérant l'homme de ses propres besoins, il est aussi une valeur morale centrale, en reliant les individus entre eux, en les faisant participer à la prospérité collective.* "

⁶⁵ L'un des acteurs de cette politique, MONOD H., cité par BEC.C. (p.117), parlera à propos d'un service de l'assistance, " *d'atelier de réparation de l'outillage humain* ".

⁶⁶ Le social est politique à partir du moment où il existe un projet politique de réforme de l'espace social et une stratégie de gouvernement, c'est ce que met en évidence l'analyse de PROCCACI , (1993), *Gouverner la misère*, Paris, Le Seuil.

Le second volet, d'autre part, réforme la relation salariale. Le contrat suppose une égalité de condition qui n'existe pas, de fait. Il s'agit alors de rééquilibrer la relation contractuelle par des dispositions qui formeront à terme le code du travail : la liberté syndicale, le travail des enfants, les retraites, les accidents du travail, etc. feront l'objet de réglementation. Sur ce terrain se joue en partie l'intégration d'un prolétariat qui "campe au milieu de la société"⁶⁷.

"La politique sociale républicaine qu'elle se traduise dans le cadre de la relation de travail ou qu'elle s'adresse à des catégories spécifiques d'individus déshérités, est mue par une seule stratégie : agir afin que les dysfonctionnements produits par l'inégalité des pouvoirs à l'œuvre dans la liberté du travail, ou dus à des handicaps personnels hypothéquant l'accès même au travail, n'atteignent pas un seuil irréversible de dangerosité. Le schéma élaboré est extrêmement cohérent puisqu'un mode d'intervention légitime l'autre, en devenant son corollaire", analyse C. BEC⁶⁸.

Sous bien des aspects la III^{ème} République, est fondatrice de la fonction politique du Travail Social moderne et/ou elle rend possible les conditions de son émergence, en prenant et transformant les acquis des moments précédents.

Elle tente par une (des) politique (s) sociale(s) de traiter la question sociale. Si avec 48 le social était devenu politique, tout projet politique est maintenant, pour partie, un projet de réforme du social par les politiques sociales.

La centralité du travail est consacrée. La question sociale posée comme celle de l'Intégration est découplée ; et son traitement distingue les situations des individus hors travail, et la relation salariale dans le travail. D'un côté l'assistance, de l'autre une réglementation du travail.

En matière d'assistance et de travail, l'Etat républicain démocratique se fait acteur, il produit du droit qui donne des droits, et il commence à se doter de moyens propres (invention du service public).

Concernant l'Assistance, la négociation, le pragmatisme républicain entérinent des scénarii complexes de rapports entre l'Etat et le corps social, entre privé et public, confessionnel et laïque. Sur ce dernier point, l'affrontement qui a lieu sur la question scolaire est quasiment inexistant sur la question sociale.

Concernant l'assistance encore, les découpages administratifs des populations qui se figent dans des énoncés juridiques, les procédures réglementaires qui s'installent, les recours à des rationalisations ou des savoirs scientifiques, les créations et le renforcement des institutions privées, le déploiement d'une armature administrative quasi spécifique de fonctionnaires, les masses financières qui se trouvent brassées, l'existence d'agents d'intervention plus ou moins formés⁶⁹ etc. sont autant de conditions pré-requises à une possible professionnalisation dans un "secteur" en construction.

⁶⁷ Le pragmatisme républicain tient ici compte de la pression croissante du mouvement ouvrier.

⁶⁸ BEC. C, *Op. cit.*, p.114.

⁶⁹ DE GERANDO J.M (*Le visiteur du pauvre*, Paris, 1820) et LE PLAY (et ses monographies), par exemple, posent des bases techniques de l'intervention philanthropique.

L'assistance, enfin, est l'un des moyens de gouvernement de la misère, et est traversée par une contradiction forte qui la fait osciller entre une mission d'intégration sociale et une mission de contrôle social.

C'est à la naissance de l'Etat Social moderne qu'on assiste, parallèlement à la révision de la conception du politique face au social et à l'économique ; et l'assistance se donne à lire comme fondatrice du Travail Social en cette fin de XIX^{ème} siècle.

B. L'assurance

Au début du XX^{ème} siècle le régime républicain, (à l'exception notable de la période de "révolution nationale" du régime de Vichy) adossé au suffrage universel aura à gérer la question sociale jusqu'à la fin du siècle. Durant tout le siècle le système économique ne variera pas : le capitalisme continue de se développer⁷⁰.

La condition salariale s'étendra au point de devenir quasi hégémonique. Deux grandes forces collectives se sont constituées au XIX^{ème} et sont en lutte sur le terrain du travail, l'une se réclame du social, elle est dominée⁷¹, l'autre se réclame de l'économique, elle est dominante, elles prétendent toutes deux à organiser la société en fonction de leur intérêts.

Si l'on reprend le fil de l'exposé à la charnière des deux siècles ce n'est pas par commodité chronologique mais parce que s'y discute politiquement une partie de la question sociale et qu'on y distingue, après l'assistanciel, après l'ébauche du droit du travail, un troisième axe de réponse : l'assurantiel.

L'assurance s'expérimente et se théorise sur plus d'un demi-siècle avant de s'instituer en 1945 dans "la sécurité sociale".

L'insécurité de la condition salariale est encore prégnante fin XIX^{ème} pour les travailleurs valides : la maladie, la vieillesse, l'accident, le chômage menacent les travailleurs, les fragilisent et les exposent en permanence à une vie plus misérable encore⁷². Si l'arbitraire du patron est quelque peu contrecarré par l'édification des droits collectifs et/ou individuels consentis aux travailleurs (droit de grève, d'associations syndicales, etc.) ; la condition ouvrière apparaît toujours comme une condition caractérisée par des risques de toutes sortes, une énorme difficulté à s'en prémunir, et un objet de revendication.

⁷⁰ Ce développement n'est pas linéaire et ne peut être détaché des événements qu'il provoque et qui le façonnent : les conflits internationaux armés par exemple, mais aussi les mouvements sociaux, etc.

⁷¹ Théoriquement ces forces en présence renvoient bien sûr, à la propriété ou/non des moyens de production et à l'antagonisme de classe entre bourgeoisie et prolétariat. Les deux forces dont on parle ne sont pas concrètement unifiées, cependant en matière de travail le fait syndical (même dans sa pluralité) renvoie bien à des intérêts distincts entre patronat et syndicats ouvriers.

⁷² Le " misérable " est celui dont l'existence est façonnée par la misère, il est dépossédé de sa destinée, réduit à subir. Seuls l'intervention extérieure, l'enclavement de circonstances (fortuites) lui permettent, éventuellement, de retrouver prise sur les événements, dans la littérature Hugolienne.

L'assistance, comme une sorte de cordon sanitaire autour du travail, ne peut y remédier et sa philosophie d'intervention, individualisante car s'appuyant sur l'idée du handicap personnel, est inappropriée au traitement collectif des risques qui imposent peu à peu la montée en puissance de droits collectifs, d'organisations collectives, de luttes collectives ("force collective" repérée plus haut). L'assise légale du mouvement ouvrier reconnue et obtenue dans la loi Waldeck Rousseau (1884) sur les syndicats, lui permet de faire progresser des revendications en matière de prévoyance collective des risques et leurs premières concrétisations⁷³.

Le patronat n'est pas insensible à l'argumentaire républicain de rendement économique d'un système assurantiel : la reconstitution et la reproduction de la force de travail d'une part, la perspective d'une forme de paix sociale échangée, d'autre part.

Certains acteurs sociaux, des républicains, des religieux, des philanthropes, des scientifiques⁷⁴ se rallient progressivement, début XX^{ème} au principe de l'assurance.

Il faudra plus d'un demi siècle, des premières caisses de résistance ouvrières autonomes aux ordonnances de 1945⁷⁵ pour qu'aboutisse une assurance obligatoire comme principe de couverture généralisée des risques sociaux. Elle s'impose peu à peu en permettant "*de mobiliser pour la résolution de la question sociale une technologie qui promeut la sécurité sans attenter à la propriété et sans toucher aux rapports de production*" pour reprendre une expression de Castel⁷⁶.

Après la seconde guerre mondiale, la question sociale semble en passe d'être résolue, et cette résolution repose sur trois piliers : le droit du travail, la sécurité sociale et l'assistance. La sécurisation de la condition sociale est maintenant indissociable du projet républicain démocratique, les droits de l'homme y trouvant une traduction politique et sociale⁷⁷.

Concrètement si le Travail Social moderne est né dans l'assistance et s'y est développé, le création de la Sécurité Sociale va drainer des masses financières qui lui autoriseront une croissance très forte (notamment dans le secteur de l'éducation spécialisée).

⁷³ Les caisses de résistance et de secours par exemple sont au cœur des revendications ouvrières très tôt (exemple projet de syndicat général de la production de PROUDHON).

⁷⁴ Ce processus est extrêmement, ici comme ailleurs, complexe et on ne saurait en restituer en quelques lignes le mécanisme. A titre d'exemple signalons la prudente lecture de "l'encyclique " RERUM NOVARUM sur la condition des ouvriers qu'effectue l'Ecole Normale Sociale en 1932, et qui au terme d'un long raisonnement, ne condamne pas les assurances ; in *Commentaire pratique de l'encyclique RERUM NOVARUM*, (1932) Paris, E.N.S., Spes,

⁷⁵ Le conseil de la résistance française fait de la sécurité sociale une franche rupture avec le corporatisme de Vichy et y voit un moyen privilégié de cohésion sociale et nationale.

⁷⁶ CASTEL. R , *op. cit.*, p.319.

⁷⁷ A côté des droits civils et des droits politiques, la république en " inventant le social ", a " inventé " les droits sociaux.

2. LA FONCTION POLITIQUE : DES ENJEUX ET CONTRADICTIONS EN HERITAGE

Le Travail Social apparaît donc comme partie prenante de la résolution de la question sociale. Il remplit en cela une fonction éminemment politique en participant à une tentative de réarticulation du social et de l'économique. Enraciné dans l'Assistance, moyen de gouvernement de la misère, le travail social hérite historiquement des contradictions et enjeux qui en sont aux fondements et pèsent sur son développement. Schématiquement on peut tenter d'appréhender ces enjeux et ces contradictions comme se distribuant autour de plusieurs axes.

■ *Un axe contrôle social - intégration sociale*

Il s'agit à la fois d'apporter un secours matériel à ceux qui ne peuvent assurer leur subsistance par leur travail en leur conférant un statut dicté par un devoir de solidarité nationale, tout en prévenant les formes de dangerosité sociale que représentent des populations en marge de la sphère du travail⁷⁸.

La littérature sociologique des années 1970 et du début des années 80 a saturé les discours sur le travail social de cette notion de contrôle social. C'est sans doute J. Verdès-Leroux⁷⁹ qui dans sa polémique avec J. Donzelot⁸⁰ pose l'analyse la plus critique de la fonction de contrôle social. Elle déconstruit minutieusement le processus "d'imposition idéologique" que mettent en œuvre les travailleurs sociaux dans les fractions de classe les plus dominées (notamment les moins qualifiées dans la classe ouvrière). L'usage de techniques d'invention psychologisantes ayant, en la matière, relayé les vieilles pratiques de moralisation en vigueur au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} tout en renforçant les représentations sociales ethnocentriques des agents qui les utilisent.

■ *L'axe Patronat - Mouvement ouvrier*

Contrairement au champ de l'éducation populaire, le mouvement ouvrier et ses organisations syndicales n'investiront que très partiellement et de manière peu durable des formes de travail social (de type assistantiel et/ou assurantiel, on parle ici de caisse de secours, de grève par exemple...).

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées simultanément. Il y avait d'abord la solidarité ouvrière construite dans et par le travail qui fonctionne

⁷⁸ Le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) illustre cette dualité.

⁷⁹ VERDES-LÉROUX . J. (1978), *Le travail social*, Paris, Editions de Minuit,.

⁸⁰ DONZELOT J. (1977), *La police des familles*, Paris, Editions de Minuit,.

dans l'entraide collective sans qu'il y ait nécessairement d'institutions ou d'agents pour l'animer (au besoin le syndicat apportera sa logistique). Entraide à différencier des initiatives patronales, charitables ou philanthropiques qui constituent l'essentiel de l'assistance non publique, et connotent celle-ci d'un rapport de dépendance voire de domination⁸¹. On sait aussi que durant la plus grande partie du XIX^{ème}, toutes les tentatives d'organisation des ouvriers, à quelques fins que ce soient, étaient interdites et réprimées.

Il y aurait ensuite le fait syndical français, lui-même, se posant comme consubstantiel à la classe ouvrière et défenseur des intérêts de classe. La notion de "syndicalisme de service"⁸² est tardive et n'a jamais rencontré d'échos réels chez les salariés français.

Il y aurait enfin plus récemment l'acceptation du développement de certaines formes d'assistance comme "*un mal nécessaire*" et comme une "*dette sacrée de la nation*" qui neutralise le caractère conflictuel des rapports sociaux⁸³⁻⁸⁴.

■ *L'axe intervention publique - intervention privée.*

On a vu par quel cheminement complexe l'assistance au cœur de la question sociale était devenue objet de politique sociale, domaine dans lequel la puissance publique allait se risquer à intervenir, contribuant du même coup à faire évoluer la conception de l'Etat. Une lecture classique, hâtive et réductrice, tend à en présenter une dynamique linéaire en phases. Une phase du règne de la charité, une phase de passage de la charité privée à l'assistance publique et du règne de cette dernière, une phase de passage de l'assistance publique à l'Etat-providence avec l'avènement du Travail Social moderne.

A cette évolution, secondairement, en correspondrait une autre qui tout aussi linéairement courrait de St. Vincent de Paul au "conseiller socio-éducatif territorial" (fonctionnaire du Conseil Général du Nord) en passant par la dame patronnesse et l'infirmière visiteuse, autrement dit, du bénévoles charitable au professionnel salarié. Or ce qui est en jeu, ce n'est pas uniquement "l'étatisation professionnalisée" d'un secteur d'activité, c'est le reflet de l'édification d'une république dans un régime économique

81 On retrouverait là " l'entreprise de domestication " dont parle VERDES-LEROUX, *op. cit.*

82 ROSANVALLON P., (1988), *La question syndicale*, Paris, Calmann-Levy,.

83 Il est remarquable de constater que le RMI est ainsi " voté par l'assemblée nationale à l'unanimité ... ".

84 D'autres hypothèses, d'autres pistes sont à explorer complémentaiement ou distinctement. On pense par exemple aux tentatives d'action sociale du courant mutualiste. Il conviendrait aussi d'examiner avec soin l'échec des implantations d'une forme d'action sociale patronale que représentait la surintendante d'usine et les perspectives de travail social plus actuelles au sein des entreprises. Enfin on pourrait reprendre la thèse de VERDES-LEROUX qui montre qu'en s'exerçant sur la fraction la moins qualifiée de la classe ouvrière, le travail social " réduit les résistances des dominés en sapant la conscience de la classe sur laquelle se fondent ses différentes formes de résistance " (*op. cit.*, p. 55).

capitaliste. Et donc, par le social (et donc aussi par l'assistance puis par l'action sociale), la capacité d'une république à promettre et tenir une forme de compromis entre les intérêts des classes sociales⁸⁵ à l'aune des rapports de forces sociaux.

CONCLUSION : QUESTIONNER LA FONCTION POLITIQUE...

On cherchait ici à appréhender la fonction sociale du Travail Social dans la société salariale. On a alors tenté d'en revenir aux sources mêmes de la condition salariale telle que l'instaurent les libéraux à la fin du XVIII^{ème} siècle pour saisir comment se posait la question sociale et de quel projet, et de quel moyen de résolution s'était dotée la puissance publique. Enraciné dans l'assistance, le Travail Social apparaît alors avoir une fonction politique contradictoire de contrôle et d'intégration. Produit de politiques sociales, débiteur de droits sociaux (au sens du droit positif), il exprime et concrétise une forme de compromis entre les intérêts des classes sociales historiquement construits. En cela, on peut dire qu'il sert la république dans un système capitaliste, en réfractant les contradictions de ce système.

Si l'on considère que la qualification sociale⁸⁶ est un besoin de formation pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs sociaux et qu'on l'entend comme reposant sur des capacités à maîtriser les mécanismes sociaux, économiques et politiques de la société, on voit l'intérêt qu'il peut y avoir pour des travailleurs sociaux à s'interroger sur la fonction politique du Travail Social. Cette dernière en faisant en quelque sorte un travailleur du politique au service d'un projet particulier dans un système particulier

Le raisonnement tenu n'épuise bien évidemment pas la complexité de la question mais nous paraît cependant :

- satisfaire à l'exigence de rupture avec la doxa historique du secteur qui en masque les enjeux socio-politiques et en fait une production technique et/ou volontaire de quelques acteurs ou groupes d'acteurs. Si l'on veut engager l'analyse à ces niveaux là, au moins sera-t-il possible de contextualiser les "petites histoires" dans des perspectives historiques plus vastes,
- à l'opposé de cela, en quelque sorte, se profile la lecture "reproductionniste" qui en évacuant l'existence des contradictions réelles ou potentielles inféode le travail social à une histoire de la

⁸⁵ Ce n'est qu'une fois qu'ont été mis à jour ces enjeux socio-politiques qu'on peut focaliser l'analyse sur les jeux des acteurs et des institutions. La signification du Travail Social s'élabore en effet dans une proximité à l'Etat, qui a le pouvoir de "dire" la question sociale (Cf. à ce propos TALHON M., (1985). *Lectures sociologiques du travail social*, Paris, Editions Ouvrières.

⁸⁶ On fait ici référence aux travaux de DEMUNTER. P.

domination qui s'autoperpétue en méconnaissant l'existence d'acteurs dotés de marges de manœuvre et de stratégie,

- proposer une approche construite et discutable, dans la mesure où elle nécessite un approfondissement et/ou un complément et peut être soumise à la critique (on aurait par exemple à reprendre l'articulation entre économique et social que tente l'Etat Providence, au sens Keynésien, qui domine l'après seconde guerre mondiale),
- de pouvoir disposer pour *"essayer de comprendre le présent"*, de repères corrélant travail social et société salariale. En effet si l'on accepte la thèse d'un actuel effritement du modèle salarial, d'une paupérisation massive engendrée par le non travail, et d'une déstabilisation des repères identitaires liés au travail sous l'effet d'un chômage durable, le Travail Social doit actuellement connaître d'importantes mutations.

En dernier ressort, la question de l'implication politique, individuelle et collective, des travailleurs sociaux est pleinement fondée. Le travail social étant aussi bien *"un instrument de la reproduction du mode de production capitaliste que l'un des ferments de la remise en cause de ce système"*⁸⁷.

87 N. QUESTIAUX et J. FOURNIER in *Le pouvoir du social*, Paris, PUF, 1979, 288 p.

LES ÉVOLUTIONS JURIDIQUES DANS LE TRAVAIL SOCIAL : POINTS DE REPÈRES

Par Armelle THIERY

Les évolutions démographiques et socio-économiques de la société française durant les vingt dernières années ont conduit le législateur à modifier des dispositifs juridiques majeurs dans le champ du travail social. Il ne s'agit pas de considérer ici, l'ensemble des évolutions juridiques de la société française. Dans deux articles, Christine Capelani a analysé des tendances fortes en matière démographique et de mode de vie inscrits dans le champ socio-économique. Nous tentons d'en évoquer les conséquences sur le plan juridique avant d'aborder les principales modifications du droit. Dans le cadre spécifique du travail social et dans un troisième temps, on traite de l'évolution des lois concernant directement les pratiques des travailleurs sociaux.

1. LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS JURIDIQUES DANS LE DOMAINE SOCIAL

Qu'il s'agisse de l'augmentation massive du chômage, de la prégnance des enjeux de l'immigration, des difficultés liés à la gestion de la délinquance ou encore de l'évolution de la place des femmes ou du nombre croissant de personnes âgées, les évolutions de la société française ont conduit à des transformations juridiques.

1.1 *Chômage et précarité*

Le phénomène social le plus marquant des deux dernières décennies est sans aucun doute l'augmentation du chômage et de la précarité. En suivant les données de Christine Capelani, on relève 600 000 chômeurs en 1968 et plus de 3 millions en 1997, soit 12% de la population active. De même Christine Capelani montre une augmentation significative des formes d'emploi précaire (CDD et intérim), moins rémunéré. Ces éléments contribuent à l'accroissement de la pauvreté (10 % des ménages disposent de revenus annuels inférieurs à 43 000 Francs).

La nécessaire prise en compte de la détérioration de l'emploi et de ses conséquences sociales a conduit à des transformations juridiques traduisant des politiques sociales et de l'emploi.

En premier lieu, la politique assistantielle connaît une inflexion. Selon Colette Bec⁸⁸, après les réformes de la Sécurité sociale de 1979 et 1982⁸⁹, la loi sur le Revenu Minimum d'Insertion (RMI)⁹⁰ vient, en 1988, consacrer une politique d'intégration apte à faire face à une progression massive des chômeurs. "Ainsi, le droit à l'insertion des "exclus" de l'emploi est-il pensé comme droit au travail, vecteur d'identité sociale, par excellence ; et l'insertion sociale présente dans le texte de loi doit être envisagée comme une étape nécessaire et préalable dans certains cas au recouvrement de l'autonomie individuelle par le travail"⁹¹.

Dans la durée de mise en œuvre du RMI, vont se succéder des mesures spécifiques en faveur des chômeurs⁹². Les premiers programmes datent du début des années 80, avec la première mesure concernant les chômeurs longue durée, à savoir, en 1979, une prime à l'embauche pour les demandeurs d'emploi de plus d'un an d'ancienneté et âgé de 45 ans au moins. En 1982-83, puis en 1985 seront organisés des entretiens systématiques, et des programmes de formation à destination des chômeurs longue durée. A partir de 1986, on assiste au développement de nombreux dispositifs : les stages de formation, les activités d'insertion (notamment en lien avec le RMI après une phase d'expérimentation en 1985-1986), les formules de réinsertion par alternance, les associations intermédiaires créées par la loi du 27 janvier 1987 dont le rôle est d'embaucher et mettre à disposition à titre onéreux des personnes dépourvues d'emploi.

En 1989 l'éventail des mesures s'élargit encore, les contrats de retour à l'emploi (CRE visant à favoriser l'embauche de chômeurs dans le secteur marchand grâce à des exonérations de cotisations sociales et une aide forfaitaire) sont mis en place en janvier 1989. En 1990, le dispositif Contrat Emploi Solidarité (CES) sera suivi du Contrat Emploi Consolidé (CEC) qui concerne le secteur non marchand. Par ailleurs la loi du 19 décembre 1989 unifie et transforme le statut des personnes effectuant des activités d'intérêt général : jeunes, chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI. La loi quinquennale de 1993 apportera encore diverses modifications, avec notamment en 1995 la création du Contrat Initiative Emploi (CIE) qui comporte une incitation financière

⁸⁸ BEC Colette, *L'assistance en démocratie*, Paris, Belin, 1998, 254 p.

⁸⁹ Ces deux lois concernent l'indemnisation des chômeurs selon deux mouvements :

- de la Libération à 1979 avec le souhait de séparer les chômeurs des pauvres (la loi de 1979 aboutissant à un système d'indemnisation unique des chômeurs financé par l'Etat et les partenaires sociaux),
- puis avec la loi de 1982, l'instauration à nouveau de la séparation de l'assurance chômage (gérée et financée par les partenaires sociaux) et de la solidarité dont la charge revient à l'Etat (avec l'allocation spécifique de solidarité quand la personne n'a plus droit à l'assurance les "fins de droit" et l'allocation d'insertion pour les personnes n'ayant pas accès à l'assurance chômage : femmes n'ayant jamais travaillé, sortants de prison...). Cette inflexion, nous dit Colette BEC, est due à une volonté gouvernementale de réduire les dépenses publiques.

⁹⁰ Nous examinerons plus spécifiquement la loi sur le RMI pour ses effets dans le champ du travail social.

⁹¹ BEC C. *op. cit.*, p.152.

⁹² Les éléments qui suivent proviennent de Claude SEIBEL, dans *Premières informations et premières synthèses, Le chômage de longue durée et les politiques de l'emploi*, Paris, Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques, 1998

d'ampleur inédite ouverte au secteur marchand (plus de 40 % d'allègement du coût salarial). En 1997, ce sera la loi emploi-jeune (du 16 octobre) qui tentera de combiner une réponse tant au chômage des jeunes, qu'aux besoins sociaux issus des difficultés des quartiers touchés par le chômage et la pauvreté.

La diversité et l'augmentation, autant que l'accumulation, de dispositifs d'aides à l'emploi, permettent de mesurer l'ampleur du phénomène social que représente le chômage, mais également la difficulté de trouver des réponses appropriées. En effet, la mise en œuvre de ces dispositifs n'a pas permis d'endiguer l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi.

1.2 Immigration

Si l'exemple du chômage montre l'intervention du législateur face aux évolutions sociales, la législation fluctuante concernant l'immigration et le code de la nationalité ne s'appuie pas sur des faits aussi établis. Christine Capelani a rappelé la relative stabilité des flux migratoires depuis 1975. Pourtant la question de l'immigration, portée sur le devant de la scène sociale, conduit à une production législative intense.

Le code de la nationalité régit essentiellement les conditions d'obtention de la nationalité française. L'acquisition de la nationalité française repose, depuis la loi du 26 juin 1889, sur le principe du droit du sol. Cela signifie que la nationalité française est conférée automatiquement à toute personne née en France de parents étrangers. L'ordonnance du 19 octobre 1945 ajoutant une condition de résidence habituelle en France. En 1973 ce dispositif est réaffirmé développant que *"le lien avec la nation n'est pas le résultat d'une allégeance personnelle mais le produit d'une éducation dans la société française, et la résidence passée au moment de la majorité en est la garantie."*⁹³ Ainsi la loi du 22 juillet 1993, instaurant un régime d'acquisition de la nationalité française sous condition d'une expression de la volonté d'adopter la nationalité française rompt avec la tradition d'automatisme du droit du sol. La loi Guigou rétablira cette automatisme considérant que *"l'obligation d'accomplir une démarche positive afin d'acquérir la nationalité française conduit à restreindre l'accès à cette nationalité."*⁹⁴

Durant ces vingt dernières années les lois concernant le séjour et l'entrée des étrangers en France ont suivi une logique de contrôle des flux migratoires de plus en plus stricte. En 1974, c'est la suspension du recrutement de travailleurs étrangers. En juillet et août 1993, les "lois Pasqua" restreignent les conditions d'entrée en France et instaurent des mesures répressives de contrôle (contrôle et vérification d'identité sont facilités, instauration de la "double-peine"⁹⁵, renforcement des expulsions des étrangers en situation irrégulière). Les lois "Debré" en 1997 viennent compléter l'arsenal de mesures répressives, avec le certificat d'hébergement et la possibilité de contrôle des conditions exactes

⁹³ *Projet de loi Guigou relatif à la nationalité et modifiant le code civil, exposé des motifs, 1997*

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Un étranger ayant commis un délit sur le sol français se voit doublement sanctionné puisqu'il exécute sa peine d'emprisonnement et subit ensuite une expulsion.

d'hébergement⁹⁶, avec des possibilités attribuées aux maires de refuser un mariage "blanc" visant l'obtention de la nationalité française. A cela s'ajoute le renforcement des poursuites pour toute personne ayant aidé et hébergé un étranger en situation irrégulière. La même année, M. Chevènement reviendra sur les engagements pris durant la campagne législative d'abroger les lois Pasqua et Debré. Sa circulaire modifiera certaines dispositions, notamment celles qui avaient privé de statut légal des personnes vivant légalement en France⁹⁷. Mais selon M. Tribalat "*ces aménagements n'apportent pas un bouleversement total dans la conception de l'immigration étrangère en France et restent dans la lignée restrictive menée depuis le milieu des années 70*"⁹⁸.

C'est le spectre de l'immigration clandestine qui hante les politiques en la matière. Or, les chiffres avancés ne peuvent qu'être des estimations puisque par définition, il est impossible de recenser les supposés "immigrés clandestins". Le seul élément "fiable" ressort de la mise en œuvre de la circulaire du 24 juin 1997 concernant la régularisation. 150 000 étrangers en situation irrégulière se sont alors manifestés pour demander leur régularisation. Ces chiffres "*n'étaient guère la thèse de la submersion de la France par l'immigration clandestine (...)*"⁹⁹

1.3 Personnes âgées

Le vieillissement de la population est dû, (Cf. Christine Capelani) à la baisse de la fécondité et, depuis les années 70, à une baisse de la mortalité chez les personnes âgées. La transformation de la structure des âges a suscité des réflexions sur la place des personnes âgées¹⁰⁰ dans la société contemporaine, eu égard à la montée du chômage et des dépenses de santé. Les évolutions juridiques principales concernant les personnes âgées s'inscrivent dans cette double perspective.

Le législateur agit sur deux plans. Le premier consiste à avancer le départ en retraite pour libérer des emplois : c'est, en 1983, la généralisation de la retraite à 60 ans, ce sont durant le début des années 80 la mise en œuvre des dispositifs de pré-retraite à 55 ans. Selon le Ministère des affaires sociales, "*l'incitation au retrait des salariés âgés du marché du travail a été utilisée avec une très grande ampleur au début des années 80 par les pouvoirs publics pour*

⁹⁶ Article 1 de la loi du 24 avril 1997, in MOURIAUX R., Dir, (1998), *L'année sociale*, Alternatives économiques, p.187

⁹⁷ Comme par exemple des enfants entrés mineurs en France, donc sans être soumis au contrôle de l'Office des migrations internationales (OMI) et qui, à leur majorité se trouvent en situation irrégulière.

⁹⁸ TRIBALAT M., De la nécessité de reformuler la question de l'immigration en France, *L'année sociale édition 1998*, Alternatives économiques, Lonrai, 1998, p.118

⁹⁹ *Ibid.*, p. 119

¹⁰⁰ Reprenant le tableau n°6 de l'article de C. Capelani, on remarque que si, en pourcentage de l'ensemble de la population, les personnes de plus de 60 ans sont passées de 16,2% en 1948 à 20 % en 1995, en valeur absolue elles ont plus que doublé (6 617 869 en 1948 à 14 123 375 en 1995).

répondre à l'accroissement du chômage"¹⁰¹. Mais devant le coût de ces mesures et le poids des dépenses de protection sociale liées au risque vieillesse, dès la fin des années 80, sont mis en place des dispositifs tels que l'allongement de la durée des cotisations pour prétendre à un reversement complet, le développement des pré-retraites progressives (plutôt que des pré-retraites directes) ou encore la mise en place de l'allocation de remplacement pour l'emploi, fin 95.

Le vieillissement de la population a aussi suscité des lois durant ces vingt dernières années. Il faut en premier lieu rappeler que la prise en compte des personnes âgées relève des départements depuis la loi de décentralisation. La préoccupation de conditions de vie décentes a suscité des mesures telles que la circulaire de mai-juin 1988 relative à l'humanisation des hospices et maisons de retraite, ou les augmentations du minimum vieillesse qui sont passées de 40 à 60 % du SMIC entre 1970 et 1985¹⁰². La prise en charge des personnes âgées dans des établissements d'hébergement représente des dépenses d'aide sociale et de protection sociale grandissantes¹⁰³.

C'est donc pour lutter contre cet accroissement des dépenses qu'ont été créés d'autres dispositifs d'accompagnement et soins des personnes âgées. En 1987 un décret fixait les conditions d'autorisation et de prise en charge des services de soins à domicile pour les personnes âgées. Le décret du 23 janvier 1991 autorise l'accueil par des particuliers à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées. En 1997, la loi du 24 janvier et l'arrêté du 22 mai, posent les cadres d'une loi instituant une prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes, sous conditions d'âge, de ressources, et de degrés de dépendance.

1.4 Délinquance

La question de l'augmentation des crimes et délits constatée par Christine Capelani est à étudier avec précaution. La réelle progression statistique de la délinquance, doit être référée aux activités policières, juridiques, législatives mais aussi médiatiques. Ainsi une augmentation des plaintes et poursuites (dans les cas de viols, d'incestes, de pédophilie par exemple) relève de sensibilisations sociales. De même des transformations législatives contribuent, en droit ou dans les faits, (jurisprudence) à pénaliser ou dépenaliser certaines infractions ou délits. Nous ne pouvons ici, relever l'ensemble des lois répondant aux évolutions de la délinquance et de la criminalité dans tous les champs concernés.

Nous ne retenons que le domaine de la délinquance des mineurs. Le cadre juridique de traitement des mineurs délinquants reste défini par l'ordonnance du

¹⁰¹ Les revenus sociaux 1981-1996, *Solidarité santé, études statistiques*, n° 3, spécial juillet-septembre 1997.

¹⁰² Source : *Dictionnaire permanent du social*, p.1871

¹⁰³ 41,9 % des dépenses de protection sociale sont liées au risque vieillesse, passant de 10,5 % du PIB en 1981 à 12,6 % en 1996 . Les revenus sociaux 1981-1996, *Solidarité santé, études statistiques*, n°3, spécial juillet-septembre 1997.

2 février 1945 instituant le juge des enfants, magistrat professionnel et spécialisé. La logique de l'ordonnance va dans le sens d'une prise en compte individualisée et de mesures adaptées à chaque enfant. Ainsi le juge des enfants assume à la fois l'instruction et le jugement et dispose d'une procédure d'enquête souple et non formaliste. La loi permet également, dans certains cas, au juge des enfants de statuer sur le sort d'un mineur sans le renvoyer devant un tribunal. En 1958, la loi confère aux juges des enfants une nouvelle compétence dans le domaine des mineurs en danger, instituant les mesures éducatives (interventions de travailleurs sociaux dans la famille).

L'augmentation de la délinquance des mineurs a donné lieu, durant ces vingt dernières années à une remise en cause de l'esprit de l'ordonnance de 1945. Les débats sur la suppression de l'incarcération des mineurs, de la saisine obligatoire du juge des enfants pour tout crime ou délit commis par un mineur, sont récurrents¹⁰⁴. En 1996, la création des unités à encadrement éducatif renforcé (UEER) constitue la première brèche dans le dispositif législatif concernant les mineurs. Bien qu'il soit fait référence à un encadrement éducatif renforcé, c'est bien d'une structure de surveillance continue de mineurs dont il s'agit, s'inscrivant essentiellement sur le registre répressif¹⁰⁵. En 1997, une étude sur une réforme de l'ordonnance de 1945 a abouti au maintien du dispositif en place, malgré des interpellations fortes vers plus de mesures ou de demandes de répression de la part de certains magistrats et policiers et d'associations de victimes.

1.5 Les questions familiales

Le modèle familial a considérablement évolué : augmentation des familles monoparentales, des divorces, des enfants nés hors mariage. Dès lors, la législation va accompagner ces évolutions, même si elle représente et promeut dans certains textes une représentation de la famille mononucléaire traditionnelle. La scolarisation et le travail salarié des femmes, comme l'accès à la contraception, ont conduit à des lois telle que celle du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse, ou encore celle du 1 juillet 1983 autorisant la ratification d'une convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination.

Pourtant comme le souligne Colette Bec *"La priorité n'est pas donnée à l'insertion professionnelle de cette population (...) féminine. (L'allocation de parent isolé) et son complément, l'Allocation veuvage (1980) ne sont que de simples allocations de solidarité nationale non exemptes d'une certaine stratégie de maintien à domicile des femmes, stratégie largement confirmée et renforcée par l'Allocation parentale d'éducation (APE), créée en faveur des mères qui arrêtent de travailler à l'occasion d'une naissance de rang 3 ou plus"*¹⁰⁶.

¹⁰⁴ CHAZAL J., *L'enfance délinquante*, Que sas-je ? PUF, Vendôme, 1979, 127 p.

¹⁰⁵ ROSENCZEIG J.P., *Journal du droit des jeunes*, n° 159, novembre 1996.

¹⁰⁶ BEC C., *op.cit.* p. 142

Comment dans un paragraphe concernant la question familiale et les nouveaux modes de parentalité, ne pas évoquer le rapport préparatoire à la conférence sur la famille de juin 98 de la sociologue Irène Théry ? Elle propose des réformes juridiques concernant la famille, dont la rénovation de la loi de 1975 sur le divorce, sur l'exercice de l'autorité parentale au sein des familles recomposées et sur l'égalité des droits des enfants légitimes, naturels et adultérins.

En dernier lieu les débats sur le Pacte Civil de Solidarité (PACS) renvoient à une société divisée sur la question cruciale de la famille et de ses évolutions.

S'il apparaît une convergence entre les évolutions juridiques et les transformations socio-économiques et démographiques de la société française, le travail social comme champ d'intervention spécifique, au carrefour de logiques économiques et de leurs conséquences sur les individus (précarité économique et culturelle, difficultés éducatives) a été marqué par la création massive de dispositifs.

2. LES EVOLUTIONS JURIDIQUES CONCERNANT LE TRAVAIL SOCIAL

Nous avons tenté, ici encore, de saisir, d'un point de vue chronologique et de restituer les évolutions chronologiques et les logiques à l'œuvre.

2.1 Les repères historiques du travail social

A. L'ordonnance de 1945

Nous avons déjà souligné la référence à cette ordonnance prolongée par celle du 23 décembre 1958 concernant la protection des mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises. Le cadre principal d'intervention de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) se trouve dès lors défini.

B. La loi d'orientation 1975 concernant les handicapés

La loi d'orientation du 30 juin 1975, modifiée à neuf reprises entre 1978 et 1997, affirme que "*la prévention et le dépistage des handicapés, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une*

*obligation nationale*¹⁰⁷. La loi fixe ainsi le cadre de détermination du handicap, de prise en charge des enfants et adultes handicapés. Pour les enfants et adolescents, elle instaure notamment les Commissions Départementales d'Education Spécialisée (CDES), chargées d'orienter les enfants handicapés vers les établissements d'éducation spécialisée, de statuer sur l'attribution de l'allocation d'éducation spéciale. En ce qui concerne les adultes, la loi met en place la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP) compétente pour reconnaître la qualité de travailleur handicapé, orienter la personne et assurer son reclassement, désigner les établissements qui pourront accueillir l'adulte handicapé. Elle fixe également les prérogatives des Centres d'Aide par le Travail (CAT).

C. La loi de 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales

La loi n° 75-535 du 30 juin 1975 régit le fonctionnement des institutions sociales et médico-sociales dans leurs relations aux différentes tutelles. Elle traite de la coordination de ces institutions, des dispositions en matière de création et d'extension des établissements, des conditions financières de fonctionnement. Modifiée et actualisée par 15 lois entre 1978 et 1997 (notamment au regard de la décentralisation en 1986), elle a vocation à coordonner les différentes interventions des pouvoirs publics dans le cadre d'un schéma départemental, en fixant, entre autre, les conditions administratives de création, d'extension ou de redéploiement d'un établissement.

Le schéma départemental est un dispositif visant l'adéquation entre l'offre d'action sociale (établissements et services) et les besoins¹⁰⁸ reconnus socialement. C'est aussi l'instance de coordination et de régulation entre les services de l'Etat et ceux des départements. Le schéma départemental relève de la compétence des Conseils généraux, mais "*l'autorisation, (outil privilégié de la régulation) relève, suivant la nature de l'équipement, ou du représentant de l'Etat, ou du président du Conseil général, ou de leur décision conjointe*"¹⁰⁹ Par ailleurs, le schéma départemental établit la nature des besoins sociaux solvables par le biais d'évaluations des actions conduites et des perspectives de créations ou de redéploiements des capacités d'intervention des établissements.

La loi de 1975, fixait également la procédure pour la création, l'extension ou le redéploiement d'établissements ou services en instituant l'obligation d'un avis motivé du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Social (CROSS) sur

¹⁰⁷ Article premier de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975, p.1.

¹⁰⁸ La multiplicité des acteurs et la diversité des champs a longtemps conduit à des difficultés de coordination des actions et des financements de l'action sociale et médico-sociale. La décentralisation plaçant un nouvel échelon de décision, le schéma départemental apparaît comme l'outil indispensable pour coordonner et contrôler les financements publics dans ce secteur. C. Bec relève que dans nombre de cas, il a été surtout question, de "*face à face conflictuel entre les différents pouvoirs*". (L'assistance en démocratie, p.182)

¹⁰⁹ C. BEC, *op. cit.*, p. 182

chaque projet, qui lui est soumis avant décision du représentant de l'Etat ou du Président du Conseil général, selon le champ de compétence concerné.

Ces trois lois régissent une forme de travail social, que certains ont appelé "traditionnel", mais qui dans tous les cas, apparaît réglementé et stable dans ses conditions de fonctionnement et de financement. *"La loi du 30 juin 1975 dessine (...) une ligne de partage entre ce qu'il est convenu d'appeler le "social installé" et le social "précarisé". (...) C'est que l'action sociale dans la loi de 1975 a été pensée en termes de réponses fonctionnelles, établissements ou services ; alors qu'en vingt ans , on a assisté à un éclatement et à une diversification sans précédent des réponses."*¹¹⁰ . Ce sont ces réponses diversifiées que nous allons maintenant évoquer.

2.2 Les années 80 : développement des politiques de l'intervention sociale

A partir des années 80, toutes les politiques comportent un volet social qui tend à s'étoffer : en éducation, les zones d'éducation prioritaires (ZEP) ; en formation, les crédits formation individualisés (CFI) ; dans le domaine de l'emploi, les mesures de traitement social du chômage ; pour l'habitat, les dispositifs d'accès au logement des plus démunis ; dans le registre de la consommation, la prévention du surendettement ; pour la politique de la ville, le développement social des quartiers ; pour la justice, la prévention de la délinquance ; pour la santé, l'accès aux soins et la prévention pour les plus démunis. Même au sein de la politique agricole, on repère des mesures sociales pour les agriculteurs en grandes difficultés. Nous ne pourrions pas développer ici l'ensemble de ces mesures, mais nous nous attacherons à celles qui ont connu le plus de répercussions dans le champ du travail social : à savoir les dispositifs de formation et d'insertion des jeunes et ceux de la politique de la ville.

Auparavant on se doit d'aborder les deux grandes lois qui ont modifié, dans les années 1980, le paysage du travail social en France, à savoir les lois de décentralisation et celle sur le Revenu minimum d'insertion.

A. Décentralisation et RMI

La loi du 6 janvier 1986 est appelée loi particulière parce qu'elle précise, dans le domaine social et médico-social, les effets de la loi de décentralisation du 2 mars 1982. Cette loi a redistribué des compétences, qui jusqu'ici relevaient de l'Etat, aux Conseils généraux. Globalement on peut dire que l'Etat conserve les prestations liées à la Sécurité sociale, les prestations de subsistance et celles faisant appel à la solidarité nationale (les handicapés ; la prise en charge des toxicomanes, la lutte contre le SIDA.). Les conseils généraux reprennent les

¹¹⁰BEC C., *op. cit.*, p.181

prestations qui font appel aux solidarités locales, c'est à dire, de fait, les prestations non prises en charge par l'Etat, ils gèrent les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance (l'ASE). La décentralisation a rapproché décideurs et acteurs de terrain. Cette proximité permet certes de mettre en place des projets répondant à des besoins locaux en matière d'action sociale mais on peut craindre ce qu'Elie Alfandari¹¹¹ nomme "les nouvelles féodalités", à savoir la "renaissance d'un pouvoir central au niveau local". Le développement du clientélisme et de réseaux d'attribution de moyens aux associations proches des élus, représente un risque permanent pour les associations du travail social, qui peuvent, au gré des évolutions politiques, se voir largement financées ou au contraire être confrontées à de fortes réductions de leurs moyens. Ce sont dans ces nouveaux rapports du social et du politique, que la loi de décentralisation a "percuté" les acteurs du travail social.

La loi sur le RMI s'inscrit dans un double contexte : d'une part la rigueur budgétaire impulsée par Pierre Bérégovoy et d'autre part l'émergence dans le débat public du phénomène de la "nouvelle pauvreté", avec les "Resto du cœur" de Coluche, le retour médiatique de l'Abbé Pierre, ou encore le rapport de Joseph Wresinski du mouvement ATD Quart Monde : "Grande pauvreté et précarité économique et sociale en 1987".

Le RMI concerne *"toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation de l'économie et de l'emploi, se trouve dans l'incapacité de travailler"* ¹¹², âgée de plus de 25 ans ou ayant charge d'enfant, et résidant en France. Il permet à ses bénéficiaires de percevoir l'allocation logement, d'être couvert par l'assurance maladie et de percevoir l'aide médicale gratuite.

L'allocation, couvrant la totalité ou le différentiel de revenu jusqu'à hauteur de 2002 Francs en 1988 pour une personne seule, est versée par l'Etat sous couvert de la Caisse d'allocations familiales. Mais la loi a clairement lié le versement de l'allocation à une obligation d'insertion (par la signature d'un contrat d'insertion). Les dispositifs d'insertion relèvent de la compétence des Conseils généraux.

Les dossiers peuvent être instruits par les Centres communaux d'action sociale, par les services départementaux d'aide sociale, par des associations agréées. Les Commissions Locales d'Insertion (CLI) suivent les dossiers et assurent le lien entre allocation et processus d'insertion, en proposant des dispositifs ou offres d'insertion.

Cette loi pose pour la première fois en France, le principe d'un revenu attribué à une population non ciblée (à l'instar des prestations antérieures du système de protection sociale, telles que l'AAH¹¹³, l'API¹¹⁴). Il s'agissait de reconnaître la "pauvreté" comme un problème collectif et global, requérant la solidarité nationale, c'est pourquoi le choix a été fait d'attribuer le versement de l'allocation par l'Etat.

¹¹¹ ALFANDARI E., "La décentralisation : objectifs et résultats. Approche d'un bilan à travers l'action sanitaire et sociale", in *Sauvergarde de l'enfance*, N° 3, mai - juin 1986, p.216

¹¹² Article 1 de la loi sur le RMI, décembre 1988;

¹¹³ Allocation aux Adultes Handicapés

¹¹⁴ Allocation de Parent Isolé

La mise en œuvre du RMI, a suscité et suscite encore de nombreux débats, sur les modalités de traitement de la "pauvreté" qu'elle présuppose, sur le montant de l'allocation, sur son intention initiale d'observatoire de l'extrême pauvreté.

La question du lien allocation-insertion interroge le travail social à plusieurs titres.

D'abord, il faut souligner l'intégration des dispositifs d'insertion dans les politiques d'action sociale territoriale, départementales et communales. C'est dans l'accompagnement social des bénéficiaires, comme dans les actions d'insertion, la poursuite de la décentralisation, avec tous ses effets, tant positifs (dans la proximité et parfois l'innovation qu'elle permet à petite échelle), que négatifs dans le développement de pratiques qui doivent être visibles et efficaces pour des élus (résultats à court ou moyen terme).

Ensuite, le RMI a permis d'affirmer et d'assurer l'essor d'un nouveau type de prise en charge (l'accompagnement vers l'insertion sur une base territoriale), et de nouvelles catégories de professionnels, appelés diversement "référents", "accompagnateurs" ou "chargés de mission".

L'inscription de l'évaluation du dispositif, dans le texte de loi, vaut d'être signalé. Enfin, en finalisant l'insertion vers l'accès à l'emploi, le RMI a consacré la logique actuelle du travail social d'intervention comme un retour à la norme. Tout se passe comme si, au bout du compte, il relevait des travailleurs sociaux de donner les moyens aux personnes (par des médiations telles que des actions sur la santé, le logement...) de retrouver un emploi¹¹⁵ indépendamment des données et du contexte économique global.

Ces deux lois, décentralisation et RMI, ont donc bousculé le champ du travail social. La première dans le champ du travail social "réglementé" délimite les contours du travail social non habilité, dit de l'intervention sociale. La seconde, par le RMI annonce ou renforce les éléments caractéristiques du secteur de l'intervention sociale : soit la contractualisation, l'évaluation, la constitution de partenariats ou de réseaux.

On retrouve, en avant-première, ces orientations dans les dispositifs concernant l'insertion des jeunes et les politiques de la ville qui trouvent leur essor dans les années 80.

B. L'insertion des jeunes

Sur fond de chômage des jeunes et devant les difficultés rencontrées dans les banlieues, une réflexion sur l'insertion des jeunes a été conduite, notamment par Bertrand Schwartz. Son rapport a donné lieu à l'expérimentation des Missions locales en 1982 ; elles furent généralisées et légalisées en 1986.

Le principe retenu dans la mise en place des Missions locales, est de considérer le jeune en difficulté d'insertion comme personne à part entière. Ce n'est pas aux jeunes de multiplier les démarches (ce qui suppose qu'ils auraient

¹¹⁵A propos des effets du RMI et des mesures pour l'emploi, sur l'instauration d'un marché de l'emploi dual, ("avec un groupe de personnes convenablement rémunérées avec une activité valorisante et prenante pour le salarié, (...) et un autre groupe sera formé d'individus faiblement rémunérés, peu ou pas formés, salariés dans des conditions précaires"), voir H. GUERY, *op. cit.*, et A. GORZ, *Métamorphose du travail, Quête de sens*, Paris, Galilée, 1988, 303p.

au préalable identifié leurs problèmes). Ils s'adressent à la Mission locale, qui mobilise les partenaires susceptibles de les accompagner dans les différents domaines concernés.

Les Missions locales¹¹⁶ s'adressent à des jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi. Elles ont une fonction d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'accompagnement des jeunes dans un parcours d'insertion. Elles sont financées par les collectivités locales et l'Etat.

Dans le même mouvement une délégation interministérielle à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficultés (DIJ) a été créée en 1983, pour coordonner et impulser au plan national les initiatives locales en la matière.

L'idée de partenariat et de réseau, combinée à une approche territorialisée, s'est également développée dans les dispositifs de formation proposés aux jeunes. Ainsi le Crédit Formation Individualisé (CIF), conçu initialement pour les jeunes, puis étendu aux adultes, relève de cette démarche. Mis en œuvre en 1989, il requiert la définition d'une zone de formation avec ses propres contours qui ne recouvrent pas nécessairement les zones administratives et géographiques habituelles (territorialisation). Il crée par ailleurs des groupes partenariaux chargés du suivi de l'offre et du recensement des besoins sur la zone concernée : il s'agissait dans un premier temps des Groupes Opérationnels de Zone (GOZ) devenus ensuite Comité Local Emploi-Formation (CLEF) (partenariat et réseau).

La seconde réponse développée pour répondre aux besoins d'insertion des jeunes, sont les entreprises d'insertion. Elles impliquent un nouveau type de partenariat, entre le monde du social et le monde économique, l'entreprise. Leur statut a été défini par une loi en 1986 qui les situe sur des créneaux ne relevant pas de la concurrence. Elles peuvent prendre plusieurs formes, association loi 1901 comme les dispositifs privés du travail social, ou s'inspirer des statuts du monde économique, à savoir les SARL (société à responsabilité limitée) ou encore les SCOP (société coopérative ouvrière de production). Leur rôle est de proposer un mode d'accompagnement des jeunes (puis d'adultes) en difficultés au sein d'entreprises, dont le faible de taux de productivité est compensé par des aides de l'Etat ou de collectivités locales. Les jeunes sont rémunérés pour leur travail et ils bénéficient d'une formation et d'un accompagnement social. Leur embauche est limitée dans le temps, l'objectif de l'entreprise d'insertion étant la sortie du bénéficiaire vers un emploi dans l'entreprise "classique".

Comme on le voit par ces deux exemples, le travail social est concerné par la mise en œuvre de ces dispositifs, plus souples, plus ouverts et plus globaux que les réponses intégrées de type hébergement- éducation- formation au sein d'un établissement. Mais ces dispositifs se montrent aussi fragiles avec notamment des financements aléatoires induisant de nouvelles professionnalités précarisées.

La politique de la ville rejoint ainsi les "nouvelles politiques sociales".

¹¹⁶A l'échelon plus local (petite commune) et initialement plutôt centrées sur l'insertion par la formation, les Permanences d'accueil et d'orientation (PAIO) ont été créées dans le même temps.

C. La politique de la Ville

La politique de la ville est née du constat que les agglomérations urbaines importantes connaissent des difficultés, avec de nombreux incidents, notamment dans des quartiers périphériques, où est concentré l'habitat social pour des populations connaissant des taux de chômage importants.

En 1981, des voitures flambent aux Minguettes, et les jeunes des banlieues entrent de façon spectaculaire dans l'espace médiatique. En 1981, la Commission des maires de France s'engage dans une réflexion, qui aboutira au rapport de G. Bonnemaïson sur la prévention de la délinquance. L'une des propositions de ce rapport débouche sur le décret du 8 juin 1983 créant un Conseil national, des conseils départementaux et surtout des conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD) dont le rôle sera réaffirmé en 1989 par la mission interministérielle à la ville, notamment pour ce qui concerne la délinquance urbaine et la lutte contre la toxicomanie. Leur mission est d'analyser les diverses formes de délinquance, de proposer des mesures destinées à les réduire, d'informer la population sur ces problèmes, d'impulser des actions partenariales entre les services et les administrations concernés.

Durant cette période, et toujours dans la perspective de prévenir et contenir les violences dans les quartiers défavorisés des grandes villes, les opérations prévention été (OPE) ont été mises en place. Il s'agit de proposer aux jeunes, durant la période estivale, des activités en associant l'ensemble des partenaires compétents. Le financement est tripartite : état, conseil général et commune. Les actions retenues font chaque année l'objet d'une convention et d'une évaluation.

A la fin des années 80, la politique de la ville est réaffirmée et recentrée autour d'une structure interministérielle la Délégation Interministérielle de la Ville (DIV). Elle réunit en une seule instance le Comité national de prévention de la délinquance et le comité national de développement des quartiers.

Les mesures concernant la réhabilitation des logements dans les quartiers défavorisés sont refondues en 1981 au sein d'un dispositif de Développement Social des Quartiers (DSQ) conduit par le maire¹¹⁷. Ce dispositif, coordonné par un chef de projet, implique d'organiser des structures de concertation, notamment avec les habitants des quartiers.

Si les années 80 ont vu l'avènement des dispositifs de l'intervention sociale, durant les années 90, on assiste à un renforcement de la césure entre le secteur habilité (réforme de la sécurité sociale) et celui de l'intervention sociale, avec en toile de fond, une pauvreté qui ne peut plus être analysée comme conjoncturelle et qui nécessite une globalisation des actions d'où les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) et la loi sur la cohésion sociale.

¹¹⁷ En 1993 le DSQ deviendra DSU, Développement Social Urbain sous l'égide du Ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville. L'Etat impulse des actions sous forme de programmes et de contrats (dans les domaines de l'habitat, d'animations culturelles, de mesures d'insertion sociale et professionnelle ...), en associant les collectivités locales

2.3 Les années 90 : globalisation des politiques de l'intervention sociale

A. La réforme de la Sécurité sociale

Le déficit important de la Sécurité sociale a conduit en 1996 à une réforme importante de son fonctionnement. C. Bec signale qu'au-delà de mesures fonctionnelles c'est bien la vision globale de l'assistance et des principes égalitaires de la démocratie qui sont en jeu¹¹⁸. Ici, nous développons des aspects de l'ordonnance du 24 avril 1996 concernant le travail social. Pour mémoire, l'ordonnance engage le regroupement des installations sanitaires "afin de rationaliser leur offre de soins, leurs installations et leurs moyens"¹¹⁹, fixe des contrats d'objectifs et de moyens avec les établissements de santé publics et privés, fixe les conditions de financement et d'organisation des établissements de santé publics et privés. La mesure la plus significative est certainement la mise en place de l'Agence Régionale Hospitalière dont le directeur est nommé par décret en conseil des ministres. Les prérogatives du directeur de l'agence sont étendues à l'ensemble du secteur sanitaire (pour le travail social, il s'agit essentiellement des établissements, services et dispositifs assurant la prise en charge des handicapés et des toxicomanes). Le CROSS voit son rôle technique consultatif étendu pour ce qui concerne la mise en œuvre de la politique régionale d'offre de soins ainsi que les décisions relatives au budget des établissements financés par dotation globale.

Les agences régionales intègrent deux fonctions institutionnelles : celle des services techniques et de contrôle de l'Etat assurées par les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), et celle des financeurs assurées par les caisses d'assurance maladie.

Par ailleurs, l'article 51 de l'ordonnance élargit, pour les établissements de santé, publics et privés (à but lucratif ou non), les possibilités de gérer directement des structures et des services sociaux et médico-sociaux, autorisant ainsi de nouvelles concurrences dans le secteur sanitaire et social.

La mise en œuvre de l'agence régionale de l'hospitalisation renforce le rôle de l'Etat et de sa politique de contrôle des dépenses dans la gestion de la Sécurité sociale et des établissements et services qui relèvent de ce financement.

B. Des dispositifs pour faire face à la pauvreté

Le développement de la pauvreté comme phénomène massif a donné lieu à de nouveaux dispositifs durant les années 90.

La mise en œuvre des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale par la circulaire du 14 mai 1991 répond à ce besoin. Autrefois appelés centre d'hébergement et de réadaptation sociale, l'on souligne aujourd'hui la

¹¹⁸Ce qui explique notamment l'ampleur des mouvements sociaux de décembre 1995.

¹¹⁹Ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996, Rapport au Président de la République.

dimension "insertion". Ces centres hébergent des adultes et des familles connaissant de graves difficultés sociales. C'est à partir de l'hébergement que vont se développer des actions favorisant la réinsertion sociale. Les CHRS publics ou privés, relèvent de la compétence de l'Etat et sont financés par enveloppe globale prise sur le budget d'aide sociale de l'Etat.

Des dispositifs comme le SAMU social en 1995, le développement des emplois familiaux, de l'insertion par l'économique avec la mise en place des Plans Locaux d'Insertion par l'Economique (PLIE), apparaissent comme autant de dispositifs répondant à des besoins identifiés et "solvabilisés" politiquement et financièrement. Le projet de loi sur la cohésion sociale qui deviendra la loi contre les exclusions en 1998, se donnait pour vocation d'harmoniser les modes d'intervention et donc l'action des acteurs du social.

C. La loi de lutte contre les exclusions

Le 29 juillet 1998, la loi de lutte contre les exclusions présentée par le gouvernement de Lionel Jospin, était votée, elle faisait suite au projet de loi de cohésion sociale, préparé par Alain Juppé, quelques mois avant la dissolution de l'assemblée nationale.

Cette loi tend à faire de la lutte contre les exclusions "un impératif national" et "une priorité de l'ensemble des politiques de la nation"¹²⁰ On y repère sept points-clés¹²¹.

- L'accès à l'emploi. La mise en œuvre du programme TRACE (trajectoire d'accès à l'emploi) propose aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification un parcours individualisé de 18 mois fait de stage en entreprise et de formation. Ce programme concernera environ 60 000 jeunes par an. Par ailleurs les Contrats emploi-solidarité et contrats emploi-consolidé sont reconduits, ainsi que les contrats de qualification, et les emplois-jeunes.
- L'accès au logement. La loi ouvre la possibilité pour le préfet de réquisitionner des logements vides depuis 18 mois, instaure des mesures de défiscalisation pour favoriser l'attribution de logements aux personnes en difficulté et augmente les délais concernant les mesures d'expulsion.
- L'accès aux soins est inscrit dans la perspective d'une loi instaurant la Couverture maladie universelle (CMU) et l'assurance complémentaire gratuite pour les plus démunis.
- La prévention et le traitement du surendettement. La loi étend la possibilité d'étaler les dettes sur huit ans contre cinq années auparavant.
- L'assurance pour chacun d'une garantie de ressources minimales, y compris en cas de saisie est affirmée. Elle ne peut être inférieure au montant mensuel du RMI.

¹²⁰ Le programme de prévention et de lutte contre les exclusions, Conseil des ministres du 4 mars 1998, Ministère de l'emploi et de la solidarité.

¹²¹ La lettre du gouvernement, n° 51 du 18/09/1998.

- Le droit à l'égalité des chances par l'éducation et la culture se traduit par un programme de lutte contre l'illettrisme, le développement des activités artistiques et culturelles (dont le départ en vacances) dans les zones défavorisées, et enfin par l'implication des établissements scolaires dans la lutte contre les exclusions.
- L'exercice de la citoyenneté, est renforcé avec la possibilité pour les demandeurs d'emploi d'exercer une activité bénévole et, pour les sans domicile fixe, par la possibilité de se faire inscrire sur des listes électorales, dans les communes où celles-ci sont établies depuis six mois.

Quinze ministères et secrétariats d'Etat ont pris part à l'élaboration de la loi contre les exclusions.

En conclusion, on repère d'une part que le secteur habilité et réglementé stabilisé dans son fonctionnement depuis les lois de 1975 commence à être touché notamment par la réforme de la Sécurité sociale. D'autre part, il apparaît que le secteur de l'intervention sociale s'enrichit de mesures et de dispositifs divers, répondant peu ou prou aux besoins de populations touchées de plus en plus par la pauvreté. La loi de lutte contre les exclusions tente de redonner un sens global à l'ensemble de ces dispositifs et réponses multiples et diversifiées.

3. LES EVOLUTIONS JURIDIQUES DANS LES PRATIQUES DU TRAVAIL SOCIAL

Des évolutions juridiques interfèrent dans les relations construites entre travailleurs sociaux et usagers.

Depuis 20 ans, la notion d'usager comme sujet de droit s'est renforcée.

1. Les droit des usagers

En premier lieu, on repère effectivement un développement du droit des personnes.

La première illustration est la proclamation, le 20 novembre 1989, par l'ONU de la Convention internationale des droits de l'enfant ratifiée en France le 2 juillet 1990. Cette convention stipule que "*l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale*". Cette Convention traite du droit des enfants à l'expression, à l'information, à la parole en justice. Elle permet notamment aux enfants de se faire représenter de manière autonome lors de procédures judiciaires par un avocat ou une personne de leur choix. Cette disposition¹²² est utilisée fréquemment lors de conflits familiaux (divorce, séparation, droit de garde, adoption,...). Par ailleurs, elle permet également aux enfants et aux jeunes confiés aux institutions et services sociaux et médico-sociaux de faire

¹²²art.38861 et 388-2 du code civil, après la loi du 8 janvier 1993, qui décline en droit français, les résolutions de la Convention internationale des droits de l'enfant.

entendre leur parole en cas de difficultés particulières. Bien qu'agissant en principe au nom de l'intérêt de l'enfant, les professionnels du travail social ne portaient pas toujours cette parole mais en donnaient plutôt une réinterprétation déterminée par leur propre système de valeurs. Il s'agit donc, et cela devrait constituer une révolution culturelle pour nombre d'institutions, de substituer une logique d'enfant "*objet*" de travail, à une logique d'enfant "*sujet de droit*"¹²³.

Cette nouvelle logique trouve également son prolongement dans le rapport aux parents. L'Annexe XXIV, texte qui régit le fonctionnement des institutions médico-sociales, non plus sur des critères administratifs mais qualitatifs, insiste sur le rôle des parents et l'obligation de créer des conseils d'établissement (décret du 31 décembre 1991), au sein duquel siègeront des parents d'enfants élus, qui seront informés et discuteront des orientations de l'établissement.

Enfin, et de manière plus générale, le projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale prévoit dans son article 2 qu'elle "*garantit l'accès aux droits fondamentaux dans le domaine des droits civiques et individuels, dans le domaine des droits collectifs et sociaux ainsi que dans les domaines privilégiés de l'intégration sociale que constituent le droit de la famille, le droit au logement, le droit à la santé, le droit de l'éducation et de la culture.*"¹²⁴ Des mesures telles que le droit de vote pour les sans domicile fixe, le droit à l'accueil familial sans séparation des membres lors d'accueil temporaire, viennent concrétiser ce souci politique de restaurer l'accès au droit pour les plus démunis¹²⁵.

Ces lois récentes viennent appuyer un mouvement vers la reconnaissance et l'accès au droit des personnes les plus fragilisées socialement (enfants, familles dont les enfants sont confiés à une institution, personnes en situation d'exclusion).

Dans le même temps, des lois relevant davantage d'orientations répressives, posent des problèmes à l'intervention des travailleurs sociaux. Qu'il soit question des arrêtés municipaux interdisant la mendicité dans les villes, des lois sur l'immigration et la nationalité ou encore de la création des UEER, les professionnels du travail social sont confrontés à des limitations des droits des personnes. Par exemple, quel accompagnement et projet "d'insertion" peuvent décemment être menés auprès de jeunes issus de l'immigration alors que la légalité de leur présence sur le territoire français devient problématique ? Ou quel traitement éducatif des actes de délinquance des mineurs assurer, quand ceux-ci peuvent se voir refuser la nationalité française et être, pour cette raison, expulsés ; ou encore quelle intervention quand le jugement est accéléré, sans

¹²³ Voir VERDIER P., *Guide de l'Aide sociale à l'enfance*, Collection travail social, Bayard, Lonrai, 1995, 392 p. Dans son ouvrage, P. Verdier propose une grille de lecture de l'histoire de l'ASE, avec une rubrique "Qui parle pour l'enfant ? Qui apprécie son intérêt ?". P. Verdier situe au début des années 80 la période des droits de l'enfant (p.37).

¹²⁴ Extrait du projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale, in *ASH*, n°1991, octobre 1996.

¹²⁵ Cet avant projet de loi sur la cohésion sociale suscite quelques réserves, notamment de la part du Collectif contre la précarisation et les exclusions et de l'UNIOPS. Ces réserves concernent essentiellement la concrétisation (modalités de mise en œuvre et financement) des objectifs fixés. Voir *ASH*, n°1991, octobre 1996.

qu'aient pu être réunis tous les éléments permettant de comprendre la situation du jeune voire les circonstances précises de l'acte délictueux ?

3.2 Les travailleurs sociaux face à la loi

Le problème de la déontologie des travailleurs sociaux est récurrent depuis une trentaine d'années soit quand les qualifications et statuts des principales catégories de travailleurs sociaux, assistants de service social et éducateurs spécialisés, ont été légalisés. Mais, de ce point de vue, il n'y a pas unicité de la profession des travailleurs sociaux . Les assistants de service social (AS), ont toujours mis en œuvre des processus de professionnalisation (association professionnelle, inscription sur registre en préfecture, code déontologique) que n'ont pas pu ou voulu imposer les éducateurs spécialisés (ES). Pour autant, des AS comme des ES se sont vus traduire devant les tribunaux, pour n'avoir pas dénoncé tel délit connu d'eux, pour n'avoir pas signalé tel mauvais traitement à la justice.

Le rapport de la mission "Déontologie et travail social", en 1993, a donné lieu à une réforme du code pénal le 1^o mars 1994. L'article 226-13 stipule que *"la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire, soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire est punie d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amendes."* Déjà, en 1992 la loi du 16 décembre avait modifié l'article 80 du code de la famille et de l'aide sociale, en formulant que le secret professionnel s'étendait "à toute personne du service de l'aide sociale à l'enfance", et donc aux éducateurs, même si la révélation reste obligatoire quand il s'agit de mauvais traitements.

CONCLUSION

Nous avons pu constater qu'aux évolutions de la société française dans les domaines démographique, socio-économique, correspondaient des évolutions juridiques qui prennent en compte les phénomènes de société, qu'il s'agisse de la question de la famille et des parentalités, de l'augmentation du chômage, du vieillissement de la population, du développement de la délinquance. Mais dans le champ de la délinquance et de manière évidente dans celui de l'immigration, on repère des lois, qui organisent certes des usages sociaux, mais qui contribuent également à construire une représentation de la réalité sociale. Le danger de l'immigration galopante à travers les lois sur l'immigration et les modifications du code de la nationalité, quand il apparaît que les chiffres de l'immigration sont stables depuis plus de dix ans, en est un exemple.

Nous avons pu repérer que le travail social, dans sa dimension de l'intervention sociale s'est transformé avec la multiplicité de dispositifs et de mesures, visant à faire face aux besoins des populations les plus démunies. Les caractéristiques (contractualisation, évaluation, appel à projet, financement

instable) de ces mesures, rompent avec les activités "traditionnelles" du travail social, habilité, réglementé, financièrement pérenne. La loi sur la Sécurité sociale, représentera peut-être un début de transformation dans ce secteur . Enfin, les données juridiques ont également transformé les relations entre les services sociaux et les usagers, donnant à ces derniers les moyens de devenir des sujets de droits, bénéficiant d'une possibilité de regard sur le fonctionnement des établissements et services. Toutefois la question de leur capacité à revendiquer ces droits reste entière, tant la situation concrète reste le plus souvent celle de relations de dépendance ou d'assistance. A la lumière de ces évolutions, et notamment des nouvelles concurrences introduites par les dispositifs de l'intervention sociale (avec leurs nouveaux métiers), des questions comme celles de l'avenir des travailleurs sociaux, de l'évolution de leurs compétences, de leur système de formation initiale et continue restent posées.

REPERES CHRONOLOGIQUES DES DISPOSITIONS LEGALES CITEES

AVANT 1970

Evolutions sociales

- 1889 : Loi du 26 juin relative au droit principe du droit du sol pour l'obtention de la nationalité française.
- 1945 : ordonnance du 19 octobre concernant l'obligation de résidence pour l'obtention de la nationalité française.

TRAVAIL SOCIAL

- 1945 : Loi 2 février instaurant le cadre de la justice pour mineurs, et notamment la fonction de juge pour mineurs délinquants.
- 1958 : attribution d'une mission concernant l'enfance en danger au juge des enfants. Entre 1970 et 1980

ENTRE 1970 ET 1980

EVOLUTIONS SOCIALES

- 1973 : Loi du 9 janvier concernant l'immigration et la réaffirmation du principe du droit du sol.
- 1975 : Loi du 17 janvier : légalisation de l'Interruption volontaire de grossesse (IVG).
- 1979 : Loi relative à la Sécurité sociale.
- 1979 : Instauration de la première prime à l'embauche (pour les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans).

ENTRE 1980 ET 1990

EVOLUTIONS SOCIALES

- 1982 : Réforme de la Sécurité sociale.
- 1982 : lancement du programme concernant les chômeurs de longue durée.
- 1982 : Loi de décentralisation.
- 1983 : Loi du 1^o juillet relative aux discriminations envers les femmes.
- 1985 : Lancement du deuxième programme concernant les chômeurs de longue durée.
- 1987 : Loi relative aux conditions d'autorisation et de prise en charge des services de soins à domicile pour les personnes âgées.
- 1988 : Loi relative à l'humanisation des hospices.

TRAVAIL SOCIAL

- 1983 : Instauration de la Direction interministérielle à la jeunesse (DIJ).
- 1983 : Création des Conseil communaux de prévention de la délinquance (CCPD).
- 1985 : Instauration du Crédit individuel de formation (CIF).
- 1986 : Loi du 6 janvier concernant les effets de la décentralisation dans le travail social.
- 1986 : Stabilisation des missions locales.
- 1986 : Création des entreprises d'insertion.
- 1987 : Création des associations intermédiaires.
- 1988 : Loi du 1 décembre relative à l'instauration du Revenu minimum d'insertion (RMI).

DEPUIS 1990

EVOLUTIONS SOCIALES

- 1990 : Ratification par la France de la Convention internationale des droits de l'enfant.
- 1993 : Loi du 21 juillet concernant l'acquisition de la nationalité française subordonnée à l'expression de la volonté.
- 1995 : Création du Contrat d'initiative emploi (CIE).
- 1996 : Réforme de la Sécurité sociale.

- 1997 : Loi du 24 avril concernant des mesures restrictives à l'obtention de la nationalité française (suppression du principe du droit du sol).
- 1997 : Circulaire du 24 juin réexamen de la situation de certaines catégories d'étrangers en situation irrégulière.
- 1997 : Loi du 21 janvier relative à l'accueil par des particuliers de personnes âgées à titre onéreux.

TRAVAIL SOCIAL

- 1991 : Création des Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS).
- 1991 : Décret du 31 décembre concernant la réforme des annexes XXIV.
- 1994 : Réforme du Code pénal sur le secret professionnel.
- 1995 : Création du SAMU social.
- 1996 : Création des Unités à encadrement renforcé (UER).
- 1998 : Loi contre les exclusions.

DEUXIEME PARTIE :

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

BESOINS, OFFRES ET ITINÉRAIRES DE FORMATION

LES METIERS DE L'INTERVENTION SOCIALE BESOINS ET OFFRES DE FORMATION

Par Christine CAPELANI

INTRODUCTION

Cet article vise à répondre à trois questions :

- quelles sont les évolutions des effectifs des professionnels du travail social sur l'ensemble du territoire français ?
- quelles sont les caractéristiques des professionnels du travail social de la région du Nord-Pas-de-Calais ?
- quels sont les besoins de formation de ces professionnels et les offres qui leur sont proposées, sachant qu'il ne s'agit ici que de points de repères ?

1. LES METIERS DU TRAVAIL SOCIAL : DENOMBREMENT DIFFICILE ET SECTEUR EN EXPANSION

"Les effectifs des travailleurs sociaux et éducatifs sont difficiles à évaluer d'une part parce qu'il n'existe pas de répertoire des professionnels en exercice (sauf pour les assistants de service social tenus de s'inscrire en DDASS pour exercer), d'autre part en raison de la diversité et de la complexité de leurs secteurs d'activité"¹²⁶.

Cette déclaration du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville en 1992 n'est pas très originale, les professionnels des "nouveaux" métiers, dans leur période d'émergence et d'institutionnalisation, sont peu ou mal repérés et les incertitudes quant à leur dénombrement n'étonnent guère.

¹²⁶Ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, "Les professions sociales et éducatives en 1992. Emplois par secteur d'activité et par département au 1er janvier 1992", n° 191, décembre 1993, SESI.

1.1 Des statistiques approximatives

Mais, dans le Travail social, la situation apparaît spécifique et un peu surprenante : l'INSEE, d'une part, ne fait pas mention des effectifs des professionnels du secteur dans l'Annuaire rétrospectif de la France, 1948-1988, alors qu'il fait état des professionnels de la Santé dans une rubrique qui s'intitule "Santé - Action sociale" qui présente les effectifs des établissements de santé et les dépenses en matière de prestations sociales ; d'autre part, les statistiques du recensement de la population de 1990 et celles issues du Ministère de la Santé (SESI) présentent des écarts plus que considérables ; ainsi l'INSEE comptabilise 191 660 travailleurs sociaux en 1990 et le SESI n'en comptabilise que 131 000 deux ans après.

La différence est de taille (un tiers de l'effectif). Elle provient, comme l'explique Jean-Marc Dutrenit¹²⁷, essentiellement des champs d'enquête retenus : dans les statistiques du SESI¹²⁸ ne figurent pas les travailleurs sociaux qui exercent dans les communes et les entreprises et l'INSEE ne prend pas en compte les aides médico-psychologiques.

Pour mener ce travail de dénombrement, on envisageait, tout en conservant une certaine prudence, d'utiliser les données du SESI qui présentaient l'avantage de "suivre" les travailleurs sociaux de 1986 à 1992, mais là encore, d'autres travaux statistiques, référés également au SESI, n'annoncent pas les mêmes effectifs ; ainsi en 1992, les assistants de service social sont 36 400 dans l'article cité par Jean-Marc Dutrenit (cf. note 126) alors qu'ils ne sont que 22 663 dans les Données sociales parues en 1996¹²⁹.

Toute comparaison se révèle donc, en l'état des sources recueillies, aléatoire.

Néanmoins, pour présenter les évolutions des effectifs des professionnels de l'action sociale, nous avons choisi d'utiliser les statistiques présentées par les Données sociales.

¹²⁷ Jean-Marc DUTRENIT, (1996), Travail social, ANPE, Collection ROME, Description et Evolution des métiers, 141 p., p. 71.

¹²⁸ SESI : Service des Statistiques, des Etudes et des Systèmes d'Information.

¹²⁹ Jacqueline GOTTELY, Patrick GUEHO, (1996), "Le secteur de la santé et de l'action sociale, créateur d'emplois", Données Sociales 1996, La société française, 553 p., pp. 453-457.

Tableau n°1 - Evolution des emplois du social dans les principaux secteurs d'activité, Données Sociales 1996, p. 456

	Emplois salariés (1)		Structure des emplois au 31 décembre 1992 (en %)					Taux de croissance annuel moyen
	31 déc. 1987	31 déc. 1992	Hôpitaux publics	Hôpitaux privés	Etablissts sociaux (2)	Etablissts héberg per. âgées	Départements	en %
A.S.S (3)	20 402	22 663	16,2	3,7	15,1	0,6	64,4	+ 2,7
A.S.C. (4)	591	2 440	-	10,5	60,1	29,4	-	n. s.
E. T.	13 633	15 080	0,4	2,8	96,8	-	-	n. s.
E.J.E.	2 475	2 622	28,8	7,6	63,6	-	-	+ 1,5
E.S.	35 910	41 153	4,2	2,7	86,2	-	6,8	+ 3,5
M.E.	15 639	17 330	2,2	4,2	93,6	-	-	+ 2,7
A.M.P.	7 392	12 110	4,0	3,9	90,3	1,8	-	+12,2
Ensemble	96 042	113 398	6,4	3,7	75,8	1,0	13,2	+ 3,5

(1). Somme des emplois à temps plein et à temps partiel
(2). en 1991
(3) ASS : Assistant de service social ; ASC : Animateur socio-culturel ; E. T. : Educateur technique spécialisé et éducateur technique ; EJE : Educateur de jeunes enfants ; ES : Educateur spécialisé ; ME : Moniteur-éducateur ; AMP : Aide médico-psychologique.
(4). Hors les établissements sociaux en 1987.

Les effectifs des professionnels de l'action sociale travaillant dans les institutions sont au nombre de 113 000 en 1992.

Il ne s'agit pas d'effectifs exhaustifs, on l'a souligné ci-dessus, et il faut également remarquer qu'un certain nombre de professions n'ont pas été incluses dans ces chiffres. Ainsi les aides à domicile, les assistantes maternelles, les auxiliaires de vie et les aides-ménagères ne sont pas comptabilisées dans ces statistiques.

Or, celles-ci sont près de trois fois plus nombreuses que les travailleurs sociaux comptabilisés¹³⁰.

En outre, ce sont les professions qui ont connu les augmentations les plus importantes entre 1987 et 1992 - cette progression se poursuivant actuellement - : l'effectif des assistantes maternelles et travailleuses familiales s'est accru de 4,2% par an.

Dans les emplois de niveau Bac+3 (assistants de service social, éducateurs spécialisés), ce sont les emplois d'éducateurs spécialisés qui se sont développés plus vite que ceux d'assistants de service social (+3,5%).

Le nombre d'emplois d'éducateurs de jeunes enfants a connu la croissance la plus faible (+ 1,5%) et les effectifs de moniteurs-éducateurs et d'assistants de service social ont connu les mêmes progressions (+2,7%).

¹³⁰ Jacqueline GOTTELY et Patrick GUEHO, op. cit., p. 456.

La majorité des métiers de l'action sociale - hormis les assistants sociaux que l'on retrouve en majorité dans les départements - se situe dans les établissements sociaux pour enfants et adultes inadaptés et handicapés et ceci en particulier pour les aides médico-psychologiques (90,3%).

Dans ces établissements, les emplois sociaux ont progressé de + 3,6% par an de 1987 à 1992. Dans les autres secteurs (y compris les hôpitaux), les emplois du travail social ont augmenté de 3,1%.

La maîtrise des dépenses de santé s'accompagne ainsi d'une recombinaison du tissu professionnel, avec l'objectif d'un meilleur ajustement aux besoins des personnes hospitalisées. Il faut cependant souligner qu'au regard de la plupart des professions de santé, le travail social dans les hôpitaux représente encore des effectifs modestes (6,4% et 3,7% des effectifs des hôpitaux publics et privés).

Pourtant, de 1982 à 1990, ce sont les emplois du domaine social qui ont connu dans le secteur de la santé et de l'action sociale les augmentations les plus importantes.

1.2 Le secteur social : un secteur créateur d'emplois

En effet, comme le montre le tableau n°2, si la population active employée dans le secteur de la santé a augmenté de 1,5% par an, entre 1982 et 1990, celle employée dans le domaine social a augmenté de 6,8% par an.

Tableau n° 2 - Evolution de la population active ayant un emploi selon l'activité économique de 1982 à 1990, Données Sociales 1996, p. 454

Activité Economique	Effectifs		Taux de croissance de 1982 à 1990 (en %)	
	1982	1990	global	annuel moyen
Indus. Pharmac.	70 476	88 464	+ 25,5	+ 2,9
Fabric. Instrumts	92 564	96 364	+ 4,1	+0,5
Services marchds de la santé	1 224 684	1 419 793	+ 15,9	+1,9
Services non				
Marchds	6 388	4 620	- 27,7	- 4,0
Prévoyance et SS	236 204	226 744	- 4,8	- 0,6
Total santé	1 632 316	1 835 985	+ 12,5	+ 1,5
Services marchds de l'act. sociale	243 452	436 296	+ 79,2	+ 7,6
Services non				
Marchds	136 368	207 440	+ 52,1	+ 5,4
Total social	379 820	643 736	+ 69,5	+ 6,8
Total Santé et social	2 012 136	2 479 721	+ 23,2	+ 2,6
Agriculture	1 761 196	1 269 598	- 27,9	- 4,0
Industrie	5 573 552	5 064 389	- 9,1	- 1,2
Bât GCA	1 774 364	1 647 256	- 7,2	- 0,9
Commerce, transport, Services	12 362 672	14 288 975	+ 15,6	+ 1,8
Total de la Population active Occupée	21 471 784	22 270 218	+ 3,7	+ 0,5

Au recensement de 1990, 2,5 millions de personnes, soit un peu plus d'un actif sur dix, ont un emploi dans les secteurs d'activité économique liés à la santé et au social¹³¹.

Leur effectif a progressé de près de 468 000 emplois depuis 1982, soit une augmentation de 2,6% en moyenne annuelle.

Dans le même temps, la population active ayant un emploi a progressé de 800 000 personnes. Le secteur sanitaire et social avec plus de la moitié de l'accroissement du nombre d'actifs occupés apparaît comme largement créateur d'emplois. Dans le même temps, l'industrie et l'agriculture ont perdu globalement un peu plus d'un million d'emplois.

Les activités économiques liées à la santé et au social se situent dans le secteur des services - à l'exception de l'industrie pharmaceutiques et de la fabrication d'instruments et de matériels de précision qui emploient 185 000 personnes en 1990 - et elles représentent 16% du secteur tertiaire en 1990, contre 15% en 1982.

Depuis 1982, le secteur social a progressé davantage que celui de la santé ; ce dernier, avec un accroissement de 200 000 emplois a connu une augmentation globale de 12,5% alors que le secteur social, avec une augmentation de

¹³¹ Jacqueline GOTTELY et Patrick GUEHO, op. cit., p. 453-454.

264 000 emplois, a connu une augmentation globale de 70%, soit respectivement des augmentations annuelles moyennes de 1,5 et de 6,5%. Le secteur social compte ainsi 644 000 emplois pour 1990, soit 2,9% de la population active occupée contre 1,8% en 1982.

En outre, entre 1982 et 1990, les deux secteurs de la santé et de l'action sociale ont connu des évolutions fortement diversifiées.

En effet, dans le secteur de la santé, ce sont les professions qualifiées, demandant une formation universitaire, qui ont progressé plus vite (+ 3,9%) que celles de niveau intermédiaire - infirmiers, kinésithérapeutes, etc. - (+ 2,8%) et la croissance se révèle négative pour les infirmiers psychiatriques (- 0,3%) et les agents de service hospitalier (- 1,1%).

Par contre, dans le secteur social, comme nous l'avons signalé ci-dessus, ce sont les professions les moins qualifiées qui ont fortement progressé, répondant aux besoins liés à l'augmentation de l'activité féminine (assistantes maternelles, travailleuses familiales, auxiliaires de vie, etc.), aux difficultés croissantes des populations en difficultés et à l'augmentation du nombre de personnes âgées.

Ce sont ces secteurs qui devraient être amenés à se développer dans les prochaines années, tout comme se développent de "nouveaux métiers" du social.

Quelle est la situation dans la Région du Nord-Pas-de-Calais en 1996 ?

2. LES PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE DANS LA REGION DU NORD PAS-DE-CALAIS

Les difficultés liées au dénombrement des professionnels de l'action sociale se posant également pour la région du Nord-Pas-de-Calais, la Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale prit la décision en 1995, pour préparer le schéma régional des formations sociales qualifiantes, de réaliser une enquête de grande envergure qui se donnait, entre autre objectif, de *"dénombrer l'ensemble des travailleurs sociaux"* de la Région.

Cette enquête est venue croiser une recherche impulsée par la MIRE (Mission interministérielle de recherche) confiée à l'IFRESI¹³² qui avait pour but d' *"Observer les emplois et les qualifications des professionnels de l'intervention sociale"*.

Les résultats de ces travaux seront utilisés pour présenter la situation des professionnels de l'intervention sociale dans la région ; les statistiques obtenues n'autorisent pas, comme précédemment, des comparaisons sur plusieurs années mais elles permettent de dresser un inventaire relativement précis des professionnels de l'intervention sociale, et plus spécifiquement de leurs qualifications, âges, statuts et types de contrats, dans les deux

¹³²IFRESI : Institut fédératif de recherche sur les économies et les sociétés industrielles.

départements du Nord et du Pas-de-Calais et d'estimer leurs besoins de formation.

2.1 Le champ et la méthodologie de la recherche

Pour mener ce travail de recherche, la DRASS a constitué un comité de pilotage composé de chercheurs de l'IFRESI, des services concernés de la DRASS, de représentants du Conseil Régional qui a défini un processus de recensement incluant diverses sources : le fichier de l'enquête Educateur spécialisé, le fichier FINESS (du secteur sanitaire et médico-social), le fichier des conseils généraux, des communes de plus de 2 000 habitants et un certain nombre de groupements et d'associations qui, pour l'année 1995, avaient été financées par la DDASS ou le Conseil général.

Ont également été ajoutés les associations intermédiaires, les bailleurs sociaux et sociétés anonymes de logement, les services sociaux des administrations et grandes entreprises, les missions locales et PAIO, les PLIE¹³³, les équipes contrats-villes et contrats d'agglomération.

Ce travail de recherche a conduit à la constitution d'un fichier de 3 272 employeurs (établissements ou services) pour le département du Nord et à 1 633 pour le département du Pas-de-Calais ; sachant qu'il reste "à la marge" un certain nombre d'employeurs potentiels de personnels d'intervention sociale (par exemple, certains organismes de transports publics).

Ainsi, c'est près de 5 000 employeurs potentiels qui ont reçu un questionnaire leur demandant de repérer les effectifs employés dans l'institution en précisant l'âge, la profession, le type de statuts (titulaires ou CDI ; non titulaires ou CDD), de contrats (à temps plein ou à temps partiel), la possession ou non du diplôme correspondant au métier exercé.

Assistant social, éducateur spécialisé, animateur, conseillère en économie sociale et familiale, moniteur-éducateur, éducateur technique mais aussi travailleuse familiale, aide à domicile etc.. constituaient les professions répertoriées et des "cases libres" permettaient aux employeurs d'ajouter et de renseigner les professions non répertoriées.

Une dernière rubrique, davantage prospective, visait à quantifier les besoins en personnel dans les cinq années et à préciser les motifs de ces besoins (départ en retraite, hausse de l'activité, mouvement du personnel ou autre).

Enfin, pour la recherche de la Mire, Michel Autès et l'équipe de l'IFRESI ont complété ce travail quantitatif par un certain nombre d'investigations qualitatives (enquêtes auprès de collectivités territoriales, analyse de budget-temps, monographies d'associations etc.).

¹³³PAIO : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation ; PLIE ; Plan Local d'Insertion par l'Economique.

Les premières phases de ce travail ont donné lieu à des bilans d'étapes lors de rencontres du Comité de Pilotage et à deux rapports intermédiaires des chercheurs de l'IFRESI¹³⁴ ; le rapport final de la recherche a été remis en Mai 1998 à la MIRE.

Pour cette brève synthèse, nous utilisons les statistiques de la DRASS et les rapports intermédiaires de l'IFRESI.

2.2 Les résultats globaux de la recherche

Près de cinq mille questionnaires ont été transmis et un peu plus de trois mille ont été renseignés et renvoyés, ce qui représenterait un taux brut de 66% de réponses mais un certain nombre d'établissements sanitaires, tels que laboratoires, officines, centres de soins etc. ont été considérés comme exploitables, bien que n'employant aucun travailleur social (réponse "néant" à l'ensemble des rubriques), ce qui a permis d'exploiter un peu plus de quatre mille questionnaires, soit un taux de réponses de 82%.

Les résultats globaux ont permis de dénombrier 23 230 intervenants sociaux pour le Nord Pas-de-Calais, dont on présente les caractéristiques dans les tableaux suivants.

A. Les effectifs des diplômés dans les deux départements

Pour présenter les effectifs des diplômés et non diplômés de l'intervention sociale dans la région du Nord-Pas-de-Calais, il convient de préciser ce que l'enquête entend par "diplôme".

Le courrier d'instruction¹³⁵ qui accompagnait le questionnaire précise que *"la codification "D" (diplômé) ne doit être utilisée que lorsque le travailleur est effectivement détenteur du diplôme de la profession qu'il exerce, à l'exception de tout autre. Par exemple, un travailleur exerçant la fonction d'éducateur technique spécialisé et titulaire d'un diplôme de moniteur-éducateur devra apparaître dans la ligne "ND" (non diplômé) de la profession éducateur technique spécialisé.*

De même, un travailleur social, titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur apparaîtra dans la ligne "ND" de la profession qu'il exerce".

¹³⁴ Michel AUTES, Bernadette DELAVAL, Philippe DUMOULIN, Jacques ELOY, *Observer les emplois et les qualifications des professionnels de l'intervention sociale*, CLERSE-IFRESI, Rapport de la phase 1, Octobre 1996, 137 p.

Michel AUTES, Bernadette DELAVAL, Philippe DUMOULIN, Jacques ELOY, Jean-Pierre GUILBERT, Jeanne-Marie MIGLIONETTI, *Professions et métiers du social*, CLERSE-DRASS-IFRESI-IRTS, Note de la phase II, Mai 1997, 94 p.

¹³⁵ Jean-Pierre GUILBERT, Enquête sur l'emploi et la qualification des travailleurs dans le secteur social, Instruction de remplissage du questionnaire, Avril 1996, p. 1.

C'est dire qu'il faut manipuler avec précaution les résultats obtenus et ceci plus spécifiquement pour les professions non répertoriées (cf. p. 104) dès lors qu'aucune formation ne les prépare à l'heure actuelle.

Tableau n° 3 - Les intervenants sociaux, diplômés et non diplômés, de la région du Nord Pas-de-Calais, Rapport de la phase I, octobre 1996, CLERSE-IFRESI, p. 51

	Diplômés		Non diplômés		Total	
Nord	9 822 71	67	4 911 53	33	14 733 63	100%
Pas-de-Calais	4 079 29	48	4 418 47	52	8 497 37	100%
Total	13 901 100%	60	9 329 100%	40	23 230 100%	100%

Sur les 23 230 professionnels de l'intervention sociale repérés dans le Nord-Pas-de-Calais, 13 901, soit 60 % sont diplômés.

Dans le département du Nord, le taux de diplômés est supérieur à la moyenne régionale (67%).

Par contre, dans le Pas-de-Calais, plus de la moitié (52%) des professionnels sont non diplômés.

Pour les deux départements, on peut souligner que plus de 9 000 professionnels sont déclarés non diplômés, ce qui pourrait induire d'importants besoins de formation.

B. Les âges des professionnels de l'intervention sociale dans la région

Le tableau suivant permet de présenter les effectifs de l'enquête par âge et par diplôme :

Tableau n°4 - Répartition des intervenants sociaux de la région du Nord Pas-de-Calais, par âge et par diplôme, Source DRASS, Enquête régionale 1996 sur l'emploi des travailleurs sociaux

	< 25 ans	25-29 ans	30-49 ans	50 ans et +	Total
Diplômés	958 53	1 927 68	8 880 62	1 671 48	12 576 56
Non diplômés	859 47	918 32	5 360 38	1 821 52	8 958 44
Total	1 817 100%	2 845 100%	14 240 100%	3 492 100%	22 394 100%
(non réponses)					(836)

Les professionnels âgés de 30 à 49 ans sont les plus nombreux, ils représentent 64% de l'effectif global ; cette tranche d'âge se répartit à parité

entre les 30-39 ans (n = 7 073 personnes) et les 40-49 ans (n = 7 162 personnes).

Si les professionnels de moins de 25 ans et les plus de 50 ans comptent presque autant de diplômés que de non diplômés, ce n'est pas le cas des 25-29 ans qui apparaissent constituer la tranche d'âge la plus diplômée, 68% de diplômés ; les professionnels de 30 à 49 ans sont proches des précédents et comptent 62% de diplômés.

Dans l'effectif de plus de 50 ans, on peut noter la présence de 300 professionnels âgés de 60 ans et plus (aggloméré à l'effectif de la tranche d'âge).

Enfin, il faut noter un taux de non réponses de 4% (n = 836).

C. Les statuts des intervenants de l'intervention sociale régionale

Tableau N° 5 - Répartition des professionnels de l'intervention sociale selon le statut, Source DRASS, Enquête régionale 1996 sur l'emploi des travailleurs sociaux

	CDI		CDD		Total	
Diplômés	11 829 66	85	2 39	15	13 901 60	100%
Non diplômés	6 064 34	65	3 265 61	35	9 329 40	100%
Total	17 893 100%	77	5 337 100%	23	23 230 100%	100%

Pour cette rubrique, tous les questionnaires ont été renseignés.

Près de 18 000 professionnels de l'intervention sociale bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans le Nord-Pas-de-Calais, ce qui représente 77% de l'effectif et un peu plus de 5 000 sont en CDD.

Parmi les professionnels en CDI, plus de 6 000 ne sont pas diplômés (26% de l'effectif global) ; ils sont également plus de 3000 parmi les professionnels en contrat à durée déterminée.

D. Les types de contrats des intervenants de l'intervention sociale régionale

Tableau n°6 - Répartition des professionnels de l'intervention sociale par type de contrat et diplôme, Source DRASS, Enquête régionale 1996 sur l'emploi des travailleurs sociaux

	Temps plein		Temps partiel		Total	
Diplômés	8 699 78	63	5 184 43	37	13 883 60	100%
Non diplômés	2 500 22	27	6 780 57	73	9 280 40	100%
Total (non réponses)	11 199 100%	48	11 964 100%	52	23 163 100% (67)	100%

A peu de chose près, le travail à temps plein et à temps partiel s'équilibrent : on peut penser que les professions de type travailleuse familiale, auxiliaire de vie, aide à domicile etc., qui sont exercées à temps partiel pèsent considérablement sur ces pourcentages.

Pour poursuivre la présentation des résultats de cette recherche, on étudie successivement les professions "répertoriées" et les professions "non répertoriées".

3. LES PROFESSIONS "REPRTORIEES" ET "NON REPRTORIEES" DANS LA REGION DU NORD PAS-DE-CALAIS

On souligne que l'enquête nomme "professions répertoriées", les professions de l'intervention sociale qui donne lieu à un diplôme délivré par l'Etat (Assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique mais aussi conseillère en économie sociale et familiale, travailleuse familiale etc.).

Toutes les autres dénominations constituent les professions "non répertoriées" ; que ce soit les intitulés spécifiques à certains domaines (des métiers ouvriers des CAT, des métiers spécialisés des IMPRO etc.) ou de "nouveaux" intitulés issus des dispositifs d'insertion ou des politiques de la ville (accompagnant social, chef de projet, correspondant etc.).

Pour ne pas alourdir le texte, on réunit les tableaux en annexe et on en fait ici les commentaires.

3.1 Les résultats de la recherche pour les professions "répertoriées"

Comme précédemment pour la présentation des professionnels de l'intervention sociale, on étudie la qualification, l'âge des professionnels, leurs statuts et leurs contrats mais on y ajoute une présentation des professions présentes dans les deux départements.

A. La répartition des professionnels dans les professions répertoriées (Tableau n°7, p.108)

De manière globale, pour les deux départements :

- 51,6% des professionnels de l'intervention sociale est composé d'aides à domicile (8000 professionnels), d'aides médico-psychologiques

(1300 professionnels) et d'assistantes maternelles (1000 professionnelles) ; soit environ 10 500 professionnels ;

- 33,6% est composé d'éducateurs spécialisés (3000 professionnels), d'assistants de service social (2000 professionnels), d'éducateurs de jeunes enfants (600 professionnels) d'animateurs DEFA, d'éducateurs techniques spécialisés de niveau III et de conseillères en économie sociale et familiale (1000 professionnels), soit un total de près de 7000 professionnels ;
- enfin, 13,8% est composé de moniteurs-éducateurs (1600 professionnels), de travailleuses familiales et d'éducateurs techniques de niveau IV (1000 professionnels), soit un total de 2600 professionnels.

La profession majoritairement représentée dans la région est celle des aides à domicile (41%), suivie des éducateurs spécialisés et des assistants sociaux (respectivement 15 et 10%) et, de manière moindre, par les moniteurs-éducateurs (8%) et les aides médico-psychologiques (7%) ; ces cinq professions représentent 81% des professionnels de l'action sociale de la région Nord-Pas-de-Calais.

On serait donc face à une région écartelée entre des professions de niveau CAP-BEP (niveau V) et des professions de niveau Bac+3 (niveau III) avec un vide relatif pour les professions de niveau Bac et Bac +1 (niveau IV).

En terme de poids des différents groupes professionnels, les deux départements présentent des caractéristiques spécifiques.

Tout d'abord, les métiers de niveau V, et plus particulièrement les aides à domicile constituent la majorité des professionnels du département du Pas-de-Calais (n = 5 000).

Les assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, animateurs, et conseillères en économie sociale et familiale apparaissent beaucoup plus nombreux dans le département du Nord ; dans ce département, ils représentent 43% des professionnels de l'action sociale contre 20% dans le Pas-de-Calais.

Par contre, les éducateurs techniques, les moniteurs-éducateurs, travailleuses familiales et les aides médico-psychologiques (soit les professionnels de niveau IV) sont proportionnellement aussi nombreux dans les deux départements.

B. La qualification (Tableau n°1, Annexe 1)

Pour faciliter la lecture et ne pas alourdir le texte, les tableaux de présentation des caractéristiques sont regroupés en Annexe 1 p. 117.

Pour ce qui concerne les diplômes, 13 000 professionnels sont diplômés, soit 60% de l'effectif des professions répertoriées, c'est-à-dire un peu plus que le

taux global des diplômés de la Région (59%). Mais on montrera (cf. § 4.2) que les taux de diplômés varient considérablement selon les professions.

C. Les âges (Tableau n°2, Annexe 1)

Plus de 13 000 personnes ont entre 30 et 49 ans, donc également 60% de l'effectif des professions répertoriées. En ce qui concerne la comparaison âge/diplôme, on retrouve les caractéristiques de la population globale : les 25-29 ans et les 30-49 ans constituent la population la plus diplômée avec respectivement 69 et 62% de diplômés.

Il convient de souligner également que, parmi les 300 intervenants sociaux de plus de 60 ans, 288 se situent dans les professions répertoriées.

D. Les statuts (Tableau n°3, Annexe 1)

Près de 17 000 personnes bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, soit 76% de l'effectif des professions répertoriées, ce qui s'avère voisin du taux de l'ensemble des CDI de la Région (77%).

Parmi les non diplômés, (environ 8 700 personnes), 5 500 bénéficient également d'un contrat à durée indéterminée, soit une couverture de 64%, c'est-à-dire, là encore, un taux identique à celui des intervenants de la Région (65%).

E. Les types de contrats (Tableau n°4, Annexe 1)

Comme pour l'effectif global régional, les emplois à temps plein et à temps partiel s'équilibrent et, ici encore, il faut souligner que les diplômés de l'action sociale travaillent davantage à temps plein que les non diplômés (80% contre 20 %).

En conclusion partielle, on peut souligner que :

- les professionnels de l'action sociale les plus nombreux dans la région sont les aides à domicile (41% soit 8 000 personnes). On retrouve ici une spécificité du travail social que l'on avait repérée nationalement. Les éducateurs spécialisés et les assistants de service social représentent un quart des professionnels de la région ;
- la majorité des professionnels ont plus de 30 ans (n = 16 000), soit 79% ;
- que deux tiers de l'effectif global sont diplômés ;
- enfin, que 76% bénéficient d'un contrat de travail à durée indéterminée.

3.2 Les résultats de la recherche pour les professions "non répertoriées"

On se souvient que les questionnaires transmis aux quelques cinq mille employeurs potentiels de la Région du Nord Pas-de-Calais comprenait, outre des professions "répertoriées", un certain nombre de rubriques laissées vierges permettant à chaque employeur d'ajouter les professions qui ne donnent lieu ni à formation, ni à délivrance d'un diplôme d'état du travail social.

Le courrier d'accompagnement recommande d'en indiquer le libellé, celui-ci devant "*refléter de la manière la plus proche possible la fonction réellement exercée par le travailleur*"¹³⁶, ce qui permettait d'atteindre le second objectif de l'enquête, la connaissance des nouvelles professions de l'intervention sociale.

Pour présenter les caractéristiques des professions non répertoriées, on procède comme précédemment et on regroupe les tableaux de base en annexe 2; p. 118.

A. La répartition des professionnels dans les catégories non répertoriées

Pour étudier ces professions, la lecture des résultats de l'enquête a fourni, souligne Michel Autès, un "*ensemble assez hétéroclite*" composé de dénominations nombreuses et diverses.

L'équipe de recherche a ainsi repéré deux grandes rubriques (Tableau n°8, p. 110) :

- la première est composée d'anciennes dénominations tombées aujourd'hui en désuétude - jardinières d'enfants en lieu et place d'éducatrices de jeunes enfants, par exemple - de métiers liés à la division sociale du travail et à la hiérarchie des fonctions - par exemple les fonctions existant dans les CAT ou les IMPRO, adjoint de fabrication, instructeur locomotion, maître ouvrier tuteur, etc. - ou encore de métiers spécifiques de l'éducation spécialisée - professeur spécialisé, maître d'internat, éducateur sportif, par exemple.

Ces professions, bien que n'apparaissant pas dans les professions répertoriées, ne peuvent pas être considérées comme de "nouvelles professions", mais plutôt comme des professions "élargies" de l'intervention sociale.

Pour les étudier, les chercheurs ont constitué des familles de métier, métier de l'accueil, de l'animation, de l'enseignement spécialisé, de la Fonction publique territoriale, métiers ouvriers, de la tutelle, du sport, de la formation.

- la seconde est composée de deux grandes familles de "nouveaux métiers" - "nouveaux" dès lors qu'ils n'existaient pas précédemment -. Il s'agit :

¹³⁶ibid. p. 2.

- d'une part, des métiers de l'insertion qui regroupent tous les professionnels inscrits dans les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté : référent RMI, accompagnant social, chargé de suivi-insertion, conseiller jeunes etc.
- et d'autre part, des métiers liés à la politique de la ville : chef de projet, agent de développement, médiateur social, correspondant etc.

Pour les deux départements, les professions non répertoriées représentent 3000 personnes ; les professions "élargies" représentent la majorité des métiers (2885 professionnels) et les "nouvelles" professionnels ne regroupent que 159 professionnels.

Dans les professions élargies, les métiers de l'animation sont majoritaires (64%, soit 1862 personnes), suivis de très loin par les métiers du sport et les métiers ouvriers des CAT (16%, 345 personnes). Dans les nouvelles professions, ce sont les métiers liés à la politique de la ville qui sont majoritaires (68%, soit 109 professionnels).

B. La qualification des intervenants des professions non répertoriées

La qualification des professions non répertoriées pose problème, on l'a déjà souligné. En bonne logique, pour celles-ci, la rubrique "Diplômés" apparaît sans objet dès lors qu'aucune formation ne prépare, à l'heure actuelle, à ces professions. Mais l'équipe pilotant la recherche a proposé d'utiliser cette rubrique pour y inscrire les professionnels titulaires d'un diplôme du Travail social.

Ce qui ne manque pas de poser question. En effet, on étudie les nouvelles professions à l'aune des professions et des formations existantes dans le champ de l'action sociale.

Si cette position est compréhensible pour l'équipe de l'IFRESI qui cherche à saisir les évolutions des professions de l'intervention sociale, elle l'est moins pour l'étude de la DRASS qui envisage de repérer les besoins de formation pour, à terme, élaborer le schéma régional des formations sociales.

L'enquête réalisée dans le Nord-Pas-de-Calais montre (*Tableau n°5, Annexe 2*) que 800 professionnels sont diplômés sur un total évalué à près de 1500 personnes, soit 55% de l'effectif. Les intervenants des professions "non répertoriées" apparaissent un peu moins diplômés que les intervenants des professions répertoriées (61%), mais on a souligné précédemment que la mesure est réalisée à partir de la possession d'un diplôme du travail social, ce qui relativise ces résultats.

En effet, on peut être "chef de projet" d'insertion avec une maîtrise de sociologie, un diplôme d'animateur socio-culturel ou un BTS en économie sociale et familiale et être néanmoins considéré comme "non diplômé" selon les catégorisations adoptées par la recherche.

C. Les âges (Tableau n°6, Annexe 2)

Pour cette rubrique, des différences considérables apparaissent entre les professions repérées et les professions non repérées, ainsi, il apparaît que les intervenants des professions non repérées sont globalement plus âgés que les professionnels des professions répertoriées : 83% contre 79% ont plus de trente ans.

En outre, la structure de la population diplômée se trouve modifiée ; en effet, les professionnels âgés de moins de 25 ans et de 25 à 29 ans apparaissent moins diplômés que dans les professions répertoriées : 73 et 51% ne sont pas diplômés contre respectivement 46 et 31% précédemment.

D. Les statuts (Tableau n°7, Annexe 2)

Près de 1300 personnes bénéficient d'un contrat à durée indéterminée ; le taux des CDI des professions non répertoriées est supérieur à celui des professions répertoriées (81 contre 76%).

Les professionnels des "nouveaux métiers" apparaîtraient donc bénéficier de situations professionnelles plus sécurisées que les intervenants des professions du travail social.

Parmi les non diplômés, plus de 500 professionnels bénéficient d'un CDI, soit, là encore, un taux supérieur à celui des professions répertoriées (80% contre 64%).

E. Les types de contrat (Tableau n°8, Annexe 2)

Dans cette rubrique, comme pour l'âge précédemment, apparaissent des distorsions considérables entre emploi à temps plein et à temps partiel.

400 personnes seulement travaillent à temps partiel dans les professions "non répertoriées", soit 26% contre 53% dans les professions répertoriées. On peut, pour celles-ci, évoquer le poids des emplois de travailleuses familiales et d'aides à domicile qui "gonflent" les pourcentages de travail à temps partiel .

Enfin, les professions non répertoriées présentent la spécificité d'un équilibre entre les diplômés et les non diplômés en matière d'emploi à temps plein (52 et 48%), ce qui n'était pas le cas dans les professions répertoriées (80 et 20%).

Mais ici, intervient la mesure de classification des diplômes (cf. p. 105).

En conclusion partielle de cette comparaison, on peut souligner que les intervenants des professions élargies et des "nouveaux métiers" apparaissent :

- participer majoritairement des métiers de l'animation (64%) ;
- moins diplômés - avec les réserves soulignées précédemment - et ceci plus particulièrement pour les professionnels les plus jeunes ;
- travailler plus fréquemment à temps plein ;
- et bénéficier de situations professionnelles plus stables.

4. BESOINS, OFFRES DE FORMATION ET NOMBRE DE DIPLOMES DANS LA REGION DU NORD PAS-DE-CALAIS

4.1 Les besoins de formation

L'enquête DRASS-IFRESI pose problème pour interroger les besoins de formation. En effet, d'une part, elle repère les seuls diplômes de l'action sociale et d'autre part, elle repère les diplômes afférant aux seules professions exercées, à l'exclusion de tout autre.

Ainsi, elle ignore l'ensemble des diplômes délivrés par les Ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

Enfin, elle évacue les formations de niveaux II et I présentes aussi bien dans l'action sociale que dans les universités.

D'autre part, et ce n'est pas le moindre, elle ne repère les besoins de formation qu'en terme de qualification et de diplôme et minore la formation continue et les besoins de formation rencontrés quotidiennement par les professionnels dans l'exercice de leurs métiers.

C'est dire qu'un travail de recherche reste à réaliser pour mieux connaître les diplômes réellement possédés par les professionnels et les besoins de formation tels qu'ils les repèrent en situation professionnelle.

Mais, à la décharge de la DRASS, ce n'était pas l'objectif visé par l'enquête.

Et celle-ci bien que partielle, va nous permettre de repérer quelques lignes de force en matière de besoins de formation dans les professions répertoriées et dans les professions non répertoriées.

4.2 Les diplômés et les besoins de formation dans les professions répertoriées

Tableau n°7 - Répartition des diplômés et non diplômés dans les professions répertoriées de l'action sociale, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, Source DRASS, Enquête régionale 1996 sur l'emploi des Travailleurs Sociaux

	Département du Nord		Département du Pas-de-Calais		Total deux départts		Total deux départts	
	D + ND	% ND	D + ND	% ND	D + ND	% ND	D + ND	% ND
ASS (1)	1 655	1,9	402	5,7	2 057	2,7	55	
ES	2 338	14,1	719	8,1	3 057	11,3	347	
ET	265	31	146	31	411	31	127	
EJE	457	6,1	131	5	588	6	34	
An. DEFA	313	40	58	21	371	37	137	
CESF	237	12,6	46	15,2	283	13,1	37	
Total niveau III	5 265	11,1	1502	10	6 767	11	737	
ME	998	24,4	588	22	1 586	20,5	325	
ET (autres)	265	46	126	51,6	391	48	187	
TF	489	17,8	279	28,6	768	19,4	149	
Total niveau IV	1 752	23,1	993	25,8	2 745	24,1	661	
AMP	826	20,5	523	17,6	1 349	19,3	261	
AD	3 440	71	4 697	75,4	8 137	73,6	5 987	
As. Mat.	929	27,9	126	59,5	1 055	31,7	334	
Total niveau V	5 195	55,3	5 346	69,4	10 541	62,4	6 582	
Total	12 212	31,6	7841	52,5	20 053	40	7 980	

(1) AS : Assistant de service social ; ES : Educateur spécialisé ; ET : Educateur technique ; EJE : Educateur de jeunes enfants ; An. DEFA : Animateur DEFA ; CESF : Conseillère en économie sociale et familiale ; ME : Moniteur-éducateur ; ET (autres) : Educateur technique (autres que niveau III) ; TF : Travailleuse familiale ; AMP : Aide médico-psychologique ; AD : Aide à domicile ; As. Mat. : Assistante maternelle.

20 000 professionnels de l'action sociale ont été répertoriés dans la région Nord Pas-de-Calais, dont plus de 12 000 pour le Nord et près de 8 000 pour le Pas-de-Calais.

Les non diplômés sont près de 8 000, soit 40% de l'effectif.

Les deux départements présentent des similitudes en terme de besoins de formation :

- ainsi, les professionnels de niveau V, et plus particulièrement les Aides à domicile, sont peu formés (71 et 75% sont respectivement sans diplôme dans le Nord et dans le Pas-de-Calais) ;
- parmi les professionnels de niveau IV, ce sont les éducateurs techniques qui apparaissent peu diplômés (46 et 52% sont non diplômés) ;

- enfin, parmi les professionnels de niveau III, c'est également chez les éducateurs techniques que l'on situe des besoins de formation (31% sont sans diplôme), tout comme les animateurs DEFA (en formation, le plus souvent).

Il faut également souligner le nombre important d'éducateurs spécialisés (350) non diplômés. On peut penser qu'il s'agit des éducateurs "pré-stagiaires" qui, présents en nombre dans les établissements, envisagent de passer le concours d'entrée en école d'éducateurs spécialisés et s'y préparent par des stages.

Pourtant, les deux départements présentent aussi des spécificités :

- globalement, le département du Pas-de-Calais compte moins de diplômés que le département du Nord (52,5% ne sont pas diplômés contre 31,6) et ceci concerne plus spécifiquement les professionnels de niveau V (69,4% contre 55,3) - aides à domicile, assistantes maternelles et travailleuses familiales - ;
- a contrario, dans le Nord, apparaissent des besoins de formation chez les animateurs DEFA.

Mais cette dernière rubrique pose question, en effet, pourquoi n'avoir spécifié que le DEFA alors qu'il existe d'autres diplômes d'animateurs (DUT ASC¹³⁷ etc.) d'une part, et d'autre part, la précision du DEFA empêche ipso facto d'inscrire les animateurs non détenteurs de ce diplôme.

L'équipe responsable de l'enquête l'a bien prévu et a proposé d'inscrire dans la rubrique "non diplômé", l'ensemble des animateurs DEFA en cours de formation, donc il ne s'agirait pas d'animateurs non formés. On retrouvera, dès lors, les professionnels de l'animation dans les métiers non répertoriés.

De manière générale, les salariés des professions répertoriées de la Région Nord-Pas-de-Calais sont "diplômés" pour 60% d'entre eux.

La situation présente des disparités entre les deux départements mais globalement des besoins de formation qualifiante sont particulièrement prégnants chez les aides à domicile, les assistantes maternelles, les éducateurs techniques de niveau IV et de niveau III, les moniteurs-éducateurs et les travailleuses familiales.

En sera-t-il de même pour les professions "non répertoriées" ?

¹³⁷DUT ASC : Diplôme Universitaire de Technologie Animateur Socio-culturel.

4.3 Les diplômés et les besoins de formation dans les professions non répertoriées

Tableau n° 8 - Répartition des diplômés et non diplômés dans les professions non répertoriées de l'action sociale dans la Région du Nord-Pas-de-Calais, Source DRASS, Enquête régionale 1996 sur l'emploi des Travailleurs sociaux

REGION	D	ND	D + ND	% ND
Autres professions				
Accueil	11	33	44	75
Animation	1054	808	1862	43
Ens. Spéc.	5	24	29	83
FPT	298	47	345	14
Ouvriers	149	311	460	68
Sport	31	13	44	30
Tutelle	25	8	33	24
Formation ¹³⁸	9	16	25	64
Autres	26	17	43	40
Total	1608	1277	2885	44
Nouvelles Professions				
Insertion	18	32	50	64
Ville	60	49	109	45
Total	78	81	159	51
TOTAL	1686	1358	3044	45

Nous ne disposons que des résultats de la Région Nord Pas-de-Calais et non comme précédemment des répartitions par départements ; à leur lecture, on constate que les proportions globales de professionnels non diplômés sont supérieures à celles que l'on trouvait pour les intervenants des professions répertoriées, à savoir respectivement 45 contre 40% de non diplômés.

En outre, cette moyenne masque des décalages et des besoins de formation plus importants dans certaines professions non répertoriées, ainsi :

- dans l'enseignement spécialisé, les besoins de formation seraient de l'ordre de 83% (mais sur un effectif réduit ; n =24 personnes non diplômées) ;
- dans les métiers ouvriers, dans la formation, dans les métiers de l'accueil et dans la formation, les besoins de formation oscilleraient entre 75 et 64% ;

¹³⁸ Aucun travailleur social répondant à ce ensemble professionnel n'a été repéré dans le Pas-de-Calais. Ainsi les données régionales correspondant à celles du seul département du Nord.

- enfin, ils seraient plus importants dans les métiers de l'insertion que dans les métiers de la ville, 64 contre 45%.

Tout en sachant qu'un travail ultérieur reste à réaliser pour connaître plus précisément le type de diplôme possédé par ces différents professionnels.

Si on s'en tient à cette étude, c'est plus de 9000 personnes (8000 personnes dans les professions répertoriées et 1300 dans les professions non répertoriées) qui ne seraient pas diplômées ou n'auraient pas acquis un diplôme en adéquation avec la profession exercée.

On serait donc face à des besoins de formation massifs pour ce qui concerne les professions répertoriées et plus spécifiquement pour les éducateurs techniques (de niveau III et de niveau IV) et l'ensemble des métiers de niveau V mais aussi pour les professions non répertoriées peu prises en compte dans l'offre de formation en ce qui concerne les professions "élargies" : profession de l'accueil, enseignement spécialisé, métiers ouvriers et inexistantes dans l'offre en ce qui concerne les "nouveaux" métiers de l'insertion.

Mais avant d'envisager de développer ou de créer de nouvelles filières de formation, encore faut-il tenter de connaître l'offre de formation existante ; ce sera l'objet du prochain développement.

5. L'OFFRE DE FORMATION ET LES DIPLOMES DANS LA REGION DU NORD PAS-DE-CALAIS

En l'absence d'un travail de recherche exhaustif sur le sujet, nous utilisons l'enquête annuelle des Ecoles de formation aux professions sociales (DRASS) dont les résultats sont parus en Juillet 1996.

L'enquête annuelle recense auprès des centres de formation toutes les promotions ayant commencé une année ou une session de formation durant la période de référence.

5.1 Evolution des effectifs en formation depuis 1985

Tableau n° 9 - Répartition des effectifs en formation pour 1985/1989, 1990/1994 et l'année 1995, Enquête annuelle des Ecoles de Formation aux professions sociales, J.P. Guilbert, MF Glas, Service statistique DRASS, juillet 1996

Formations	Moyenne des effectifs			
	Années de référence	1985/1989	1990/1994	1995
Conseillères en ESF		3	42	47
Travailleuses familiales		10	38	30
Aides à domicile		0	120	384
Moniteurs-éducateurs		206	333	427
Aides médico-psycho.		97	258	466
Educateurs de J. enfts		137	153	231
Assistants de serv. soc.		405	424	436
Educateurs tech. spéc.		58	52	76
Educateurs spécialisés		605	623	638
Total		1524	2043	2735

En dix années, l'effectif des travailleurs sociaux en formation a augmenté de 80%. L'évolution est comparable entre les périodes 1985/1989 et 1990/1994 et l'année 1995.

Néanmoins, ces formations sont fortement contrastées selon les niveaux et les filières de formation.

En ce qui concerne les formations de niveau V :

- la filière de formation des aides à domicile a été créée dans les années 1990/1994 (CAFAD) et a vu ses effectifs augmenter considérablement (moyenne de 120 personnes entre 1990 et 1994 et 380 personnes en 1995) ;
- la filière des aides médico-psychologiques a également connu un accroissement considérable de ses effectifs qui se sont trouvés quintuplés en dix ans ;

- enfin, la filière des travailleuses familiales a vu tripler ses effectifs , néanmoins ceux-ci restent restreints (30 personnes).

En ce qui concerne les formations de niveau IV :

- les moniteurs-éducateurs doublent leurs effectifs de 1985 à 1995 et passent de 200 à 400 étudiants.

En ce qui concerne les formations de niveaux III, les évolutions sont contrastées :

- seules, les conseillères en économie sociale et familiale, peu connues dans les années quatre-vingts, voient leurs effectifs, là encore réduits, augmenter, les faisant passer de trois étudiantes en 1985/1989 à près d'une cinquantaine en 1995 ;
- les éducateurs de jeunes enfants voient également leurs effectifs augmenter et passer de 150 personnes à plus de 200 dix ans après ;
- par contre, les trois autres formations de niveau III (assistants de service social, éducateurs spécialisés et éducateurs techniques spécialisés) ne connaissent pas d'augmentation notable de leurs effectifs ; les éducateurs techniques spécialisés (c'est d'autant plus étonnant qu'on relevait bien des besoins de formation dans cette profession dans le paragraphe précédent) connaissent même une régression entre 1985/89 et 1990/94.

De manière globale, on enregistre donc une transformation du profil des travailleurs sociaux dans la région du Nord-Pas-de-Calais : les aides à domicile, les travailleuses familiales et les conseillères en économie sociale et familiale qui constituaient moins de 1% des effectifs en formation, il y a dix ans, représentent en 1995, plus de 15% de l'ensemble des effectifs.

A l'opposé, les formations de niveau III enregistrent des effectifs stables et leur proportion dans le paysage social régional ne cesse de décroître, passant de 70% en 1985 à un peu plus de 40% en 1995.

5.2 Les évolutions des effectifs de diplômés du travail social (1991-1995)

Tableau n° 10 - Répartition du nombre de diplômes délivrés par formation sur la période 1991-1995, Enquête annuelle des Ecoles de formation aux professions sociales, JP Guilbert, MF Glas, Service Statistique, DRASS, Juillet 1996

Formations	1991		1992		1993		1994		1995	
Cons. ESF	19	100	19	100	34	179	36	189	30	159
Trav. Fam.	29	100	20	69	27	93	27	93	22	76
Aides à dom.	18	100	51	283	171	950	220	1222	200	1111
Monit-éduc.	154	100	119	77	174	113	142	92	218	141
AMP	86	100	76	88	156	181	194	225	197	229
Educ. j. enfnts	47	100	48	102	68	145	66	140	68	145
ASS	111	100	116	104	107	96	128	115	126	113
Educ. tech. spéc.	21	100	0		19	90	21	100	24	114
Educ. spéc.	198	100	194	98	220	111	257	130	213	107
Total	683	100	643	94	976	143	1091	160	1098	161

Le nombre de diplômés, après avoir connu une légère baisse en 1992 et une importante progression entre 1992 et 1993 (+ 52%) tend à se stabiliser en 1994 et 1995.

Néanmoins, comme précédemment pour ce qui concernait les formations, on assiste à ces évolutions très contrastées en terme d'effectifs diplômés.

En ce qui concerne les formations de niveau V :

- les aides à domicile ont le plus progressé entre 1991 et 1994 (x 12) puis se sont stabilisés en 1995 ;
- de même, les aides médico-psychologiques ont vu leurs effectifs diplômés doubler en cinq ans;
- par contre, les travailleuses familiales voient diminuer le nombre des diplômés qui passent de 29 à 22, pour des promotions de 30 personnes.

En ce qui concerne les formations de niveau IV :

- les moniteurs-éducateurs qui avaient doublé leur effectif en 10 ans, voient également augmenter le nombre des diplômes délivrés qui passent de 150 en 1991 à 218 en 1995.

Enfin, en ce qui concerne les formations de niveau III :

- deux formations augmentent le nombre de leurs diplômés d'environ 50% : les éducateurs de jeunes enfants qui passent de 47 diplômés en 1991 à 68 en 1995 et les conseillères en économie sociale et familiale qui passent de 19 à 30 diplômés pour la même période. Mais on constate que le nombre de conseillères diplômées diminue en 1995 alors que l'effectif de la promotion avait un peu augmenté ;

- trois formations de niveau III présentent des effectifs de diplômés relativement stables : les éducateurs spécialisés, les assistants de service social et les éducateurs techniques spécialisés.
Mais il faut, pour ces derniers, souligner l'exigüité de l'effectif (24 diplômés en 1995).

De manière globale, ce sont les moniteurs-éducateurs qui ont connu la plus forte progression entre 1994 et 1995. Ils représentent dès lors près de 20% de l'ensemble des diplômés délivrés dans la région, soit autant que les éducateurs spécialisés, les aides à domicile et les aides médico-psychologiques. Ces quatre formations totalisent plus de 75% de l'ensemble des diplômés délivrés.

En conclusion, on enregistre, pour la région Nord-Pas-de-Calais, un fort accroissement des effectifs en formation de courte durée (un an), une progression des effectifs en formation de durée moyenne (deux ans) et une stabilité des effectifs - donc proportionnellement une baisse - des effectifs présents dans les formations longues.

La comparaison entre offre de formation et besoins de formation, avec toutes les réserves soulignées, permet de formuler trois remarques :

- d'une part, les écoles de formation sociale prennent peu en compte les métiers "élargis" de l'intervention sociale et encore moins les métiers de l'insertion et des politiques de la ville ; ce qui peut se comprendre pour ces derniers qui appartiennent aux "nouveaux" métiers mais se comprend moins aisément pour les métiers élargis qui font partie du travail social depuis bien des années, ainsi, les métiers de l'enseignement spécialisé ou les métiers ouvriers des CAT ;
- d'autre part, l'offre de formation répond déjà aux besoins de formation les plus lourds ; ceci plus particulièrement pour les formations de niveau V en direction des aides à domicile, des aides médico-psychologiques et pour les formations de niveau IV en direction des moniteurs-éducateurs.

Les éducateurs spécialisés semblent être un cas particulier ; leurs effectifs se sont stabilisés entre 1990 et 1995 or la profession fait apparaître des besoins de formation importants (350 pré-stagiaires dans la région).

Par contre, certains besoins de formation apparaissent peu pris en compte par les écoles de formation ; ainsi, les éducateurs techniques de niveau IV n'apparaissent pas dans l'offre de formation (alors qu'ils sont près de 200 sans formation) et ceux de niveau III (éducateurs techniques spécialisés) ont vu leurs effectifs augmenter en formation mais les non diplômés restent néanmoins nombreux (120 professionnels sans diplôme) ; ainsi également, les formations des travailleuses familiales (et assistantes maternelles) ont été peu développées (30 travailleuses familiales formées en 1995) alors que les besoins sont importants (149 professionnelles non diplômées dans les deux départements).

On enregistre donc en matière de formation des avancées non négligeables, notamment en ce qui concerne les formations de niveaux IV et V, mais également des faiblesses, voire des manques en ce qui concerne certaines

professions de l'action sociale, les métiers "élargis" et, ce qui se conçoit, les "nouveaux" métiers.

Il faut enfin rappeler, mais ceci a déjà été souligné, que l'enquête DRASS-IFRESI ne dit rien des formations "hors action sociale", des formations supérieures (CAFDES, DSTS etc.), ou des formations continues organisées à l'interne des établissements de travail social.

On se trouve donc face à des données tout à fait partielles, oubliées de pans entiers de l'offre de formation des intervenants sociaux et ceci pourrait constituer un chantier de recherche tout aussi complexe et, au risque de se tromper, moins exploré encore que celui des formations de formateurs¹³⁹.

¹³⁹ *Les Cahiers d'Etudes du CUEEP*, Les formateurs d'adultes et leurs formations, décembre 1998, n°37-38, CUEEP-USTL, 217 p.

ANNEXE 1
TABLEAUX DES PROFESSIONS REPERTORIEES

(Assistants de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs techniques, conseillères en économie sociale et familiale, animateurs, moniteurs-éducateurs, travailleuses familiales, aides médico-psychologiques, aides à domicile, assistantes maternelles)

Tableau n°1 - Les diplômés et non diplômés dans les professions répertoriées de l'intervention sociale, Source DRASS, 1996

	Effectifs	%
Diplômés	13 086	61
Non diplômés	8 661	39
Total	21 747	100

Tableau n° 2 - Les âges dans les professions répertoriées de l'intervention sociale, Source DRASS, 1996

	< 25 ans		25 - 29 ans		30 - 49 ans		50 ans et +		Total	
Diplômés	942	7	1 837	15	8 304	65	1 596	13	12 679	100
	54		69		62		49		60	
Non diplômés	816	10	825	10	5 001	60	1 678	20	8 320	100
	46		31		38		51		40	
Total	1 758	8	2 662	13	13 305	63	3 274	16	20 999	100
	100		100		100		100		100	

Tableau n°3 - Les statuts dans les professions répertoriées de l'intervention sociale, Source DRASS, 1996

	CDI		CDD		Total	
Diplômés	11 081	85	2 005	15	13 086	100
	67		39		61	
Non diplômés	5 545	64	3 116	36	8 661	100
	33		61		39	
Total	16 626	76	5 121	24	21 747	100
	100		100		100	

Tableau n° 4 - Les types de contrats dans les professions répertoriées de l'intervention sociale, Source DRASS, 1996

	Temps plein		Temps partiel		Total	
Diplômés	8 125	62	4 943	38	13 068	100
	80		43		60	
Non diplômés	1 981	23	6 631	77	8 612	100
	20		57		40	
Total	10 106	47	11 574	53	21 680	100
	100		100		100	

ANNEXE 2
TABLEAUX DES PROFESSIONS NON REPERTORIEES

(Métiers de l'accueil, de l'animation, de l'enseignement spécialisé, des métiers ouvriers (CAT), du sport, de la formation et "nouveaux métiers" de l'insertion et des politiques de la ville).

Tableau n° 5 - Les diplômés et non diplômés dans les professions non répertoriées de l'intervention sociale, Source DRASS, 1996

	Effectifs	%
Diplômés	815	55
Non diplômés	670	45
Total	1 485	100

Tableau n° 6 - Les âges dans les professions non répertoriées de l'intervention sociale, Source DRASS, 1996

	< 25 ans		25 - 29 ans		30 - 49 ans		50 ans et +		Total	
Diplômés	16	2	90	12	576	76	75	10	757	100
	27		49		61		34		54	
Non diplômés	43	7	93	15	361	56	143	22	640	100
	73		51		39		66		46	
Total	59	4	183	13	937	67	218	16	1 397	100
	100		100		100		100		100	

Tableau n° 7 - Les statuts dans les professions non répertoriées de l'intervention sociale, Source DRASS, 1996

	CDI		CDD		Total	
Diplômés	748	92	67	18	815	100
	58		30		55	
Non diplômés	534	80	136	20	670	100
	42		70		45	
Total	1 282	81	203	19	1 485	100
	100		100		100	

Tableau n° 8 - Les types de contrats dans les professions non répertoriées de l'intervention sociale, Source DRASS, 1996

	Temps plein		Temps partiel		Total	
Diplômés	574	70	241	30	815	100
	52		62		55	
Non diplômés	521	78	149	22	670	100
	48		38		45	
Total	1 095	74	390	26	1 485	100
	100		100		100	

LES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS ET LEURS BESOINS DE FORMATION

Par Armelle THIERY

INTRODUCTION

Tenter de définir les besoins de formation des éducateurs spécialisés suppose dans un premier temps d'aborder le concept de besoin de formation. Celui que nous utiliserons implique de situer les enjeux professionnels dans leur contexte et nécessite de développer une analyse socio-économique du contexte professionnel des éducateurs spécialisés, ainsi qu'une étude des enjeux du travail social. Nous nous appuyons, sur les travaux d'A. Thiéry¹⁴⁰ et de C. Capelani¹⁴¹, concernant les évolutions sociales et les enjeux du travail social, afin de spécifier les intérêts stratégiques des éducateurs spécialisés, et, par là, leurs besoins potentiels de formation.

1. LE CONCEPT DE BESOIN DE FORMATION

La définition des besoins de formation à laquelle nous nous référons s'inscrit dans le courant dialectique développé par P. Demunter¹⁴² avec le concept de "besoins objectifs de formation". Pour P. Demunter, "*C'est (...) par une analyse socio-économique rigoureuse, menée de manière critique, qu'on peut espérer dire quelque chose de sensé sur les besoins objectifs.*"¹⁴³ Il différencie les besoins, la demande et l'offre de formation. Les besoins objectifs de formation sont déterminés par "*l'état d'avancement des forces productives et des rapports de production dans le champ professionnel étudié*". L'offre de formation est analysée comme résultante du rapport de force entre les différents acteurs sociaux en présence. Enfin, la demande de formation est émise par les personnes concernées ; elle peut être inexistante ou fortement conditionnée par l'idéologie dominante. La compréhension de ces intérêts stratégiques n'est pas toujours immédiate et nécessite un travail de distance et d'analyse.

¹⁴⁰THIERY A. DEA de Sciences de l'Education, 1997, Lille I, 108 p.

¹⁴¹CAPELANI C., Rapport interne de recherche, 1997, TRIGONE-ADNSEA, 112 p.

¹⁴²DEMUNTER P., VERSPIEREN M.R., Evaluation du programme régional de formation à destination des publics sous qualifiés et sous scolarisés, *Les pratiques pédagogiques et leurs effets*, volume III, USTL

¹⁴³DEMUNTER P. VERSPIEREN M.R., Evaluation du programme régional de formation à destination des publics sous-qualifiés et sous scolarisés, *Les pratiques pédagogiques et leurs effets*, volume III, USTL, p.16

P. Demunter, dans plusieurs ouvrages¹⁴⁴ analyse les besoins objectifs de formation des personnes de faible niveau de qualification, et fait émerger trois catégories de besoins. Le besoin de qualification professionnelle permet d'augmenter la valeur de sa force de travail, favorise les promotions et contribue à se prémunir du chômage, en facilitant, le cas échéant, des reconversions. Le besoin de qualification sociale développe les capacités à se situer clairement dans les rapports de production, à s'organiser et à concevoir des actions, individuelles et collectives, pour améliorer leur situation sociale. Le besoin d'acquisition de langages fondamentaux découle des deux premiers besoins. Il est, en effet, nécessaire de maîtriser les connaissances de base pour satisfaire aux besoins de qualification professionnelle et sociale en particulier quand les formations initiales ont été de courte durée et vouées à l'échec.

P. Demunter déduit de son analyse des intérêts stratégiques des publics sous-qualifiés, les contenus et objectifs de formation correspondant à ces trois catégories de besoins.

C'est en suivant la démarche initiée par P. Demunter, que nous avons tenté d'établir, lors du mémoire de DEA, les besoins de formation des éducateurs spécialisés. Cet article vise à restituer les principaux résultats de cette recherche. Nous avons cependant posé quelques critiques de la théorie des besoins objectifs de formation.

1.1 Lecture critique de la conception des besoins objectifs de formation

Deux apports nous semblent fondamentaux dans le développement proposé par P. Demunter.

D'abord, l'inscription dans une démarche dialectique prend en compte les rapports sociaux structurellement conflictuels dans le mode de production à l'œuvre dans l'économie de marché que nous connaissons. En démontrant, par exemple le poids de l'idéologie dominante sur les acteurs, cette approche permet de comprendre pourquoi et comment s'opèrent des consensus sur les pratiques de formation, alors qu'en même temps est mise en évidence la contradiction entre les intérêts stratégiques des acteurs en présence : c'est bien autour de l'état particulier des rapports sociaux dans l'entreprise ou les secteurs professionnels considérés, que pourrait se mener la réflexion.

Ensuite, l'opérationnalité des concepts permet de situer les acteurs entre l'offre, la demande et les besoins objectifs, dans leurs rapports sociaux. Il se dégage de ces définitions conceptuelles une méthode de recherche de détermination des besoins de formation, notamment par une analyse historique, sociologique et économique du contexte dans lequel évoluent les agents sociaux concernés.

¹⁴⁴On se référera ici aux textes déjà cités, qui concernent la FUNOC (université ouverte de Charleroi), et l'évaluation du programme régional Nord-Pas de Calais à destination des publics sous-qualifiés et sous-scolarisés

Les positionnements des différents acteurs interviennent dans un second temps dans la détermination de l'offre et de la demande.

Il reste pour nous une objection liée à la notion d'objectivité du besoin. Le terme "objectif" revêt ici plusieurs significations. Il permet de différencier les besoins de formation des contingences de la demande et de l'offre : ce n'est pas la conscience qu'en ont les acteurs sociaux qui détermine les besoins de formation. Par ailleurs, le terme constitue une référence explicite au matérialisme historique et dialectique¹⁴⁵, "*qui soutient que les besoins de formation (comme les autres besoins d'ailleurs) sont déterminés par le développement des forces productives et des rapports de production*"¹⁴⁶.

Pour autant, cette qualification d' "objectif", s'inscrit en miroir de l'utilisation idéologique réalisée par les acteurs dominants dans leur recours permanent à l'analyse des besoins de formation, tel que Lesne et Barbier le décrivent¹⁴⁷. A une position théorique, qui vise à faire admettre les intérêts des catégories dominantes comme universels, comme un "donné", ou qui organise le flou du champ¹⁴⁸ qui est visé, on oppose une méthode qui propose d'analyser en terme d'intérêts de classe, les besoins de formation. En les qualifiant d' "objectifs" on tend à les positionner également comme un "donné", sans signifier clairement, par ailleurs que celui qui mène cette investigation se situe comme un agent de transformation sociale. Cette dénomination nous semble, en effet, mettre peu en évidence, l'idée que la pratique qui vise l'émergence et la clarification des besoins de formation, est elle-même une pratique sociale, menée par des acteurs sociaux pour eux-mêmes ou pour d'autres, y compris dans notre cas, comme chercheur.

De même, il nous apparaît, que l'approche en terme de besoins objectifs de formation ne peut prétendre faire le tour de la question des besoins de formation, dans l'ensemble de ses dimensions. D'autres "moments" (moment subjectif) des situations et pratiques de formation, comme les appelle C. Dubar¹⁴⁹, feront appel à des questions telles que la motivation, les trajectoires personnelles et professionnelles. En d'autres termes, les besoins de formation peuvent-ils exister sans que les acteurs concernés en aient un minimum conscience ?

¹⁴⁵ Le matérialisme historique et dialectique, entendu comme méthode scientifique adaptée aux sciences humaines, et dont les résultats sont jugés scientifiques, notamment au nom de leur réfutabilité. cf. P. Demunter, *Acteurs et système*, document interne non publié.

¹⁴⁶ P. DEMUNTER, *Analyse des besoins objectifs de formation des formateurs d'adultes*, Document de travail interne, n°57, 1995, non publié.

¹⁴⁷ BARBIER J.M., LESNE M., *L'analyse des besoins en formation*, R. Jauze, 1977.

¹⁴⁸ champ pédagogique, institutionnel, social

¹⁴⁹ DUBAR C., *Formation permanente et contradictions sociales*, Paris, Editions sociales, Problèmes, 1980, 224 p.

1.2 Les besoins stratégiques de formation

C'est pourquoi nous avons privilégié l'approche en terme de stratégie ; en effet parler de *besoins stratégiques de formation* d'une catégorie ou d'un groupe social, nous semble situer d'emblée le point de vue "macro" qui est visé. Il n'est pas dans notre perspective de nous situer dans des courants se référant à l'individualisme méthodologique et qui utilisent le concept de stratégie. C'est bien, en nous plaçant du côté des stratégies des groupes sociaux, que nous envisageons notre démarche et non au niveau individuel.

Ce terme de *besoins stratégiques de formation* présenterait deux avantages. D'une part il clarifie les intentions et présupposés de celui qui procède à l'analyse : il est bien question de soutenir, par la formation, les intérêts d'un groupe ou d'une catégorie en fonction de sa place au sein de rapports sociaux intrinsèquement conflictuels. D'autre part, il renvoie de manière significative, à l'idée de mouvement et de changement social : la formation est bien une pratique sociale qui vise à la transformation, et à notre échelle d'analyse, c'est bien de transformations sociales dont il s'agit.

Cette lecture critique, si elle vient tempérer l'usage du qualificatif "objectif" pour ce qui concerne les besoins de formation, ne remet en rien en cause la démarche globale proposée par P. Demunter. En utilisant le terme de besoin stratégique de formation, nous avons tenté de cerner les besoins de formation des éducateurs spécialisés en procédant à une analyse socio-économique du travail social et de son contexte. L'étude des éléments d'évolution et de transformation des pratiques sociales et professionnelles nous ont permis de définir les intérêts stratégiques des éducateurs spécialisés, tels qu'exposés ci-dessous.

2. LES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

En rappelant que nous prenons nos distances avec l'individualisme méthodologique, qui considère chaque individu comme un calculateur rationnel possédant suffisamment ou non d'informations pour opérer ses choix, nous ne souscrivons pas, pour autant, à une approche culturaliste, qui explique les choix opérés par des individus ou des groupes d'individus, par l'intériorisation de déterminations, façonnées dans l'histoire du groupe social ou de la famille.

Optant pour une approche dialectique, nous ne pouvons rejoindre les théories structuralistes, qui si elles mettent à jour les déterminations pesant sur un individu ou un groupe social, ne leur laissent aucune place, ni aucune chance d'émancipation. Ainsi quand nous étudions les éducateurs spécialisés, nous les considérerons comme un groupe professionnel, sur lequel pèsent évidemment, des contraintes et des déterminations menaçantes, mais qui peut les dépasser, en élaborant des objectifs et en se donnant des moyens de les atteindre : la formation continue peut être un de ces moyens.

Nous souhaitons, ici, identifier ces objectifs. En fonction des évolutions du travail social et des transformations auxquelles vont être confrontés les éducateurs spécialisés, trois types d'enjeux nous semblent pouvoir être établis : la réactualisation des compétences, la défense des acquis professionnels, l'appropriation du débat sur le rôle et les fonctions du travailleur social.

2.1 Réactualisation des compétences professionnelles

Les évolutions du travail social nécessitent une formation et une information permanente des éducateurs spécialisés. Pour autant, s'il existe des domaines qu'ils explorent peu lors de leur formation initiale ou continue, nous nous référerons à l'analyse de M. Autès, pour affirmer que des compétences nouvelles ne sont pas requises dans le contexte actuel.

A. Transformation du champ, continuité des compétences

Dans le cadre d'une recherche nationale de la MIRE, M. Autès s'est intéressé aux "transformations des emplois et des métiers de l'intervention sociale"¹⁵⁰. La note d'étape de la recherche qu'il conduit actuellement, ne conclut pas, comme nous en émettons l'hypothèse, à un possible affaiblissement des métiers traditionnels du secteur social au profit de "métiers nouveaux", qu'il évalue à près de 8% de l'ensemble des effectifs de l'intervention sociale dans le Nord-Pas-de-Calais. Deux raisons peuvent conduire à cet écart dans l'analyse. D'une part le champ d'investigation retenu (l'intervention sociale¹⁵¹) inclut des professionnels qui ne relèvent pas de notre recherche (notamment les aides à domicile). D'autre part, la première étape a consisté en un dénombrement précis des métiers de l'intervention sociale, tâche ardue et non réalisée jusqu'à ce jour. Mais ces chiffres ne disent rien des évolutions en cours et des tendances à venir¹⁵².

Dans le même temps, M. Autès soutient l'hypothèse que "*la transformation porte d'avantage sur les systèmes de qualification que sur les systèmes de compétences.*"¹⁵³ Autrement dit les savoirs, savoir-faire et savoir-être des

¹⁵⁰ AUTÈS M., les transformations des emplois et des métiers de l'intervention sociale, Vèmes Journées de l'IFRESI, 1997, pp.41,62.

¹⁵¹ M. Autès note d'ailleurs le flou de cette appellation, qui peut conduire des municipalités à déclarer des agents administratifs au contact de publics en difficulté, comme appartenant à ce champ.

¹⁵² Affirmer que "les professions du "noyau dur" ont les statuts les plus stables et les durées d'emploi les plus longues", est une vérité aujourd'hui mais ne dit rien des tendances, et des dynamiques en cours : menace sur cette stabilité par le biais des remises en cause conventionnelles, évolution importante du nombre de contrats à durée déterminée et à temps partiel chez ces professionnels, ces dernières années.

¹⁵³ AUTÈS M., *op.cit.*p.46

travailleurs sociaux¹⁵⁴, leur système de compétence sont appropriés aux nouvelles politiques, notamment celle de la Ville, ou des dispositifs d'insertion. On assisterait donc à *"des modes de faire anciens (...) repris dans des arrangements nouveaux"*. C'est pourquoi nous parlerons davantage de réactualisation de compétences que d'acquisition de nouvelles compétences. Cette hypothèse permet aux éducateurs spécialisés d'envisager des objectifs stratégiques au sein de leur groupe professionnel. Elle n'élimine pas la nécessité pour eux d'investir des champs nouveaux ou délaissés afin de maîtriser les nouvelles données du travail social.

B. Se réappropriier des domaines de connaissance incontournables

Qu'il s'agisse des restrictions budgétaires, des évolutions législatives, ou de la mise en place de nouvelles politiques sociales, les éducateurs spécialisés sont ou vont se retrouver inévitablement concernés par les transformations du secteur de l'Education spécialisée.

Leurs associations employeuses sont incitées à restructurer les établissements vers des prises en charge moins coûteuses (notamment que l'internat), à développer des actions de suivi et d'accompagnement ambulatoire, à aller au devant de publics exclus des dispositifs actuels (en proposant des places d'accueil d'urgence pour des mineurs délinquants, par exemple). Pour mettre en place ces projets les associations auront des attentes et des besoins en professionnels capables de maîtriser des contraintes et des incidences budgétaires, des modalités d'intervention, intégrant les dispositions législatives en vigueur, tout en sachant repérer les limites d'engagement de leur responsabilité. Leur connaissance des « nouveaux » publics, des politiques sociales et des articulations possibles avec d'autres professionnels, sera précieuse pour mener à bien les adaptations préconisées.

Par ailleurs, les associations ont majoritairement compris *"l'intérêt de collaborer avec les dispositifs transversaux"*, mis en place dans le cadre des politiques sociales, pour *"ne pas être absent des mutations à venir. (...) On a davantage assisté à un déplacement vers le secteur adulte en particulier, qu'à un rétrécissement de l'emprise de l'Education spécialisée."*¹⁵⁵ Cet investissement dans les dispositifs transversaux suppose d'en comprendre et d'y appliquer les méthodes. A l'établissement qui fonctionne en prix de journée, sur mandats individuels de plusieurs années, se substitue une logique de projets, articulés à d'autres acteurs, à financements instables et sur la base d'une évaluation des résultats. S'il existe bien des déplacements d'activité, on peut logiquement supposer qu'il y a déplacement de professionnels vers ce nouveau secteur. L'intérêt des éducateurs spécialisés réside donc en l'appropriation de ces méthodes de travail, avec en tout premier lieu une capacité à travailler en réseau et en partenariat, à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des projets.

Une telle réactualisation des compétences constitue certes une démarche d'adaptation aux besoins des employeurs, mais elle favorise surtout l'éventail

¹⁵⁴ Nous employons à dessein le terme de travailleurs sociaux qu'utilise M. Autès. On pourra cependant remarquer que la description qu'il propose des compétences des travailleurs sociaux est particulièrement bien adaptée au métier d'éducateur spécialisé.

¹⁵⁵ A. VILBROD, *Devenir éducateur, une affaire de famille*, Paris, l'Harmattan, 302p., p.20

de choix de postes des éducateurs spécialisés, et améliore leur "employabilité" sur un marché de l'emploi du social, élargi et traversé par la concurrence. Cependant, toute démarche de connaissance aussi complète soit-elle, ne pourra à elle seule répondre aux menaces pesant sur le groupe des éducateurs spécialisés.

2.2 Défendre les acquis professionnels

Les évolutions du contexte socio-économique et leurs répercussions sur les pratiques professionnelles, ont permis de cerner ces transformations inquiétantes pour les éducateurs spécialisés. Une défense de la spécificité de leur travail (et des conditions d'exercice qui s'y rattachent), ne pourra se constituer sans qu'émergent des capacités à l'organisation collective.

A. Des dangers d'origines diverses

Les pouvoirs publics, qui ont laissé se développer les secteurs de l'Education spécialisée associative privée, et sans contraintes pendant plusieurs décennies, ont aujourd'hui un souhait de désengagement maximum en laissant le secteur lucratif investir les domaines solvables. Là où ils ne peuvent se départir de leurs missions de service public ; toutes les initiatives permettant ou de réduire les budgets, ou d'augmenter l'activité à budget identique sont encouragées. Les associations employeurs réagissent parfois sur le fond (on pense aux réactions des associations sur le projet de cohésion sociale), mais, globalement, optent pour des stratégies d'adaptation et se constituent finalement en relais des pouvoirs publics. La création des services de communication, l'acceptation du jeu de la concurrence, les modes de gestion du personnel calqués sur ceux de l'entreprise illustrent le positionnement opéré de fait par les employeurs dans le "marché du social".

Ainsi, les conditions de travail ont tendance à se détériorer : comment faire plus avec autant de moyens si ce n'est en travaillant davantage ? Des remises en cause de dispositions inscrites dans la Convention Collective de 1966, sont à l'ordre du jour et, enfin, les salaires n'évoluent plus¹⁵⁶. Ce qui pourrait être désigné comme un début de crise salariale dans un secteur longtemps protégé, handicape les éducateurs spécialisés dans leur exercice professionnel, tandis que l'arrivée de nouveaux acteurs, (les occupants des nouveaux métiers, les bénévoles, le secteur lucratif) conduit aussi à une crise de légitimité.

¹⁵⁶Ce qui fait écrire à M. Autès, qu'une comparaison en terme de salaire entre des travailleurs sociaux du "noyau dur", et des professions socialement voisines, par exemple les instituteurs, ferait "apparaître des évolutions plus défavorables". M. AUTÈS, *op.cit.*, p.58

B. Les nécessités d'une organisation collective

La crise de légitimité, le malaise des éducateurs spécialisés, sont souvent décrits comme faisant partie intégrante de la fonction. Si les termes ne sont effectivement pas nouveaux et peuvent apparaître récurrents, quel serait ce métier qui ne pourrait fonctionner que sur la base du malaise des professionnels et de questionnements sur leur place et leur utilité. Ces problèmes sont abordés, dans les ouvrages consacrés au travail social, comme des états d'âme trop souvent vécus individuellement. Nous pensons avoir montré, du moins dans l'évolution récente du travail social, que les éducateurs ont objectivement des raisons de s'interroger sur leur travail, le rôle et la fonction qu'ils occupent.

Nous posons l'hypothèse que le manque d'organisation collective des éducateurs spécialisés ne permet pas à ce groupe professionnel de faire reconnaître ses compétences, de faire valoir ses droits et ses intérêts, en d'autres termes de créer un rapport de force en sa faveur au sein du champ professionnel.

Les formes d'organisation collective peuvent varier, de la syndicalisation à l'association corporatiste, l'une n'excluant pas l'autre par ailleurs. Une organisation professionnelle d'éducateurs spécialisés pourrait éviter l'absence liée aux tentatives souvent engagées mais toujours avortées, de constitution d'un corpus "théorique et professionnel spécifique" requis pour autonomiser le métier face aux corps constitués (médecine, justice, police) dominants.

Ainsi, l'on ne peut évacuer les interrogations, le "malaise" des éducateurs spécialisés. Ceux-ci sont constitutifs de leur métier et des fonctions contradictoires qui leur sont assignées. Le "malaise" évoqué à titre individuel est aussi social et vaudrait d'être analysé comme tel.

2.3 Situer les fonctions du travail social

A. Contradiction des fonctions assignées

Accentuées actuellement par le développement de la pauvreté et de la marginalisation massives, les fonctions contradictoires du métier d'éducateur spécialisé participent de sa définition. S'agit-il avant tout d'aider des enfants, des adultes, des familles, qui ne peuvent tenir une place sociale, ou de stigmatiser tous ceux et celles, différents ou rejetés par une société qui ne veut plus d'eux ? L'éducateur spécialisé participe-t-il d'une vaste entreprise de pacification pour éviter les débordements de catégories de population qui n'ont plus grande chose à perdre, ou est-il le porte-parole des plus démunis ? Par ses interventions, promeut-il une individualisation des problèmes, pourtant vécus massivement, ou favorise-t-il l'organisation collective des usagers ? Enfin, développe-t-il la soumission à l'ordre établi, ou favorise-t-il la revendication et le respect des droits ?

Des courants de recherche ont tenté de répondre à ces questions de manière univoque. Les théories du contrôle social comparent les fonctions du travail social à "*une mission instrumentale définie en termes d'ordre public de protection*"¹⁵⁷. Pour elles, de toute évidence, les travailleurs sociaux sont situés du côté du maintien du pouvoir établi en appliquant des formes adoucies et acceptables de contrôle social à des franges de populations démunies et marginalisées mais aussi dangereuses pour l'ordre social. Ces théories sont intéressantes car elles mettent en évidence les effets de structure et les déterminants sociaux des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux, au-delà des bonnes volontés ou des intentions généreuses, dont se parent aisément les professionnels. Par contre, elles instaurent une véritable "chape de plomb" en déniaut aux acteurs du travail social toute possibilité d'agir, de contourner ou de dépasser ces effets de structure : aucune pratique professionnelle alternative n'est possible.

Notre approche, des éducateurs spécialisés comme groupe social, attribue au contraire une place prépondérante aux acteurs.

B. Les éducateurs spécialisés comme groupe social : la place des acteurs

En définissant les éducateurs spécialisés comme un groupe social¹⁵⁸, nous avons mis au premier plan la position de classe, à savoir la décision des acteurs de se situer du côté des groupes dominants ou dominés. Certes cette "décision" est elle-même déterminée par des facteurs sociaux et ne relève pas d'un pur choix individuel. Elle comprend à la fois des éléments d'ordre objectif et subjectif, et s'inscrit dans l'état général des rapports sociaux : affaiblissement des positions de la classe ouvrière mais aussi périodes de tensions et de mobilisation sociales.

Quelques éléments objectifs, spécifiques, concourent à favoriser un positionnement des éducateurs spécialisés aux côtés de la classe ouvrière et des usagers (appartenant majoritairement à la classe ouvrière). D'abord, ce qu'Autès désigne comme des "similitudes entre les travailleurs sociaux et leurs usagers". Ces similitudes s'enracinent dans des trajectoires sociales originales, des cursus scolaires chaotiques, une certaine marginalité des comportements, mais aussi dans l'échelle sociale. Il ne s'agit pas de confondre les usagers et les éducateurs spécialisés, mais de repérer des éléments favorisant des rapprochements et des alliances. En second lieu, on peut considérer que les éducateurs spécialisés ont des intérêts objectifs pour des transformations sociales radicales. Si ces intérêts ne sont pas identiques à ceux des usagers, ils se rejoignent dans leurs buts compte tenu des dégâts du libéralisme sur le travail social, soit la remise en cause des moyens et de la légitimité, la domination du métier d'éducateur spécialisé par d'autres corps professionnels, les dégradations des conditions de travail et, bientôt, des rémunérations.

Ainsi, des éléments favoriseraient des positionnements des éducateurs spécialisés au côté des groupes sociaux les plus démunis auxquels

¹⁵⁷ CHAUVENET A., "les professions de santé publiques de l'enfance : entre police administrative et éthique communicationnelle", *Sociologie et sociétés*, XX(2), 1988, cité par A. Villbrod, *op.cit.*

¹⁵⁸ Le concept de *groupe social* est utilisé ici dans le sens développé par M. Harnecker dans *Les concepts du matérialisme historique*, Bruxelles, Contradictions, 1974, 258p.

appartiennent les usagers de l'Education spécialisée. Comment pourrait se traduire cette prise de position dans les pratiques professionnelles ?

C. Des pistes pour des pratiques transformatrices

Les éducateurs spécialisés peuvent contribuer par leur pratique professionnelle à l'émergence des conditions favorables de changement social. Ils occupent une place privilégiée pour développer la qualification sociale des usagers qu'ils côtoient en les aidant à se situer comme appartenant à un groupe, à une classe sociale dominées, en mettant en évidence l'utilité de la gestion collective des difficultés qu'ils rencontrent, au sein d'organisations qu'ils peuvent constituer ou animer, en facilitant les rencontres possibles entre des usagers marginalisés socialement et les organisations revendicatives du monde ouvrier. Des espaces concrets pour la mise en œuvre de pratiques transformatrices existent mais, elles sont également soumises aux rapports de forces internes dans le champ de l'Education spécialisée : tel employeur, tel chef de service ou directeur souhaitera empêcher ces pratiques. Il s'agit alors de constituer les alliances nécessaires pour les imposer. On voit ici se dessiner des enjeux stratégiques pour les éducateurs spécialisés, un "sens" à leur travail, permettant de dépasser ce malaise que certains déclarent constitutif du métier.

Certes, l'ensemble des éducateurs spécialisés ne se situe pas dans une optique transformatrice. Par contre, quelle que soit la position de classe adoptée, l'analyse et le positionnement conscient quant aux fonctions qui leur sont assignées, représentent un objectif stratégique. Cet enjeu stratégique va, entre autres, déterminer leurs besoins de formation.

3. LES BESOINS DE FORMATION DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité dans l'exposé qui suit. En effet, il s'agit de faire émerger les besoins déterminants et principaux qui découlent des intérêts stratégiques des éducateurs spécialisés définis par P. Demunter : les besoins de formation professionnelle, de qualification sociale, de formation générale.

3.1 Besoins de qualification professionnelle

A. Définition

La qualification professionnelle s'impose de par les évolutions du travail social. Une mise à jour des connaissances et une réactualisation des compétences apparaissent nécessaires :

- pour satisfaire à l'évolution des postes d'éducateurs spécialisés,
- pour disposer d'un choix élargi d'emplois dans le champ du travail social,
- pour éviter le recours à d'autres professionnels sur des secteurs et des projets innovants,
- pour défendre et imposer des conditions de travail permettant des pratiques professionnelles de qualité (moyens matériels, équipes renforcées, formation, congés,...).

Les évolutions du travail social, tant sous l'angle socio-économique que des pratiques professionnelles, nous conduisent à proposer les domaines principaux de formation suivants.

B. Connaissance des politiques sociales en France

Les nouvelles politiques sociales mettent en jeu des acteurs et des dispositifs récemment inscrits dans le champ du travail social. Les méthodes d'intervention font appel à une contractualisation accrue et à une coordination d'acteurs sur un territoire donné. Une formation dans le domaine des politiques sociales devrait permettre de :

- définir et situer les évolutions des politiques sociales dans les enjeux des sociétés post-industrielles,
- d'analyser leurs dimensions politiques, législatives, économiques, sociales et leurs répercussions sur le travail social et les institutions,
- de mener une réflexion critique sur la cohérence des dispositifs, sur les pratiques organisationnelles induites et sur les valeurs et orientations sous-jacentes.

C. Formation méthodologique : évaluation

L'évaluation s'inscrit inévitablement dans les nouvelles politiques sociales. Une formation méthodologique à l'évaluation devrait permettre d'une part, une analyse critique des différentes méthodes utilisées dans le champ professionnel, d'autre part d'élaborer, appliquer et contrôler des procédures d'évaluation pour ses propres pratiques professionnelles.

Au sein du travail social, des pratiques dites d'évaluation se multiplient. Il convient de s'entendre sur l'utilisation du concept d'évaluation. Pour J.M. Barbier¹⁵⁹, évaluer consiste à formuler un jugement de valeur sur une

¹⁵⁹BARBIER J. M., *L'évaluation en formation*, Paris, Puf, 1985, 295 p.

mesure d'écart entre un résultat visé et un résultat atteint. Il ne s'agit donc pas d'un simple contrôle de résultats, mais bien d'une démarche d'analyse d'une pratique en vue de son amélioration. La définition même de l'objet de l'évaluation est en soi une étape de la démarche, tout comme par ailleurs les critères retenus (s'agira-t-il d'évaluer l'efficacité (rapport qualité-coût), l'efficacité (au regard des objectifs fixés), la conformité (respect des procédures). Enfin les modèles d'évaluation sont nombreux : instrumentalistes, technicistes, à visée objectivante ; évaluation de type institutionnel, relationnel, centré sur le groupe, sa régulation et la personne ; évaluation de type holistique et interactif. Le type de résultat et surtout la place octroyée aux acteurs (professionnels, évaluateurs, institutions, financeurs) y sont différents. Une formation à l'évaluation devrait développer les capacités des éducateurs à situer les procédures d'évaluation qui leur sont proposées : certaines sont imposées par les décideurs et les financeurs et il convient de s'y préparer.

D'autres évaluations peuvent constituer la résultante de choix d'équipe. Comme on fait le choix d'un mode d'approche éducatif, on fait le choix d'un mode d'évaluation et celui-ci sera lourd des valeurs et des options qui président aux actions et aux modes de fonctionnement. Etre en capacité d'opérer ces choix, de s'engager comme acteur dans une démarche d'évaluation participative et formative à partir d'outils élaborés par les professionnels eux-mêmes, serait le deuxième enjeu d'une formation méthodologique à l'évaluation.

D. Connaissance en matière de gestion financière

Il s'agit de comprendre les effets dans les organisations et les projets, des déterminants budgétaires. Pour ce faire, il sera question de maîtriser des concepts et des outils de comptabilité et de gestion, de connaître les modes d'élaboration, de négociation, et de suivi des budgets des services et établissements de l'Education spécialisée.

E. Connaissance du travail en réseau et en partenariat

Le travail en réseau implique de connaître dans un secteur donné (logement, emploi, santé...) ou sur un territoire donné, les différents acteurs, leur action et les limites de chacun. Il nécessite par conséquent d'identifier précisément le champ et les objectifs de sa propre intervention ainsi que les articulations avec les autres dispositifs. Enfin, il suppose des modes de communication et de travail en commun appropriés.

Une formation dans ce domaine devrait donc permettre aux éducateurs :

- d'acquérir des capacités pour penser une problématique, dans sa globalité avec les apports des sciences humaines concernées,
- de formuler un projet d'intervention sociale, pour le communiquer,
- de connaître les modes d'organisation de travail en réseau.

F. Connaissance de la législation qui concerne le travail social ou le public qu'il vise

La connaissance de la législation du travail social et du droit du travail, permet :

- d'identifier les limites, les contraintes et les obligations des professionnels du travail social,
- une approche critique du droit pour appréhender les conditions d'émergence des dispositions législatives, et de repérer les espaces d'interprétation libérant des marges de manœuvre pour les acteurs professionnels ou usagers.

G. Connaissance des difficultés spécifiques des publics

Des formes exacerbées ou nouvelles d'expression de la souffrance et de la misère émergent, telles que toxicomanie, violence, maltraitance, inceste, jeunes "border line". Comprendre ces difficultés spécifiques, en connaître les ressorts et les leviers pour une prise en charge adaptée, constitue un objectif de formation.

Mais, dans ce domaine, les éducateurs peuvent aussi produire de la connaissance à partir de pratiques sur des symptômes peu maîtrisés actuellement. L'articulation de l'expérience de ces phénomènes avec les apports des sciences humaines constitue également un objectif de formation.

Ces différents domaines de formation professionnelle apparaissent les plus pertinents à la lumière des investigations que nous avons conduites. Les modes de formation ne sont pas abordés ici, ni leur inscription dans des cursus diplômants, condition indispensable de l'accès à une véritable qualification, et non à une simple adaptation à un poste de travail.

1.2 Besoins de qualification sociale

A. Définition

Le besoin de qualification sociale pour tout individu, doit permettre de se situer dans les rapports sociaux, afin de mettre en œuvre des stratégies conformes à ses intérêts. Les contenus en matière de qualification sociale des formations à destination des publics peu ou pas qualifiés ont été définis par les travaux de C. Verniers et P. Demunter. En ce qui concerne les éducateurs spécialisés, nous avons montré en quoi les fonctions contradictoires qui leur sont assignées rendent indispensable de satisfaire le besoin de qualification sociale. Nous avons par ailleurs relevé un faisceau d'arguments qui concourent à soutenir l'hypothèse que les éducateurs spécialisés n'ont pas objectivement intérêt à favoriser le développement du système socio-économique en place, mais à s'inscrire dans des processus de transformation radicale des rapports sociaux.

C'est en fonction de cet objectif, que nous développons des pistes en matière de qualification sociale des éducateurs spécialisés.

B. Connaissance en matière de législation du travail

Le développement de nouveaux services et les transformations des établissements sont soumis à la logique de maîtrise des coûts, entraînant le développement de contrats de travail précarisés¹⁶⁰. Dans le même temps les conventions collectives qui régissent le secteur social (négociées durant les trente glorieuses) apparaissent aujourd'hui "dépassées" : certes, elles ne prennent pas en compte les nouvelles formes d'organisation du travail liées à l'évolution des services, mais le risque est grand que les pouvoirs publics et les employeurs remettent en discussion des dispositions comme les congés trimestriels¹⁶¹ ou la progression des salaires à l'ancienneté, jugées trop coûteuses.

Une formation dans le domaine de la législation du travail aurait pour objectif de développer les connaissances concernant le droit du travail, afin de négocier individuellement et collectivement, à leur profit, les relations contractuelles de travail entre les éducateurs spécialisés et leurs employeurs : conditions de rémunération, durée des contrats, formation...

Les dispositifs de formation des représentants du personnel, comme les élus des comités d'entreprise, peuvent être mobilisés à cet effet.¹⁶²

C. Capacité à l'organisation collective

L'organisation collective des éducateurs spécialisés suppose un dépassement des conditions actuelles qui favorisent un éparpillement des professionnels, tant au niveau syndical¹⁶³ qu'au niveau des organisations professionnelles. La capacité à l'organisation collective s'articule autour de la définition d'objectifs communs, d'élaboration et de mise en œuvre stratégique d'analyses et d'actions. Elle implique un repérage des acteurs présents dans le champ concerné, de leur influence, et de leur mode d'intervention. Enfin, elle permet

¹⁶⁰ Voir à ce sujet le paragraphe intitulé "précarité accrue" du rapport de synthèse M. Autès, Du travail social à l'intervention sociale, CLERSE, IFRESI, Programme de la MIRE Observer les emplois et les qualifications des professions de l'intervention sociale.

¹⁶¹ En 1997, le Syndicat National des Associations de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (SNASEA), syndicat employeurs signataire de la convention collective 1966, a défendu un texte concernant les cadres, qui modifiait les conditions de rémunération (avec l'introduction de primes de responsabilité) et la suppression des congés trimestriels. Ce texte n'a pas reçu l'aval du Ministère.

¹⁶² On pense plus particulièrement au *congé formation économique, sociale et syndicale* (art. L 451-1 du code du travail), à la formation des membres du comité d'entreprise (art. L 434-10), à la formation des membres du comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail (art. L 236-10).

¹⁶³ Les éducateurs spécialisés sont dispersés dans plusieurs fédérations selon leur lieu d'exercice, et ce quelle que soit l'organisation syndicale : les fédérations des personnels du ministère de la justice, des collectivités territoriales, de la santé et de l'action sociale.

de participer à (ou guider) un travail collectif (prise de décision dans un groupe, pratique de la délégation, prise de parole...).

Développer la capacité à l'organisation collective rejoint les objectifs d'une formation à l'analyse stratégique moins dans une approche en sociologie des organisations qui s'attacherait à étudier les processus organisationnels, que dans une approche de type polémologique qui viserait à éclairer l'engagement et la gestion de conflits. Il s'agira alors, de développer les capacités de mesurer les enjeux de situations, les rapports de force et d'influence, de définir les intérêts, de repérer les alliés et les opposants, les jeux d'acteurs, de définir les objectifs de l'action à mener et les stratégies à mettre en œuvre pour utiliser, contourner, voire modifier les situations.

D. Connaissance de l'histoire du travail social, de l'Education spécialisée et des fonctions assignées aux professionnels

La capacité à s'inscrire activement dans une organisation collective, dépend de la distance avec laquelle les éducateurs spécialisés analysent leur pratique et prennent conscience de leurs intérêts. Le recul historique permet d'identifier les conditions socio-économiques d'émergence de l'Education spécialisée et de porter un regard critique sur ses évolutions actuelles. L'apport de l'histoire, consiste également à concevoir au-delà de l'expérience individuelle, les déterminants sociaux des pratiques et les fonctions contradictoires assignées aux professionnels.

Dans le registre de la qualification sociale, une formation à l'histoire du travail social devrait donc permettre :

- une analyse critique des conditions d'émergence et d'évolution des institutions du travail social,
- une approche contextuelle des étapes de professionnalisation des éducateurs spécialisés.

E. Capacité à promouvoir des pratiques transformatrices

Si la capacité à s'organiser collectivement, la prise de conscience des fonctions qu'assurent les éducateurs spécialisés participent de la qualification sociale, l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion de pratiques au service des usagers, dans une perspective de défense de leurs intérêts, constituent une étape primordiale du processus. En effet, les intérêts stratégiques des usagers rejoignent à terme ceux des éducateurs spécialisés. Ainsi, permettre au public de prendre conscience de la situation de domination dans laquelle il se trouve, de l'intérêt d'une parole collective, de la nécessité de prendre part au débat public, c'est, autrement dit, développer la qualification sociale des usagers. Cet axe de travail est difficile à mettre en œuvre, parfois du fait des blocages hiérarchiques, parfois du fait du public lui-même, que la souffrance, la résignation, ou la révolte individuelle rendent peu perméable à une démarche citoyenne et / ou collective. Il y a dans ce registre une recherche éducative et pédagogique à construire, des expériences à échanger, des savoirs à transmettre.

La qualification sociale ne s'acquiert généralement pas en suivant des modules de formation spécifiques, mais à vocation à être présente et à traverser toute action de formation. C'est pourquoi nous n'avons pas évoqué des contenus de formation, mais plutôt des objectifs à inclure dans des formations, pouvant par ailleurs s'inscrire dans un axe de qualification professionnelle ou de formation générale.

3.3 Besoins en terme de maîtrise des langages fondamentaux

A. Définition appliquée aux éducateurs spécialisés

La maîtrise des langages fondamentaux concourt à la réalisation des deux précédentes catégories de besoins, professionnels et de qualification sociale. Dans le cas des éducateurs spécialisés, la formation générale concernera moins les acquisitions de base (comme pour les publics peu ou pas qualifiés), mais de perfectionnements ou d'approfondissements qui rendront possible l'accès aux savoirs professionnels et aux compétences en matière de qualification sociale.

B. Maîtrise de l'écrit

Autant que de s'exercer techniquement à l'écriture, une formation à l'écrit suppose que l'on ait identifié le statut de l'écrit, son destinataire, et son objectif. Ces repérages permettent de sélectionner l'information à transmettre. L'obstacle souvent rencontré par les éducateurs spécialisés, dans la production d'écrits professionnels, vient ensuite, de la difficulté de démêler ce qui ressort d'éléments objectifs ou de leur implication dans la relation avec l'enfant ou l'adulte concerné. Enfin, tant dans le cursus de formation professionnelle (étude, recherche, analyse), que dans les compétences professionnelles attendues (projet, compte-rendu, évaluation), de nouveaux types d'écrits seront à concevoir et exigeront des capacités à l'écriture développées.

Un travail individuel et collectif, en situation professionnelle, d'accompagnement et d'aide à l'écriture, que celle-ci concerne des écrits administratifs, la rédaction d'un journal de bord, le bilan d'une activité, la synthèse de situations personnelles, ou le montage d'un dispositif, s'avère nécessaire pour permettre aux éducateurs de maîtriser davantage cette pratique, de dépasser leurs blocages, de l'utiliser pour capitaliser, transférer et valoriser leurs expériences.

C. Capacité à s'exprimer oralement

La facilité à prendre la parole représente un atout majeur tant dans le travail en équipe, que dans des phases de négociation (qu'il s'agisse de projets ou des conditions de travail) ou encore dans des étapes de médiatisation de son action. Des techniques diverses, notamment celles utilisant les outils audiovisuels, permettent d'améliorer considérablement la qualité de prise de parole.

D. Capacité d'utilisation de l'outil informatique

Pour ce qu'il représente comme autonomie pour son utilisateur, dans des domaines primordiaux, l'informatique est devenue un langage fondamental à maîtriser. En effet qu'il s'agisse de la production d'écrits, de comptabilité et de gestion, de démarche d'évaluation, d'utilisation pédagogique et éducative, l'outil informatique démultiplie les possibilités de travail et assure une capacité propre de production.

Une formation dans le domaine informatique devrait se centrer principalement sur la capacité d'utilisation de logiciels de type base de données, traitement de texte, tableur. Elle pourrait aussi s'orienter utilement sur une analyse critique des logiciels éducatifs et pédagogiques.

E. Maîtrise des concepts de base des sciences humaines

Les éducateurs spécialisés nourrissent leurs pratiques des apports des sciences humaines. Si dans la réalité, il y a eu prédominance de la psychologie et de la psychiatrie¹⁶⁴, les évolutions actuelles du travail social favorisent une compréhension globale des publics et de leurs difficultés. L'accès aux savoirs et aux concepts dans les domaines du Droit, des Sciences économiques, de la Sociologie, des Sciences de l'éducation s'avère indispensable, pour insérer tout acte pédagogique, éducatif, voire thérapeutique dans un ensemble, et en saisir le sens.

L'établissement des besoins de formation continue des éducateurs spécialisés constituait l'objectif principal de cet article. Nous avons énoncé trois types de besoins stratégiques de qualification professionnelle, de qualification sociale et de maîtrise des langages fondamentaux. Ils correspondent, en effet, aux intérêts des éducateurs spécialisés, comme "groupe social" inscrit dans un contexte social et économique déterminé et dans des rapports de force entre des groupes d'acteurs et des corps professionnels spécifiques, internes au travail social et à l'Éducation spécialisée.

¹⁶⁴Voir notamment à ce sujet, Vilbrod A., *Devenir éducateur, une affaire de famille*, Paris, l'Harmattan, 1995, 302 p.

LES ENJEUX CONTEMPORAINS DE QUALIFICATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL ET EDUCATION SPECIALISEE¹⁶⁵

Par Eric MARTEAU

INTRODUCTION

Dans les quinze dernières années, il semble bien que le travail social et l'éducation spécialisée soient entrés dans une période de mutation suffisamment importante pour qu'elle interroge ses qualifications. A l'intérieur même du champ, les discours abondent et prennent des accents dramatiques, les thèmes de "la crise du travail social" et du "malaise des professionnels" se déclinent à l'infini. Les revues spécialisées du secteur, les colloques n'ont cessé de les reprendre et de les développer ; leurs titres sont éloquentes :

- "L'action sociale, en période de crise durable, est en cours d'invention"¹⁶⁶
- "L'intervention sociale au cœur des incertitudes"¹⁶⁷
- "Requalifier le travail social"¹⁶⁸
- "Le travail social entre renouveau et décadence"¹⁶⁹
- "Tout va très bien Madame la Marquise"¹⁷⁰
- "Imaginaire d'un malaise"¹⁷¹

pour n'en citer que quelques uns.

Psychologues, élus politiques, philosophes, hauts fonctionnaires, sociologues, magistrats, "personnalités morales", économistes ... , sont tous convoqués au chevet d'un "Travail social malade d'une société malade". Assurément le malaise et la crise sont suffisamment ressassés dans la doxa professionnelle pour qu'on s'y intéresse. Mais par où commencer ?

Du côté des problématiques de l'intervention : prévention du SIDA, remaillage du lien social dans les banlieues en crise, insertion des Rmistes, médiation scolaire,... ? Du côté des publics : nouveaux pauvres, personnes sans domicile fixe, toxicomanes, ... ? Du côté des phénomènes socio-économiques : ghettoïsation, exclusion, délinquance,... ? Du côté des politiques sociales :

¹⁶⁵Cet article est tiré d'un mémoire de D.E.A. des sciences de l'éducation, réalisé sous la responsabilité scientifique de DEMUNTER P. et dirigé par HEDOUX J..

¹⁶⁶ION J. in *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n° 1755, 18 oct 1991.

¹⁶⁷VACHON J. in *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°1913, 9 fév. 1995 et ION J. in *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n° 1755, 18 oct. 1991.

¹⁶⁸BACHMANN C., CHAUVIERE M., *La revue de l'économie sociale*, n°15, sept. 1988.

¹⁶⁹BACHMANN C., intervention à l'école de Savigny sur Orge.

¹⁷⁰Editorial in *Le Nouveau Mascaret*, n°28, oct. 94.

¹⁷¹DEMOURON S. et FOCHESSATO A., *Les éducateurs aujourd'hui*, dir MARTINET J.L. Paris, Dunod,1996.(209p)

développement social urbain, lutte contre les fléaux sociaux ; plans locaux d'insertion... Du côté des nouveaux métiers : agent de développement, responsable d'entreprise d'insertion par l'économique, accompagnateur de proximité Du côté des nouvelles institutions : boutiques santé-social, samu social, unités éducatives à encadrement renforcé, ... ? Du côté des pratiques : téléphonie, médiation interculturelle, sociothérapie, ? Autant d'enjeux de qualification ...

Les entrées en la matière ne manquent pas, les risques de s'y fourvoyer et de s'y perdre non plus ! La nébuleuse du travail social menacerait alors de déboucher sur un trou noir qui avalerait inexorablement les tentatives d'analyse. On se propose donc de repartir des acquis de notre étude pour les compléter. Nous verrons comment l'inadaptation va renouveler et élargir l'héritage de l'assistance en structurant durablement les référents idéologiques, institutionnels et technologiques du travail social. Et comment, trois phénomènes socio-économiques et socio-politiques contemporains, qu'on rassemble ici provisoirement sous les termes génériques d'exclusion, de décentralisation et de nouvelles politiques sociales, vont mettre à l'épreuve les qualifications historiques de l'éducation spécialisée. On tentera d'en repérer les impacts les plus caractéristiques et les enjeux qui s'en dégagent. Pour finalement conclure sur les besoins de formation, en terme de qualification professionnelle et sociale, obtenus par l'analyse.

1. L'INADAPTATION EN HÉRITAGE

1.1 L'inadaptation ou l'ère de l'assistance promotionnelle

Dans un article précédent, on avait cherché à établir la fonction du travail social comme relevant, sur deux siècles, du traitement politique de la question sociale. Le système économique capitaliste et la pensée libérale rencontrent à mesure qu'ils se déploient une série de contradictions fortes qui génèrent des phénomènes sociaux d'ampleur, au point qu'ils menacent la perpétuation du système lui-même. *On ne reviendra pas ici sur "les métamorphoses de la question sociale", pour emprunter à R. Castel. Sauf pour en signaler une caractéristique déterminante, de notre point de vue, pour saisir la structuration du secteur social : historiquement ancré dans l'assistance le travail social participe au traitement de la question hors de la sphère du travail. Certes le travail social complète le traitement de la dite question qui s'effectue au sein de la sphère du travail, certes il conquiert historiquement une forme d'autonomie dans son développement mais la référence au travail demeure déterminante pour saisir l'actualité.*

En cette fin de XX^e siècle, la référence n'est plus aussi nette qu'au XIX^e : *"à la fin du siècle dernier", note C. Bec, "la seule mission honorable qui lui (l'assistance) soit reconnue c'est d'être complémentaire d'un système assurantiel à construire. La partition se veut dès lors clairement posée entre l'assurance accrochée au monde du travail et l'assistance. D'aide à*

l'intégration, l'assistance passerait ainsi à une simple fonction de gestion périphérique sans grande importance sociale. Or, si l'on s'interroge sur le développement ultérieur de ce mode d'intervention sociale, on est frappé par son extension"¹⁷².

Le travail social est organiquement lié à la croissance de l'Etat social, puis de l'Etat providence ; la lisibilité de sa référence à la sphère du travail s'estompe lentement au fur et à mesure que se précise une certaine sécurité de la condition salariale. Celle-ci s'étend à l'ensemble de la société (société salariale). Durant les trente glorieuses, la référence au travail achève, en quelque sorte, d'être brouillée. D'un point de vue des politiques sociales qui orientent l'action elle-même, le travail social se voit appelé à participer activement au développement de la société dans son ensemble. C'est l'ère des politiques de promotion sociale, d'action sociale globale et de réduction des inégalités et de l'inadaptation. "*L'orientation fondamentale de l'action sociale doit être la promotion des individus et des groupes, l'usage de leur autonomie dans la vie*" disait la commission du VI^e plan¹⁷³.

1.2 L'inadaptation : processus de légitimation et d'invalidation

Le mécanisme de brouillage est complexe, mais il s'arme d'un antique ressort. Il faut s'y arrêter un instant. En ces années de plein emploi la société française est **présentée** comme une société de progrès économique et social globalement prospère, au sein de laquelle subsistent des poches de pauvreté : il s'agit de ceux qui n'ont pas réussi à prendre en marche le train de la croissance. Ces individus sont stigmatisés comme "étant en incapacité de" comme "inadapté à".

Au nom du progrès social, il faut apporter secours et assistance à ces inadaptés sociaux, pour tenter si possible de les réintégrer, et c'est là l'une des missions du travail social : résorber ces poches résiduelles de pauvreté. La tâche est noble et c'est tout à l'honneur d'une société moderne que de se préoccuper des plus faibles d'entre ses membres. Au passage, c'est toute une conception idéologique qui se véhicule : le système économique est bon puisqu'il permet le progrès social, la société s'homogénéise et elle a dépassé le conflit de classe car le progrès profite à tous et que, tous étant salariés, l'antagonisme Capital/Travail devient obsolète pour s'expliquer la société. Les "laissés pour compte" sont sans doute victimes d'un progrès économique trop rapide pour eux. La conception substantialiste de la pauvreté légitime son existence dans un rapport tronqué à l'économique et au travail, dans lequel s'embusque l'idéologie dominante.

Par ailleurs, à côté de l'adaptation des plus faibles au système (si possible) le travail social accompagnera plus largement les individus (s'amorce là ce que

¹⁷²BEC C. in *Assistance et république*, Paris, Editions ouvrières, 1994.(256p)

¹⁷³Cité par BACHMANN C., *Changer au quotidien*, 2 tomes, Bruxelles, Etudes vivantes, 1981.

Chauvière nomme "la dérive classe moyenne" : "tant au niveau des aspirations et du recrutement des travailleurs sociaux, qu'à celui des clientèles visées par l'action sociale globale"¹⁷⁴). Les inégalités sociales qu'il convient de réduire ne sont plus totalement assimilées à des "états", on reconnaît bien l'existence de processus, mais ceux-ci sont largement présentés comme étant le fait des individus eux-mêmes. On prend ici un exemple puisé dans l'ouvrage de René Lenoir intitulé *Les exclus*. Il est particulièrement intéressant à étudier puisque, publié en 1974 par un haut fonctionnaire, alors Secrétaire d'Etat à l'Action Sociale, il s'ouvre sur une question politique : "Il faut se demander (ensuite) si le phénomène de l'inadaptation n'est pas inéluctable dans toute société complexe et si cette 'autre France' est réductible. Dans ce cas quel prix faut-il y mettre, quels sont les choix qu'impose une politique tendant à limiter, à défaut de pouvoir éliminer cette inadaptation ?"¹⁷⁵

Dans le chapitre 2 : "Pourquoi l'inadaptation ?", l'Auteur, dans un paragraphe intitulé "Pauvre Martin ou les miettes du festin", explique : "compte tenu des caractéristiques de la société urbaine et industrielle qui viennent d'être rappelées, le manque de ressources constitue un handicap important et un facteur non négligeable de l'inadaptation. A force de parler de société de consommation et d'abondance, on oublie qu'une part considérable de la population vit encore avec des ressources insuffisantes" (pour lui 15 millions de personnes "vivent encore dans des zones de pauvreté et de dénuement", au sens des zones de revenu). Il indique ensuite : "il n'y a pas de relation de cause à effet entre l'extrême pauvreté et l'inadaptation sociale, mais il y a corrélation entre les deux phénomènes". Il précise alors : "Ainsi les milieux défavorisés fournissent la grande masse des enfants pris en charge par l'aide sociale (recueillis temporaires et mineurs en danger) et des inadaptés scolaires. Ces enfants forment les gros contingents (les deux tiers environ) des délinquants juvéniles, des fugueurs et des jeunes sans qualification professionnelle sérieuse ; ils seront eux-mêmes à l'origine de milieux carencés où se reproduiront à grande échelle les phénomènes de névrose, de délinquance, et de dissocation familiale". Il ajoute plus loin "tout concorde à prouver que la consommation de soins et d'enseignement, c'est à dire 'd'aide en nature', croît avec les revenus ou encore, ce qui revient au même, que les catégories les plus défavorisées, parce qu'elles ont un handicap ou sont inaptes à s'intégrer à une société complexe, n'arrivent pas à profiter autant que les autres des aides aux besoins que la législation met à la disposition de tous".

Cette (longue) citation précise encore davantage le mécanisme sous-jacent à l'élaboration des politiques sociales (et qui perdure pour partie à l'heure actuelle) : on pèse d'autant mieux le poids des inégalités en terme de constat (y compris les inégalités salariales) qu'on en attribue ensuite la cause aux individus ou groupes d'individus qui les subissent, parce qu'incapables d'utiliser les moyens correctifs installés par la société (aide sociale, école, formation continue, etc.).

¹⁷⁴ CHAUVIERE M. , *Les éducateurs aujourd'hui*, op. cit., p. 13.

¹⁷⁵ LENOIR R. , *Les exclus*, Paris, Seuil, 1974.

1.3 L'inadaptation remise en cause

La mise en œuvre de ces politiques sociales est inflationniste. En effet face aux multiples inadaptations qui sont repérées se mettent en place des dispositifs correctifs toujours plus nombreux. C'est que l'Etat ne peut rationaliser son intervention qu'en désignant au plus près ceux à qui il entend en étendre le bénéfice ; cette "discrimination positive"¹⁷⁶ renvoie en écho l'existence d'autres publics, dans des situations suffisamment analogues pour prétendre relever de son intervention, mais suffisamment distinctes pour ne pas relever de ses critères d'application. L'inadaptation comme discours politique est efficace dans le ralliement qu'elle permet et le consensus qu'elle nourrit, mais dans sa traduction administrative elle est dépassée par sa propre capacité opératoire : phénomène d'autoproduction qui vient redoubler celui du secteur.

Pendant, l'explication de l'inflation doit aussi prendre en compte le contexte socio-économique du moment. Si les "*travailleurs sociaux sont partout*" comme le dit ION J., c'est que les "inadaptations" le sont également. Le plein emploi auquel on fait allusion masque en fait les transformations de l'économie française. Le développement industriel français, objet de tous les soins des planificateurs n'est pas harmonieux, ni dans le temps, ni dans l'espace ni même dans ses composantes, le Charbonnage par exemple amorce son déclin dans les années soixante, les décolonisations et les économies de guerre qu'entraîne l'entretien des conflits, autre exemple, entraîne déjà (encore) des restructurations. La précarité salariale existe et bien d'autres formes de précarité lui sont conjointes¹⁷⁷. Il faut également noter que les sociabilités se décomposent et/ou se recomposent et que les fragilités identitaires et collectives sont propices à des interprétations en termes d'inadaptation.

Enfin, l'Etat lui même n'est pas monolithique. Les politiques qu'il élabore sont le produit de multiples travaux d'argumentation, de toute nature, que réalisent des groupes sociaux et des individus. La dévolution à tel ou tel dispositif de telle ou telle catégorie d'inadaptés résulte d'un jeu stratégique. L'Etat Providence, en étendant sa sphère d'intervention rencontre le foisonnement des demandes sociales, que les acteurs qui en sont porteurs s'efforceront de transformer en besoins sociaux par tous les moyens dont ils disposent. On se souvient ici des rapports particuliers que l'éducation spécialisée et l'Etat entretiennent. Rapports d'influences, de connivences, de forces qui déterminent la prise en compte d'intérêts qui finalement multiplient les figures administratives de l'inadaptation. Le développement de ces politiques sociales entraîne une expansion sans précédent du travail social qui atteint probablement son apogée au milieu des années 70. La loi de 75 sur le handicap, par exemple, tente d'homogénéiser différentes figures d'inadaptation autour de la notion de "handicap", effort d'instauration d'une cohérence, et installe un système d'orientation et de reconnaissance des personnes handicapées, effort de rationalisation et de

¹⁷⁶Le terme est emprunté à CASTEL R..

¹⁷⁷Sur les aspects relatifs au logement on se reportera à l'analyse très documentée de LEGUENNEC N. et BACHMANN C., (1996) Violence urbaines, ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville, Paris, Albin Michel, .

clôture d'un secteur. Mais en "*considérant comme handicapée toute personne qui sera reconnue comme telle par les commissions d'orientations.*"¹⁷⁸ Les prétentions à la rationalisation se trouvent en partie annulées¹⁷⁹. L'apogée d'une courbe marque aussi le point de départ de son abaissement. Depuis les années 60 monte lentement mais sûrement une critique aiguisée du travail social et/ou de l'Etat providence.

La critique libérale de l'Etat est bien connue : l'Etat n'entrave pas, ici, le développement des richesses mais le freine par l'inertie de ses coûteuses structures qui produisent réglementairement des rigidités de toutes sortes. Le travail social, quant à lui est non seulement coûteux mais aussi colporteur d'une idéologie de l'assistanat dangereuse : il rend les individus dépendants, donc non libres et exigeants vis à vis de la Société.

Ce procès qui monte en rencontre un autre tout aussi sévère à l'égard de l'Etat et du travail social : celui d'un Etat tentaculaire qui jusque dans la sphère privée s'assure du contrôle de la Société. Ce substrat idéologique "*d'humeur anti-institutionnelle*", comme dirait P. Bourdieu, s'alimente des premiers signes d'essoufflement de la croissance et de l'interprétation de l'impact des politiques sociales en terme d'échec relatif et relativement coûteux pour la collectivité. "*Il est (donc) impossible de comprendre l'état des choses en matière de logement comme en maints autres domaines, sans prendre en compte la conversion collective à la vision néolibérale qui commencée dans les années soixante dix, s'est achevée, au milieu des années quatre vingt, avec le ralliement des dirigeants socialistes*"¹⁸⁰, note P. Bourdieu en 1993.

A la fin des années 70, l'inadaptation fournit au social un équipement intellectuel (théories implicites, idéologies professionnelles) et pratique¹⁸¹, stable et cohérent avec l'héritage assistanciel, qui lui assure une assise suffisante à l'exécution de ses missions. Mais sa technologie est jugée trop coûteuse et l'idéologie dominante néolibérale vient en prendre le relais ...

1.4 Du poids de l'héritage...

Ici s'arrête l'analyse socio-historique (limitée) du travail social et du processus de professionnalisation de ses travailleurs. C'est un choix dicté par l'objet même de notre recherche qui vise à appréhender les besoins de formation, et non à établir une histoire du travail social et de l'éducation spécialisée. Le "récit historique" n'a alors d'autre fonction que d'aider à l'émergence et à la mise en

¹⁷⁸ "Quelle politique pour les handicapés" *Esprit*, juin 1978. L'article opère une critique sévère de la loi de 75.

¹⁷⁹ 20 ans plus tard, la Cour des Comptes dénoncera les dérapages du système : pour de nombreux demandeurs d'emploi la reconnaissance officielle de leur "handicap" leur offrait (enfin) un statut...

¹⁸⁰ La misère du monde, dir Bourdieu P.; Paris, *Seuil*, 1993.

¹⁸¹ Pour une analyse critique, fondée sur des recherches empiriques, de l'usage psychologisant de l'inadaptation, on se référera à LE POULTIER, F. (1986), *Travail social, inadaptation sociale et processus cognitifs*, Paris, CTNERHI (diff. PUF), 1986.

perspective des éléments constitutifs du poids de l'Héritage. Ce dernier ne se donne pas à lire comme une simple stratification compilatoire d'événements qui déposent, l'un après l'autre, en couches successives, des traces de professionnalité (ou de qualification professionnelle si l'on préfère).

Dans cette optique l'empreinte la plus récente est aussi la plus intéressante parce qu'elle vient recouvrir les autres en les fossilisant et faire rupture : le diplôme d'Etat des Educateurs Spécialisés de 67 rendrait caduque toute référence aux expériences bénévoles, la réforme de 90 détermine à elle seule les pratiques de formation actuelles ... Osons le dire : cette représentation archéologisante de la professionnalisation aboutit au mieux à n'en faire l'affaire que de quelques spécialistes, au pire elle peut déboucher sur une conception néo-darwinienne : la dernière "définition" de la qualification étant toujours la meilleure...

Cependant l'héritage ne se donne pas non plus à lire comme une simple juxtaposition à sa surface, d'éléments éthiques, techniques, de savoirs, de procédures, de cadres réglementaires, etc. qui méconnaîtrait que ces différentes parties entretiennent des rapports d'interaction entre elles, configurant un ensemble qui se réorganise et se transforme. Il n'est pas possible de saisir le métier indépendamment des institutions ni de comprendre l'évolution du secteur sans la rapporter aux enjeux sociaux qui justifient sa fonction. Lesquels sont également l'objet de rapports de force et d'influences idéologiques.

Ainsi l'Héritage ne pèse que parce qu'il est traversé d'enjeux, de contradictions, de rapports de force dont les acquis ne sont jamais sûrs. Ses multiples facettes s'en trouvent animées et interagissent dialectiquement. C'est du moins ce que nous avons modestement tenté de restituer dans notre analyse. L'Héritage comme système de ressources offre aux agents et aux institutions engagés dans le "métier" un ensemble de représentations, d'habitus, de schèmes (de perceptions et d'actions), de repères éthiques et techniques, de savoirs (procéduraux, théoriques, pratiques,...) qui actualise les situations professionnelles et leurs pratiques, en même temps qu'il s'y actualise.

Mais cet héritage est aussi un système de contraintes. L'équipement technique, idéologique, déontologique, pratico-pratique qu'il constitue surdétermine les situations professionnelles, il tronque et oriente les perceptions, il limite l'éventail des possibilités. Bref, pour nous, l'Héritage pèse en ce qu'il fournit, comme système de ressources et de contraintes, un potentiel stratégique aux acteurs.

On veut maintenant examiner l'impact de trois phénomènes majeurs dans les quinze dernières années qui, du point de vue des Agents et des Institutions, ont considérablement modifié les enjeux relatifs à leurs qualifications.

2. LES QUALIFICATIONS MISES A L'ÉPREUVE

2.1 Trois phénomènes : *décentralisation, exclusion, nouvelles politiques sociales...*

Trois phénomènes majeurs, donc, viennent, selon nous, faire impact conjointement sur le travail social (et l'éducation spécialisée) entraînant d'importants enjeux de mutation dans le champ. Les identifier permettra d'avancer dans le repérage des besoins de formation des Agents. Avant d'apprécier les points d'impact de ces phénomènes encore faut-il les définir succinctement quitte à ce qu'ils soient davantage précisés dans le cours de l'analyse.

Les trois phénomènes que nous retenons ici sont, dans les locutions génériques du secteur, **la décentralisation, les nouvelles politiques sociales, la montée des exclusions**. Pourquoi retenir ici, et seulement, ces trois phénomènes et à quoi fait-on référence en les évoquant ?

■ La montée des exclusions

Cette appellation générique est sans doute la plus imprécise et la plus contestable des trois, au regard des processus qu'elle recouvre. Du point de vue sociologique on considère, avec M. Autes que le terme "*cherche à rendre compte de toute une série des situations, d'événements qui apparaissent comme des fractures et des ruptures du lien social*"¹⁸². "*Fourni par le sens commun, on peut en conserver l'usage sociologique à condition qu'on s'attache rigoureusement à en exposer le (les) paradigme(s) de référence*"¹⁸³.

Dans le champ du travail social cet "effort" n'est qu'exceptionnellement réalisé : la doxa professionnelle (au sens large) n'est pas qu'un discours hasardeux, c'est un discours qui fournit du prêt à dire et du prêt à penser. "*L'exclusion, comme catégorie de pensée, a une caractéristique : elle ne remet nullement en cause les mécanismes économiques et politiques qui produisent les phénomènes qu'elle désigne*" prévient M. Autes¹⁸⁴. En ce sens, l'ouvrage de R. Lenoir est un excellent "analyste" de cette caractéristique : l'auteur n'y fait que parler d'inadaptation et il titre sur *les exclus*¹⁸⁵. L' "exclusion" succède à l' "inadaptation" au même titre que la "crise" succède à la "croissance". Le balisage du réel produit par ces termes donne aux travailleurs sociaux les cadres de réflexion et les principes d'action de leur activité professionnelle ...

¹⁸²AUTES M., "Genèse d'une nouvelle question sociale", *Educations*, n°4, juillet-septembre 1995.

¹⁸³La contribution de XIBERRAS M., Les théories de l'exclusion, Paris, *Meridien Klincksieck*, , fournit de bonnes synthèses.

¹⁸⁴AUTES M., "Exclusion, masque de la richesse", in revue *Education*, n°5, juillet-septembre 1995.

¹⁸⁵Pour nous, LENOIR R. fait effectivement figure de prophète : il annonce ce qui devra être prêché.

■ Les nouvelles politiques sociales

Les politiques sociales fournissent aux travailleurs les cadres légaux du développement de leurs actions, par là même elles traduisent assez concrètement la manière dont la puissance publique se représente le fonctionnement social, et entend y intervenir. *"Leur objet n'est pas tant la poursuite de la qualité de l'aide que la nécessité de préserver l'ordre social et donc de traiter la quantité en gommant les situations par trop choquantes dans la représentation que s'en fait la société entière. Dans ce sens le travail social est un investissement que la société fait pour s'assurer d'un consensus minimal sur les valeurs fondatrices de l'ordre social, à partir duquel peut se développer le reste de l'activité économique dans des conditions satisfaisantes de confiance même s'il se réclame aussi d'une éthique de respect des individus"*.

R. Barre exprime là clairement le double caractère des politiques sociales : révélateur d'un état de la pensée et du projet politique dominant et instrument d'intervention sur le "réel"¹⁸⁶. Les politiques sociales sont alors nouvelles au sens où elles expriment des recompositions dans les cadres de conception et d'intervention : glissement de l'intégration à l'insertion, du territoire national aux territoires locaux, d'intervention cadastrée à l'intervention transversale, etc.

■ La décentralisation

Elle a été présentée comme un processus de transfert de ressources et de compétences de l'Etat vers les Collectivités Locales et leurs Instances Politiques : la région et le Conseil Régional, le département et le Conseil Général, la commune et le Conseil Municipal. Ces transferts se sont opérés de manière importante en matière de travail social, soit directement au travers des lois de décentralisation (ex : l'aide sociale est transférée de l'Etat vers le département) soit indirectement par le biais des politiques sociales (ex : intervention conjointe de l'Etat et du département pour le RMI). La décentralisation peut être appréhendée comme un processus politique et administratif qui recompose l'espace institutionnel du travail social dans ses différentes dimensions (politiques, organisationnelles, pédagogiques, ...) en se réfractant jusque dans les pratiques professionnelles.

Le processus politique ne renvoie pas seulement dans l'esprit de ses concepteurs¹⁸⁷ à un déplacement des lieux politiques décisionnels (de l'Etat vers les assemblées locales) mais à l'élargissement/approfondissement de la

¹⁸⁶R. BARRE cité par M. GRAWITZ in Lexique des sciences sociales, 1988.

¹⁸⁷On se reportera ici à BAGUENARD J. (1985). La décentralisation et notamment au chapitre "la décentralisation pour quoi faire ?", p.75 à 105, PUF,

démocratie jusqu'au local¹⁸⁸, y compris dans les appareils éducatifs et sociaux (rapports citoyens-usagers /professionnels).

2.2 ... en interaction

Si l'on a dit précédemment que ces trois phénomènes faisaient conjointement impact, c'est qu'ils entretiennent d'étroits rapports entre eux. Pour nous, la montée des exclusions doit s'apprécier au regard des transformations relativement profondes que subit la société salariale depuis une vingtaine d'années et qui se marque par une décroissance des sécurités liées au travail et une augmentation des situations de non travail. Il ne s'agit pas de transformations conjoncturelles qui seraient le fruit d'accidents historiques, provisoires, qui affecteraient circonstanciellellement l'économie française, conception d'une "crise" liée par exemple aux chocs pétroliers, puis à la guerre du Golfe, et largement médiatisée.

Il ne s'agit pas non plus d'une crise structurelle qui s'expliquerait par des rigidités, typiquement françaises, de l'organisation du marché du travail, du fonctionnement des entreprises, des coûts exorbitants de la main d'œuvre, etc. Il s'agit plutôt d'une transformation internationale du système capitaliste qui produit plus directement du profit à partir du Capital lui-même que du Travail. La montée des exclusions dans les marges ou aux marges de la société indique alors que c'est le principe constitutif du centre (le salariat sécurisé comme modèle) qui est ainsi mis en cause.

Les politiques sociales d'insertion ne peuvent dès lors plus fonctionner comme des dispositifs d'amortissement puisqu'elles cherchent localement des solutions locales, **ce qui revient à chercher dans les marges des solutions à un dysfonctionnement central**. Il y a certes une véritable tentative de dépasser un cadre d'appréhension et d'intervention qui ne serait que purement individuel, à l'instar de l'inadaptation ; mais l'étude (et l'action) du cadre territorial, local, communautaire ne suffit pas à rendre intelligible les "problèmes" si on ne dispose pas de modèles d'analyse beaucoup plus larges.

L'article de Patrick Champagne sur "La vision d'Etat"¹⁸⁹, dans *La Misère du monde* se conclut sur ces mots "... Les solutions ne se trouvent pas dans les 'banlieues' elles mêmes, tout simplement parce que les causes des problèmes ne sont pas dans les cités, mais ailleurs, souvent au cœur même de l'Etat ..".

Le risque est bien connu de stigmatiser des populations et de leur faire attribuer à elles-mêmes la cause des problèmes qu'elles rencontrent. Si l'on force un peu le trait c'est ainsi que la violence symbolique et la souffrance sociale et psychique qui est produite par le chômage sont transmutes en problèmes de

¹⁸⁸" Je crois que la décentralisation n'est qu'une ruse du pouvoir qui ne trouve son sens que si on l'appelle tout autrement, c'est à dire autogestion", déclarait J. ATTALI en 1978, in La décentralisation, op. cit., p.98.

¹⁸⁹ La Misère du monde, op. cit., p. 269.

cohabitation interculturelle, expliquée elle-même par la structure architecturale de l'habitat, qui trouve finalement à se résoudre par la "réhabilitation de la cage d'escalier" (par les habitants dans le "meilleur" des cas). Les nouvelles politiques d'insertion en disent long sur ce qu'est la montée des exclusions aux yeux des promoteurs de l'action sociale !

Ces derniers forment une nébuleuse. La décentralisation articulée aux nouvelles politiques sociales (ou l'inverse, peu importe) a segmenté encore un peu plus le travail social (lequel on l'a vu n'a jamais été réellement unifié). D'une part les différents secteurs du travail social, par les transferts de compétences, ont été attribués à des décideurs distincts ; à l'intérieur même d'un secteur comme l'éducation spécialisée on peut repérer des services dépendant de l'Etat, du Conseil Général, des communes (voire de plusieurs tutelles).

D'autre part malgré les proclamations de transversalisation des interventions, les cloisonnements subsistent et sont parfois renforcés par les décideurs pour rendre visible la manifestation de leurs "compétences" aux yeux des populations. Il faut également souligner le risque permanent d'un "choc" des légitimités des acteurs (Elus, Administratifs, Professionnels, Usagers¹⁹⁰) ainsi que les enjeux du contrôle qui en résulte. Tout se passe comme si l'Etat s'effaçait du centre pour laisser la périphérie gérer les contradictions et les enjeux centraux, dans une sorte de dilution et de réinterprétation. C'est à l'émergence d'un Etat néo-libéral qu'on assiste peut-être là.

Ces trois phénomènes en interaction ébranlent l'ordonnement d'un Héritage qui peine à fournir les ressources adéquates à l'actualisation de la qualification professionnelle.

On se limitera ici volontairement à évoquer le cas des Educateurs Spécialisés. Il se produit une série de mises à l'épreuve et ce sont ces mises à l'épreuve qui nous intéressent maintenant. L'analyse oblige en terme d'exposition à distinguer, comme on l'a déjà fait, le contexte institutionnel et la culture professionnelle des Educateurs Spécialisés. Il est bien évident qu'ils ne prennent sens que l'un par rapport à l'autre. Pour l'un et l'autre, on tentera de décliner les enjeux les plus prégnants et d'esquisser la manière dont ils sont appréhendés par la profession.

¹⁹⁰"le choc des légitimités" est une expression empruntée à CHAUVIERE M. in "Travail social : le choc des légitimités", *le Monde Diplomatique*, janv. 1985.

3. LA MISE A L'ÉPREUVE DES INSTITUTIONS : LE RENOUVELLEMENT DES RAPPORTS AUX POLITIQUES

3.1 *Les rapports public/privé*

Historiquement, on l'a vu, les rapports entre les Associations Privées qui fournissaient l'essentiel du socle institutionnel étaient caractérisés par une forme d'hybridation (Chauvière). Ces rapports sont ici transformés, de fait, par la décentralisation qui modifie largement les rapports de tutelle en imposant une nouvelle figure maîtresse : l'Elu Local.

Les associations et les institutions qu'elles gèrent ont été pour partie privées d'un puissant moyen de leur travail d'influence politique : les Fédérations et les Unions Nationales. Ces dernières avaient su largement se construire des compétences de négociation, qui s'apparentaient parfois au "lobby", à travers les administrations centrales et les réseaux parlementaires. Au delà du simple effet de court circuit produit par le transfert local des compétences, il leur est devenu extrêmement difficile de maintenir une cohérence, depuis toujours problématique, face à la diversité des tutelles politiques/financières qui segmentent les réseaux associatifs, d'une part ; et face aux élus locaux eux-mêmes, d'autre part, qui prétendent de par leur légitimité électorale incarner l'intérêt général local, quand ce n'est pas l'intérêt des usagers. Culturellement, dans l'éducation spécialisée, l'interprétation et la revendication du besoin (commandé ou produit) s'énonçaient et s'argumentaient dans un discours **technique** (et dans une moindre mesure éthique) ; sa rencontre avec le discours **politique** ne se fait pas sans difficultés : les deux discours prétendent "dire les réalités".

3.2 *La mesure de l'efficience*

Le "qui paye décide" incarné par la figure de l'élu local, pose directement la question de l'autonomie politique des institutions. La gestion locale des "deniers publics", selon l'expression bien connue, pose une triple question : celle de la détermination des choix prioritaires, celle des affectations financières correspondantes, celle enfin du contrôle de l'utilisation des fonds.

Dans le mouvement décentralisateur, un certain nombre de dispositifs ou d'orientations politiques n'ont pas été réinscrits dans un cadre obligatoire de mission ou de financement. C'est le cas par exemple de la prévention spécialisée qui n'est pas une dépense obligatoire d'action sociale pour les conseils généraux. La CONTRACTUALISATION s'est imposée comme mode de régulation technico/politico/financier des relations entre les institutions et leur tutelle.

Hormis la question des choix ou des objectifs déjà évoquée, ce sont les temporalités et les normes d'activité qui ont été affectées. D'une culture de

travail "sans fin ni fin" (ION J. et J.P. Tricart)¹⁹¹ on passe ici à une culture de l'efficacité ou de la productivité. La coexistence de la "rentabilité relationnelle" d'une action et de "l'investissement électoral" qui l'initie, n'est pas donnée d'emblée.

3.3 L'incertitude éthique

L'Entre Soi et le secret, repérés plus avant, sont les deux piliers éthiques qui caractérisent la culture du métier et des institutions. La rencontre avec le politique et d'autres cultures professionnelles ont en partie déstabilisé les repères éthiques.

C'est sans doute en matière de circulation de l'information, imposée par la contractualisation et opérée par l'évaluation, que s'en révèle l'aspect le plus critique. La multiplication des espaces partenariaux pose certes en surface des problèmes de visibilité de l'intervention éducative ; elle pose également en profondeur des problèmes de déontologie.

Le développement d'initiatives du type de celle de l'ANCE pour doter les professionnels d'un code de déontologie¹⁹², ou des fédérations pour afficher les "chartes de partenariat"¹⁹³, indiquent l'existence de fortes incertitudes. L'idéologie de l'inadaptation ayant corollairement centré l'intervention éducative sur la personne (service de l'utilisateur), l'accommodement avec des logiques de territoire, de communauté, d'action ponctuelle, menace les repères éthiques établis.

3.4 Une politique de gestion néolibérale ?

La structuration institutionnelle du secteur entretenait peu ou prou des rapports inter-institutionnels de concurrence, cependant la gestion du secteur avait un caractère étatique. En amont de la contractualisation, à l'échelle territoriale, est apparu un nouveau mode de gestion politique : l'appel d'offres.

Les concurrences s'en trouvent exacerbées à l'intérieur d'un nouveau cadre : le marché. Il s'agit d'ailleurs plus exactement des marchés que constituent des politiques sociales (certains services de proximité, certaines politiques de formation). Une certaine marchandisation du secteur voit le jour : des phénomènes de concentration/fusion/rachat associatifs progressent, tandis que des opérateurs privés commerciaux se positionnent.

191 ION J. et TRICART J.P., Les travailleurs sociaux, Paris, *La Découverte*, Coll. Repères, 1992.

192 Dossier "Déontologie", p.4 à 8 des *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°355 du 30 mai 1996.

193 "Projet de charte" document interne URIOPS du groupe 22 du 12 novembre 1996.

Par ailleurs des techniques d'autofinancement, des politiques associatives de "développement", des procédures managériales de gestion de personnel, (plus ou moins masquées et non exemptes de contradictions dans les valeurs affichées), s'étendent en réponse aux pénuries financières. La privatisation, au sens libéral du terme, semble bien s'engager ...

On n'évoquera pas ici la question de l'ouverture européenne et internationale du secteur, faute de point d'appui suffisant. Les efforts déployés par l'Association Internationale des Educateurs de Jeunes Inadaptés (A.I.E.J.I.) paraissent conserver un caractère confidentiel dans le secteur et ne passionnent qu'une poignée de militants et d'institutions.

Ici comme ailleurs, la balkanisation du tissu institutionnel fait obstacle à des stratégies d'envergure qui restent à inventer.

Depuis une quinzaine d'années la qualification du socle institutionnel de l'éducation spécialisée paraît reposer sur ses pôles de compétences historiques (déficience mentale, enfance en danger, enfance délinquante) tandis qu'elle peine à affronter les mutations des nouvelles politiques sociales (politique de la ville, du logement, de l'insertion, etc.) De ce point de vue, l'adaptation aux nouvelles technologies administratives et aux demandes politiques se fait, sans doute, au détriment des anciens repères éthiques et politiques.

L'accentuation des logiques de service, ponctuelles et locales, dans l'incertitude financière, entraînerait à terme une déqualification du secteur à partir de ses marges. La formation des cadres du secteur (Ecole Nationale de la Santé Publique pour les directeurs, par exemple), insistant lourdement sur les compétences gestionnaires et analytiques financières, paraît anticiper et/ou accompagner une marchandisation rampante du secteur.

4. MISE A L'ÉPREUVE DES AGENTS : VERS LA DÉQUALIFICATION ?

Les trois phénomènes précédents et leur impact sur le socle institutionnel déstabilisent la qualification professionnelle des éducateurs spécialisés, fruit de l'héritage. Leurs pratiques éducatives sont à l'épicentre de cet ébranlement.

4.1 La surprenante rencontre avec "les inclassables" et "les incasables"

L'éducation spécialisée s'est édifiée sur sa capacité à catégoriser. Les catégories qu'elle a créées avaient la triple fonction de permettre un repérage discriminant des enfants, adolescents ou adultes susceptibles d'en relever ; de proposer des modèles d'analyse cohérents, des troubles pathologiques, handicaps et autres difficultés dont étaient porteurs les publics, de fournir, enfin

et en corollaire, des protocoles d'interventions (plus ou moins complexes et achevés) adéquats. On pourrait dire, autrement, que la catégorisation partait de la personne et y retournait.

Les nouvelles politiques sociales construisent leurs publics cibles sur d'autres logiques, elles partent d'espaces géographiques ou de phénomènes sociaux et retournent vers des publics ciblés, souvent des collectifs, sans nécessairement fournir ni d'interprétation des "difficultés" ni de moyens et de méthodes d'intervention a priori.

La culture professionnelle est ici prise à contre pied.

Par ailleurs, à l'intérieur même des anciennes catégories, sous l'effet des concurrences individuelles dans la course à un statut (travailleurs handicapés, par exemple), ou l'effet des commandes publiques (accueil d'urgence des enfants en danger, prise en charge des jeunes délinquants multirécidivistes, par exemple) s'infiltrent des publics aux profils polymorphes qui échappent aux lectures des anciennes catégories, ou posent des problèmes d'adaptation des moyens disponibles

A l'instar des nouveaux pauvres des années 80 surgissent dans l'univers professionnel des nouveaux publics (qui ne constituent pas des "publics" au sens historique du secteur) qui déqualifient l'appareillage technico-pratique, et les professionnels : publics inventés en dehors du secteur, résistants aux modèles d'analyse, sur lesquels les moyens d'intervention classiques ont peu de prise. "Toxico-délinquant- névrosé" ou "chômeur sidéen sans abri", "inclassables et incasables", ils déroutent les professionnels.

4.2 Des savoirs partiels et limités à l'épreuve

Dans ce processus déroutant, ce sont les soubassements théorico-pratiques de la qualification qui sont remis en question. Les savoirs professionnels légués par la professionnalisation sont largement dominés (dépendants) par une science humaine, la psychologie, et ses avatars réducteurs, à usage professionnel, la "psychopédagogie".

Dans l'utilisation qu'ils en font, les professionnels procèdent généralement à des déconnexions des aspects historiques, économiques, idéologiques, culturels pour privilégier une lecture des trajectoires (individuelles) sous la forme d'un "vécu familial", qui surdétermine le poids des aspects psycho-affectifs, qui sont en jeu également dans les processus de professionnalisation, dans les énoncés vocationnels.

Cette utilisation produit une intelligibilité restreinte ou dichotomisée des phénomènes d'exclusion. Elle est, par ailleurs, peu ou prou légitimée par un complexe de facteurs individuels et institutionnels (querelle du psychologisme et du sociologisme amorcée autour du "contrôle social", intérêts stratégiques des professions dominantes psycho-médicales, ethnocentrisme des

intervenants¹⁹⁴, etc.) L'analyse pluridisciplinaire ou multi-référenciée est professionnellement balbutiante¹⁹⁵ qu'il s'agisse des modèles d'intelligibilité théoriques ou pratiques.

4.3 L'élargissement des savoir-faire en question

Pour l'essentiel les pratiques éducatives reposent sur des approches individuelles et des approches de groupes. Par approche on entend ici la manière dont les éducateurs se représentent leur travail et l'organisent. Les modalités de fonctionnement des institutions (internats, Service d'Action Educative en Milieu Ouvert, Institut Médico-Educatif, etc.) traduisent concrètement ces approches. Or les nouvelles politiques sociales tendent à travers la territorialisation, le partenariat, la transversalité, à instaurer d'autres types d'approches plus collectives voire plus communautaires. A l'Entre Soi du champ clos des relations duelles (ou groupales) se substitue la profondeur de champ du lien social. C'est effectivement la physionomie des situations éducatives qui s'en trouve modifiée, mais aussi et surtout les techniques qu'elle requiert.

Les inflexions des missions plus traditionnelles conduisent aux mêmes nécessités d'élargissement et de remaniement de la gamme des savoir-faire. Ainsi, par exemple, l'exigence politique de prise en compte des "accueils d'urgence" (en internat) questionne la pertinence des techniques de "contractualisation" et de "conduite de projet" en usage. Il en va de même pour des aspects techniques dont l'importance stratégique s'accroît considérablement : techniques de conduite de réunions, techniques d'écriture, techniques de communication interinstitutionnelle, etc.

4.4 Une concurrence reconfigurée

Pour la rigueur de l'analyse, il faut ici distinguer successivement les concurrences intra-professionnelles, inter-professionnelles, et extra-professionnelles.

A. La concurrence intra-professionnelle

La scissiparité du métier a été appréciée comme un phénomène structurel qui traverse l'histoire de la professionnalisation. On voudrait ici le considérer au

¹⁹⁴ Sur les errements éducatifs qu'entraîne l'ethnocentrisme de certains travailleurs sociaux on se reportera, pour l'exemple, à SAÏD BOUAMAMA, (1996) *Familles maghrébines de France*, Paris, Desclée de Brouwers, 1996.

¹⁹⁵ Et dépendante de l'état du débat dans les champs scientifiques, notamment, pensons-nous, en Sciences de l'Education.

regard de la conjoncture. Conjoncture marquée par une raréfaction des ressources financières qui n'est pas sans incidence sur le regain de concurrence qui s'observe aujourd'hui.

Peu importe, ici et seulement ici, qu'il s'agisse d'une décision politique des tutelles ou d'une initiative des employeurs ou des deux à la fois. Le recours à l'embauche de personnels moins qualifiés (moniteur éducateur, aide médico-psychologique) voire non qualifiés (contrats emplois solidarité, contrats ville) menace l'éducateur spécialisé statutairement cantonné dans les fonctions d'exécution. Certes on objectera à raison que les éducateurs spécialisés accèdent parfois à des positions d'encadrement intermédiaires (sorte de sous-chef de service) et que le chômage est quasi inexistant.

L'argument n'en écarte pas, à terme, un véritable risque de déqualification, et d'autant plus que l'application de la convention collective de 66 est remise en cause par des financeurs locaux, et que certains financements sont directement dépendants de la sécurité sociale.

B. La concurrence inter-professionnelle

On retrouve là, la nébuleuse professionnelle du travail social et l'exigence du partenariat. S'agissant des nouvelles politiques sociales on peut, avec ION J., affirmer que du fait de sa culture professionnelle centrée sur l'Entre Soi, *"l'éducation spécialisée apparaît comme le métier le plus affecté par l'arrivée des nouveaux dispositifs d'insertion"*¹⁹⁶ (un cas limite et contradictoire est sans doute celui de l'éducateur de prévention spécialisée dont la culture professionnelle conjugue étroitement l'approche collective territoriale et les principes de "libre adhésion et de respect d'anonymat, individuel"¹⁹⁷).

Ce constat mérite cependant d'être nuancé quand il s'agit du secteur traditionnel, les concurrences interprofessionnelles y étant nettement moins aiguës du fait du processus de professionnalisation des éducateurs spécialisés, abrité par l'éducation spécialisée elle-même. La concurrence s'exacerbe donc, mais elle sévit différemment suivant qu'elle est située dans le secteur traditionnel ou à sa périphérie. C'est tout le problème d'un métier qui doit son existence à des formes de concrétions institutionnelles spécifiques : il y est, en quelques sorte, inféodé.

¹⁹⁶ ION J. , Le travail social à l'épreuve du territoire ; *op. cit.*, p.101.

¹⁹⁷ Ce "sous métier", qui compte aujourd'hui environ 2500 éducateurs spécialisés, tentera de s'ériger de manière autonome, jusque dans un appareil de formation spécifique et des carrières distinctes. Sur cette professionnalisation singulière on lira : "Les enjeux de la prévention spécialisée : 1956-1963" de PEYRE V. et TETARD F. , Lecture sociologique du travail social, Editions Ouvrières, 1985.

C. La concurrence extra-professionnelle.

On sera prudent en matière de concurrence avec les professionnels des nouveaux métiers ou dans l'accès à ces métiers. En l'état, ces métiers ne représentent qu'une infime partie des emplois disponibles¹⁹⁸, même si médiatiquement leur importance est considérable. Même prudence en ce qui concerne le développement du travail social libéral (ou en libéral) suffisamment présent pour que les revues du secteur s'y intéressent, mais qui reste ultra minoritaire¹⁹⁹.

Une autre figure montante est encore identifiable : celle du militant associatif et particulièrement celle du militant caritatif et humanitaire. Ce sont ses propres figures pionnières que l'éducateur spécialisé rencontre. On ne peut ici interroger longuement les multiples causes du renouveau militant, parmi lesquelles au plan macro sociologique les critiques de l'Etat-Providence jouent un rôle, de même qu'au plan micro-sociologique les aspirations des chômeurs à une utilité sociale trouvent des modalités d'expression et de satisfaction dans tel ou tel mouvement associatif. On ne peut qu'évoquer le processus de transaction identitaire que connaît l'éducateur qui se professionnalise, dans le maintien et la conversion des ethos familiaux et militants, en ethos professionnels (à la fois homologues et différents). Qu'il puise aux sources d'un projet idéologique de transformation sociale, d'un enseignement religieux ou d'un habitus paternaliste, le militant est surtout ici un bénévole, un non professionnel, et parfois même il se double d'un usager.

Bénévole, au coût financier marginal, dans un contexte de restriction budgétaire et de large consensus politique sur la nécessité que la société civile retrouve ses réflexes de solidarité face à l'exclusion. La question est ouverte de savoir si cette concurrence est, ou sera, menaçante pour les professionnels **salariés** héritiers de l'Etat-Providence...

4.5 Les tiraillements éthiques

Si les éducateurs spécialisés ne détiennent pas de code de déontologie, leur culture professionnelle, on l'a vu, est porteuse de repères éthiques qui trouvent légitimité et garantie dans les conditions de leur exercice professionnel. On a pointé plus avant un risque de déqualification des institutions. C'est l'autonomie professionnelle qui risque là d'être atteinte au travers de l'affaiblissement du modèle canonique de la pratique : il ne nous semble pas y avoir de mise en cause frontale, mais plutôt une série de transformations, a priori marginales, qui touchent selon nous, directement à la qualification des éducateurs spécialisés. Plus on s'éloigne des secteurs traditionnels de l'intervention, plus ce risque

¹⁹⁸ Sur un échantillon de 17 000 professionnels AUTES M. et son équipe (IFRESI) ne repèrent que 500 personnes occupant ces nouveaux métiers (pour l'essentiel les métiers de service à domicile, les métiers de guichet, les métiers de proximité). Cité dans le document de travail du 25 janvier 1997 du groupe de Recherche Action Trigone-ADNSEA.

¹⁹⁹ "Le travail social en libéral, un danger ou une chance ?", *Lien social*, n° 346 du 28 mars 1996.

augmente : les dispositifs d'insertion par l'économique ou d'insertion par le logement, par exemple, livrent la circulation des informations sur les usagers à l'aléatoire des rapports de force et d'alliance entre les partenaires et renvoient l'interrogation éthique à une dimension personnelle, et non plus professionnelle.

On peut également noter avec F. Aballea "*la promotion de valeurs jusque là extérieures au travail social*" (gestion, efficacité, management)²⁰⁰. En termes de qualification se pose ici pour les éducateurs la question de leurs capacités à développer une "pensée axiologique"²⁰¹. Il faudrait d'ailleurs ici noter de récentes initiatives régionales ou nationales sur le plan de la formation ou de la mobilisation des professionnels²⁰². La qualification des éducateurs spécialisés doit donc être saisie, sur le plan de l'éthique, simultanément dans une optique déontologique et dans une optique axiologique.

4.6 La "petite misère de position"

On voudrait ici esquisser une approche des subjectivités des éducateurs. Par bien des aspects, la montée des exclusions, la décentralisation et le repli de l'Etat, la définition de nouvelles politiques sociales signe la faillite d'un système et d'une culture professionnelle élaborés durant les trente glorieuses, c'est du moins une interprétation partagée par certains éducateurs. Impression d'échec personnel et professionnel au regard du proche passé : la promotion sociale, la réduction des inégalités, le ou les progrès, n'auraient été que des chimères. Impression d'échec personnel et professionnel aujourd'hui : abandonner les repères éthiques et pratiques en se résignant au réalisme, soit, mais pour quelle efficacité et pour quel sens, finalement, de l'engagement professionnel ?

Hier désignés à la vindicte des pourfendeurs du contrôle social, ils sont aujourd'hui voués aux gémonies de l'obsolescence, par les décideurs, de la contre productivité, par les financeurs, voire de l'assistantat et de la déresponsabilisation par tous les chantres du néolibéralisme. "*Ils souffrent* dit P. Bourdieu, *d'un profond sentiment d'impuissance, car on ne leur donne pas les moyens de faire réellement ce qu'on leur demande de faire. S'y ajoute un sentiment de révolte, car on leur reproche d'échouer dans les entreprises qu'on ne leur permet pas de réussir*"²⁰³ cette "*petite misère de position*" pour emprunter encore à P. Bourdieu qui se fonde dans l'écart croissant entre "*la*

200 ABAELLA F. cité par VACHON J. "L'intervention sociale au cœur des incertitudes", *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°1913, 9 février 1995.

201 "Une pensée axiologique, permet au niveau de l'action, d'exprimer des choix fondés sur des valeurs, des préférences, explicités, questionnés" HEDOUX J, in *Se former à la pédagogie*, Paris, Lamarre, 1996...

202 "De l'existence du projet au projet de l'existence...", Actes du séminaire des 24, 25, 26, 27, et 28 mars 1997, Association Recherche et Formation (IFAR, Lille), à paraître. "Appel du CNAMEO" document proposant une "dynamique forte de mobilisation politique des professionnels de la protection de l'enfance", en partie face à la loi DEBRE, à l'occasion de l'assemblée générale 97 du carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert...

203 P. BOURDIEU P. "La souffrance sociale dans l'œil du sociologue", *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n° 1837, 18 juin 1993.

*main droite et la main gauche de l'Etat*²⁰⁴ doit être prise en compte lorsqu'on veut approcher au plus près le profond sentiment de déqualification qui gagne le travail social et creuse le malaise des éducateurs.

CONCLUSION

L'éducation spécialisée est soumise à des phénomènes de mutation qui se marquent aux points d'impact des transformations de son environnement politique, administratif et sociologique. En considérant le poids de son héritage historique confronté à ces mutations on en a montré les incidences.

La qualification des institutions et des agents professionnels connaissent de fortes tensions. Elles ont été étudiées et déclinées sous différents aspects, et touchent tout aussi bien à l'autonomie professionnelle et politique du secteur, aux repères éthiques, déontologiques, et axiologiques, aux limites des savoirs et des savoir-faire, à l'exacerbation des concurrences intra/inter/ et extra-professionnelles, à l'activation d'un malaise dans l'exercice du métier, historiquement construit par la professionnalisation.

Il s'en dégage, avec prégnance, une menace de déqualification qui affecte globalement le métier et le secteur, mais d'une manière inégale suivant qu'on l'observe dans le noyau dur des missions traditionnellement confiées à l'éducation spécialisée, ou dans les espaces socio-éducatifs ouverts par les nouvelles politiques sociales.

Même si cette déqualification n'était que probable, la menace elle-même est suffisamment établie pour qu'elle soit prise en compte dans les intérêts stratégiques des éducateurs spécialisés.

Traduite en besoin de formation, nous en proposons la formulation suivante : besoin d'élargissement de la qualification professionnelle des éducateurs spécialisés.

On ne saurait cependant considérer cet enjeu de qualification professionnelle isolément d'un plus vaste enjeu de qualification sociale. Le travail social (et l'éducation spécialisée), on l'a montré, est un des moyens du travail politique que la société effectue sur elle-même.

Les nouvelles politiques sociales, au même titre que l'inadaptation, engagent dans leurs mises en œuvre, un processus d'occultation des mécanismes socio-économiques qui produisent les exclusions. En ce sens les politiques sociales des années 90 ne diffèrent guère de celles des années 70 : **renvoyer les individus et les groupes à eux-mêmes**, dans la recherche des causes de leurs conditions sociales et des moyens de leurs transformations.

Cependant les politiques d'insertion raffinent encore un peu plus le processus. D'une part elles postulent et imposent une lecture locale des phénomènes

²⁰⁴P. BOURDIEU, "La démission de l'Etat" p.219-228, *La misère du monde*, op. cit.

sociaux. L'appréhension de la question sociale se brouille davantage du fait de son éclatement en une infinité de micro situations qui appellent des micro solutions politiques, sociales, économiques. Mis en demeure d'exercer leurs nouvelles responsabilités, les acteurs (élus, travailleurs sociaux, usagers) ont à charge d'enrayer les exclusions à partir des ressources du territoire. Et les échecs qu'ils subiront ne feront que confirmer à la fois leur incapacité à gérer, et la nécessité d'étendre encore leurs responsabilités. D'autre part, elles semblent désigner un objectif clair, l'insertion, en laissant aux acteurs (au nom de l'exercice de leurs responsabilités) le soin de définir ce qu'elle doit être.

A une compréhension forcément partielle et partielle des phénomènes d'exclusion (parce qu'appréhendée au niveau local) correspond alors une définition forcément limitée et flottante de l'insertion, au gré des rapports de force locaux. L'insertion, comme objectif à géométrie variable occulte encore un peu plus l'intelligibilité des situations auxquelles elle est sensée remédier. Ainsi, tout se passe comme si, le sens de la question sociale se masquait à mesure que les acteurs locaux tentent de donner du sens à l'insertion (brouillage).

La qualification sociale, entendue comme capacité à maîtriser intellectuellement les mécanismes socio-économiques et politiques du fonctionnement de la société, en vue de les transformer concrètement, est ici nécessaire au dévoilement du sens du travail social par ses acteurs.

Car enfin les contradictions s'exacerbent. En tant que moyen du travail politique de la société sur elle-même, le caractère politique de ce moyen ne fait que se renforcer et devient plus visible. L'élargissement des responsabilités des acteurs, la relative indétermination des modalités de mise en œuvre des politiques sociales et de leurs objectifs, ouvrent intellectuellement à un travail sur le politique, et dégagent des marges de manœuvre stratégiques et tactiques, pour les acteurs.

Les échecs que connaît le local lorsqu'il tente d'enrayer les exclusions pourraient bien invalider les conceptions sur lesquelles il s'est édifié, et faire refluer vers le centre les contestations périphériques qu'il occasionne.

A condition que les acteurs se qualifient socialement pour utiliser les conditions objectives qui sont propices à la transformation sociale.

"il reste que toute politique qui ne tire pas pleinement parti des possibilités, si réduites soient-elles, qui sont offertes à l'action, et que la science peut aider à découvrir, peut être considérée comme coupable de non-assistance à personne en danger" insiste P. Bourdieu.

EFFETS SOCIAUX DE L'EVOLUTION DES MODES DE RECRUTEMENT DES EDUCATEURS DE LA P.J.J²⁰⁵

Par Alberto DI-MATTEO

INTRODUCTION

Educateur à la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J) depuis 1982, nous avons approfondi, en 1996, dans le cadre d'une maîtrise de sciences de l'Education²⁰⁶, un "malaise" professionnel lié aux évolutions des modes de recrutement de ce service public. Nous constatons en effet que les jeunes éducateurs avaient opté pour cet emploi quasiment par défaut de poursuite d'études et de préparation d'autres concours plus prestigieux. Il en résultait, outre l'existence d'un important turnover, un faible investissement professionnel. L'institution et ses agents, confrontés aux effets de la crise économique et sociale et à des jeunes connaissant des difficultés cumulées, nous semblaient aussi en crise de projets éducatifs mobilisateurs.

Dans la maîtrise déjà citée, on a mené vingt entretiens semi-directifs auprès de "jeunes" et d'"anciens" éducateurs répartis selon le sexe afin de dégager les motivations sociales d'accès, les rapports aux métiers, les visions de l'avenir. Il en résulte, en conclusion générale, l'esquisse d'une typologie.

Auparavant on procède à une présentation de la P.J.J, de ses recrutements, des respectives indiciaires et de la carrière de ses éducateurs. On détaille ensuite les modalités de l'enquête et de l'échantillon retenu, avant de synthétiser, en donnant largement la parole aux enquêtés, les principaux résultats.

1. LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

1.1 Les missions et les évolutions de ces missions

Jusqu'au 21 février 1990, la P.J.J se nommait Education Surveillée. C'est une institution méconnue du public. Son champ d'intervention pour le Ministère de la Justice est un domaine sensible dans la mesure où la mission de la P.J.J s'articule autour de la protection de la jeunesse et de la délinquance juvénile. Elle emploie un peu moins de 6300 personnes dont 3000 éducateurs. Elle

²⁰⁵ Cet article doit beaucoup aux conseils, aux relectures et aux propositions rédactionnelles de Jacques Hédoux. Qu'il en soit ici remercié.

²⁰⁶ Le nouveau mode de recrutement à la Protection Judiciaire, Mémoire de maîtrise de Sciences de l'Education, 1996, Université de Lille III, dirigé par J. Hédoux.

assure le contrôle et la tutelle du secteur associatif habilité à collaborer à la mission de service public auprès des jeunes confiés par l'autorité judiciaire. C'est le premier septembre 1945 que la Direction de l'Education Surveillée conquiert son autonomie vis-à-vis de l'administration pénitentiaire, en devenant une direction à part entière du Ministère de la Justice. Entre 1945 et 1947 on évoquera souvent son rattachement au Ministère de la Santé. Après la guerre elle perd beaucoup de personnels éducatifs²⁰⁷. La grande majorité des moniteurs-éducateurs recrutés entre 1942 et 1945 quittent les maisons d'Education Surveillée à la fin de la guerre. Ils y étaient venus pour échapper au service du travail obligatoire. Les moniteurs-éducateurs, de condition sociale modeste et les moins diplômés, par contre, restent à l'Education Surveillée. Avec la décentralisation, dès 1983, l'Education Surveillée donne à chaque département des moyens spécifiques pour une meilleure prise en charge des jeunes en difficultés. Les établissements en zone rurale de grande capacité sont remplacés par des petits foyers urbains, parallèlement les mesures de prise en charge des jeunes en milieu ouvert s'accroissent. De nombreux éducateurs quittent les services d'hébergement pour travailler en milieu ouvert : les difficultés apparaissent alors dans les internats .

1.2 Evolutions des modes de recrutement

Jusqu'en 1964 le nombre de candidats au concours est inférieur à celui des postes offerts. La barre des mille candidats sera franchie en 1975 avec 1600 postulants pour 350 postes. Entre 1981 et 1991 le nombre des candidats fluctue à nouveau. Il faut attendre 1991 pour qu'à nouveau le nombre des candidats franchisse à nouveau la barre des mille.

Jusqu'en 1991, le titre exigé pour passer le concours était le baccalauréat, depuis 1992 le baccalauréat plus deux années d'études sont exigées, soit un niveau de formation égal ou supérieur au niveau III. Le concours constitue la première étape du recrutement, il est suivi par deux années de formation à l'issue desquelles intervient la titularisation.

En 1975, 1% des candidats reçus au concours possèdent une formation de niveau II, le pourcentage des femmes recrutées représente 38 %. En 1996, 77,96 % des candidats reçus ont une formation égale ou supérieure au niveau II, le pourcentage des femmes passe à 72,5 %. L'étude des promotions, à partir de 1991, permet de montrer ces évolutions²⁰⁸.

²⁰⁷ Voir les travaux de J. Bourquin et B. Koeppel : Deux contributions à la connaissance des origines de l'Education Surveillée, Vaucresson, *Cahiers du C.R.I.V.*, n° 2, 1986, 95 p.

²⁰⁸ A l'époque de notre recherche, nous avons arrêté l'étude aux promotions de 1994-1996, dans le cadre de cet article, nous avons ajouté les promotions 1996-1998 , 1997-1999.

**Tableau n°1 - Les promotions d'éducateurs de la PJJ en formation :
de la promotion 1990/1992 à la promotion 1997/1999,
Répartition selon l'âge et le sexe**

REPARTITION PAR PROMOTION								
	nombre de postes d'éducateur	Hommes		Femmes		moyenne d'âge des hommes	moyenne d'âge des femmes	moyenne d'âge
		nbre	%	nbre	%			
Promotion 90/92	134	49	36,5	85	63,5	28,3	27,2	27,6
Promotion 92/94	143	40	28,0	103	72,0	31,8	27,3	28,6
Promotion 93/95	126	37	30,0	89	70,0	27,8	28,1	28,0
Promotion 94/96	90	24	26,5	66	73,5	non connu	non connu	26,0
Promotion 96/98	170	47	27,5	123	72,5	28,4	27,0	27,4
Promotion 97/99	118	28	23,5	90	76,5	27,8	26,7	27,0

Déjà 20,14% des candidats en 1990 possèdent une formation supérieure au niveau III. Il y a une arrivée de professionnels titulaires du diplôme d'éducateur spécialisé, ou du diplôme d'assistant social, ou du diplôme d'infirmier psychiatrique. Les différentes promotions sont caractérisées par : une moyenne d'âge élevée, un taux de féminisation important; une formation élevée. Il est logique de trouver ces caractéristiques auprès des élèves éducateurs puisqu'il y a eu une transformation radicale des conditions de l'insertion professionnelle par un allongement généralisé des études. Ainsi un nombre croissant d'étudiants a dépassé l'âge "normal" des études, souvent ils n'ont pas d'objectif professionnel précis.

Tableau n°2 - Niveau d'études des éducateurs de la PJJ en formation, de la promotion 1990/1002 à la promotion 1997/1999

	<bac + 2	bac + 2	bac + 3 et 4	> bac + 4	diplôme prof. autre **	Total	Effectifs inconnus
Promotion 90/92	78 58,2%	29 21,6%	18 13,4%	--	9 6,7%	134 100%	--
Promotion 92/94	20* 14%	63 44%	49 34,3%	5 3,5%	6 4,2%	143 100%	--
Promotion 93/95	10 8,8%	49 43%	43 37,7%	4 3,5%	8 7%	114 100%	12
Promotion 94/96	--	26 35,6%	35 48%	7 9,6%	5 6,8%	73 100%	17
Promotion 96/98	17 10%	44 25,9%	92 54,1%	13 7,6%	4 2,4%	170 100%	--
Promotion 97/99	9 7,6%	17 14,4%	81 68,6%	8 6,8%	3 2,6%	118 100%	--

* à partir de cette promotion, le recrutement est à bac + 2, les personnes d'un niveau inférieur sont issues du concours interne.

** diplôme professionnel : ce sont les personnes titulaires du diplôme d'éducateur spécialisé, d'assistant du service social ou d'infirmier psychiatrique.

On peut aussi souligner de fortes variations du recrutement entre les années 1994 et 1997, soit aussi la période où les éducateurs ayant des niveaux d'études situés à Bac +3-Bac +4 et au-delà, augmentent sensiblement. Ils représentent respectivement 57,6%, 61,7%, 75,4% des trois dernières promotions.

1.3 Statut du corps des éducateurs de la P.J.J.

Le corps des éducateurs se situe dans la catégorie B, il se structure dans 2 grades, le premier comporte 7 échelons, le second 10 échelons et un échelon de stage. Pour mémoire nous comparons le tableau d'avancement des éducateurs à celui des professeurs des écoles qui se situe dans la catégorie A et comporte trois possibilités d'avancement indiciaire.

Les indices de début et de fin de carrière sont de 302 et de 531 pour les éducateurs de la PJJ et de 343 et de 655 pour les professeurs des écoles. Il faut remarquer aussi qu'un éducateur de la PJJ est soumis à un passage de classe auquel il peut prétendre au plus tôt après l'équivalent de 9 ans d'ancienneté. Il lui restera encore 17 ans pour gravir les sept échelons de la première classe.

Le professeur des écoles, dans l'hypothèse d'un avancement au choix (et non au grand choix ou à l'ancienneté) devra, lui, compter 26 ans pour atteindre le dernier échelon. Dans le cas le plus défavorable (promotion à la seule ancienneté) il lui en coûterait 29 ans et demi.

Les désavantages sont donc flagrants pour les éducateurs de la PJJ aussi bien en terme d'indices que de déroulement de carrière (barrage possible du passage de classes).

Si les professionnels des écoles peuvent prétendre à d'autres promotions professionnelles (vers l'inspection notamment) les éducateurs de la PJJ, par liste d'aptitude, peuvent devenir Chefs de service éducatif, mais cela les mènera au maximum à l'indice 548 en lieu et place de l'indice 531. Le gain est faible.

Devenir directeur, par concours interne réservé aux chefs de service éducatif, est une voie plus prometteuse (indice terminal 780) mais étroite car la PJJ tend à recruter sur concours externe en abandonnant la règle antérieure des 50-50. Ainsi, en 1998, sur douze postes offerts au concours de directeur, la PJJ a recruté 9 candidats venus de l'extérieur.

En outre il convient d'observer une féminisation désormais croissante de ce métier (76,5 % de femmes dans la dernière promotion) qui va peut-être conduire la P.J.J. à établir un *numerus clausus* pour le recrutement des femmes. On observe également que beaucoup d'éducateurs sont sur-diplômés par rapport au niveau demandé, là encore la P.J.J sera amenée à réfléchir à une modification du mode de recrutement. Ainsi en comparant les grilles indiciaires, celle des professeurs des écoles est plus attractive, essentiellement avec la possibilité d'avancement par la voie du grand choix. Dès lors pourquoi des professionnels, entre autres titulaires du diplôme d'éducateur spécialisé, et des étudiants d'un niveau de formation élevé viendraient-ils à la P.J.J, dès lors qu'elle n'offre guère de rémunération et de perspectives de carrière attrayantes ?

2. L'ENQUÊTE, ELEMENTS METHODOLOGIQUES.

2.1 L'hypothèse centrale

En poste depuis 1982, pendant de nombreuses années, nous avons été confronté d'abord aux comportements et discours des collègues "anciens" sur les recrutements et les arrivées des "nouveaux" éducateurs, puis aux difficultés rencontrées par les élèves éducateurs en stage pratique dans les unités d'hébergement. Nous avons également constaté un turnover considérable chez les éducateurs affectés dans les hébergements, en particulier chez les nouveaux titulaires. Les effets néfastes de ce turnover dans le fonctionnement des internats sont reconnus par l'ensemble du personnel, mais seul un petit nombre accepte d'y rester.

A partir de ces constats auxquels s'ajoutent l'élévation du niveau de formation des éducateurs et une féminisation de la profession, nous avons formulé les hypothèses suivantes : avec le nouveau mode de recrutement, le rapport au métier et à l'avenir des éducateurs de la P.J.J se transforme et se différencie. Les "nouveaux" éducateurs recrutés exercent leur métier comme un "job" et ils

y voient un mode d'entrée dans un salariat de la fonction publique sans vouloir nécessairement y demeurer comme éducateurs. Nous ne sommes plus dans le modèle "vocationnel" et cela risque d'avoir des incidences quant aux pratiques dès lors qu'il y aurait une distance culturelle et sociale accrue entre ces éducateurs et leur public. Malgré tout il y aurait peut-être un engagement professionnel renouvelé mais incertain et fragile.

2.2 L'échantillon

Nous avons procédé à 20 entretiens semi-directifs auprès de : 5 éducateurs et 3 éducatrices "expérimentés" suite à plusieurs années de travail en hébergement (toujours en poste en internat au moment de l'enquête), de 3 jeunes éducateurs et 9 jeunes éducatrices issus de la promotion 1992-1994. Nous avons tenu compte des différents lieux de formation (ils se répartissent sur 6 Centres Régionaux de Formation (C.R.F), et des différents lieux d'affectation des agents (nous sommes allés rencontrer les interviewés dans 3 départements).

Les contacts ont été effectués par téléphone. Il y eut des refus chez les éducateurs expérimentés ("*que dira l'administration*", "*ce que je pense est personnel*"...). Parce que l'ambiance de l'internat est un élément important nous avons tenu à les rencontrer sur leur lieu de travail. L'éducateur demandait à son collègue de prendre en charge le groupe d'adolescents le temps de l'entretien. L'accueil fut des plus chaleureux particulièrement chez les jeunes titulaires.

**Tableau n° 3 - Caractéristiques des enquêtés,
origines sociales et tailles des fratries**

Educateurs expérimentés	Profession des parents	Taille de la fratrie
n° 2	enseignant	6 frères et sœurs
n° 14	ouvriers	2 sœurs
n° 16	mineur	2 sœurs
n° 19	cadre fonction publique	fil unique
n° 20	mineur	4 frères et sœurs
Educatrices expérimentées	Profession des parents	Taille de la fratrie
n° 1	artisan	1 sœur
n° 7	fonctionnaire, cadre moy.	1 frère et 1 sœur
n° 8	artisan	1 frère
Jeunes éducateurs	Profession des parents	Taille de la fratrie
n° 3	ouvriers	5 frères et sœurs
n° 5	cadre sup. fonct. pub.	fil unique
n° 9	enseignant	fil unique
Jeunes éducatrices	Profession des parents	Taille de la fratrie
n° 4	enseignant	1 frère et 1 sœur
n° 6	enseignant	1 frère et 1 sœur
n° 10	enseignant	1 frère et 1 sœur
n° 11	artisan	1 frère et 1 sœur
n° 12	cadre moyen fonct. pub.	1 sœur
n° 13	agriculteur exploitant	1 frère et 1 sœur
n° 15	enseignant	2 frères
n° 17	cadre moyen fonct. pub.	1 sœur
n° 18	ouvrier	2 frères et 1 sœur

En constituant cet échantillon raisonné selon l'expérience et le sexe, nous ne savions pas a priori combien les origines sociales avaient été transformées.

Ainsi l'appartenance à une famille de cadres moyens et supérieurs - essentiellement de la fonction publique - concerne 3 éducateurs expérimentés sur 8 mais 8 éducateurs "nouveaux" sur 12.

Le nombre d'enfants, enquêté (e) compris (e), reste important 3,37 pour les "expérimentés", 2,9 pour les "nouveaux", ce qui serait congruent avec les analyses d'Alain Vilbrod.

Notons aussi que les rares cas d'enfants uniques sont le fait de chefs de familles cadres supérieurs, vraisemblablement en trajectoire d'ascension sociale, si l'on suit les analyses connues de Pierre Bourdieu quant aux stratégies de fécondité.

Ces remarques bien évidemment sont incidentes et, compte tenu des effectifs, ne relèvent d'aucune preuve statistique possible.

Enfin, on peut noter qu'à l'exception d'un éducateur titulaire d'un diplôme de niveau II, les éducateurs "expérimentés" ne possèdent que le baccalauréat. Les "nouveaux" éducateurs, par contre, à l'exception de trois d'entre eux, possèdent un niveau égal ou supérieur à la licence.

3. LES PRINCIPAUX RESULTATS

3.1 L'accès au métier

Pour Francine Muel-Dreyfus²⁰⁹, les aléas des parcours scolaires prédisposent les individus à choisir le métier d'éducateur spécialisé.

Pour l'accès au métier, dans le discours des enquêtés, deux notions apparaissent fortement ; le hasard et la rupture "*...c'est par hasard que je suis arrivé au concours des éducateurs...*" (n°9) , "*... mon père a vu une annonce par hasard...*" (n°11), "*...il y avait une annonce dans le journal donc c'est vraiment le pur hasard..*" (n°16) .

En réalité, hormis deux jeunes éducateurs issus du concours interne, c'est une volonté de mettre fin, soit à des études, soit à une situation de chômage ou à une période de doute, qui conduit les jeunes titulaires vers le métier d'éducateur : "*...éducateur P.J.J, je ne connaissais pas deux jours avant le concours...C'était arrêter mes études...*"(n°10), "*j'ai voulu arrêter mes études pour pouvoir aller travailler, c'est un ancien éducateur de la P.J.J qui m'a parlé de ce concours, un mois après il y avait les épreuves, à l'époque j'étais paumée ...*" (n°12), "*ça faisait pas mal d'années que je galérais à l'école, il y avait l'aspect financier (la formation est rémunérée) et de me dire, ça y est : je suis fonctionnaire...*" (n°15).

En accédant à ce métier, à la suite d'un échec à un examen ou à un concours, les jeunes titulaires se sont mis en rupture avec leur choix professionnel initial: "*...oui, je voulais être instit... je pensais être instit... les instits sont très valorisés...*" (n°11) "*je voulais devenir enseignante, mes parents étaient enseignants...je ne savais pas trop ce que j'allais faire et puis j'ai décidé de passer le concours à tout hasard...*" (n°6) , "*...j'ai fait ma fac et tout ce qui concerne le parcours scolaire en fonction de ça je voulais être juge pour enfant...je me suis rabattu sur quelque chose qui se rapprochait... bizarrement je ne me destinais pas à être éducateur...*" (n°5)

On retrouve ce sentiment de rupture, mais différent, auprès des éducateurs expérimentés. D'une part le projet professionnel est porté par leurs parents, d'autre part leurs origines sociales, les difficultés financières et familiales ou l'inadaptation au monde universitaire rendent utopique un projet professionnel : "*le truc c'était d'aller le plus loin possible au niveau des études mais pas non plus comme dans certaines familles tu seras médecin ou avocat...*" (n°20), "*...il fallait que je devienne ingénieur en fait c'était classique ils se battaient pour que je devienne ingénieur, c'était leur objectif mais mes parents sont de milieu ouvrier...*" (n°16), "*j'ai passé le bac pour pouvoir faire un boulot tout de suite en sortant de l'école...*"(n°14), "*Pour mes parents c'était quelque chose de primordial que l'on puisse faire des études ce que je supportais le moins c'était d'être dans un espace d'anonymat au milieu de 200-300 personnes...*" (n°1).

Pour rendre compte de leur réussite au concours, les jeunes titulaires mettent en avant le rôle déterminant de leurs études universitaires : "*...en fait c'était surtout les épreuves écrites, mon parcours universitaire m'a aidé ayant fait du*

²⁰⁹Muel-Dreyfus F : *Le métier d'éducateur*, Paris, Edition Minuit, 1983, 269 p.

droit et des lettres... travailler la technique de synthèse..." (n°10), "...j'avais l'impression que j'étais forte au niveau des prestations écrites..." (n°12), "...je l'ai réussi à mon avis parce que je venais de passer plusieurs autres concours, je savais que l'oral, si je voulais l'avoir, qu'il y avait certaines façons de parler, avoir l'air intéressé par les banlieues, que j'ai l'air intéressé par les problèmes de délinquance... je crois qu'à l'oral on arrive comme cela à jouer, à faire semblant..." (n°9), "je pensais que j'allais être pris vu les prestations que j'avais eues à l'écrit." (n°5).

Pour les éducateurs expérimentés, leur expérience de vie a été pour eux déterminante dans leur réussite au concours : *"...je crois que ma personnalité en fait, j'ai fait beaucoup de camps d'adolescents, je connaissais le public des adolescents en difficulté... j'avais bossé avec la population dans des auberges de jeunesse... et tout ça..." (n°20), "parce que j'ai fait un an de pré-stage en I.M.E, parce que j'ai eu pas mal d'emmerdes quand j'étais jeune..." (n°14), "...c'est d'avoir habité pendant 17 ans un quartier je pense assez difficile..." (n°16), "je pense que c'est le fait que je me suis coltinée des trucs, petits boulots, emballer de la viande, gouvernante avec des enfants..." (n°1).*

Deux modèles affleurent ici, la qualité liée aux titres, aux conjonctures (qui ne relèvent pas du hasard) et celles liée à la personne, à ses expériences (mais là encore, on peut parler de rationalisation).

3.2 Rapports à la formation

L'accès au métier d'éducateur passe par deux années de formation. Pour Philippe Mérieux²¹⁰, une formation a trois fonctions, celle de légitimation, celle de dynamisation, et la troisième, la plus importante, est la fonction de mise en dialectique qui, à un certain moment, inscrit une activité dans une tension entre ses finalités et ses pratiques. Cette dimension dialectique prend toute son importance lors des stages en hébergement proposés aux élèves éducateurs. Pour Margarete Maruani, le rapport à l'emploi s'entend par les formes d'accès au monde du travail et des conditions juridiques de l'exercice professionnel. Dans les entretiens deux stratégies se dégagent.

Pour les jeunes titulaires, une préférence marquée apparaît pour effectuer leur stage dans le secteur associatif et en milieu ouvert : *"...j'ai été dans une équipe en milieu ouvert... j'ai eu la chance pendant deux ans de formation de retomber dans de bonnes équipes en associatif..." (n°15), "...c'était une volonté personnelle... j'ai eu le choix entre le secteur public j'ai délibérément fait mon stage dans l'associatif..." (n°11), "Au niveau des stages, j'ai eu de la chance ... j'ai appris beaucoup de choses en associatif..." (n°17), "...j'ai fait mon stage d'hébergement en associatif... j'ai obtenu les notes qu'il fallait obtenir en tant qu'éducateur..." (n°9).*

²¹⁰Mérieux, P. , *Construire une identité professionnelle*, Lien Social n° 263, juin 1994.

Pour les éducateurs "expérimentés", au contraire, il s'agissait surtout d'effectuer leur formation en internat à la P.J.J: *"...il y avait d'énormes problèmes, des gamins hyper difficiles, il y a eu tout de suite le baptême du feu... je crois qu'il fallait en avoir envie pour ne pas démissionner..."* (n°8), *"on nous demandait tout le temps quand j'ai fait ma formation de passer un maximum de temps avec les jeunes, en fait, éducateur c'était surtout passer du temps avec les jeunes surtout en hébergement..."*(n°2).

3.3 L'immersion professionnelle

Pour Hughes E.C²¹¹, l'immersion professionnelle est un stade important pour le jeune professionnel qui découvre le métier. Il peut y avoir des troubles, une crise, consécutifs à la prise de conscience que la profession n'est pas exactement "ce qu'il attendait" , les catégories stéréotypées (dévouement, altruisme...) par lesquelles il se représentait le travail tombent face à la réalité du métier.

Chez les "jeunes" éducateurs, l'immersion dans le métier est difficile: *"...ça a cassé les illusions que j'avais en arrivant dans le poste, je crois qu'on est plus dans la réalité des difficultés qu'on ne voyait pas forcément..."* (n°4), *"... j'avais la vision uniquement du milieu ouvert..."* (n°13), *"... les jeunes ça pose problèmes je me suis sentie mal à l'aise...je ne savais pas quoi leur dire aux jeunes, je ne savais pas comment les aborder..."* (n°6), *"... je comprends maintenant que j'ai vu la population un petit peu délinquante ce qu'on peut avoir à la P.J.J, je comprends mieux certains quartiers difficiles, certaines personnes..."* (n°15).

Lors de leur immersion, les éducateurs "expérimentés" sont moins troublés: *"... je me suis rendu compte que les gamins qui sont placés sous mandat judiciaire ou qu'ils soient dans un centre de loisirs en vacances ont exactement les mêmes traits de personnalité..."* (n°19), *"...ce qui m'a surpris c'est que j'ai eu l'impression qu'eux, c'était une population que je pensais connaître, qui avait des habitudes, des rituels, un langage, un comportement que je pouvais concevoir...car comme j'ai eu pas mal d'emmerdes quand j'étais jeune..."* (n°14), *"...ma première intervention, c'était en 1982... j'avais 20 ans... je me suis retrouvé avec des jeunes qui avaient entre 18 et 19 ans c'était l'angoisse pendant trois mois...moi je luttais pour trouver ma place, c'était des moments très intenses qu'on ne peut pas oublier..."*(n°16).

Donc, peut-être, continuités et proximités pour certains (on a vécu, on sait) et confrontation en rupture et distance pour d'autres (on ne s'imaginait pas). L'éducateur travaillerait plus avec ce qu'il est socialement qu'avec ce qu'il sait cognitivement ! Tout un débat possible !

²¹¹ Cité par Dubar C, dans La Socialisation, construction des identités sociales et professionnelles, p 144-147, Armand Colin, Paris, 1991.

3.4 Rapports au métier

A. L'implication : une identité autonome et incertaine

La crise et le dilemme instauré par la réalité du métier ne peuvent se dissiper que par un renoncement volontaire aux stéréotypes professionnels souligné Hughes E.C. Dans le cas contraire, il y a désinvestissement et isolement de la personne. Ils deviennent des "amoureux-déçus"²¹².

Après quelques mois d'activités, la prise de fonction est toujours difficile pour des "jeunes" titulaires : une insatisfaction lourde du travail, une opposition avec leurs collègues dans la prise en charge des adolescents, apparaissent. Ces difficultés relationnelles sont plus importantes chez les jeunes éducatrices : *"C'est un travail très individuel, quand je viens je me demande pourquoi je viens...C'est que je ne suis absolument pas d'accord avec les méthodes qu'on pratique ici et moi je ne suis pas à ma place de toute façon... On sent pertinemment qu'il n'y a aucune volonté d'intégration des idées que je peux défendre... C'est absolument et totalement à l'opposé de tout ce qu'on a pu m'apprendre pendant ma formation..."* (n°10), *"...des problèmes vis-à-vis de l'équipe parce qu'on n'a pas la même vision des chose ...on n'a pas la même façon d'intervenir auprès des jeunes, cela pose problème..."* (n°6), *"... lorsqu'on est arrivé, le discours c'était pendant trois mois aucune remarque sur le fonctionnement passé ces trois mois, j'ai commencé à l'ouvrir, je me suis fais jetée ..."* (n°18).

L'opposition est moindre chez les jeunes éducateurs : *"...l'institution a une majorité de personnels qui sont très anciens... qui n'ont souvent plus l'envie réelle de travailler en tout cas... je pense qu'on n'a pas besoin d'être grand et baraqué pour savoir parler et écouter... je pense qu'un mot dit à un jeune peut avoir autant d'impact qu'une grande baffe... c'est essentiellement un problème avec mes collègues qui ont dû mal à m'écouter ou à dénier se dire que je peux penser autrement..."* (n°9).

Chez les éducateurs "expérimentés", les premiers mois d'activité, au début de leur carrière, sont mieux vécus: *"... j'ai ressenti que j'étais dans un métier que je ne connaissais pas.. je prenais des initiatives et en voyant que je prenais des initiatives, certains collègues sont venus discuter avec moi..."* (n°14), *"...l'équipe était soudée, je voyais des gens sereins et soudés...certaines personnes intervenaient de façon brutale... moi j'étais dans un rapport ludique avec les jeunes..."* (n°16).

²¹²Nous avons emprunté cette expression à Renaud Sainsaulieu: *L'identité au travail*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, Paris, 1988, 477 p.

B. L'implication : une articulation difficile

Les éducateurs disposent d'une autonomie professionnelle importante. Six mois se sont écoulés depuis leur prise de fonction, les "jeunes" titulaires sont dans un rapport de travail "instrumental" au sens "économique" : "... je me suis pas encore complètement investie au niveau des partenaires qui gravitent ou qu'on peut solliciter ..." (n°18), "... je n'ai pas encore vu les magistrats, je n'ai pas encore rencontré les associations... je me remets en cause..." (n°6), "...j'ai du mal à dire, il faut que je sois là parce que l'on est obligé d'être là... jusqu'à présent, je n'ai pas d'autres activités avec d'autres éducateurs... je me demande pourquoi je viens...je n'ai pas encore été au tribunal, je n'ai pas fait encore un rapport écrit..." (n°10).

Le manque d'investissement crée des problèmes relationnels avec les éducateurs "expérimentés", plus particulièrement avec les éducatrices expérimentées : "il y a eu des problèmes entre les gens parce qu'il y avait des gens qui n'avaient pas envie d'être ici... ils n'avaient qu'une envie, c'est de repartir chez eux, ils ne se sont jamais investis, il ont tout fait pour que ça ferme..." (n°7), "...c'est vrai surtout à la P.J.J il y a des gens qui se sont plantés de boulot qui sont là parce que c'est la fonction publique... en réunion, ils utilisent un vocabulaire : "il faut tenir compte du vécu du gamin", ça, c'est du caractéristique pour moi de l'éducateur maintenant..." (n°8), "...ce que j'attends, ce sont des gens qui arrivent ici convaincus du travail à faire à la P.J.J mais je n'ai pas l'impression que cela soit le cas... je crois que le plus important c'est de recruter des gens motivés..." (n°19).

C. L'implication : une image de soi et pour autrui

Dans l'ensemble, les éducateurs parlent assez peu de leur situation professionnelle à l'extérieur de leur lieu de travail. Les jeunes se définissent davantage par leur diplôme. Il n'y a pas d'échange ou de confrontation des pratiques avec d'autres professions du domaine social, de l'éducation ou de la justice. Ils ne parviennent pas à donner une définition de leur travail à l'extérieur de l'institution.

Les "jeunes" éducateurs ont une image dévalorisée de leur profession : "je vais être dur là mais je mets ici les éducateurs dans la classe des ouvriers c'est vraiment l'impression que j'ai..." (n°10), "l'éducateur a une représentation baba-cool, pauvre intellectuellement, pauvre besogneux, socialement qui est très loin de l'être car il y a des gens très compétents, très diplômés, seulement il y a un côté baba-cool qui ne me plaît pas du tout..."(n°5).

L'identité officielle est celle que les autres personnes associent à leur situation actuelle de travail, au poste qu'ils occupent, au groupe professionnel auquel ils ne se sentent pas appartenir ²¹³: "...les gens ont des idées préconçues, notre métier ne sert à rien, il ne faut pas faire de camp, il ne faut pas utiliser le fric de

²¹³Gaulejac, V., de, " La névrose de classe ", édition Hommes & Groupes, Paris, 1992, 308 p.

"l'Etat... j'ai changé, je ne peux plus me mettre dans un club de sport..." (n°17), "...d'expliquer à mes amis ou à mes proches parents, mais j'ai du mal à expliquer... j'ai vraiment l'impression que je suis là en milieu professionnel que je ne connais pas ou une autre vie..." (n°9), "...au niveau de mes parents, bon, tu es complètement folle de faire un boulot comme ça, pour eux, c'est un boulot dangereux..." (n°18).

Pour les plus anciens, le métier n'est plus lié à l'image d'une promotion sociale, la profession perd son identité : *"le métier d'éducateur n'est plus une promotion sociale, je classerai l'éducateur dans les employés..." (n°14), "...moi j'ai toujours l'impression d'être moi-même, l'identité de l'éducateur aujourd'hui, je la réfute complètement, ce n'est plus une promotion sociale..." (n°16).*

Pour des raisons diamétralement différentes et néanmoins convergentes, ces éducateurs manquent d'ancrages identitaires affirmés, que cela soit lié à leur histoire sociale ou à leur histoire professionnelle.

3.5 Rapport à l'avenir : du métier, de la P.J.J.

A. La vision de l'avenir

Les "jeunes" éducateurs appréhendent une augmentation des difficultés des adolescents et des familles : *"... j'ai une vision pessimiste, au niveau des difficultés, je dirais ça va empirer... ça va changer au niveau des relations familles..." (n°12), "moi, j'ai l'impression qu'à long terme, nous ne nous occuperons que de jeunes qui relèvent de l'ordonnance de 45 donc des délinquants..." (n°3), "l'hébergement est un peu mal en point, des gens dans la profession disent que nous les jeunes qui arrivons comme moi, nous verrons la fin de l'hébergement... j'ai peur qu'il y ait plus de difficultés, qu'il y ait une extrême concentration de jeunes..." (n°13).*

Les éducatrices "expérimentées" craignent que l'intervention répressive prenne le pas sur l'intervention éducative: *"... je ne vois pas un avenir prometteur à la P.J.J...", "...un jour, on se retrouvera avec un képi et une matraque, bon, je ne serais plus à la P.J.J et j'irai travailler ailleurs..." (n°7).*

Après des éducateurs "expérimentés", on trouve à la fois le sentiment d'une non reconnaissance professionnelle pour celui d'une prise en charge de jeunes de plus en plus "déstructurés". Leur vision de l'avenir s'en ressent : *"...je crois qu'on a tendance à prendre dans le boulot la personnalité du professionnel et non pas son acte professionnel..., des gens qui font des efforts pour améliorer la chose du travail devraient être les premiers promus, pas forcément du point de vue hiérarchique mais avoir une reconnaissance..." (n°14), "...depuis pas mal d'années, on est blindé..., la société se casse, l'Education nationale va mal, les familles vont mal, les discours sont sécuritaires... on reçoit de plus en plus de gamins paumés au niveau des repères..." (n°20), "...on aura de plus en plus de difficultés avec les adultes et à répondre aux attentes de la jeunesse..." (n°2).*

B. Rapport à l'avenir de la P.J.J et niveau de recrutement

L'ensemble des enquêtés s'interroge sur la décision de la P.J.J de recruter à partir d'un niveau bac + 2, d'autant que ce niveau d'étude permet aux jeunes titulaires d'utiliser la P.J.J comme passerelle vers d'autres administrations: "...à l'heure actuelle, quelle est notre raison d'être... j'ai été avec des gens en formation qui avaient un niveau universitaire bac + 6 qui parlaient de délinquants comme moi je parle le javanais, je me demande ce que ça va donner sur le terrain..." (n°15), "...c'est certain que certains ont passé ce concours-là pour dire que je suis rentré dans l'administration, j'ai d'autres diplômes, je pourrais passer d'autres concours, c'est une passerelle pour autre chose, notamment la magistrature..." (n°6), "... je pense que beaucoup passent le concours dans l'attente d'autres concours comme je l'ai fait... je pense que les gens qui ont un niveau bac peuvent très bien devenir éducateur..."(n°9), "...c'est inquiétant, ce qui m'inquiète, c'est de voir des gens qui ont passé un concours administratif comme n'importe quel autre concours et puis au bout de quatre à cinq ans ils disent, je me casse..." (n°19).

C. Rapport au travail et avenir projeté

Pour pouvoir passer certains concours internes dans d'autres administrations, les "jeunes" éducateurs doivent patienter trois années. Dans l'attente, ils s'investissent dans des objectifs à courts termes, tels que l'opportunité d'une mutation qui leur permet au mieux de rejoindre leur région d'origine, au pire de s'y rapprocher, de quitter l'internat pour obtenir un autre poste de travail (en milieu ouvert ou dans un service éducatif auprès d'un tribunal pour enfants), la préparation d'un concours : "...j'espère que je ferais pas ça trop longtemps parce que quand je vois les autres... je pense donc changer, je suis en pleine remise en question, je ne peux pas rester un an de plus ...donc c'est la mutation..."(n°10), "... j'habite à 1000 kms, je rentre toutes les semaines chez moi... je n'ai pas du tout envie de m'investir ici, je ne pense qu'à une seule chose, une mutation ; si je ne mute pas, je démissionne, c'est peut-être idiot ; c'est, quelque part pour moi, pas la peine que je m'investisse dans un boulot pour un mois alors que j'ai la chance de partir..." (n°15), "...j'espère retourner dans ma régionje me dis qu'à mon âge, c'est peut être intéressant d'avoir un bagage, une maîtrise, pour éventuellement si ça me plaît, faire une passerelle..." (n°17), "...j'essaierai de passer un concours de directeur donc je me vois un peu ailleurs..." (n°5), "...je suis en totale rébellion avec ma profession, je ne sais pas si je vais rester dans ma profession..." (n°9).

Pour les éducateurs "expérimentés" la situation est différente. Ils sont, pour la majorité, dans leur région d'origine. Ils sont peu diplômés. Ils ne sont pas préparés à passer d'autres concours. Certains ont atteint un âge qui ne leur permet plus l'accès à d'autres concours. La seule opportunité, après avoir passé plusieurs années dans les internats, c'est une affectation dans un service différent: "...si j'en ai ras le bol, je passerai en milieu ouvert..." (n°2), "... bon, pour moi déjà là, je pense que je suis dans le même poste, il va falloir que je change... je ne tiens pas à aller jusqu'au bout du processus c'est-à-dire un ras

le bol général et un désinvestissement..." (n°20), "...une mutation, je pense que ce n'est peut être pas la bonne réponse mais si c'est ça mon avenir pour moi ma réponse est ma mutation c'est-à-dire que je serai partie parce que ras le bol, le travail ne me plaît plus ici..."(n°19).

EN CONCLUSION,

Et avec toutes les limites convenues, que peut-on souligner suite à cette enquête?

- *Une institution en crise : deux types-idéaux professionnels dans le rapport au métier.*

Le premier type renvoie aux "jeunes" titulaires : ils ont une relation "instrumentale" au métier. Considérant la profession non plus comme l'expression d'un désir professionnel mais comme un moyen d'existence, comme un mode d'entrée dans un salariat de la fonction publique plutôt que dans une profession, ils attendent de reprendre un itinéraire professionnel initial. Ces acteurs sont socialement proches (de classe moyenne, en voie de féminisation) et se différencient socialement des pré-adolescents et adolescents auxquels ils s'adressent. Toutefois, le contact avec ces adolescents et leurs familles déclenche chez eux un questionnement sur les limites de leurs connaissances générales, sur leurs valeurs idéologiques en matière de protection et de prise en charge de l'enfance en difficulté, sur les conditions sociales auxquelles sont confrontées les personnes prises en charge par la P.J.J.

Le second type est constitué par les éducateurs "expérimentés" : ils sont dans une relation au métier "bloquée", entre autres, par la non reconnaissance des années de travail passées auprès des adolescents et par les faibles possibilités de promotion. Ils considèrent que le système de valeurs et de croyance qui avait présidé à la construction du métier a changé. Pour ces acteurs, expérimentés par des années de pratique en hébergement, dont les savoir-faire sont directement issus, les connaissances théoriques nécessaires pour le recrutement sont éloignées des exigences du terrain. Ces éducateurs sont plus typés sociologiquement, ils sont majoritairement hommes et issus de la classe ouvrière.

■ *Une institution en crise : plus du fait des adultes, que des pré-adolescents et adolescents*

Les représentations développées par les enquêtés révèlent leurs rapports au métier et le regard porté sur la mission de la P.J.J. Entre autres, les discours des "jeunes" titulaires confirment l'analyse de Claude Dubar, c'est-à-dire que les savoirs théoriques non reliés à des savoirs pratiques ou professionnels génèrent un type d'identité marqué par l'incertitude et l'instabilité, fortement tendu vers l'autonomie et l'accumulation de distinctions scolaires et culturelles.

A ce malaise s'ajoute celui des éducateurs expérimentés qui souffrent d'un manque de reconnaissance, mais également, d'une usure professionnelle, usure liée aux années d'internat et aux difficultés accrues des jeunes.

En outre, le départ massif des personnels éducatifs des hébergements vers le travail en milieu ouvert, le développement des services d'hébergement individualisé (placement des jeunes dans les familles d'accueil, placement des jeunes en phase d'autonomisation dans des chambres en ville...) ont entamé la spécificité professionnelle des éducateurs de la P.J.J. : vivre avec les mineurs les plus difficiles au quotidien et en permanence. Le tout suscite des interrogations sur la place de l'institution dans le champ du travail social.

Aujourd'hui, cette recherche et notre expérience professionnelle nous permettent de dire qu'il n'y a pas homogénéité du corps des éducateurs travaillant dans les hébergements, d'une part, et que la crise du recrutement éclaire celle de l'institution, d'autre part.

Peut-on vouloir en même temps :

- recruter au niveau bac + 2 et au delà, soit dans les couches sociales moyennes et fidéliser de futurs professionnels qui vivent l'accès à ce statut et à cette fonction sur le mode de la contre-mobilité scolaire, voire du déclassement social ?
- diviser les structures de travail et les activités (milieu ouvert - internat) sans porter atteinte à un pôle identitaire, culturel, dans lequel se reconnaissent, mais s'usent aussi des agents (les "expérimentés") et que récusent par ailleurs les plus jeunes (aller vers le milieu ouvert et plus particulièrement en milieu associatif) ?
- dans le même temps, et l'éducation et la répression ? Des débats récents réactivent fortement les ambivalences fondatrices de la P.J.J. (pensons aux mesures d'éloignement géographique, aux structures d'éducation renforcées comme alternatives à l'emprisonnement de divers "sauvageons")
- et un investissement des professionnels et des carrières et rémunérations calamiteuses ?

Tirillée, la P.J.J. l'a toujours été mais ce qui caractérise une crise, ne réside-t-il pas dans l'exacerbation des contradictions sociales ?

ENTRE LE TRAVAIL SOCIAL ET L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE, LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES COMME TRAIT D'UNION

A PROPOS D'UN ITINÉRAIRE PROFESSIONNEL

Par Véronique BILLIAU

INTRODUCTION

Un itinéraire socio-professionnel est toujours composé de rencontres entre des facteurs individuels et des éléments de conjoncture socio-économique inscrits dans une même tranche d'histoire. Notre histoire individuelle n'importe donc que par sa valeur de témoignage d'une traversée, en un peu plus de vingt ans, de trois champs professionnels successifs : dans l'ordre ceux du travail social, de la formation des adultes et de l'université (par la voie de l'enseignement et de la recherche en sciences de l'éducation). L'intention de cet article est de présenter un parcours individuel sur sa toile de fond socio-historique, pour éclairer des exemplarités.

En premier lieu, cette trajectoire est, à certains égards, représentative des transformations profondes qui se sont exercées durant le même temps dans les sphères professionnelles du travail social et de la formation des adultes.

En second lieu, elle témoigne d'une professionnalité qui revêt une double originalité. Elle s'est construite à la périphérie du travail social en opérant avec lui des ruptures et en empruntant des chemins de traverse, mais sans pour autant jamais perdre tout à fait de vue sa "famille d'origine"; par ailleurs les conditions de sa construction ont été constituées par des opportunités offertes au sein de zones de porosité et de cousinage historiques entre trois milieux éducatifs et par le vécu de tensions questionnantes entre différentes références et plans d'intervention.

En effet, partie d'une appartenance **objective** au travail social, négociée à l'âge de 20 ans sur les critères ambigus d'une orientation professionnelle post baccalauréat, nous nous sommes construit un "noyau dur" composé à la fois de valeurs, d'engagements, de réflexions et de pratiques en même temps qu'une **appartenance subjective** à une famille plus large que nous identifions

volontiers à celle **des agents éducatifs**, reprenant ainsi à notre compte un concept forgé par J.HEDOUX (1982)²¹⁴.

Ainsi, au fil de cet itinéraire et des expériences traversées, et par un processus finalement identitaire de rejet/distance et d'appropriation/reconnaissance, pouvons nous dire que le travail social s'est construit peu à peu pour nous comme *objet*.

Notre propos sera structuré en trois parties. Les deux premières fournissent les points de repère individuels et socio-historiques et la dernière développe plusieurs aspects de notre professionnalité actuelle, notamment en terme de spécificités du social et des valeurs que nous lui rattachons.

En conclusion, nous avançons des pistes de réflexion sur le caractère fécond des postures "alternantes"²¹⁵ qui ont été les nôtres et sur le type de formation susceptible d'accompagner la professionnalité des agents éducatifs ainsi que leur professionnalisme .

1. POINTS DE REPERE BIOGRAPHIQUES

1.1 Une orientation ; une formation initiale

Ce qui me fit opter en 1973, après le baccalauréat, pour l'option "animation socio-culturelle" d'un IUT Carrières Sociales, ne fut ni la connaissance préalable d'un réseau ou d'un champ professionnel, ni une quelconque tradition ou stratégie familiale, encore moins un projet professionnel : comme beaucoup d'étudiants d'hier et d'aujourd'hui, cette orientation fut le fruit d'une série d'éliminations, d'ignorances et de malentendus. J'intégrais donc à temps plein, à la rentrée universitaire 73, une promotion d'apprentis animateurs socio-culturels avec le ferme espoir de bifurquer aussi vite que possible vers des professions culturelles et artistiques !.

La formation suivie vint encore accentuer ce malentendu puisqu'elle ne me permit ni de connaître le champ professionnel de l'animation socio-culturelle, ni a fortiori de m'y intégrer en connaissance de cause. Ma progression intellectuelle ne fut pas plus satisfaisante : dès la deuxième année, une fois accompli un **apprentissage social** intéressant né de la confrontation entre les

²¹⁴ En explorant subjectivement ce concept, nous prenons avec lui et avec son auteur quelques libertés puisque dans la pensée de J.Hédoux, il est question de désigner des positions et des fonctions **sociales objectives** :

"On entend par agents éducatifs des personnes qui se voient déléguer par une institution sociale la mission d'exercer sur autrui, une influence sociale par des voies pédagogiques explicites : enseignants, formateurs d'adultes, éducateurs spécialisés, animateurs socio-culturels etc.. Parler de professionnalisation précise renvoie (...) à un processus social contradictoire. Etre spécialiste (ou spécialisé) n'a de sens qu'en référence à une polyvalence et à une "maîtrise sociale" des conditions d'exercice et d'intervention . (HEDOUX , J. (94)

"Sciences humaines, pratiques de formation et praticiens : Des rapports complexes ; Les Recherches - Actions de type stratégique comme orientation féconde.", Cahiers d'études du CUEEP n° 25, Lille, USTL-CUEEP, 1994, pp. 15-43

²¹⁵ Alternance est pris au sens générique du Larousse de *"succession dans le temps de deux ou plusieurs choses"* et non dans celui plus communément admis en formation, d'alternance entre l'école et les lieux de production.

différents horizons et cursus des personnes qui se trouvaient dans la même section que moi (pour mémoire, un philosophe, un ouvrier professionnel qui avait fait de la prison en Belgique pour vagabondage, différents maoïstes et jeunes filles de bonnes familles..), je m'ennuyais, ce qui explique en grande partie la reprise d'études universitaires et le changement d'horizon ultérieurs.

1.2 Des centres sociaux de quartier

Après l'IUT et une expérience théâtrale d'un an à temps plein, mon premier contact avec le métier se chargea vite de me plonger dans la "vraie vie" ! De 76 à 82, j'exerçais exclusivement en centres sociaux de quartier pour une association du bassin Valenciennois. J'y fus confrontée à la dégradation sociale qui sévissait dans les zones de mono-industrie, les premières touchées par les dégraissages. (Entre 76 et 78, qu'on se rappelle la restructuration d'Usinor, les grèves à Denain et autres fermetures de puits de mine. Je les vivais à Valenciennes mais la même asphyxie sévissait dans le Pas de Calais..)

A la fin de cette période, en 1980 / 81, les premières actions expérimentales de formation des jeunes, dites actions SCHWARTZ, du nom de celui qui devait initier, comme il l'indique lui-même, une vingtaine d'expérimentations sociales et éducatives au cours de son existence, se mettent en place. Mais j'étais en train de quitter le Valenciennois et le travail social. Celui-ci me semblait tourner en rond. Même s'il est toujours facile de rationaliser a posteriori une décision, je me souviens de mon souhait de changer de métier dans les années 80.

A la recherche d'un cadre d'intervention professionnel mieux délimité, l'enseignement ne m'étant pas accessible, je songeai à la formation continue. L'enseignement ou la formation, pensais-je, présentait l'avantage d'un objet clair (le savoir à transmettre) et d'un cadre de communication plus précis !

Cela me poussa à faire acte de candidature spontanée auprès d'un institut municipal d'Education Permanente qui n'avait pas de poste disponible mais - opportunité ! - avait été pressenti par la ville pour créer une *Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes* !..

1.3 Une Mission Locale

Deux fonctions avaient été jugées prioritaires pour fonder cette nouvelle structure : accueillir les jeunes et les mettre en formation. Je devins donc *chargée de mission à l'accueil des jeunes* et le collègue embauché en même temps que moi, *chargé de mission à la formation*.

Les activités de la période qui suivit, entre 82 et 89, ont été extrêmement diverses : chargée au départ d'organiser l'accueil et l'orientation des jeunes en m'appuyant sur le réseau des mairies de quartier, je fus amenée assez vite à m'occuper de formation des personnels municipaux chargés d'accueil. Après avoir géré l'ingénierie d'un premier plan de formation de longue durée articulé avec le DEFA²¹⁶, j'animais directement cette fonction sous la forme de

²¹⁶Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animation, reconnu à l'époque par la fonction territoriale pour l'accès aux options "animation" des grades de commis, rédacteur et attaché.

Réunions d'Analyse de Pratiques Professionnelles²¹⁷. Je fis également du face-à-face pédagogique auprès des jeunes en concevant et prestant des modules collectifs d'orientation ²¹⁸et d'une manière générale, outre les tâches d'accueil et de suivi des jeunes, je m'investis fortement dans le pôle recherche-développement : observatoire du public accueilli, recherches sur l'orientation, construction d'outils, conduite d'expérimentation, écriture.

Mais les trois éléments les plus typiques et les plus déterminants de ces sept années furent, en premier lieu, l'immersion dans le monde de la formation continue, ensuite l'ouverture que représentait le fait d'occuper une position-carrefour entre différents styles d'intervention (conseillers professionnels de l'ANPE, psychotechniciens de l'AFPA, conseillers d'orientation etc.) et la possibilité d'observer différentes logiques d'institutions et d'acteurs individuels concernés par le champ nouveau de l'insertion.

Enfin, il y eut la reprise des études universitaires par la voie Diplôme Universitaire de Formateurs d'Adultes-Licence-Maitrise en Sciences de l'Education. Je profitais pour cela d'une formation expérimentale²¹⁹ de 560 heures co-financée par l'Etat et la Région et qui offrait des validations dans le DUFA... Le jeu des congés individuels de formation fit le reste !

1.4 L'université de Lille I

La frontière qui sépare les métiers du conseil et de l'orientation de ceux de "fabriquants" de formation fut franchie en 1990. Je devins *conseillère en formation continue* au CUEEP, plus exactement au centre de Sallaumines, implanté depuis 1970 dans le bassin minier en récession sous la forme d'une *Action Collective de Formation*.

Le CUEEP, institut universitaire, reconnu donc les titres obtenus précédemment et m'offrit, par la suite, l'opportunité de passer des fonctions de gestion administrative aux fonctions pédagogiques, et du rôle de conseiller en formation continue à celui de chargé(e) de cours en Sciences de l'Education en même temps que je m'engageais dans un III^{ème} cycle. Depuis 1993, je forme des formateurs en exercice et des apprentis formateurs en formation initiale dans le cadre de la filière Sciences de l'éducation de l'université de Lille I et de son Institut Universitaire Professionnel "Métiers de la formation continue".

²¹⁷BILLIAU.V (98) "L'analyse collective des pratiques professionnelles comme formation de formateur", Les *Cahiers d'Etudes du CUEEP*, n°37-38, décembre 1998, pp. 171-195

²¹⁸MCPO, Modules Collectifs de Première Orientation, d'une durée de 20 heures, promus par l'Etat en 1986

²¹⁹Sa mise en œuvre en fut confiée au CAFOC (Centre Académique de Formation Continue) et n'eut à notre connaissance pas d'équivalent sur le reste du territoire français.

2. POINTS DE REPERE SOCIO-HISTORIQUES

Le travail social et la formation des adultes se sont trouvés fortement bouleversés pendant les vingt années qui séparent les décennies 70 et 90, conséquences directes des évolutions socio-économiques que l'on sait. Notre itinéraire plonge au cœur de ces évolutions. Nous avons retenu ci dessous de commenter trois tournants qu'il illustre particulièrement.

2.1 Scolarisation des filières professionnelles

La plupart des travailleurs sociaux, et notamment les animateurs, se formaient encore surtout **en cours d'emploi** dans les années 70, le début de structuration de la profession datant à peine des années 60. L'ouverture du métier à la voie de la formation initiale - dont nous avons personnellement bénéficié - préfigurait un mouvement qui est allé en s'amplifiant depuis : celui de "**scolarisation**" des filières professionnelles du travail social. Ce même mouvement s'observera pour les formateurs dix ans plus tard comme en témoigne la proportion grandissante des étudiants de formation initiale dans les filières Sciences de l'éducation - alors que celles-ci accueillaient encore dans les années 80 une majorité de professionnels -.

2.2 Le malaise des travailleurs sociaux

Un second élément est constitué par l'écart entre l'idéologie dominante d'un groupe professionnel et la réalité de ses conditions d'exercice ; nous faisons ici clairement allusion à l'émergence d'un malaise chez les travailleurs sociaux déjà bien avant les années 80. Le milieu des années 70 voit naître les premiers frémissements graves dans les périphéries urbaines. L'utopie généreuse des années 60, qui fut à l'origine de la création des "équipements de quartier", est en décalage avec les effets de ce qu'on appelle "la crise", l'amorce du phénomène structurel aujourd'hui bien connu : chômage, ennui, alcoolisation et violence des jeunes d'origine ouvrière et de faible niveau de formation, chocs violents et exclusion réciproque entre différentes catégories sociales et d'âge que les projets humanistes des trente glorieuses prétendaient faire "vivre ensemble". C'est l'époque où un certain nombre d'enquêtes sociologiques, à l'instar de ce qui s'est pratiqué dans les banlieues des années 60 aux USA , se mettent en place avec une lenteur et une pauvreté de moyens et de volonté politique jugés exaspérantes par nombre d'acteurs sociaux "de terrains" (professionnels du travail social et militants associatifs) qui se demandent "*combien il faudra de crimes dans la cité*" pour que les directions de l'action sanitaire et sociales agréent des clubs de prévention ou créent des postes d'éducateurs de rue !. Les professionnels du travail social jouent déjà un rôle de tampon bien inconfortable entre les nouvelles formes de réalités et d'expression sociale et les positions, discours et valeurs défendues par leurs institutions d'appartenance. Or, on sait qu'un climat exacerbé renforce des crispations de

part et d'autre (ici usagers et intervenants sociaux), et qu'il est bien malaisé, pour un professionnel, de justifier vis-à-vis d'un usager une prescription de l'iniquité dont il est, en son for intérieur, convaincu !

Comment se maintenir "en équilibre" en tant que travailleur social face à la violence et à la détresse sociale ? D'après nos observations de l'époque, certains étaient animés d'un charisme ou d'une foi militante qui les faisait s'investir corps et âme en véritables héros des temps modernes ; tandis que d'autres adhéraient pleinement à l'idéologie dominante en se faisant les intermédiaires fidèles des discours institutionnels, jouant au besoin la carte du *double langage*. Nous ne nous "retrouvons" dans aucune de ces positions !. C'est seulement à la longue, sur toute la durée de notre parcours, que nous avons personnellement dépassé ces contradictions; l'analyse critique et collective de la pratique professionnelle y a largement contribué, ce nous avons développé, par ailleurs²²⁰, à propos de la formation continue des agents d'accueil des missions locales.

2.3 Le tournant des années 80

Il représente la plus déterminante des transformations : le social et la formation des adultes, se transformant en se rapprochant, ont fait opérer au champ éducatif des "bonds" qui constituent aujourd'hui des points de non-retour : Qu'on songe ainsi à l'acteur incontournable que représentent les missions locales dans le parcours des jeunes alors que la vocation première de ces équipes "*restreintes, souples, adaptées*"²²¹ était précisément de ne pas devenir des "ANPE pour les jeunes".

On connaît le contexte d'espoir soulevé par la première coalition de gauche que la France ait connu depuis le front populaire. Le projet socialiste, à la recherche d'un nouveau contrat social, multiplie les expérimentations : Zones d'Education Prioritaires (ZEP), Développement Social des Quartiers (DSQ) etc., le tout dans la mouvance volontariste de la décentralisation. Le programme de lutte contre l'exclusion des jeunes du marché du travail et de la qualification, connu à l'époque sous le nom de "stages 16-18" ou de "Dispositif Rigout"²²², repose sur une "*priorité nationale*" affirmée dans l'ordonnance du 26 mars 1982. Dans le "maillage serré" de structures d'accueil, d'information et d'orientation qui couvre le territoire Français, les Missions Locales veulent être, selon leur père fondateur B.SCHWARTZ, "*les échelons les plus avancés de la décentralisation*"²²³. Elles sont censées innover dans le champ des pratiques sociales et éducatives en misant sur le développement local, en créant des "guichets uniques", en décloisonnant les différentes institutions, en effectuant des "cousinages" entre l'emploi, la formation, le social et le culturel. L'idée est de faire collaborer dans un lieu unique toutes les administrations et les professionnels concernés par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

²²⁰BILLIAU,V., op. cit., Les Cahiers d'Etudes du CUEEP, n°37-38

²²¹SCHWARTZ, B. (81) *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes ; rapport au premier ministre*, Paris, La Documentation Française, XXX p

²²²Marcel RIGOUT étant le ministre communiste de la formation professionnelle.

²²³SCHWARTZ, B. ibidem

de 16 à 25 ans en faisant l'hypothèse que jailliront de nouvelles pratiques mieux adaptées aux problèmes de terrain. Cette hypothèse d'action est testée sur un territoire de 50 000 habitants maximum, taille au delà de laquelle les effets de l'action cessent d'être mesurables. Elle reprend et étend, comme l'a montré G.Mlékluz,²²⁴ le concept de **district éducatif et culturel**,²²⁵ expérimenté sous la forme des **Actions Collectives de Formation** dès 1964 dans le bassin ferrifère Lorrain en récession puis, vers 72, par le CUEEP dans les bassins industriels de Roubaix-Tourcoing et de Sallaumines-Noyelles-sous-Lens.²²⁶

Des métiers nouveaux (comme par exemple celui d'accueillant-jeune) jaillirent de ce creuset. Des pratiques inter-institutionnelles également. Ainsi que la généralisation d'un certain vocabulaire : Développement local, décloisonnement, partenariat, alternance, employabilité, transversalité... Parmi ces termes, ceux de **globalité** et d'**insertion**....

Concept central de la pensée de Bertrand Schwartz, la *globalité* prend racine dans une conception humaniste selon laquelle, le sujet doit cesser d'être "découpé en tranches" au gré des logiques organisationnelles et analytiques des institutions auxquelles il a recours pour se former,²²⁷ s'informer, se soigner etc. Elle projette donc un modèle d'intervention sociale et éducative qui reconsidère la fonction des services concernés à l'aune de leur utilité pour l'usager, modèle lui-même sous-tendu par le projet politique de redonner au citoyen quelque pouvoir sur son existence. Utopie ? Bien des observateurs ont jugé telle la pensée de B.Schwarz dans la mesure où elle prônait politiquement plus la participation et la contractualisation que l'instauration d'un rapport de force conquis par la lutte. A chacun de juger si la "globalité" a effectivement permis aux usagers d'y voir plus clair et de récupérer quelque pouvoir !

L'idée de globalité, banalisée et galvaudée depuis, il nous semblait utile d'opérer ce bref retour aux sources.

Une autre notion aujourd'hui tristement banale, celle d'**insertion**, présentée comme une "problématique" plus vaste qui traversait et articulait la formation, l'emploi et le social, commençait à peine à être investie : il faut se remettre en mémoire comment dans cette période allant des années 70 aux années 90, chaque acteur social, chaque champ professionnel s'est trouvé de plus en plus invité sinon forcé par le contexte des transformations sociales, économiques et politiques, à "déborder" sur des "mondes" qui lui étaient la veille encore totalement étrangers, voire contraires et plus ou moins à ce titre diabolisés. L'exemple le plus criant et le plus porteur de contradictions à cet égard est bien sûr constitué par le processus de "contamination" galopante des champs du social, de la formation initiale et de la formation continue (pour ne citer qu'eux !) par les logiques d'économie de marché !

"Qu'est ce que l'insertion ? Quelle est cette nouvelle profession de chargé de mission à l'insertion sociale et professionnelle ?" Ces questions, nombre de

²²⁴ MLEKUZ, G. (85) "Les missions locales pour l'insertion professionnelles et sociale des jeunes" mémoire de DEA sous la direction de P.DEMUNTER, *Cahiers d'études du CUEEP n°4*, Lille : USTL

²²⁵ DEMUNTER, P. ; VERNIERS, Ch. (82) *Le district éducatif et culturel*, Bruxelles : Contradictions

²²⁶ DEMUNTER, P., (1990), "L'action collective de formation de Sallaumines", *Cahiers d'études du CUEEP*, n°15, février 90, 127 p.

²²⁷ SCHWARTZ, B (73) *L'Education demain*. Paris, Aubier- Montaigne, , 333 p.

travailleurs sociaux et d'organismes de formation ont dû se la poser lorsque les Missions Locales s'imposèrent dans le paysage : Quels étaient ces nouveaux venus qui n'avaient la compétence et la spécialisation de rien hormis d'être portés par le nouveau pouvoir socialiste? Leur rôle : convaincre, contribuer à redistribuer les cartes, faire travailler ensemble un certain nombre d'acteurs :

- Les services publics de l'Education et de l'Emploi, le premier accusé de produire l'échec scolaire, le second taxé d'inhumanité administrative, étaient fermement priées de "dépoüssiérer leurs approches".
- Les organismes de formation continue se trouvaient privés de la liberté de "remplir leurs stages" (donc de "sélectionner" leurs publics !) : les structures d'accueil leur imposant désormais d'autres critères.
- Les travailleurs sociaux, également mis en cause, étaient soupçonnés de conserver sous une aile protectrice une clientèle "défavorisée". On peut cependant remarquer dans ce dernier cas l'existence d'un intérêt objectif au rapprochement : si les missions locales avaient besoin des travailleurs sociaux comme relais de leur politique, réciproquement ces derniers voyaient dans les stages de formation une possibilité d'augmenter la palette de leurs ressources d'intervention auprès des jeunes en difficulté ! On vit d'ailleurs nombre d'associations d'Education Populaire, de Centres sociaux, de Clubs de Prévention, s'instituer offreurs de formation afin de pouvoir construire sans délai des réponses formation-insertion pour "leur" public !

En conclusion,

Les points de repère brossés ci-dessus illustrent la cristallisation qui s'est opérée, dans les années 80 entre des faits sociaux et des choix davantage individuels.

Historiquement, la double pression des priorités économiques et de la décentralisation a redistribué les cartes dans le champ éducatif : des secteurs se sont décloisonnés, des frontières sont devenues poreuses.. L'appel d'air représenté par les actions-jeunes induisit des mobilités professionnelles nombreuses et fait émerger dans le champ de la formation des adultes des personnels nouveaux (comme les formateurs-jeunes), des métiers nouveaux (les accueillants) ou la généralisation de métiers (les agents de développement local).

Sur le plan plus personnel, il faut faire remarquer que la mobilité permise dans ce contexte s'est accompagnée de formation en cours d'emploi et de recherche, ce qui nous permet de garder une certaine distance et de capitaliser des expériences. Notons également les points d'accord sur les valeurs, partagées avec les institutions avec lesquelles nous avons "fait un bout de chemin": Si l'idée de globalité fut déterminante lors de notre embauche à la mission locale, celle d'éducation permanente est sans conteste celle qui caractérise notre parcours au sein du CUEEP ! L'Education Permanente, à travers notamment ses actions collectives de formation, nous semble constituer par excellence le pont, le lieu d'affinité et de nécessaire articulation entre la sphère du travail social et celle de la formation continue des adultes. Ce qui nous amène à la dernière partie de notre propos.

3. QUELQUES ASPECTS D'UNE PROFESSIONNALITE

Notre itinéraire, du point de vue des postures et des valeurs, se caractérise par un double mouvement de rupture et de solidarité avec le travail social. Comment le social s'est-il construit comme objet ? Quelles postures et valeurs attachons-nous au social ? Quels enseignements, éventuellement transférables dans l'accompagnement de la professionnalisation des agents éducatifs, en tirons-nous ? C'est ce que nous allons développer à présent.

3.1 *Le travail social comme objet*

A. Une représentation sociale

A chacun des emplois occupés, l'appartenance objective au travail social, ainsi que notre propre intérêt pour les problématiques d'innovation sociale (caractéristique qualifiable d'*engagement* en dehors de toute absence d'inscription à un mouvement), joua en notre faveur ; le "social" se trouvait associé, dans les représentations des acteurs et structures rencontrés, aux notions d'engagement, de connaissance d'un certain "terrain", de connaissance des "publics", de souci pour les usages sociaux des différents services sociaux et éducatifs.

B. Un seul métier à travers une diversité ?

L'expérience en Mission Locale nous a mise en contact pour la première fois avec une diversité des métiers et d'institutions du social que nous n'aurions certainement pas eu l'occasion d'approcher de cette manière plurielle et sur un laps de temps aussi court si nous étions demeurée dans un centre social ou toute autre institution : un éducateur de prévention n'est pas un éducateur en institution de protection de l'Enfance ; une assistante sociale de circonscription n'est pas un animateur socio-culturel ni un Educateur-chef d'une Direction à l'Action Sanitaire et Sociale ! A chacun son univers, "son public", son réseau, sa déontologie, son territoire !

Un second aspect de "l'objet travail social" émerge de cette approche transversale et panoramique des métiers car, une fois passé le temps de curiosité et d'acculturation, se pose la question essentielle, du "quoi faire ensemble ?" et oblige à privilégier, dans l'action, la recherche des points communs sur lesquels asseoir les collaborations. La crispation sur l'appartenance de corps se trouve alors reléguée au second plan et, celle-ci ne pouvant être déconnectée des objets et objectifs de l'action, il en découle le problème suivant : ***Quels objets communs rassemblent les travailleurs sociaux au delà des contingences liées à leurs institutions et cadres d'intervention particuliers ?***

Parmi les collaborations que nous avons pu vivre et observer, non seulement à l'occasion du travail pluri-institutionnel en Mission Locale mais également par la suite, certaines furent productives, là où un minimum d'accord parvenait à se cristalliser sur une démarche concertée et coopérative (démarche d'accueil et d'orientation, passage de relais éducatif, prise de position concertée à l'égard d'un jeune, échange d'information et de savoir-faire, partage des responsabilités etc.) tandis que dans d'autres cas, les tentatives de collaboration prenaient beaucoup d'énergie quand elles ne se heurtaient pas au blocage. Etait-ce les rigidités personnelles des acteurs qui étaient en cause ou les pesanteurs institutionnelles ? Examinons quelques cas de collaborations avortées ou réussies autour d'un objet commun

C. La notion de suivi social comme objet de travail collectif

L'exemple retenu concerne le **suivi des jeunes**. Il était toujours très difficile à un conseiller de la Mission Locale de "suivre" le parcours d'insertion d'un jeune que l'action sociale avait placé en foyer d'hébergement. L'une des raisons tenait à l'organisation du travail au sein des foyers le travail posté en équipes des éducateurs empêchant le *référént-mission locale* d'avoir un *interlocuteur-référént* unique pour le jeune suivi. Un autre élément tenait à la manière dont les biographies des jeunes (contenues dans leurs "dossiers" personnels) étaient gérées par l'institution : il était souvent impossible de reconstituer les parcours, ces derniers se trouvant en effet éparpillés dans différents dossiers administratifs, services ou régions : tout se passait comme si ces jeunes étaient dépossédés de leur propre histoire . Comment alors les aider à se mobiliser de façon un peu ferme dans un parcours dit d'insertion ? Nous touchons là au redoutable problème du **secret professionnel** : un certain nombre d'écrits sont nécessaires pour permettre la communication entre les différents chargés de l'accueil, de l'orientation, du suivi et de la mise en stage mais jusqu'à quel point garde-t-on la maîtrise de ces informations à l'intérieur d'un certain cercle de professionnels de confiance ? N'y a-t-il pas là un danger d'accroître une forme de **contrôle social** qui desserve donc, à terme, les jeunes ? Certains collègues, au nom de la "liberté" de l'usager, allaient jusqu'à nier la notion de **biographie** dans le processus d'insertion, tandis que d'autres - et parfois les mêmes !- taxaient d'incompétence ceux de leurs collègues qui ne laissaient aucune trace de leurs interventions dans les dossiers. De la question du bon usage des dossiers pédagogiques et administratifs et de leur non-innocence idéologique, politique et pédagogique !!!

Des situations de travail qui obligent des professionnels d'horizons différents à travailler régulièrement ensemble sur des objets / productions communs font intervenir une fonction d'altérité, d'extérieur, dans la communication: Rien n'est plus du tout **évident** lorsque l'**implicite culturel** cesse de jouer sa fonction de ciment !. Cette situation oblige à mobiliser, d'une part, des attitudes compréhensives (plan éthique), d'autre part des compétences d'explicitation, d'objectivation, de questionnement des pratiques d'autrui et des siennes propres. (plan méthodologique), c'est à dire une posture questionnante au sein des collectifs.

3.2 Le social comme posture

Dans la confrontation entre différentes pratiques et valeurs professionnelles, nous avons observé deux grands pôles allant du renforcement des préjugés à l'acceptation d'altération réciproque.

A. Le renforcement des préjugés

A titre d'exemple, un préjugé relativement classique à l'égard des travailleurs sociaux consiste à considérer qu'ils ont par trop tendance à prendre fait et cause pour les publics qu'ils servent et à se faire à tel point leur porte parole qu'ils s'approprient leurs besoins et aspirations en substituant leurs propres désirs à l'expression de leurs attentes ou à leur "non - projet" explicite. Ce cliché (qui était déjà véhiculé lors de la formation initiale à l'IUT par les futurs animateurs socio-culturels à l'égard.....des assistantes sociales !), nous l'avons retrouvé dans les rapports entre les travailleurs sociaux référents des jeunes et les accueillants de la mission locale à l'occasion de la recherche de stages de formation. Typiquement d'un côté un stage "en urgence" pour un jeune est réclamé (pour éviter une mesure de justice imminente, par exemple) ; et de l'autre côté, on s'empresse de rétorquer qu'un conseiller de la mission locale, loin d'être un simple "distributeur automatique de stages", est en droit d'interroger le référent social sur la réelle **motivation** du jeune !.

B. Un processus d'altération réciproque

La posture consiste, là, à être intéressé - voire fasciné - par les apports de l'autre et à progressivement s'approprier des aspects de pratiques et de méthodes reconnues comme proches des siennes et susceptibles de nous enrichir : il nous vient à l'esprit à cet égard, un cas d'intérêt explicite dont nous avons été témoin de la part d'une psychotechnicienne de l'AFPA à l'égard d'un éducateur de la DDASS, dans le cadre des mises à disposition de personnels des administrations auprès des missions locales. Manifestement, ce vif intérêt reflétait-il la découverte d'un univers jusqu'alors ignoré : il existe, en effet, une certaine différence de conditions d'exercice entre les psychologues et professions assimilées et celle des travailleurs sociaux : la posture des premiers privilégie l'attente et la réponse à des **demandes individuelles déjà organisées**, alors que les seconds se trouvent en prise directe avec des personnes pressées par les urgences matérielles, dont les demandes résultent très souvent de déterminismes sociaux lourds avec lesquels ils n'ont eu ni le loisir, ni les moyens de se distancier.

Dans cette situation, la rencontre avec l'*autre univers d'intervention* fait naître des interrogations et une prise de conscience auxquelles l'exercice familial antérieur n'a pas préparé mais qui entre "en résonance" avec des options politiques et / ou éthiques ou une volonté de changement et d'enrichissement professionnel ; on peut parier sur des modifications sensibles des pratiques professionnelles chez les personnes qui acceptent d'être affectées par autrui.

La logique de ce cas, poussée à l'extrême, laisse espérer des postures professionnelles de résistance aux préjugés et d'adoption d'une démarche "compréhensive critique" qui substitue des nuances argumentées aux jugements de valeurs hâtifs antérieurs.

Il peut y avoir toute la gamme des attitudes possibles dans ces processus d'altération qui vont de la tolérance de principe à la consolidation d'une prise de position commune dans le cadre d'un partenariat. Nous nous réclamons personnellement de cette posture nuancée à la fois subjective, individuelle, et collective, où il est à la fois question de chasse au préjugé, de confrontation et d'acculturation, c'est à dire d'ouverture égalitaire à l'altérité. Cette posture nous semble indissociable de la question des valeurs.

3.3 Le social comme valeur

Nous nous appuyerons à nouveau sur une forme de cliché, c'est à dire sur une parole fréquemment entendue ici et là chez certains enseignants, formateurs ou responsables de formation qui, à propos de leur mission, affirment leur refus de "**faire du social**" ou de "**jouer les assistantes sociales**". Que signifient ils par là ? Qu'il existe des compétences bien différentes associées aux métiers respectifs de l'enseignement et du travail social . Cette position est tout à fait compréhensible, mais elle signifie aussi fréquemment qu'étant mandatés, formés et payés pour la transmission de savoirs, leur rôle se borne à accompagner vers la qualification et l'emploi les seuls apprenants "motivés" ... et non à s'interroger sur ce qui se passe dans leur "boîte noire", sur leurs usages des savoirs et encore moins sur les conditions matérielles et culturelles objectives, dans lesquelles ces apprenants reçoivent, comprennent et réorganisent les savoirs en question.

Pour ce qui nous concerne, si "faire du social" signifie affiner sa compréhension des phénomènes sociaux en accordant une place centrale à l'éthique dans la définition de sa propre professionnalité, nous affirmons clairement "faire du social" à l'intérieur de nos activités éducatives que ce soit auprès des étudiants de DEUG et de Licence, des formateurs ou des stagiaires de faible niveau de qualification.

En revanche si cela signifie prendre fait et cause pour les intérêts immédiats des usagers, apprenants, stagiaires, étudiants etc. sans prise de recul, en confondant notre propre projet avec le leur, en nous appropriant ce que nous ressentons comme leur souffrance, alors nos valeurs ne se définissent plus comme "sociales" car à notre avis une précipitation aveugle dans ce sens revient trop souvent - même avec la meilleure *intention* du monde- à porter à la place des individus que nous prétendons *aider*, un désir ou un projet encore mal structuré et donc à retarder en réalité leur propre **autonomie**. (Ce terme d'autonomie n'est évidemment pas choisi au hasard puisqu'une majorité d'agents éducatifs de tous bords l'utilisent abondamment pour désigner divers objectifs visés par leur action).

Nos valeurs éducatives nous font privilégier la position suivante : "faire du social" signifie servir les intérêts à long terme, les **intérêts stratégiques**²²⁸ des usagers, apprenants, stagiaires, étudiants etc. en les outillant pour qu'ils puissent , avec davantage de sens critique, de connaissances, de savoirs, de langage, influencer leur destinée ..

EN CONCLUSION,

PROFESSIONNALITE ET FORMATION CONTINUE

Le terme qui définit sans doute le mieux les apprentissages liés à notre trajectoire, est celui d'**alternance**. Plusieurs de ces alternances ont déjà été citées : passage d'une vision étroite du travail social à un contexte de développement local inter-institutionnel, passage du statut d'apprenti-animateur et d'apprenti-formateur à celui de formateur de formateurs ; passage des publics de faible niveau scolaire au public étudiant et de l'amont à l'aval de l'activité de formation...

A cela il faut ajouter la construction et l'expérimentation d'outils, l'exercice de l'accueil / orientation puis de l'encadrement professionnel d'accueillants, la succession des responsabilités d'ingénierie pédagogique, d'enseignement et de gestion administrative et financière, sans oublier les alternances entre la formation / l'emploi et la recherche / l'action. Ces alternances fécondes nous inspirent trois pistes de réflexion en matière d'accompagnement, par la formation continue, des agents éducatifs. Elles concernent respectivement l'exercice de la pensée dialectique, l'objectivation / explicitation collective des subjectivités, et la fonction de recul.

L'exercice de la pensée dialectique. L'alternance, si tant est qu'elle s'accompagne de réflexion critique, permet de penser et d'agir la complexité sociale en tirant des enseignements des positions contraires et des contradictions présentes dans l'action. Ce qui nous fait pencher pour un modèle de formation continue ou l'engagement professionnel est toujours questionné par un lieu de formation qui accompagne en permanence l'action. Comme l'a démontré C. Capelani dans sa thèse de troisième cycle (1995)²²⁹, cette conception s'apparente à ce que Marcel Lesne désigne par "*pédagogie*

²²⁸ Intérêt stratégique : Le concept appartient au vocabulaire des théories conflictualistes d'analyse du social.

²²⁹ CAPELANI, C. (95) *Une formation de formateur à et par la recherche - action de type stratégique*, Thèse de III^{ème} cycle en Sciences de l'Education sous la direction de P. Demunter, Lille, USTL décembre 95, 3 T, 132 p, 404 p, annexes.

*appropriative*²³⁰, et aux concepts centraux défendus par les théoriciens de la Recherche Action de Type Stratégique

L'objectivation et l'explicitation collective des subjectivités. Personne ne nie vraiment l'importance de la subjectivité dans l'ensemble des choix politiques, théoriques et professionnels qui s'opèrent au cours d'une trajectoire mais elle demeure souvent un angle mort des analyses sociologiques ainsi que le démontre B.CHARLOT dans son plus récent ouvrage²³¹. Les exemples cités ici, de collaboration plus ou moins réussie entre professionnels autour d'objets du champ éducatif ont montré l'intérêt des compétences et postures d'explicitation et d'élucidation. A certains égards d'ailleurs, l'exercice auquel nous nous sommes livrée dans cet article s'apparente à cette démarche d'objectivation...

La fonction de recul. Nous avons pu observer quelle différence il pouvait y avoir entre les postures et la qualité d'intervention des professionnels qui sont "toujours sur le terrain" (comme on dit) et celle de ceux qui ont (ou ont eu) une possibilité suffisante de recul et d'analyse critique par la formation continue. Les premiers s'usent, s'essouffent, finissent parfois par appeler de leurs vœux des emplois davantage protégés. Les seconds ont la possibilité de se ressourcer et de se renouveler tout en se protégeant davantage et en ayant malgré cela des comportements professionnels plus aiguisés et non moins engagés qu'auparavant (généralement ils le sont même davantage dans la mesure où la pensée sur l'action devient intégrée à leur acte éducatif !). Nous avons observé cela non seulement sur nous même, mais également en observant des travailleurs sociaux qui avaient cumulé fatigue et usure aux postes les plus exposés, de même qu'à l'occasion des formations d'accueillants que nous avons personnellement animées.

Nous serions assez tentée d'affirmer que ces attitudes de questionnement critique et que ces compétences méthodologiques font partie intégrante de la professionnalité des agents éducatifs, c'est à dire de ce qui constitue à la fois leur raison d'être, le fondement de leur fonction sociale et leur compétence spécifique.

En conséquence, il nous apparaît urgent de reconnaître l'opportunité de la formation continue régulière comme accompagnement nécessaire de cette **professionnalité critique**.

²³⁰ LESNE, M. (77) *Travail pédagogique et formation d'Adultes. Eléments d'analyse*. Paris : PUF. 185 p 130 - 250.

²³¹ CHARLOT, B. (97) *Du rapport au savoir; Eléments pour une théorie*. Paris : Economica, Anthropos. 112 p.

TROISIEME PARTIE

FICHE DE LECTURE

L'ASSISTANCE EN DÉMOCRATIE

Colette BEC (1998), Paris, Editions Belin, 254 p.

L'ouvrage de Colette BEC tente de dégager la signification politique, que prend pour la démocratie, "le recours permanent et renouvelé adressé aux politiques assistantielles" depuis plus d'un siècle. Le terme assistance recouvre ici un ensemble de moyens, de droits déployés par l'état et les pouvoirs publics, pour secourir ceux qui sont dans l'incapacité de travailler (enfants, femmes en couche, handicapés, vieillards), ...

L'analyse montre que l'assistance légale occupe une place de médiation entre l'exigence de liberté (travail entre autres) et l'exigence "d'égalité". Il s'agit pour pérenniser un système politique démocratique (républicain) dans une sphère économique libérale, de promouvoir des droits sociaux au côté des droits politiques. Dit autrement, il s'agit de faire de l'assistance une condition de conciliation entre l'économique et le social.

L'auteur distingue trois périodes significatives dans l'utilisation politique de l'assistance, de l'avènement de la troisième république aux années 90 ; La 1^{ère} période est dominée par la III^{ème} république, la seconde période couvre les trente glorieuses, la troisième période débute dans les années 70.

- Historiquement, l'instauration de l'assistance permet de rétablir les conditions d'un contrat social en garantissant par le droit un minimum de sécurité aux citoyens. Elle s'adressait d'abord à ceux qui n'étant propriétaires que de leur force de travail, se trouvaient extrêmement fragilisés dès lors qu'ils n'étaient plus en capacité (momentanément ou durablement) de travailler. Au XIX^{ème} siècle l'assistance dans ses effets concrets, mais aussi par la symbolique de sa manifestation, véhicule et promeut l'Egalité républicaine. Elle est à ce titre l'une des plus ancienne forme constitutive du processus de correction des inégalités sociales produites par le libéralisme économique. Avant que n'apparaisse la Sécurité Sociale, elle participe à la sécurisation de la condition salariale, pour les travailleurs dont la faiblesse des revenus interdit le "libre consentement" à cotiser aux assurances et/ou aux mutuelles.

- Après la seconde guerre mondiale elle sera à la fois un indispensable complément à la sécurité sociale (qui ne se généralisera jamais totalement) ; un levier redistributif de l'état social de croissance ; un vecteur (parmi d'autres) de la volonté politique d'intégration de certaines catégories sociales ciblées. L'assistance ne disparaît donc pas avec la généralisation de l'assurance.

- Dès le début des années soixante-dix, lorsque s'amorce une déconnexion entre l'économique et le social (au détriment de ce dernier) et un "rétrécissement du politique " l'auteur démontre que les politiques assistantielles (et les droits qu'elles ouvrent) permettent opportunément " d'assurer la survie des victimes du nouvel ordre économique". Les années 80 et 90 voient s'accroître ce phénomène, et si la république réactive un discours aux accents solidaristes (III^{ème} République), il y a en fait *"atténuation de la puissance symbolique de l'idéal égalitaire voire abandon de cette exigence comme principe organisateur de la société"*. L'assistance est alors un moyen d'accompagnement de la dualisation de la société qui rend (encore) supportable la restructuration économique et le triomphe des principes néolibéraux.
 Finalement la démonstration de l'auteur conclut que l'assistance est *"un compromis, dont la nature est un bon indicateur de la capacité de la démocratie à défendre l'unité et l'égalité des citoyens "*. Et lorsque dans le débat politique la notion d'équité tend à se substituer à celle d'égalité, lorsque progresse une lecture politique de l'assistance qui repose de plus en plus sur les droits de l'homme, ce sont bien les idéaux républicains et démocratiques eux-mêmes qui s'en trouvent interrogés! C. BEC mène effectivement son projet à terme : Elle établit et dégage les significations politiques de l'assistance en démocratie !

Le livre de Colette BEC offre donc une analyse socio-historique des politiques assistantielles, richement documentée et rigoureusement menée (elle utilise notamment des résultats de ses recherches antérieures, on pense ici à "ASSISTANCE ET RÉPUBLIQUE" (Colette BEC, 1994, Paris, Les éditions de l'atelier, 254 p.)

Sur le plan des sciences humaines et politiques "L'ASSISTANCE EN DÉMOCRATIE" se démarque opportunément de nombre de travaux contemporains : il contredit d'abord les lectures évolutionnistes du développement de l'assistance qui la considèrent comme une forme de survivance laïcisée de la charité chrétienne (l'Etat reprenant à son compte une partie de l'aide aux pauvres qu'assurait l'église). Dans l'approche évolutionniste la véritable modernité politique réside alors dans l'Assurance et ses techniques, seul objet d'étude permettant de saisir les enjeux contemporains du social. Ce qui conduit inévitablement à une impasse lorsque l'on tente d'appréhender certaines problématiques : le travail social et l'éducation spécialisée, par

exemple, s'adressent largement à des publics non intégrés dans le travail, et donc situés "hors assurance". A l'inverse, pour C. BEC l'assistance n'est pas résiduelle. On peut donc l'étudier comme une expression moderne du politique, y compris dans son rapport actuel à l'économique .

- Ensuite le projet de C.BEC est original dans le champ de l'analyse socio-politique.

L'heure y serait plutôt à l'interrogation, aux investigations, sur la citoyenneté française, sur l'avenir de notre système assurantiel de protection sociale, sur les enjeux nationaux de l'intégration européenne, sur les transformations économiques et sociales qu'engendre la globalisation de l'économie de marché, sur le devenir du travail et du salariat, etc. Et, si l'assistance apparaît ici reliée aux "métamorphoses de la question sociale" (CASTEL), à la "nouvelle question sociale" (ROSANVALLON), c'est presque toujours comme un objet second , périphérique au questionnement central sur la société salariale et sa régulation. Chez C.BEC , au contraire, l'assistance est l'un des piliers de notre démocratie sociale. Son étude est alors indispensable pour appréhender le social contemporain dans toute sa complexité.

- Enfin, à de futurs lecteurs, on pourrait recommander cet ouvrage pour plusieurs raisons : par exemple sur le plan épistémologique il est caractéristique de cette catégorie de travaux scientifiques qui croisent les champs sociologiques et historiques ; sur le plan méthodologique, la richesse de la recherche documentaire impressionne ; sur un certain nombre d'aspects C. BEC explore et rend accessible des domaines administratifs et/ou législatifs dont l'aridité peut rebuter le lecteur non-spécialiste (la planification, les politiques familiales par exemple) ; sur d'autres elle les éclaire différemment (enjeux du système de protection sociale, articulation des rapports entre la sphère publique et la sphère privée, par exemple). Bref le livre se prête à plusieurs lectures fécondes.

Sur le plan du débat politique, l'Assistance n'est pas un thème qui fait recette. À peine a-t-elle une place dans les projets politiques, au national comme au local. Maîtrise des dépenses sociales oblige, les prestations/ dispositifs assistantiels ne semblent plus intéresser que les domaines obscurs de la technique comptable et des règlements administratifs. Et une fois dissipés les échos du dernier grand débat républicain de politique assistantielle (on aura reconnu l'instauration du RMI en décembre 88) les élus s'accordent facilement à désigner l'assistance comme un "mal nécessaire", coupable de déresponsabilisation individuelle et/ou de contrôle social collectif, moyen efficace de sauvegarde de la paix sociale, et ultime rempart au complet dénuement des exclus. Auxiliaires d'une certaine "sécurité publique" et/ou appendice national de l'intervention humanitaire", les politiques assistantielles en tant que facteur d'unité et d'égalité en démocratie, résistent mal à la progression de la pensée néo-libérale.

L'assistance, dans les débats actuels serait donc traitée à l'aune des publics auxquels elle s'adresse, entre déconsidération et insignifiance ; ou en lieu et

place des espaces sociaux dans lesquels elle se déploie, c'est à dire à la marge.

Dans un tel contexte, l'ouvrage invite à un questionnement politique du lecteur sur son propre projet " à faire société ", sur sa conception de la " solidarité ", du lien social. *L'assistance en démocratie* peut donc être précieuse pour tous ceux (et on pense ici aux travailleurs sociaux) qui souhaitent se mettre en recherche sur la (et leur) citoyenneté.

Eric MARTEAU,
novembre 1998

FICHE DE LECTURE

LES METAMORPHOSES DE LA QUESTION SOCIALE

Robert CASTEL (1995), Paris , Edition Fayard, 490 p.

Le livre de Robert CASTEL s'inscrit dans la grande tradition de l'école française de sociologie. L'auteur se propose de revenir sur la question de la cohésion sociale. Qu'est-ce qui fait qu'au-delà des statuts, des positions, des conflits, malgré tout les choses tiennent ensemble. Pour cela, il va nous montrer comment la métamorphose de la condition salariale va servir de matrice à notre système de protection sociale.

L'ouvrage vient alimenter un débat sur l'exclusion, la fragilité du lien social, dans le cadre d'une problématique de l'intégration ou de l'anomie. Il en découle une analyse de la relation au travail comme déterminante de la dynamique sociale. L'approche qui est faite du travail ne se décline pas de façon économique, façon marxisme des années 60, ni même comme rapport technique de production, deux lignes de lecture tout à fait légitimes, mais bien plutôt comme processus d'inscription dans la structure sociale.

Globalement, notre système de protection sociale identifie deux types de population. Le critère de distribution étant la capacité ou non de travailler, partant de là le traitement sera différencié selon un mode assistantiel ou assurantiel.

Ce qui caractérise pour l'auteur l'espace de l'assistance se trouve à l'intersection de deux axes. D'une part une relation de proximité entre le bénéficiaire de l'aide et l'instance dispensatrice. (les fameux bureaux de bienfaisance, puis bureaux d'action sociale; puis enfin le centre communal d'action sociale), d'autre part le critère de l'incapacité au travail.

Cette construction sociale des pratiques assistantielles nous permet de dégager un certain nombre de constantes. Ces pratiques présentent toujours au moins des ébauches de spécialisation, noyaux d'une professionnalisation future avec corrélativement une technicisation minimale. Elle sont productrices de savoirs justifiant tout à la fois les types de traitement et d'inscriptions institutionnelle générant des formes "d'expertise sociale". Le modèle de rééducation en vue d'une insertion au sein de l'espace communautaire et d'une intégration au monde du travail constitue le modèle dominant même si dans la réalité les résultats obtenus sont loin d'être probants.

La constitution du champ de l'assurance suppose :à la fois et souvent la nécessité, non pas du travail, mais la nécessité de la liberté du travail; c'est à dire la disparition du travail réglé (système des corporations) et du travail forcé; et la possibilité pour chacun de se constituer à partir de son travail, une protection qui n'est plus de l'assistance ni de l'héritage (propriété accumulée) mais qui est liée à la condition salariale.

L'assurance apparaît comme une technologie universaliste de la gestion sociale. Elle ne procure pas seulement une forme de sécurité matérielle elle inscrit le bénéficiaire dans des rapports de droit du fait de l'obligation. Un salarié ne prend pas une assurance pour être solidaire des autres cotisants, mais il l'est de fait, renforçant ainsi le système de cohésion sociale. Toute crise du système salarial devient crise du système assurantiel et donc crise du lien et/ou de la cohésion sociale.

L'avènement de la société salariale, ne marque pas le triomphe de la condition ouvrière, mais la généralisation d'une condition dans le processus global du travail. La caractéristique essentielle de cette formation sociale est de construire un continuum de positions sociales comparables, compatibles entre elles et interdépendantes. Aujourd'hui notre identité sociale se définit à partir de la position que nous occupons dans le salariat. Le concept de désaffiliation rend bien compte de la crise des systèmes de protection sociale et de la diversité des situations vécues. Sans trahir la pensée de l'auteur, autorisons-nous une synthèse quelque peu réductrice de la richesse des analyses produites. On peut dire qu'un individu est d'autant mieux intégré qu'il existe une corrélation forte entre sa place dans la division sociale du travail, sa participation à des réseaux de sociabilité, et son appartenance à des systèmes de protection qui le soutiennent face aux vicissitudes de la vie. La désaffiliation étant le processus qui voit progressivement se décomposer, ces différentes formes d'appartenance. L'analyse porte sur la vulnérabilité sociale, c'est à dire à la plus ou moins forte adhésion à des systèmes sociaux, et qui conjuguent précarité du travail et fragilité des supports de proximité. La vulnérabilité individuelle, n'étant que la forme personnalisée de la vulnérabilité sociale. La différence de niveaux, entraînant des différences de solution.

La nouvelle question sociale est celle de l'effritement de la condition salariale. Ce texte est indispensable si l'on veut comprendre les débats actuels sur les enjeux de la fin du travail ou de la réduction du temps de travail.

Jean-François LE CERF

FICHE DE LECTURE

DEVENIR ÉDUCATEUR, UNE AFFAIRE DE FAMILLE

Alain Vilbrod (1995), Paris, Edition L'harmattan, 302 p.

L'ouvrage d'Alain Vilbrod, issu d'une thèse de sociologie soutenue à Nantes en 1993 (La vocation renouvelée. Les déterminants sociaux du choix du métier), répond à une question principale : pourquoi devient-on éducateur spécialisé ?

L'auteur, contre les professionnels qui considèrent que les jeunes éducateurs n'auraient plus rien à voir avec leurs aînés et contre certains *"avis autorisés qui annonçaient haut et fort que, là comme ailleurs, la transmission familiale avait perdu de sa vigueur"* (p.11), affirme qu'il n'en est rien et que le modèle de la "vocation", renouvelé, perdure.

L'exploration scientifique allie sociologie et histoire soit l'histoire des postes, du champ, et celle des agents pour une approche conceptuelle inscrite dans la lignée des travaux de Pierre Bourdieu. Dès lors, l'accès au métier ne relève ni du hasard, ni d'opportunités saisies, comme le déclarent les intéressés mais, par imprégnation familiale, de l'acquisition de valeurs, de convictions, congruentes avec celles ayant cours dans le champ de l'éducation spécialisée.

Pour effectuer sa démonstration Alain Vilbrod, outre une recherche bibliographique exemplaire, a procédé par entretiens semi-directifs (une trentaine) et a conduit deux enquêtes par questionnaires. La première portait sur des éducateurs en formation dans cinq centres situés en Bretagne et dans les Pays de la Loire (pour une population de 567 personnes 447 réponses, soit 79%, ont été recueillies).

La seconde enquête, menée auprès des 550 éducateurs spécialisés en poste dans le département du Finistère a permis de recueillir 312 réponses soit 59% de la population visée. Pour une enquête réalisée par voie postale ce résultat s'avère satisfaisant.

Enfin, par recoupements avec des données nationales, Alain Vilbrod peut considérer que la population ainsi étudiée en Bretagne et dans les Pays de la Loire n'est pas *"foncièrement dissemblable"*.

A partir de la question centrale posée, de la thèse formulée, du cadre conceptuel adopté, du système de preuve élaboré, l'ouvrage d'Alain Vilbrod, préfacé par Michel Chauvière, comporte quatre chapitres : le terrain de

l'éducation spécialisée, l'influence déterminante du réseau familial, la mobilisation familiale, l'arrivée dans le métier.

La richesse des faits et des analyses conduit à synthétiser fortement les principaux résultats et interprétations.

- Le milieu d'origine des éducateurs spécialisés est à la fois singulier et assez bien défini : "Des fractions de classe en ascension, investissant largement certains versants du tissu associatif, s'engageant notamment au sein de réseaux très proches du catholicisme social, continuent depuis vingt ou trente ans de diriger leur fils et leur fille vers un secteur d'emplois où, plus que les savoirs scolaires authentifiés, ce qu'il importe de posséder, ce sont des dispositions éthiques, des convictions humanistes voire une aspiration au dévouement" (p. 14).

Ajoutons, ce qui sera spécifié aussi, des parents exerçant des professions d'encadrement (soit l'humanisme mais aussi la règle sociale), l'apparition d'éducateurs spécialisés eux mêmes fils ou fille d'éducateurs spécialisés, des rapports complexes avec l'école, du moins après le baccalauréat, et l'on aura synthétisé l'essentiel des caractéristiques sociales des familles qui délèguent ainsi certains de leurs fils et fille dans le champ de l'éducation spécialisée.

- L'ajustement des agents aux postes (l'expression peut être excessive ici) renvoie aux qualités attendues de ces futurs professionnels. L'imprégnation familiale, par ailleurs, serait d'autant plus efficace qu'elle ne relève d'aucun projet explicite, calculateur. En position dominée vis à vis des "experts" médicaux-sociaux-juridiques, les éducateurs spécialisés se voient proposer et imposer, par la psycho-pédagogie, concoctée historiquement à leur intention, un corpus semi légitimant car teinté de scientificité.

- Les éducateurs, comme néo-clercs, seraient en alliant valeurs, croyances et technicités plus ou moins fondées par les sciences humaines, porteurs d'une continuité, laïcisée, vis à vis des rôles et modes d'intervention antérieurs des églises dans le champ social. Cette interprétation globale, ici brutalement résumée, clôt en quelque sorte l'ouvrage.

Nous savons que cette synthèse des résultats est réductrice et qu'elle n'épuise nullement la richesse de l'ouvrage. On se permet toutefois de changer de registre d'écriture pour formuler quelques appréciations.

Alain Vilbrod, et l'auteur en convient, pourrait être questionné pour son approche potentiellement culturaliste et structuraliste. Nous ajouterions l'impasse faite (mais on ne peut jamais tout explorer dans une thèse) sur les modes de recrutement et de formation des éducateurs spécialisés. Ainsi les caractéristiques sociales et familiales mises en évidence seraient-elles

renforcées par les modes de sélection et de formation opérés, par définition, par des pairs plus âgés qui assureraient la perpétuation de modèles et de qualités antérieurs ? Cette recherche en appelle donc d'autres. Si le milieu familial "pré-destine", les institutions éducatives sélectionnent de façon drastique et proposent des modèles pédagogiques et professionnels. Bref des prolongements socio-pédagogiques seraient bienvenus.

L'ouvrage proposé, n'en reste pas moins exemplaire à nos yeux pour ses qualités théoriques, méthodologiques et empiriques ainsi que pour l'exploration bibliographique effectuée. Mine d'informations et de réflexions salutaires, le livre d'Alain Vilbrod est aussi, pour tout doctorant en Sciences de l'Education et en Sociologie un guide où la méthodologie, de recherche, en acte, se donne à voir. Et nous sommes persuadé, pour avoir déjà fréquemment conseillé cet ouvrage, que sa capacité d'interpellation, pour des praticiens du travail social, va nettement au delà des seuls éducateurs spécialisés des pays de la Loire et du Finistère.

Jacques HEDOUX

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

On présente ici des ouvrages, des numéros spéciaux de revue puis des adresses utiles concernant des revues, des centres de recherche et de documentation spécialisés.

1. *Ouvrages et numéros spéciaux de revues*

- 📖 AUTES, Michel, (1992), *Travail social et pauvreté*, Paris, Syros Alternative
- 📖 AUTES, Michel, (1999), *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod, 313 p.
- 📖 BACHMAN, Christian, SIMONIN Jacky, (1981), *Changer au quotidien*, 2 tomes, Bruxelles, Études vivantes, 1981 tome I, 159 p., tome II 139 p.
- 📖 BAILLEAU, François, LEFAUCHEUR Nadine, PEYRE Vincent. (1985), *Lectures sociologiques du travail social* ; Paris, Editions Ouvrières, 220 p.
- 📖 BARQUET, Brigitte, GARCETTE, Christine, (1998), *Assistante sociale aujourd'hui*, Paris, Maloine, 197 p.
- 📖 BEC, Colette, (1994), *Assistance et république*, Paris, L'Atelier ; Editions Ouvrières, 256 p.
- 📖 BOURDIEU, Pierre, (1993), *La misère du monde*; Paris, Seuil, 949 p.
- 📖 CAPUL, Maurice et LEMAY Michel, (1996), *De l'éducation spécialisée*, Ramonville Saint Agne, Eres, 444 p.
- 📖 CASTEL, Robert, (1995) *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 490 p.
- 📖 CHALINE, Claude, (1997) *Les politiques de la ville*, Paris, PUF, Que Sais-je, 127 p.
- 📖 CHAUVIERE, Michel, (1980), *L'enfance inadaptée : héritage de Vichy*, Paris, Editions Ouvrières, 319 p.
- 📖 COLLECTIF DE CHEUVREUSE, (1978), *Pratiques inventives du travail social*, Paris, Editions Ouvrières
- 📖 CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL SOCIAL, (1995), *Adaptation du marché de l'offre et de l'emploi des travailleurs sociaux*, Ronéo, 94 p.

- 📖 *CONTRADICTIONS*, (1977), Travail social et travailleurs sociaux, Bruxelles, N°14, décembre 1977, 142 p.
- 📖 *CONTRADICTIONS*, (1998), Les mutations du travail social, Bruxelles, N°87, septembre 1998, 152 p. (co-édité avec L'Harmattan)
- 📖 DE ROBERTIS, Christine, (1997), *Méthodologie de l'intervention en travail social*, Paris, Bayard, 318 p.
- 📖 DEMAZIERE, Didier, (1992), *Le chômage en crise ? La négociation des identités de chômeurs de longue durée*, Lille, PUL, 380 p.
- 📖 DEMAZIERE, Didier, (1995), *La sociologie du chômage*, Paris, La Découverte, 126 p.
- 📖 DEMAZIERE, Didier, (1995), *Le chômage de longue durée*, Paris, PUF, Que Sais-je, 127 p.
- 📖 DUBAR, Claude, Ed. (1987) *Une autre jeunesse*, Lille, PUL, 264 p.
- 📖 DUTRENIT, Jean Marc, (1996), *Travail social*, Paris, ANPE-ROME, Documentation française, 141 p.
- 📖 DONZELOT, Jacques, (1984), *L'invention du social*, Paris, Seuil, 265 p.
- 📖 DONZELOT, Jacques, (1977), *La police des familles*, Paris, Edition de minuit, 223 p.
- 📖 *ECHANGES SANTE-SOCIAL*, (1997), Les professions sociales, mutations et permanences, Paris, La documentation française, N° 87, septembre 1997, 94 p.
- 📖 *EDUCATIONS*, (1995), Exclusions et éducation, Villeneuve d'Ascq N° 3, 63 p, N°4, 63 p.
- 📖 *ESPRIT*, (1972), Pourquoi le travail social ? N°4, pp. 545-811
- 📖 *ESPRIT*, (1998), A quoi sert le travail social ? N° 3-4, pp. 4-267
- 📖 EUZEBY Chantal, (1991), *Le revenu minimum garanti*, Paris, Editions la découverte, 123 p
- 📖 *FORMATION EMPLOI*, (1998), Exclusion et formation, Travail social, N°62 Avril-Juin 1998, 131 p.
- 📖 FOUCAULT, Michel, (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard
- 📖 FOURNIER, Jacques et QUESTIAUX Nicole, (1979), *Le Pouvoir du social*, Paris, PUF

- 📖 FUSTIER, Paul, (1972) *L'identité de l'éducateur spécialisé*, Paris, Edition Universitaire, 134 p.
- 📖 GARNIER, Pascale, (1997), *Les assistantes sociales à l'école*, Paris, PUF, 220 p.
- 📖 GENG, Jean Marie, (1977), *Mauvaises pensées d'un travailleur social*, Paris, Seuil, 224 p.
- 📖 HEDOUX, Jacques, dir, (1996), *Se former à la pédagogie, guide méthodologique en formation*, Paris, Editions Lamarre, 261 p, cf. pp. 9-43
- 📖 ION, Jacques, (1990), *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Privat, 172 p.
- 📖 ION, Jacques et TRICART, Jean Pierre, (1992), *Les travailleurs sociaux*, Paris, La découverte, 124 p.
- 📖 ION, Jacques, (1997), *La fin des militants*, Paris, Les éditions de l'atelier, Editions Ouvrières, 124 p.
- 📖 JAEGER, Marcel, WACJMAN, Claude, (1998) *Aux sources de l'éducation spécialisée (1878-1910). La formation des premières infirmières laïques*, Paris, CTNERHI/SERHEP, 147 p.
- 📖 KNIBICHER, Yvette, (1980), *Nous les assistantes sociales. Naissance d'une profession : 30 ans de souvenirs d'assistantes sociales françaises (1930-1960)*, Paris, Aubier-Montaigne, 384 p.
- 📖 LAMBERT, Thierry, (1981), *Les éducateurs spécialisés; Etude démographique de leur origines sociologiques et de leur devenir professionnel*. Paris, CTNERHI, 195 p.
- 📖 LEMAY, Michel, (1968), *Les fonctions de l'éducateur de jeunes inadaptés*, Paris, PUF
- 📖 LEPOULTIER, François, (1990), *Recherches évaluatives du travail social*, Presse Universitaire de Grenoble
- 📖 LORY, Bernard, (1977), *La politique d'action sociale*, Toulouse, Privat
- 📖 MARTINET, Jean Luc, (1996), *Les éducateurs aujourd'hui*, Paris, Dunod, 209 p.
- 📖 MÉHAUT, Philippe, ROSE, José, MONACO, Antonio, CHASSEY, François, de, (1987), *La transition professionnelle, les jeunes 16-18 ans*. Paris, L'Harmattan, 198 p.

- 📖 MONTLIBERT, Christian, (1988), *Le contrôle de la vie privée; essai d'analyse de la contribution des travailleurs sociaux à la reproduction sociale*, Cousset (Suisse) Editions Delval, 161 p.
- 📖 MORAND, Gisèle, (1992), *Identité professionnelle et formation permanente des assistantes sociales*, Paris, Bayard, 269 p.
- 📖 MUEL DREYFUS, Francine, (1983) *Le métier d'éducateur*, Paris, Editions de Minuits, 273p.
- 📖 PAUGAM, Serge, (1991), *La disqualification sociale, essai sur le nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 254 p.
- 📖 PAUGAM, Serge, dir. (1996), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 583 p.
- 📖 POUJOL, Geneviève, (1989), *Profession : animateur*, Toulouse, Privat, 223 p.
- 📖 ROSANVALLON, Pierre, (1995), *La nouvelle question sociale*, Paris, Seuil, 221 p.
- 📖 SCHWARTZ, Bertrand, (1994), *Moderniser sans exclure*, Paris, Editions la découverte, 245p.
- 📖 SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES, (1992), RMI, Paris, L'Harmattan, mars 1992, 183 p.
- 📖 SINGLY, François de, dir, (1991), *La famille, l'état des savoirs*, Paris, Editions de la Découverte, 448 p.
- 📖 THEVENET, Amédée, DESIGNAUX, Jacques, (1995), *Les travailleurs sociaux*, Paris, PUF, 126 p.
- 📖 VERBA, Daniel, (1993), *Le métier d'éducateur de jeunes enfants*, Paris, Syros, 213 p.
- 📖 VERDES LEROUX, Jeanine, (1978), *Le travail social*, Paris, Editions de Minuits 273 p.
- 📖 VILBROD, Alain, (1995), *Devenir éducateur, une affaire de famille*, Paris, L'harmattan, 302 p.
- 📖 WULH, Simon, (1992), *Les exclus face à l'emploi*, Paris, Syros-Alternatives, 298 p.

2. Liste de revues spécialisées

- 📖 *Actualités sociales hebdomadaire (ASH)*, 14, boulevard Montmartre 75311 Paris Cedex 09
- 📖 *Communauté éducatives (ANCE)*, 145 boulevard de Magenta, 75010 Paris
- 📖 *Empan*, Chemin de Colasson 31081 Toulouse Cedex
- 📖 *Espace social européen*, 24 rue du Sentier, 75002 Paris
- 📖 *Etre- Handicap information*, 3, rue du Colonel-Moll 75017 Paris
- 📖 *Familles d'accueil*, Assistantes maternelles, B.P.6, 83330 Le Plan du Castellet
- 📖 *IASS- La revue*, Association des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, Avenue du professeur Léon Bernard 35043 Rennes Cedex
- 📖 *Informations sociales*, 23, rue Daviel, 75634 Paris Cedex 13
- 📖 *Les cahiers de l'actif*, 262 avenue Maurice-Plané, B.P.55104, 34072 Montpellier Cedex
- 📖 *Les cahiers de l'ADAPT*, 185 bis, rue Ordener, 75018 Paris
- 📖 *Les cahiers du CTNERHI*, 236 bis, rue de Tolbiac, 75013 Paris
- 📖 *Liaisons Info réflexions (LIR)*, Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale, (FNARS)76, rue du Faubourg Saint Denis, 75010 Paris
- 📖 *Liaisons sociales*, 5 avenue de la république, 75011 Paris
- 📖 *Lien social*, 46, rue Paul –Bert, BP4183, 31031 Toulouse Cedex
- 📖 *Réadaptation*, 10, rue de Sèvres, 75007 Paris
- 📖 *Revue de droit sanitaire et social*, SIREY, 22, rue Soufflot, 75005 Paris
- 📖 *Revue française des affaires sociales*, Ministères des affaires sociales, de la santé et de la ville, 1 place Fontenoy, 75007 Paris
- 📖 *Transitions*, Association pour l'étude et la promotion des structures intermédiaires (ASEPSI) 9-11, rue du soleillet, 75020 Paris
- 📖 *Travail social actualités (TSA)*, 67, rue de l'aqueduc, 75010 Paris. *Union sociale*, UNIOPSS, 21, rue du faubourg Saint-Antoine, 75011 Paris

- 📖 *Vie sociale*, CEDIAS, Musée social, 5, rue Las-Cases, 75007 Paris
- 📖 *Vie sociale et traitements (VST)*, CEMEA, 76, boulevard de la Villette, 75940 Paris Cedex

3. Centres de recherches et fonds de ressources documentaires

- 📖 Centre d'études, de documentation d'information et d'actions sociales, (CEDIAS), 5, rue Las Cases, 75007 Paris
- 📖 Centre national de la fonction publique territoriale, (CNFPT), 3 villa Thoreton, 75738 Paris Cedex 15
- 📖 Centre de recherches interdisciplinaires de Vauresson (CRIV), 54. rue des Garches, 92420 Vauresson
- 📖 Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), 142, rue du Chevaleret, 75013 Paris
- 📖 Centre technique national d'études et de recherches des handicaps et des inadaptations (CTNERHI), 236 bis, rue de Tolbiac, 75013 Paris
- 📖 Ecole nationale de la santé publique (ENSP), Avenue du professeur Léon Bernard, 35043 Rennes Cedex
- 📖 Institut de l'enfance et de la famille (IDEF), 3 rue du coq Héron, 75001 Paris
- 📖 Institut national d'études démographiques (INED), 27, rue du commandeur, 75675 Paris Cedex 14
- 📖 Institut national de la santé et de la recherche médicale, (INSERM), Centre de documentation, 101, rue de Tolbiac, 75654 Paris Cedex 14
- 📖 Institut national de la statistique et des études économiques, (INSEE), 195, rue de Bercy, 75782 Paris Cedex 12
- 📖 La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75007 Paris
- 📖 Mission Interministérielle Recherche Expérimentation, (MIRE), 1, place de Fontenoy, pièce 2248, 75007 Paris
- 📖 Observatoire national de l'action sociale décentralisée, (ODAS), 13, boulevard Saint Michel, 75005 Paris

-  Organisation de la coopération et du développement économique (OCDE),
33 rue Octave Feuillet, 75016 Paris
-  Prisme, 44, rue de Montmorency, 75003 Paris
-  Service des études et des systèmes d'information (SESI), Ministère des
Affaires, de la Santé et de la Ville, 1, place de Fontenoy, 75007 Paris

LES LIVRAISONS DES CAHIERS D'ETUDES DU CUEEP

- | | | | |
|------------|--|----------|--|
| n° 1 | <i>L'éducation populaire en Grèce</i>
(janvier 1984) | n° 19 | <i>20 ans de formation d'adultes : l'ACF de Sallaumines Noyelles-sous-Lens</i>
(novembre 1991) |
| n° 2 | <i>Un programme de développement local intégré dans le Pas-de-Calais</i>
(juin 1984) | n° 20 | <i>Entreprise et représentations de l'illettrisme</i> (juin 1992) |
| n° 3 | <i>La "qualification sociale" : un nouveau besoin de formation ?</i> (juin 1985) | n° 21 | <i>Canal 6, rapport d'évaluation</i>
(décembre 1992) |
| n° 4 | <i>Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes</i>
(octobre 1985) | n° 22 | <i>Une pratique d'enseignement ouvert : l'ESEU en enseignement à distance</i>
(mars 1993) |
| n° 5 | <i>Les acquis professionnels en Licence Sciences de l'Education</i>
(décembre 1985) | n° 23 | <i>Les formateurs d'adultes dans la division sociale du travail</i>
(octobre 1993) |
| n° 6 | <i>Bilan et perspectives de dix années d'utilisation de l'informatique pédagogique au CUEEP</i>
(janvier 1986) | n° 24 | <i>Ca y est... je sais lire</i>
(décembre 1993) |
| n° 7 | <i>Lecture et outil informatique : enjeux pédagogiques</i> (décembre 1986) | n° 25 | <i>Recherches actions : Méthodes et pratiques de formation - Tome 1</i>
(juin 1994) |
| n° 8 | <i>Espace de parole, espace de choix ? De la communication en collège</i>
(septembre 1987) | n° 26 | <i>Recherches actions : Méthodes et pratiques de formation - Tome 2</i>
(octobre 1994) |
| n° 9 | <i>Recherche- Action : méthodes et stratégies</i> (décembre 1987, épuisé) | n° 27 | <i>Formation en entreprise sur l'entreprise : une expérience</i>
(décembre 1994) |
| n° 10 | <i>Droit : discours et pratiques des formateurs</i> (février 1988) | n° 28 | <i>Actes de l'université d'été : "formations ouvertes multiressources"</i>
(février 1995) |
| n° 11 | <i>Un essai d'évaluation formative</i>
(mai 1988) | n° 29 | <i>Formations ouvertes multiressources - éléments bibliographiques</i> (avril 1995) |
| n° 12 | <i>A propos d'un outil informatique ouvert : nanobureautique</i> (mai 1989) | n° 30 | <i>La transformation des logiques de formation dans le service public - une étude de cas</i> (juin 1995) |
| n° 13 | <i>Les publics du DUFA de Lille 1974-1987</i> (septembre 1989) | n° 31 | <i>Ateliers de Pédagogie Personnalisée : un exemple en Région Nord Pas-de-Calais</i> (septembre 1995) |
| n° 14 | <i>Les maux pour le dire, des mots pour l'écrire</i>
(Monographie d'un stage de lutte contre l'illettrisme) (décembre 1989) | n° 32-33 | <i>Pratiques d'autoformation et d'aide à l'autoformation : 2^e colloque européen sur l'autoformation</i> (mai 1996) |
| n° 15 | <i>L'action collective de formation de Sallaumines</i> (février 1990) | n° 34 | <i>Démarches d'individualisation : vers un modèle convergent - Formation Continue / Formation Initiale</i>
(novembre 1997) |
| n° 16 | <i>Objectifs et modes d'évaluation Six stages de préparation à l'emploi dans l'agglomération lilloise</i>
(février 1990) | n° 35-36 | <i>Agrimédia Nord Pas-de-Calais Un réseau de centres de ressources pour la formation agricole. Des formateurs parlent aux formateurs</i>
(septembre 1998) |
| n° 17 | <i>Psychosociologie : crise ou renouveau ?</i> (mai 1990) | n° 37-38 | <i>Les formateurs d'adultes et leurs formations</i> (décembre 1998) |
| n° spécial | <i>Actes du Colloque : "Les formateurs d'adultes et leurs qualifications : réponses des universités", Lille, 29-30 novembre et 1 décembre 1989</i> | | |
| n° 18 | <i>L'engagement de développement de la formation dans l'industrie textile et de l'habillement du Nord Pas-de-Calais</i> (février 1991) | | |

Le **CUEEP**, Institut de l'**Université des Sciences et Technologies de Lille**, publie ses **Cahiers d'Etudes** à raison de deux à quatre numéros par an (sans périodicité obligée).

Dès son origine (1969), le CUEEP a accordé une attention toute particulière à la recherche. Toutes les actions de formation d'adultes, tous les dispositifs d'ingénierie éducative qu'il a mis en œuvre (ou qu'il mène) ont été (ou sont) précédés, accompagnés ou suivis d'activités de recherche.

Ces recherches, ces études, mais aussi la capacité de transférer les résultats dans le cadre des divers dispositifs de formation de formateurs ont permis au CUEEP de se situer à la pointe de l'innovation sur la plan de l'éducation des adultes et de se forger ainsi une solide réputation tant sur le plan régional que sur le plan national et international. Le CUEEP s'appuie surtout sur les travaux des trois équipes du Laboratoire TRIGONE.

Publiant cette collection (depuis 1984), le CUEEP entend poursuivre sa mission de diffusion et de transfert des acquis. Il entend mettre à la disposition des chercheurs, des praticiens et du grand public, les références de recherches centrées sur une pratique éducative affirmée.

Les Cahiers d'Etudes du CUEEP ont principalement pour objet l'éducation des adultes. Les thèmes généralement abordés par les chercheurs et les praticiens du CUEEP relèvent aussi bien de l'ingénierie pédagogique, de l'évaluation des dispositifs de formation que de la professionnalité des agents éducatifs. Ainsi, on y traite des liaisons formation-développement, de l'analyse des publics en formation, de la didactique des matières, de l'évaluation des dispositifs et systèmes éducatifs, de la formation des agents éducatifs, de l'apport des technologies nouvelles aux sciences de l'éducation en général et à la formation des adultes en particulier.

Instrument à la disposition des chercheurs, *les Cahiers d'Etudes du CUEEP* veulent également être un organe de liaison entre les terrains et le milieu de la recherche. En ce sens, ils ouvrent leurs colonnes non seulement aux professionnels de la recherche, mais également aux acteurs de l'éducation des adultes, qu'ils soient en exercice ou en formation. C'est ainsi que certains *Cahiers d'Etudes* publient des mémoires d'étudiants des filières de Sciences de l'Education, mais aussi des produits de l'"écriture praticienne".

Port en sus pour l'étranger
et les DOM-TOM

Prix du numéro double
Prix du numéro simple :

150 F (TVA incluse)
75 F (TVA incluse)

TRAVAIL SOCIAL ET TRAVAILLEURS SOCIAUX

Des formateurs d'adultes, des travailleurs sociaux et des enseignants-chercheurs appartenant au groupe de recherche "Agents éducatifs" de l'équipe MEGADIPE (Méthodologie générale, analyse des dispositifs et des pratiques éducatives) s'intéressent dans ce Cahier d'Etudes (après le n° 37-38 : "Les formateurs d'adultes et leurs formations") au travail social et aux travailleurs sociaux.

Dans un premier temps, les auteurs analysent les principales évolutions de la société française et leurs répercussions sur le travail social et les travailleurs sociaux.

Dans une seconde partie, ils opèrent une approche des besoins de formation des travailleurs sociaux en s'attachant plus particulièrement aux éducateurs spécialisés.

Enfin, dans une troisième partie, des fiches de lecture, une bibliographie, une liste de revues, de centres de recherche et de centres documentaires, sont présentées.

Ce Cahier, comme le précédent, vise ainsi un double objectif : d'une part, faire connaître des travaux de recherche en cours ou achevés sur le travail social et les travailleurs sociaux et, d'autre part, constituer un outil d'informations répondant aux questions et besoins des praticiens et des étudiants.

Travail social et travailleurs sociaux - Lille :
CUEEP-USTL, 1999, 207 p. (Les Cahiers d'Etudes
du CUEEP n° 39-40), 150 F TTC

TRAVAIL SOCIAL, OFFRES ET PRATIQUES DE FORMATION,
EVOLUTIONS SOCIALES

C.U.E.E.P. Centre **U**niversité-**E**conomie d'**E**ducation **P**ermanente

Laboratoire **TRIGONE** (formation, technologies nouvelles et développement)

U.S.T.L. Université des **S**ciences et **T**echnologies de **L**ille